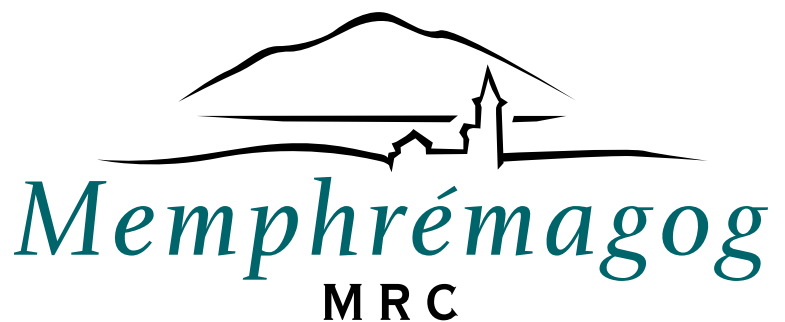


Plan de développement de la zone agricole

Version finale

Septembre 2014



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec 

 CRÉ
DE L'ESTRIE

CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE L'ESTRIE

Mot du préfet



L'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'avère une occasion d'entreprendre une réflexion régionale sur notre milieu agricole. Le territoire agricole fait partie de notre identité et représente une grande valeur, notamment aux niveaux économique, social, paysager, culturel et patrimonial. Plusieurs particularités de notre territoire ont façonné le portrait agricole actuel. La réalisation d'une collecte de données, d'un sondage auprès des agriculteurs membres de l'UPA et de consultations sectorielles a permis de déterminer les enjeux auxquels doivent faire face les agriculteurs d'aujourd'hui. Le projet de PDZA, amorcé au début de l'année 2013, veut aborder ces enjeux afin d'en faire des objectifs et de proposer un plan d'action pour soutenir le développement de la zone agricole au cours des prochaines années.

L'implication des agriculteurs et des acteurs du milieu dans la démarche d'élaboration du PDZA était essentielle. Une fois la démarche terminée, mes collègues du conseil des maires et moi-même souhaitons que la synergie se poursuive afin de mettre en œuvre le plan d'action et développer ensemble des façons innovantes de mettre en valeur et dynamiser l'agriculture sur notre territoire.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé, de près comme de loin, à l'élaboration du PDZA. Au nom du conseil de la MRC de Memphrémagog, je réitère notre appui à la démarche et lui souhaite un vif succès!

A handwritten signature in dark ink that reads "Jacques Demers". The signature is written in a cursive, flowing style.

JACQUES DEMERS
Préfet de la MRC de Memphrémagog

Équipe de travail

Comité directeur

MM.	Jacques Demers, Patrick Chalifour, François Bourassa, Étienne Vincent, Armin Ruf, Serge Beauvais, Yvan Lanthier, Jocelyn Brouillard,	Préfet de la MRC de Memphrémagog, maire de Ste-Catherine-de-Hatley Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Président de l'UPA-Estrie Producteur forestier, membre du comité consultatif agricole de la MRC Membre de l'UPA-Estrie, membre du comité consultatif agricole de la MRC Membre de l'UPA-Estrie Directeur général, CLD de la MRC de Memphrémagog Spécialiste en agrotourisme
MME	Vicki May Hamm,	Mairesse de la Ville de Magog et membre du comité d'aménagement de la MRC

Comité technique

MM.	Jacques Demers, Patrick Chalifour, Gérald Allaire, François Thomas, Jocelyn Jussaume, Dany Senay,	Préfet de la MRC de Memphrémagog, maire de Ste-Catherine-de-Hatley Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Maire de Stukely-Sud et membre du Comité consultatif agricole de la MRC UPA-Estrie CLD de la MRC de Memphrémagog Conférence régionale des Élus de l'Estrie
MMES	Lise Beauséjour, Judith Côté,	Agence de la forêt privée de l'Estrie Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occ. du Territoire

L'équipe de la MRC de Memphrémagog

Coordination :

M.	Hughes Ménard	Coordonnateur à l'aménagement
----	---------------	-------------------------------

Recherche, analyse et rédaction :

MMES	Alexandra Roy, Mélanie Desautels,	Coordonnatrice de projets, développement durable Chargée de projets, aménagement et développement durable
------	--------------------------------------	--

Géomatique :

M.	Jonathan Roberge,	Géomaticien et adjoint à l'aménagement
----	-------------------	--

Communications :

MME	Louise Champoux,	Conseillère en communications
-----	------------------	-------------------------------

Sommaire

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. Il repose sur un portrait précis et détaillé de la situation de l'agriculture et sur l'identification des possibilités de développement des activités agricoles.

Par la réalisation de son PDZA, la MRC de Memphrémagog a poursuivi les objectifs suivants :

- Acquérir une meilleure connaissance des enjeux liés à l'agriculture;
- Développer ou soutenir de nouvelles filières agricoles (par exemple : l'agrotourisme, l'agriculture biologique et la transformation agricole);
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités;
- Favoriser une occupation et une utilisation dynamique de la zone agricole en freinant l'abandon des parcelles agricoles et en supportant le retour à l'agriculture sur des terres en friche.

Portrait des activités agricoles dans la MRC de Memphrémagog

Le territoire de la MRC de Memphrémagog est scindé en deux régions naturelles qui distinguent le secteur ouest (relief montagneux, moins propice à l'agriculture) du secteur est (plateaux, alluvions et sédiments profitables à l'agriculture). La moitié de la superficie de la MRC est située en zone agricole permanente (zone « verte »). Le couvert forestier occupe 68 % du territoire et les boisés sont exclusivement de tenure privée. La MRC est située à la tête de trois bassins versants importants (rivières St-François, Missisquoi et Yamaska) et la qualité de l'eau des ruisseaux, rivières et lacs est l'objet d'une préoccupation constante de la part des élus, des citoyens et des villégiateurs.

La proximité de Montréal et de Sherbrooke, la qualité de l'environnement et des milieux de vie et la présence d'attraits récréotouristiques majeurs font de la MRC un milieu prisé des villégiateurs et des touristes; le marché immobilier exerce une forte pression sur les valeurs foncières et les terres agricoles ne sont pas épargnées. Une diminution du dynamisme agricole a été observée au fil des dernières décennies et l'apparition de terres en friche a été identifiée comme une menace pour l'identité paysagère de la MRC (disparition des paysages champêtres, fermeture des bassins visuels en bordure des routes et des lacs). L'absence de relève et la faible présence de jeunes au sein des entreprises agricoles sont préoccupantes.

En 2010, la MRC comptait 213 entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ (dont 60 % se trouvent du côté est du territoire) qui ont déclaré des revenus agricoles d'un peu plus de 28 millions de dollars. Les productions animales occupent 73 % des producteurs et la principale activité est l'élevage de bovins, qui occupe 28 % des déclarants et génère 18 % des revenus agricoles totaux. La production laitière occupe 6 % des producteurs, mais génère 25 % des revenus agricoles totaux. Il apparaît que le nombre de producteurs bovin est à la baisse, mais le nombre d'unités animales est à la hausse (moins d'entreprises, mais de plus gros cheptels).

En matière de culture végétale, les plantes fourragères et les pâturages (naturels et améliorés) constituent les principales productions. La culture du soya, des fruits et légumes, l'horticulture ornementale et l'acériculture sont en essor. Bien que pratiquement tous les producteurs possèdent des boisés, des revenus forestiers sont enregistrés par une infime proportion de producteurs agricoles.

L'offre agroalimentaire et agrotouristique est en plein essor : la MRC compte une trentaine d'entreprises de transformation alimentaire et plus d'une quarantaine d'entreprises offrant des produits agroalimentaires. Quatre marchés fermiers sont organisés en période estivale, aux quatre coins de la MRC.

Processus consultatif utilisé pour l'élaboration du PDZA

Un sondage contenant 82 questions (choix multiples et questions ouvertes) a été transmis à 250 producteurs agricoles en collaboration avec l'UPA dans la semaine du 16 décembre 2013. Un taux de réponse de 39 % a été enregistré. Le sondage était divisé en fonction des thématiques suivantes : identification du répondant et de l'entreprise agricole; main-d'œuvre agricole; travaux à forfait; relève agricole; agrotourisme et transformation alimentaire; description des surfaces cultivables; terres en friche; boisé; réglementation; mise en marché; regards sur la vie agricole.

Des consultations sur invitation, auprès d'agriculteurs, ont été organisées en mars 2014. Le territoire de la MRC a été divisé en trois secteurs géographiques : ouest, centre et est. Des journées de consultation ont été tenues pour chacun des secteurs, auxquelles près de 75 représentants des différents domaines d'activités agricoles ont participé. Les six thèmes suivants ont été discutés : production; paysages; contraintes à l'agriculture; disponibilité de terres et de services; transformation, distribution et mise en marché; vie agricole et relève.

Le sondage et les consultations sectorielles ont permis de dégager les enjeux auxquels les producteurs doivent faire face. Ces éléments ont été traduits en objectifs, qui ont été présentés lors du Forum sur l'agriculture 2014, tenu le 11 avril à Orford. Les participants ont été consultés pour dégager une vision du développement de l'agriculture et identifier des pistes de solutions visant à soutenir et dynamiser les activités agricoles dans la MRC de Memphrémagog.

Les objectifs du plan d'action

Suite aux processus consultatifs, les thèmes et objectifs suivants ont été retenus pour l'élaboration du plan d'action :

- Développement de la production : Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production; aider au démarrage d'entreprises agricoles; favoriser l'aménagement durable des forêts; soutenir les modes de productions biologiques ou sans OGM.
- Transformation, distribution, mise en marché et agrotourisme : favoriser l'accès aux produits locaux; soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire; inciter les regroupements entre producteurs, transformateurs et distributeurs; poursuivre le développer la filière agrotouristique de la MRC.
- Occupation dynamique du territoire : favoriser et supporter l'implantation d'entreprises agricoles de plus petite taille; diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles; mettre en valeur les paysages agricoles; favoriser le maillage entre les propriétaires terriens et les producteurs potentiels; reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques.
- Vie agricole et relève : alléger la bureaucratie pour les agriculteurs; promouvoir les activités agricoles de la MRC; promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole.



Paysage champêtre en bordure du lac Memphrémagog

Les principales actions retenues pour le plan d'action 2015-2020

1 Volet économique

- 1.1 Intégrer les secteurs agricole et forestier à la planification du développement économique régional
- 1.2 Offrir un soutien spécialisé en matière de développement des entreprises agricoles
- 1.3 Embaucher un agent de développement agricole et forestier
- 1.4 Développer des outils pour encourager la culture du sol et l'agriculture active

2 Volet réglementaire

- 2.1 Réviser et harmoniser les règlements municipaux touchant les activités agricoles
- 2.2 Consulter les agriculteurs lors de la révision des règlements
- 2.3 Offrir des formations et un soutien technique aux inspecteurs municipaux en matière d'intervention en milieu agricole

3 Volet touristique

- 3.1 Développer un plan de promotion agrotouristique
- 3.2 Mettre sur pied un programme de mise en valeur des paysages agricoles

4 Volet développement durable

- 4.1 Favoriser et promouvoir l'agriculture et la foresterie durables
- 4.2 Promouvoir les produits locaux

5 Volet fiscalité et valeur foncière

- 5.1 Mettre en place des leviers afin de faciliter l'accès et promouvoir l'agriculture et la foresterie active et durable

6 Volet sensibilisation et éducation

- 6.1 Sensibiliser la population, les élus municipaux, les inspecteurs et les intervenants du milieu aux réalités du monde agricole
- 6.2 Sensibiliser les jeunes à l'agriculture

La mise en œuvre et le suivi

Le conseil des maires a choisi de déléguer la responsabilité de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du plan d'action du PDZA au comité consultatif agricole. Afin de supporter le comité, des personnes-ressources seront aussi mises à contribution, au sein d'un comité technique notamment composé de représentants des organismes suivants : MAPAQ, CRÉ, MAMOT, UPA, CLD et Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. Un bilan sera préparé chaque année, ce qui permettra d'évaluer, en fonction des indicateurs prévus au plan d'action, l'état d'avancement des actions et l'atteinte des objectifs.

Table des matières

<i>Mot du préfet</i>	<i>i</i>
<i>Sommaire</i>	<i>iii</i>
1. Introduction et mise en contexte	1
2. Le portrait général de la MRC de Memphrémagog	3
2.1 Portrait biophysique du territoire.....	6
2.1.1 Le relief et la topographie.....	6
2.1.2 Le climat.....	11
2.1.3 La pédologie et la qualité des sols.....	12
2.1.3.1 Classes de potentiel des sols.....	12
2.1.3.2 Sous-classes des limitations des sols.....	17
2.1.4 Le couvert forestier.....	22
2.1.5 L'hydrographie.....	24
2.2 Historique du peuplement et éléments patrimoniaux de la MRC.....	26
2.2.1 Séquences du peuplement du territoire.....	26
2.2.2 Les éléments patrimoniaux de la MRC.....	26
2.2.3 Les paysages de la MRC.....	28
2.2.3.1 Principaux éléments marquants du paysage.....	28
2.2.3.2 Menaces et enjeux concernant le paysage.....	30
2.3 L'utilisation du sol dans la MRC.....	32
2.4 Les grandes affectations du territoire.....	42
2.4.1 L'affectation agricole.....	42
2.4.2 L'affectation agroforestière de type 1 et de type 2.....	42
2.4.3 Autres affectations.....	43
2.4.4 Les îlots déstructurés.....	43
3. Le portrait socio-économique de la MRC de Memphrémagog	47
3.1 La démographie.....	47
3.1.1 Population saisonnière.....	47
3.2 Le secteur économique.....	49
3.2.1 Indices du marché du travail et revenu d'emploi.....	52
3.2.1.1 Indices du marché du travail.....	52
3.2.1.2 Revenus d'emploi.....	52
3.3 Scolarité.....	53
3.4 Indice de développement des municipalités.....	55
3.5 Valeur foncière.....	56

4. Le portrait agricole de la MRC de Memphrémagog	58
4.1 La zone agricole permanente	58
4.2 Portrait et évolution des activités agricoles sur le territoire	62
4.2.1 Les superficies agricoles	62
4.2.2 Le capital et les revenus agricoles.....	65
4.2.3 La main d'œuvre dans les exploitations agricoles	68
4.3 Les exploitations agricoles enregistrées.....	71
4.3.1 Distribution des exploitations agricoles enregistrées sur le territoire	71
4.3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	74
4.3.3 Évolution des types de production agricoles.....	75
4.3.4 Caractéristiques des exploitations agricoles enregistrées	78
4.3.4.1 Types de productions principales et secondaires	78
4.3.4.2 Les productions végétales	82
4.3.4.3 Les productions animales	84
4.3.4.4 L'acériculture	90
4.3.5 La relève agricole	92
4.3.6 Dynamisme agricole	94
4.3.7 Tendances et nouveaux créneaux.....	97
4.4 Le secteur agroforestier.....	99
4.5 La transformation, la distribution et la mise en marché	101
4.5.1 La transformation.....	101
4.5.2 La distribution et la mise en marché	103
4.5.2.1 Offre de produits agroalimentaires en circuit court	103
4.5.2.2 Les marchés publics	105
4.5.2.4 Les fermiers de famille et le marché de solidarité régional	107
4.5.2.5 Créateur de saveurs Cantons-de-l'Est.....	107
4.5.2.6 L'agrotourisme	108
4.6 Les contraintes à l'agriculture	109
4.7 La Financière agricole du Québec.....	114
4.8 Caractérisation des terres en friches	115
4.8.1 Identification des terres en friche.....	115
4.8.2 Classification des terres en friche	116
4.8.3 Visites sur le terrain et validation des résultats.....	120
4.8.4 Recommandations.....	120
4.8.5 Conclusion du projet de caractérisation des terres en friches	120
5. Démarches de consultation	122
5.1 Sondage	122
5.2 Consultations sectorielles	124

5.3 Forum	126
6. Diagnostic de la zone agricole	129
6.1 Constats généraux.....	129
6.2 Faiblesses, menaces, forces et opportunités.....	129
7. Une vision concertée	132
8. Le plan d'action 2015-2020	133
8.1 Volet économique.....	134
8.2 Volet règlementaire.....	137
8.3 Volet touristique.....	138
8.4 Volet développement durable.....	139
8.5 Volet fiscalité et valeur foncière.....	140
8.6 Volet sensibilisation et éducation.....	141
9. Mise en œuvre et suivi	142
10. Conclusion	143
11. Références	144
Annexes	148
Annexe 1 : Rapport – projet de caractérisation des terres en friche	149
Annexe 2 : Extraits des pages ZOOM	164
Annexe 3 : Sondage transmis aux producteurs agricoles	176
Annexe 4 : Compilation des réponses au sondage	190
Annexe 5 : Liste des participants aux rencontres de secteurs	203
Annexe 6 : Bilan des rencontres de secteurs	206
Annexe 7 : Liste des participants au forum du 11 avril 2014	222
Annexe 8 : Bilan des activités, forum du 11 avril 2014	224
Annexe 9 : Tableaux de suivi	228

Liste des tableaux

Tableau 1	Municipalités de la MRC de Memphrémagog	5
Tableau 2	Répartition des pentes sur le territoire de la MRC	9
Tableau 3	Définitions et distribution des classes de potentiel de sol	13
Tableau 4	Répartition des classes de potentiel de sol par municipalités	15
Tableau 5	Définitions et distribution des sous-classes de potentiel de sol	18
Tableau 6	Répartition des sous-classes de potentiel de sol par municipalités	20
Tableau 7	Répartition du couvert forestier selon les municipalités	22
Tableau 8	Répartition de l'utilisation du sol par municipalité en 2007	33
Tableau 9	Usages agricoles et résidentiels en zone agricole permanente (ZAP).....	36
Tableau 10	Répartition des principales affectations et des îlots dans les municipalités	44
Tableau 11	Population et âge de la population.....	48
Tableau 12	Population saisonnière par municipalité en 2013.....	49
Tableau 13	Nombre d'emplois par type de profession	50
Tableau 14	Répartition des entreprises et emplois industriels par secteur.....	51
Tableau 15	Revenu d'emploi moyen dans les municipalités et la MRC	53
Tableau 16	Niveau de scolarité selon les catégories de population	54
Tableau 17	Indice de développement des municipalités de la MRC	55
Tableau 18	Répartition de la valeur foncière de la MRC de Memphrémagog	56
Tableau 19	Sommaire de l'évaluation foncière agricole par municipalité, 2013	57
Tableau 20	Répartition de la zone agricole dans les municipalités	59
Tableau 21	Décisions rendues par la CPTAQ (rapport annuel de 2004-2005 à 2011-2012)	61
Tableau 22	Mode d'occupation des fermes	64
Tableau 23	Évolution de la valeur totale du capital agricole entre 2001 et 2011	65
Tableau 24	Valeur totale du capital agricole.....	66
Tableau 25	Revenus agricoles bruts totaux.....	67
Tableau 26	Main d'œuvre dans les exploitations agricoles	69
Tableau 27	Strates d'âge et âge moyen des agriculteurs.....	70
Tableau 28	Distribution des exploitations agricoles enregistrées dans la MRC en 2010.....	72
Tableau 29	Évolution du nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	74
Tableau 30	Évolution des superficies en production végétale à l'échelle de la MRC	76
Tableau 31	Évolution des productions animales à l'échelle de la MRC.....	77
Tableau 32	Nombre de producteurs selon le secteur de production du principal revenu	79
Tableau 33	Nombre de déclarants par secteurs de production (2010).....	81
Tableau 34	Nombre de site en culture et superficies par types de productions végétales	82

Tableau 35	Distribution du nombre d'unités animales par types de productions pour les municipalités de la MRC de Memphrémagog.....	85
Tableau 36	Potentiel acéricole dans la MRC de Memphrémagog.....	90
Tableau 37	Présence de relève dans les exploitations agricoles enregistrées (2010)	92
Tableau 38	Évolution de la présence de relève dans les exploitations agricoles enregistrées.....	93
Tableau 39	Évolution des revenus agricoles chez les EAE, 2000 et 2010	94
Tableau 40	Évaluation foncière et revenus agricoles : état de la situation	96
Tableau 41	Évolution du nombre d'entreprises en mode biologique entre 2002 et 2010 dans la MRC de Memphrémagog ..	97
Tableau 42	Proportion du nombre d'entreprises en mode biologique dans la MRC de Memphrémagog et en Estrie (2010)	98
Tableau 43	Évolution du nombre de déclarants, cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM).....	98
Tableau 44	Nombre de producteurs forestiers enregistrés à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (2013)	99
Tableau 45	Production annuelle de matière ligneuse commerciale.....	100
Tableau 46	Transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog : Nombre d'entreprises par secteur d'activité ...	101
Tableau 47	Distribution des emplois en fonction des différents types d'activités, secteur de la transformation alimentaire.	102
Tableau 48	Les marchés publics de la MRC de Memphrémagog	105
Tableau 49	Outils supportant l'offre agrotouristique, MRC de Memphrémagog	108
Tableau 50	Superficie de terres en friche par municipalités	115
Tableau 51	Tableau des critères pour la classification des friches.....	116
Tableau 52	Résultats de l'analyse des données géomatiques : superficies des friches.....	119
Tableau 53	Résultats de l'analyse des données géomatiques : nombre de friches	119
Tableau 54	Lieux et dates des consultations par secteurs géographiques	124

Liste des cartes

Carte 1	Localisation de la MRC	4
Carte 2	Limite des régions naturelles et des ensembles physiographiques	7
Carte 3	Élévation sur le territoire de la MRC de Memphrémagog	8
Carte 4	Pentes sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.....	10
Carte 5	Potentiel agricole des sols pour les grandes cultures	16
Carte 6	Limitations des sols.....	21
Carte 7	Type de couvert forestier	23
Carte 8	Principaux bassins versants et l'hydrographie de la MRC	25
Carte 9	Éléments patrimoniaux	27
Carte 10	Unités de paysages et territoires d'intérêt.....	30
Carte 11	Répartition de l'utilisation du sol en 2007	34
Carte 12	Les usages agricoles en zone agricole permanente.....	37

Carte 13	Les usages résidentiels en zone agricole permanente.....	38
Carte 14	Les usages saisonniers en zone agricole permanente.....	39
Carte 15	Les usages commerciaux, publics et industriels en zone agricole permanente.....	40
Carte 16	Autres usages et terrains vacants en zone agricole permanente.....	41
Carte 17	Les grandes affectations du sol.....	45
Carte 18	Répartition des îlots déstructurés sur le territoire de la MRC.....	46
Carte 19	Zone agricole permanente.....	60
Carte 20	Localisation des exploitations agricoles enregistrées.....	73
Carte 21	Unités animales : bovins de boucherie et laitiers.....	86
Carte 22	Distribution géographique : bovins de boucherie et laitiers.....	87
Carte 23	Unités animales totales, MRC de Memphrémagog.....	88
Carte 24	Distribution géographique : unités animales totales.....	89
Carte 25	Potentiel acéricole dans la MRC de Memphrémagog.....	91
Carte 26	Localisation des entreprises offrant des produits agroalimentaires en circuit court.....	104
Carte 27	Localisation des marchés publics.....	106
Carte 28	Les contraintes physiques.....	110
Carte 29	Les contraintes anthropiques.....	111
Carte 30	Les contraintes reliées à l'environnement.....	112
Carte 31	Les secteurs présentant le moins de contraintes.....	113
Carte 32	Localisation et potentiel agricole des terres en friches.....	118

Liste des figures

Figure 1	Évolution de la pyramide des âges de la MRC entre 2011 et 2031.....	48
Figure 2	Évolution de la superficie agricole et du nombre de fermes.....	62
Figure 3	Évolution du nombre de producteurs agricoles.....	63
Figure 4	Évolution de la superficie totale des fermes dans la MRC.....	63
Figure 5	Évolution de la production acéricole dans la MRC de Memphrémagog, 1993 à 2010.....	78
Figure 6	Répartition des types de production chez les exploitations agricoles enregistrées.....	80
Figure 7	Répartition des types de productions végétales en fonction du nombre de sites et des superficies en culture (2010).....	83
Figure 8	La répartition des unités animales en fonction des types de production.....	84
Figure 9	Évolution des revenus agricoles chez les entreprises agricoles enregistrées entre 2000 et 2010.....	95
Figure 10	Évolution de la valeur foncière et des revenus agricoles entre 2004 et 2010.....	95
Figure 11	Secteurs d'activités des entreprises œuvrant en transformation alimentaire, MRC de Memphrémagog.....	102
Figure 12	Offre de produits à la ferme, par municipalité et types de production.....	103
Figure 13	Clé dichotomique utilisée pour la classification des friches agricoles.....	117

Figure 14	Invitation, consultation du secteur ouest.....	125
Figure 15	Invitation, forum du 11 avril 2014.....	126
Figure 16	Élaboration d'une vision par les participants au Forum	128

1. Introduction et mise en contexte

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. Il repose sur un portrait précis et détaillé de la situation de l'agriculture et sur l'identification des possibilités de développement des activités agricoles.

Par la réalisation de son PDZA, la MRC de Memphrémagog a poursuivi les objectifs suivants :

- Acquérir une meilleure connaissance des enjeux liés à l'agriculture;
- Développer ou soutenir de nouvelles filières agricoles (par exemple : l'agrotourisme, l'agriculture biologique et la transformation agricole);
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités;
- Favoriser une occupation et une utilisation dynamique de la zone agricole en freinant l'abandon des parcelles agricoles et en

supportant le retour à l'agriculture sur des terres en friche.

Une des grandes finalités du projet de PDZA est d'établir, en concertation avec les acteurs impliqués, un plan d'action à court, moyen et long terme qui permettra d'identifier des moyens concrets afin de mettre en valeur la zone agricole et d'atteindre les objectifs qui auront été fixés dans le cadre du projet.

L'élaboration du PDZA s'est échelonnée sur une période d'environ 16 mois et a débuté au début de l'année 2013. Il a été réalisé en concertation avec de nombreux partenaires du milieu. Plusieurs étapes ont été nécessaires à sa réalisation, par exemple l'analyse et le diagnostic de la zone agricole et des activités agricoles, l'élaboration d'une vision stratégique, ainsi que l'identification et la priorisation des enjeux. Le PDZA contient des actions concrètes permettant de revitaliser la zone agricole de la MRC de Memphrémagog, et ce sur l'ensemble du territoire.



Démarche d'élaboration du PDZA

La structure du présent document reflète la démarche d'élaboration du PDZA. Les sections deux à quatre présentent le portrait de la MRC (général, socio-économique puis agricole). La section 5 et ses annexes détaillent le processus consultatif mené à l'hiver et au printemps 2014. Cette période a permis de développer et de consolider les liens entre la MRC, les élus et les agriculteurs. La synergie développée représente, en soi, un gain important. La section 6 présente le diagnostic de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog, sous la forme de forces, faiblesses, opportunités et menaces. La section 7 présente la vision adoptée en concertation avec les acteurs du milieu lors du Forum sur l'agriculture 2014, tenu le 11 avril. La section huit présente et détaille chacune des actions retenues pour dynamiser et développer l'agriculture sur le territoire. En terminant, la section 9 explique comment la MRC compte assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action 2015-2020.

La MRC de Memphrémagog désire souligner l'apport de ses partenaires, sans qui ce projet n'aurait pu se concrétiser. Il s'agit du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et de l'Union des producteurs agricoles-Estrie et secteur Memphrémagog. Leur soutien financier important a rendu possible la réalisation de ce projet, mais l'implication des gens passionnés en a fait un succès.

Bonne lecture!

2. Le portrait général de la MRC de Memphrémagog

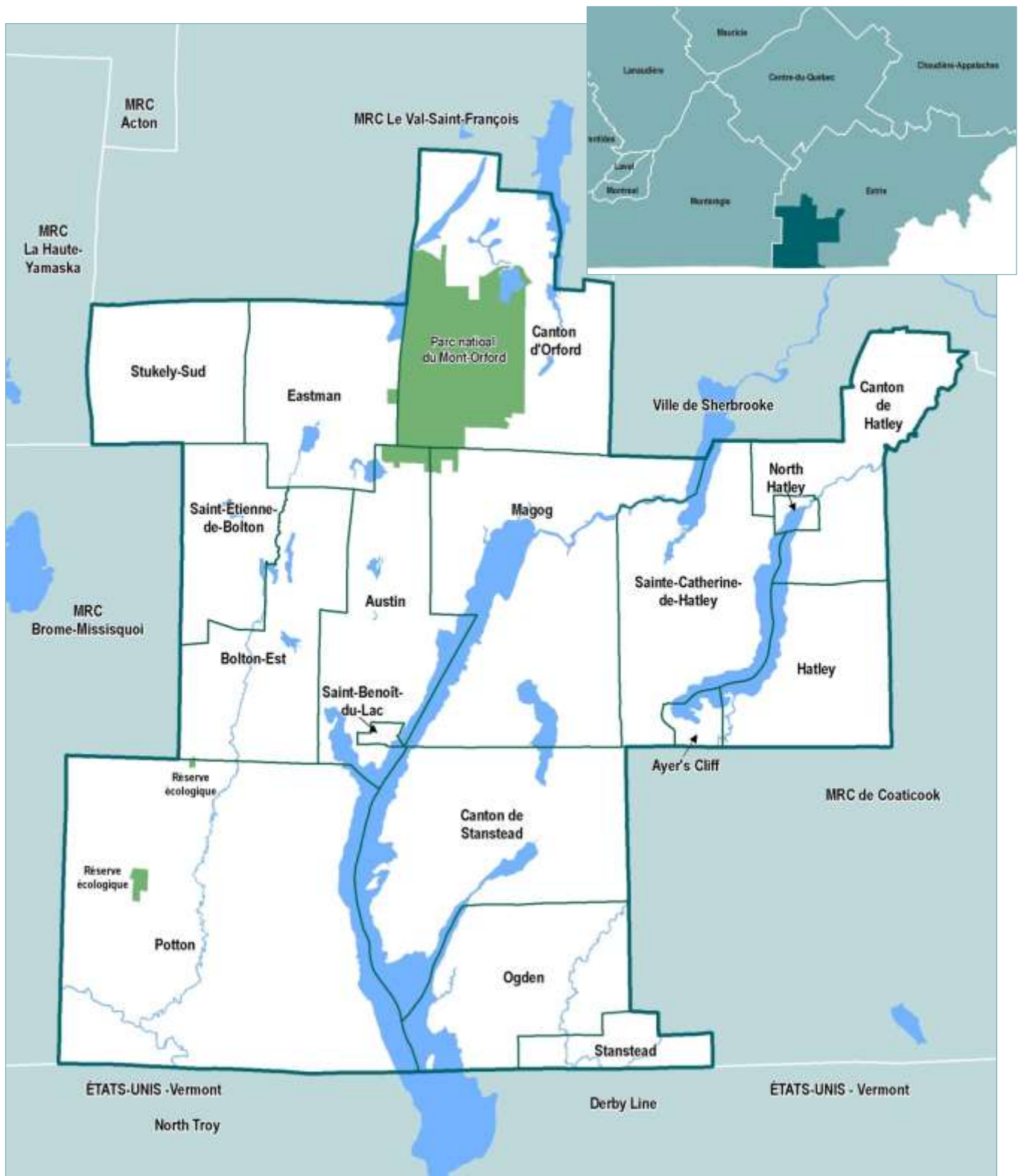
La MRC de Memphrémagog est située à l'extrémité sud-ouest de l'Estrie et elle couvre une superficie de plus de 1 449 km² (144 900 hectares). Son territoire est adjacent à trois MRC estriennes (Coaticook, Sherbrooke et Le Val-Saint-François) ainsi qu'à deux MRC situées en Montérégie (Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska). Au sud, la MRC longe la frontière américaine et l'état du Vermont sur 35 km (Carte 1).

La MRC est constituée de 17 municipalités. Ces dernières occupent des superficies différentes, passant d'un peu plus de 2 km² à 278 km² (Tableau 1). Les municipalités les plus étendues sont le Canton de Potton, la Ville de Magog, le Canton d'Orford et le Canton de Stanstead qui présentent tous une superficie supérieure à 100 km². À l'opposé, on retrouve les municipalités de Saint-Benoît-du-Lac, North Hatley et Ayer's Cliff qui couvrent moins de 10 km².

En 2013, la population permanente de la MRC totalisait 49 180 personnes, se classant au second rang des MRC de l'Estrie après la Ville de Sherbrooke. La population de la MRC a connu un accroissement constant au cours des cinquante dernières années. La Ville de Magog constitue la ville centre avec plus de 52 % de la population de la MRC. Quatre autres municipalités comptent une population de plus de 2 000 habitants, soit le Canton d'Orford, la Ville de Stanstead, Sainte-Catherine-de-Hatley et le Canton de Hatley.

En fonction de la population et de la densité, toutes les municipalités de la MRC sont considérées comme étant à caractère rural ^(Réf.1). On retrouve toutefois à l'intérieur de certaines municipalités des secteurs urbanisés, comme les villes de Magog et Stanstead, ou encore, des noyaux villageois. En 2006, près de 42 % de la population permanente de la MRC vivait dans un milieu urbain. En comparaison avec les données de l'Estrie et du Québec, où le taux de concentration urbaine représente respectivement de 64 % et de 80 %, on remarque effectivement que le territoire de la MRC présente davantage un caractère rural qu'urbain ^(Réf.2).

Carte 1 Localisation de la MRC



Source : MRC de Memphrémagog.

Tableau 1 Municipalités de la MRC de Memphrémagog

Municipalité	Superficie (km ²) ⁽¹⁾	Prorata de la superficie de la MRC (%)	Population permanente (2013) ⁽²⁾	Prorata de la population de la MRC (%)	Densité (pers/km ²)
Austin	86,5	6,0	1 924	3,9	22,2
Ayer's Cliff	5,5	0,4	1 116	2,3	202,9
Bolton-Est	81,6	5,6	937	1,9	11,5
Eastman	77,1	5,3	1 739	3,5	22,6
Hatley	66,6	4,6	759	1,5	11,4
Canton de Hatley	75,9	5,2	2 053	4,2	27,0
Magog	167,5	11,6	25 670	52,2	153,3
North Hatley	4,6	0,3	673	1,4	146,3
Ogden	84,1	5,8	782	1,6	9,3
Canton d'Orford	148,6	10,3	3 756	7,6	25,3
Canton de Potton	278,6	19,2	1 829	3,7	6,6
Saint-Benoît-du-Lac	2,4	0,2	48	0,1	20,0
Sainte-Catherine-de-Hatley	99,2	6,8	2 470	5,0	24,9
Saint-Étienne-de-Bolton	49,0	3,4	550	1,1	11,2
Stanstead	22,3	1,5	2 846	5,8	127,6
Canton de Stanstead	135,7	9,4	1 018	2,1	7,5
Stukely-Sud	63,8	4,4	1 010	2,1	15,8
MRC de Memphrémagog	1 449	100	49 180	100	33,9

Sources : (1) Répertoire des municipalités, MAMROT, 2013^(Réf.3).(2) Décret de population pour 2013, MAMROT, 2013^(Réf.4).

2.1 Portrait biophysique du territoire

Le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a développé un outil, le cadre écologique de référence du Québec, afin de cartographier et de classifier le territoire. Ce cadre s'appuie principalement sur les formes de terrains, leur organisation spatiale et sur la configuration de leur réseau hydrographique, indépendamment des ressources que l'on y retrouve. Les unités spatiales sont qualifiées par des variables, comme le climat, la géologie, le relief, les sols et l'eau. Le territoire est ainsi divisé en plusieurs niveaux qui s'imbriquent selon une certaine hiérarchie ^(Réf.5).

La MRC de Memphrémagog est localisée au sein de la formation géologique des Appalaches. Cette région correspond à une chaîne de montagnes fortement plissées, aujourd'hui caractérisée par une succession de monts et de collines entrecoupées de vallées et de plateaux ^(Réf.6). Elle s'étend de la pointe de la Gaspésie jusqu'au nord du Connecticut, aux États-Unis. L'ensemble des éléments biophysiques décrits dans cette section est influencé par leur appartenance à cette province naturelle des Appalaches.

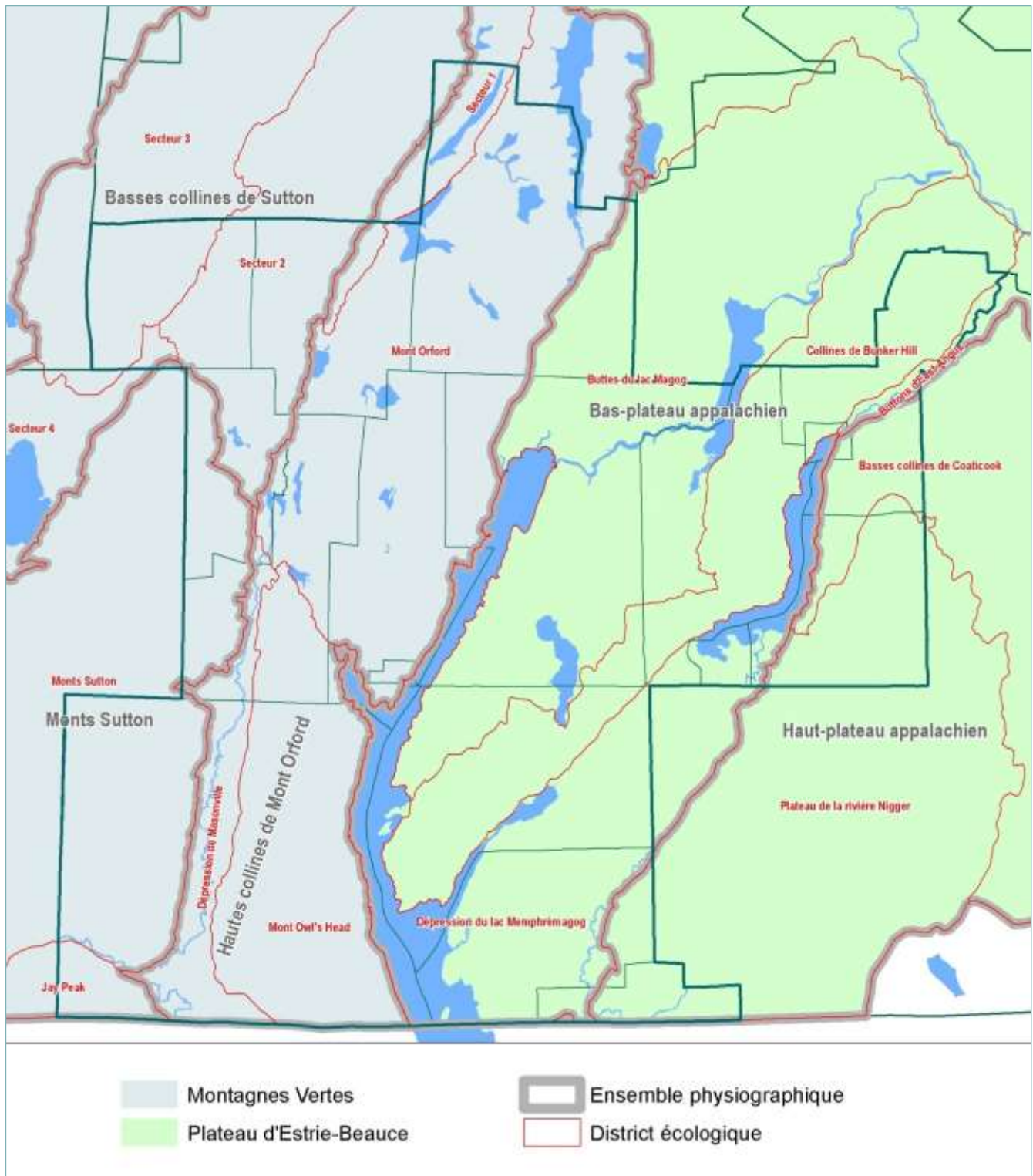
2.1.1 Le relief et la topographie

Selon le second niveau du cadre écologique de référence, le territoire de la MRC est divisé entre deux régions naturelles : à l'ouest, les Montagnes Vertes et à l'est le Plateau d'Estrie-Beauce. À ces régions sont rattachés cinq ensembles physiographiques (Carte 2).

Pour la section des Montagnes Vertes, l'altitude, par rapport au niveau de la mer, varie de 160 à 850 mètres. On y retrouve le principal axe montagneux de la MRC constitué des monts Sutton, Owl's Head, Sugar Loaf, Éléphant, Foster et Chagnon. Le point culminant étant le massif du mont Orford avec 850 mètres. Les altitudes les plus basses se localisent le long des vallées des rivières Missisquoi Nord et Missisquoi, où l'on retrouve également les principales activités agricoles, ainsi qu'à proximité du lac Memphrémagog (Carte 3).

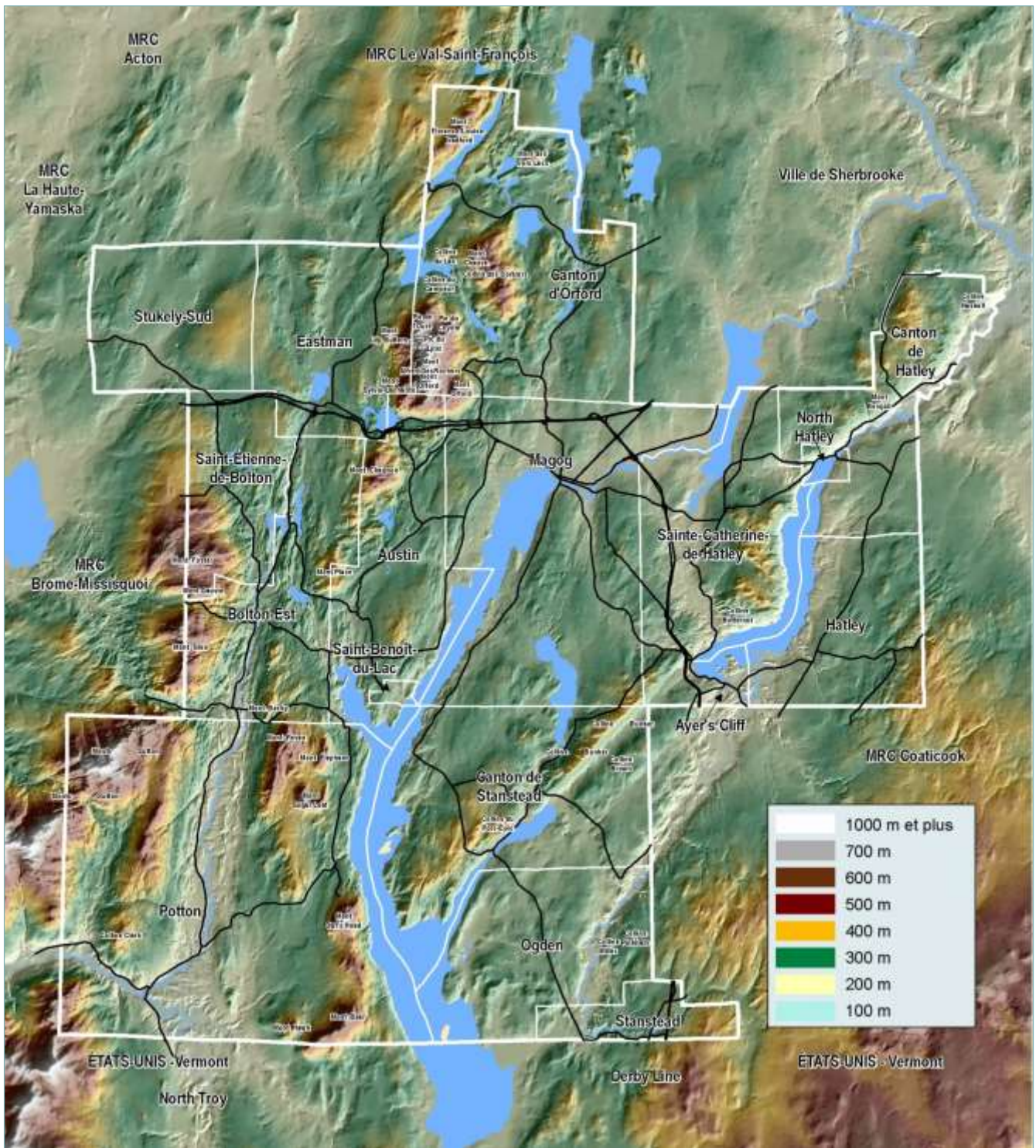
L'altitude du Plateau d'Estrie-Beauce est moins élevée, variant de 140 à 440 mètres. La partie la plus haute correspond au deuxième axe montagneux de la MRC, communément appelé Bunker Hill. Les hauteurs plus modestes de cette partie de la MRC sont plus constantes et s'étendent sur des plateaux riches en alluvions et sédiments profitables à l'agriculture, comme en témoigne le dynamisme agricole présent à l'est du territoire de la MRC.

Carte 2 Limite des régions naturelles et des ensembles physiographiques



Source : MRC de Memphrémagog.

Carte 3 Élévation sur le territoire de la MRC de Memphrémagog



Source : MRC de Memphrémagog.

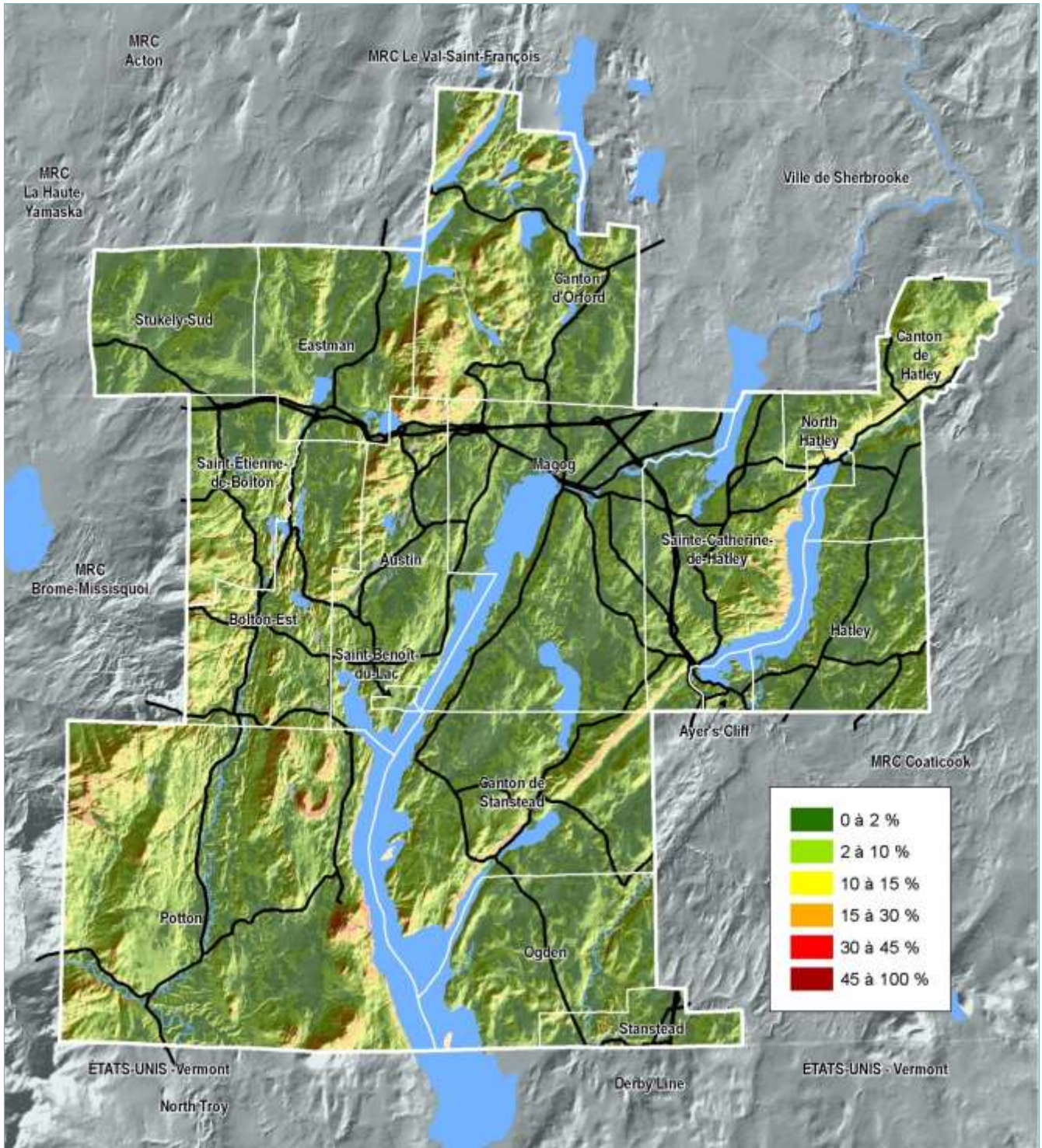
Le territoire de la MRC se caractérise principalement par des pentes variant de 2 à 10 % (Tableau 2). En effet, 61 % du territoire se trouve dans cette catégorie de pente. Au-delà de 15 %, les pentes deviennent un facteur très limitatif pour l'agriculture. Seulement 7,5 % du territoire de la MRC présente une telle caractéristique. En relation avec le relief, les fortes pentes se retrouvent principalement du côté ouest de la MRC.

Tableau 2 Répartition des pentes sur le territoire de la MRC

	Total MRC		Secteur Est		Secteur Ouest	
	Superficie (ha)	Prorata de la MRC (%)	Superficie (ha)	Prorata de la MRC (%)	Superficie (ha)	Prorata de la MRC (%)
0 à 2 %	29 478	22,3	15 642	11,8	13 836	10,5
2 à 10 %	80 857	61,2	37 091	28,1	43 766	33,1
10 à 15 %	11 883	9,0	3 333	2,5	8 550	6,5
15 à 30 %	9 094	6,9	2 134	1,6	6 960	5,3
30 à 45 %	819	0,6	172	0,1	647	0,5
45 % et plus	30	0,02	2	0,00	28	0,02
Total	132 161	100	58 374	44,2	73 787	55,8

Note : Superficie en terre de la MRC.

Carte 4 Penthes sur le territoire de la MRC de Memphrémagog



Source : MRC de Memphrémagog.

2.1.2 Le climat

Le climat joue un rôle décisif en agriculture. La température, la quantité de précipitations, la durée de la saison de croissance sont des exemples d'éléments climatiques ayant un impact sur les activités agricoles et les types de cultures possibles ainsi que leur développement.

Différents indices thermiques peuvent être calculés. Selon les données de 1965 à 1976 de l'Atlas agroclimatique du Canada, les dates moyennes du dernier gel printanier varient entre le 17 mai et le 3 juin sur le territoire. Cette information est utile pour évaluer les risques de gel tardif que peut subir une culture. À l'opposé, les premiers gels automnaux peuvent se produire entre le 13 septembre et le 29 septembre. Cela fait en sorte que la longueur de la période sans gel varie de 95 à 125 jours et que la saison de croissance, où les températures moyennes sont supérieures à 5 °C, est constituée de 194 à 201 jours ^(Réf.13). Ces informations, bien qu'anciennes, donnent une indication du climat sur le territoire de la MRC.

Plus récemment, il est possible d'obtenir des informations provenant de l'Atlas agroclimatique du Québec, entre autres au niveau des cumuls thermiques. Ces derniers sont utilisés en agriculture pour évaluer le développement des végétaux et des ravageurs durant la saison de croissance d'une culture. Ils sont principalement basés sur la température. Ils comportent donc des limites puisqu'ils ne prennent pas en considération des éléments comme les précipitations, l'humidité et le type de sol. Les degrés-jours et les « unités thermiques maïs » sont deux méthodes employées pour le calcul des cumuls thermiques. Sur le territoire de la MRC, pour la période de référence allant de 1979 à 2008, le cumul des « unités thermiques maïs » varie de 2 023 à 2 576 UTM. En comparaison, au Québec dans les zones de production de maïs-grain, les valeurs se situent généralement entre 2 000 et 3 000 UTM ^(Réf.14, Réf.15).

2.1.3 La pédologie et la qualité des sols

2.1.3.1 Classes de potentiel des sols

Le sol représente la couche superficielle se trouvant au-dessus du roc. Il résulte de la transformation de la roche mère sous-jacente sous l'influence de divers processus, physiques, chimiques et biologiques qui s'étendent sur une longue période. C'est pourquoi le sol peut être considéré comme étant une ressource non renouvelable. Les sols constituent un des éléments de base en agriculture. Leur qualité est influencée par leur structure et leurs composantes et elle détermine en partie les activités agricoles possibles ainsi que le rendement des cultures. Il existe plusieurs types de sols. Afin d'en faciliter la compréhension, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a réalisé un inventaire des terres du territoire. Il s'agit d'un relevé complet du potentiel des terres et de leur utilisation. La classification utilisée illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Les classes et les sous-classes sont basées sur les caractéristiques du sol déterminées par des inventaires pédologiques. Le tableau suivant décrit les différents types de classes (Tableau 3). On y retrouve également une indication de la superficie en terre de la MRC occupée par chacune. Il est important de noter qu'en Estrie, les sols de classes 2 à 5 sont utilisés pour l'agriculture. Seuls les sols des classes 6 et 7 ont des contraintes limitant l'agriculture exercée en région.

Les sols de classe 7 représentent plus du tiers du territoire de MRC. Il s'agit de sol n'offrant aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent. Un autre tiers est constitué de sols de la classe 5, soit des sols présentant des limitations très sérieuses restreignant ces sols à la culture de plantes fourragères vivaces. Seulement 0,2 % du territoire de la MRC est occupé par des sols ne présentant que des limitations modérées (Tableau 3).

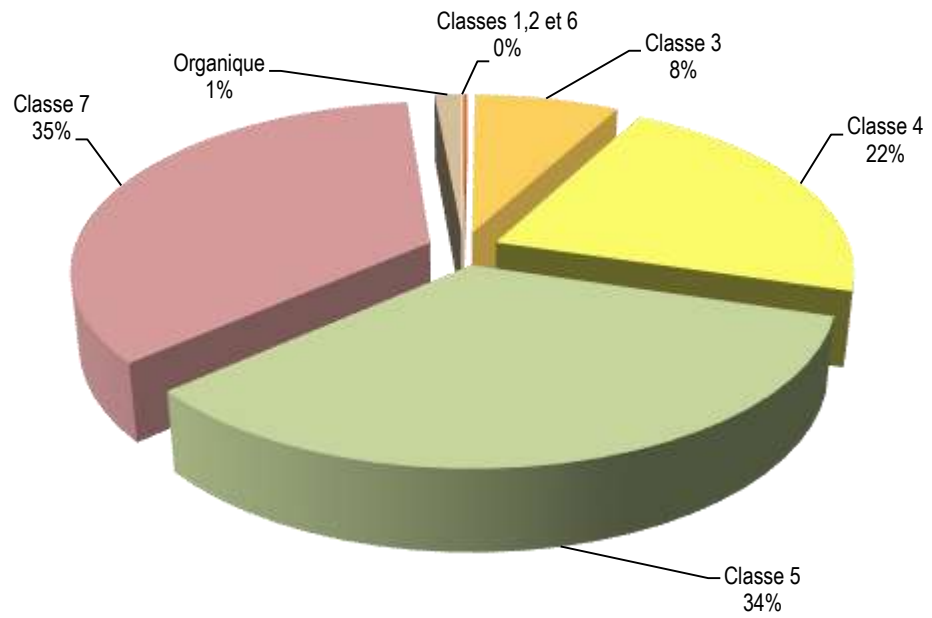
La répartition des classes de potentiel de sol dans les municipalités présente une importante variation (Tableau 4). Les meilleurs sols de la MRC, ceux de la classe 2, se retrouvent sur le territoire de la Ville de Magog en bordure de la rivière Magog. Les sols de classe 3 sont présents dans onze municipalités. Ils représentent plus du tiers des sols des municipalités de Hatley, Canton de Hatley, North Hatley et Stanstead. Les sols de classe 4, 5 et 7 se répartissent selon différents pourcentages dans l'ensemble des municipalités. La classe 7 étant la plus importante à l'échelle de la MRC, elle occupe majoritairement les territoires des municipalités d'Austin, Bolton-Est, Eastman, Canton de Potton, Saint-Benoît-du-Lac et Saint-Étienne-de-Bolton.

Classe	Secteur (%)	
	Ouest	Est
2 (limitation modérée)	0	0,2
3 (limitation assez sérieuse)	1,2	6,5
4 (limitation grave)	6,1	15,6
5 (limitation très sérieuse)	16,7	17,2
7 (aucune possibilité)	31,1	3,9
Sol organique (non classé)	0,7	0,8

On note également un clivage entre les secteurs situés à l'est et à l'ouest du lac Memphrémagog (Carte 5). La présence des Montagnes Vertes influence grandement le type de classe qu'on retrouve. En effet, en regroupant les classes 2, 3 et 4, on peut remarquer qu'elles représentent 22,3 % des sols du secteur Est alors qu'elles en constituent que 7,3 % des sols du secteur Ouest. Pour ce qui est de la classe 7, elle ne représente que 3,9 % des sols du secteur Est comparativement à 31,1 % des sols du secteur Ouest. Finalement, la superficie occupée par la classe 5 est comparable d'un secteur à l'autre. C'est donc dire que le secteur Est de la MRC présente un potentiel des sols pour la production agricole beaucoup plus élevé que le secteur Ouest.

Tableau 3 Définitions et distribution des classes de potentiel de sol

Classe	Description de la classe	Superficie en terre de la MRC occupée par la classe	
		(ha)	(%)
1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole.	---	---
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires.	270	0,2
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.	10 091,10	7,7
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.	28 580,60	21,7
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.	44 575,50	33,9
6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.	---	---
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.	46 100,70	35,1
0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel).	1 888,20	1,4



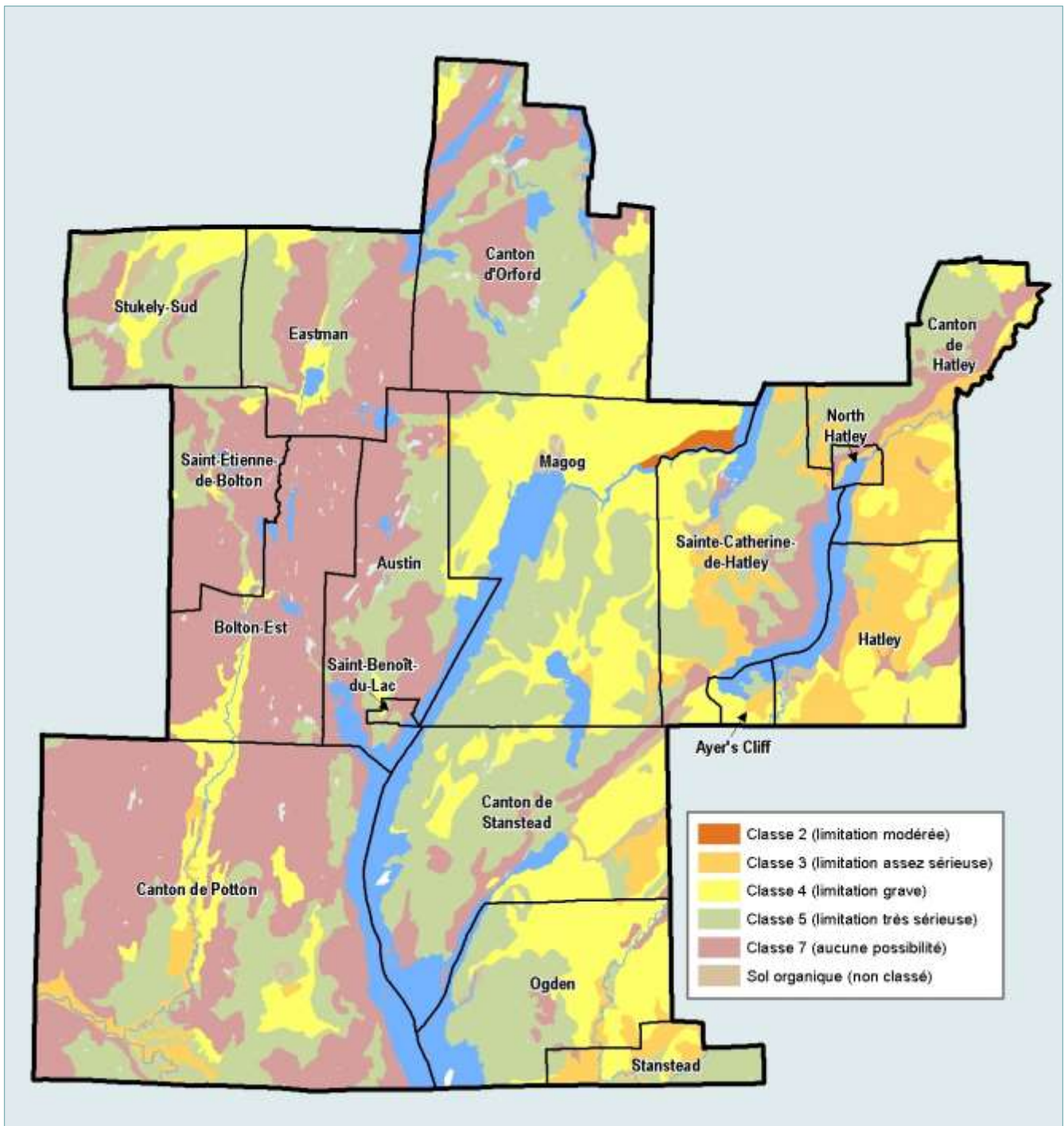
Source : IRDA, 2013^(Réf.7), AAC, 2013^(Réf.11).

Tableau 4 Répartition des classes de potentiel de sol par municipalités

Municipalité	Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Classe 7		Classe 0		Superficie en terre totale (ha)
	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	
Austin	---	---	56,2	0,8	260,6	3,5	2 753,9	37,4	4 260,5	57,8	40,8	0,6	7 371,9
Ayer's Cliff	---	---	128,6	23,5	324,9	59,4	93,4	17,1	0,3	0,05	---	---	547,1
Bolton-Est	---	---	---	---	729,3	9,3	124,1	1,6	6 987,5	89,1	---	---	7 841,0
Eastman	---	---	---	---	619,0	8,5	2 467,3	34,0	4 079,4	56,3	86,4	1,2	7 252,2
Hatley	---	---	2 091,6	34,5	2 700,7	44,6	401,3	6,6	677,1	11,2	186,1	3,1	6 056,8
Canton de Hatley	---	---	2 440,9	34,1	1 066,8	14,9	2 493,6	34,9	1 152,9	16,1	---	---	7 154,3
Magog	269,9	1,9	177,3	1,2	7 437,1	51,5	6 225,0	43,1	144,3	1,0	185,2	1,3	14 438,8
North Hatley	---	---	208,5	63,0	1,3	0,4	33,1	10,0	88,0	26,6	---	---	330,9
Ogden	---	---	372,7	5,0	3 515,5	47,1	3 221,7	43,1	292,7	3,9	66,2	0,9	7 468,9
Canton d'Orford	---	---	---	---	2 702,0	19,9	5 321,7	39,1	5 368,8	39,5	202,6	1,5	13 595,1
Canton de Potton	---	---	1 533,8	5,9	2 341,5	9,0	6 580,8	25,3	15 382,6	59,2	163,1	0,6	26 001,8
Saint-Benoît-du-Lac	---	---	---	---	18,7	8,6	87,2	39,8	113,1	51,6	---	---	219,0
Ste-Catherine-de-Hatley	---	---	1 724,1	20,0	1 867,7	21,7	3 353,5	38,9	1 432,8	16,6	239,3	2,8	8 617,5
Saint-Étienne-de-Bolton	---	---	---	---	214,3	4,5	891,1	18,7	3 666,3	76,8	1,0	0,02	4 772,6
Stanstead	---	---	848,1	39,4	432,7	20,1	845,1	39,3	25,9	1,2	---	---	2 151,7
Canton de Stanstead	---	---	505,3	4,5	3 158,1	28,0	5 916,4	52,4	1 353,4	12,0	354,8	3,1	11 287,9
Stukely-Sud	---	---	---	---	1 180,3	18,7	3 708,3	58,7	1 061,9	16,8	362,1	5,7	6 312,6
MRC de Memphrémagog	269,9	0,2	10 087,2	7,7	28 570,5	21,7	44 517,4	33,9	46 087,5	35,1	1 887,6	1,4	131 420,0

Source : AAC, 2013^(Réf.11).

Carte 5 Potentiel agricole des sols pour les grandes cultures



Source : AAC, 2013(Ref.11).

2.1.3.2 Sous-classes des limitations des sols

Pour compléter le portrait du potentiel des sols, l'Inventaire des terres du Canada comprend également des sous-classes indiquant des limitations pouvant nuire à l'agriculture. Près de la moitié de la superficie en terre de la MRC peut présenter des limitations dues au relief (sous-classe T) (Tableau 5). Alors que sur plus du quart du territoire, la culture peut être restreinte par la présence de roc près de la surface (sous-classe R).

Selon cette classification, le relief peut constituer une limitation à la culture. Le critère est différent de celui utilisé pour la détermination des pentes fortes (plus de 15 %). En plus du dénivelé, l'analyse intègre la fréquence ou le mode de disposition des pentes en diverses directions qui constituent d'importants facteurs qui entraînent un accroissement des frais de production agricole, comparativement à un terrain plat, diminuent l'uniformité de croissance, retardent la maturation des récoltes et accroissent le danger d'érosion pluviale (Réf.7).

Lorsqu'on analyse les résultats en fonction du découpage municipal, peu de municipalités sont touchées par des limitations dues :

- ❖ aux inondations causées par des cours d'eau ou des lacs (sous-classe I);
- ❖ au manque d'humidité (sous-classe M);
- ❖ au résultat de l'effet cumulatif d'au moins deux désavantages (sous-classe X).

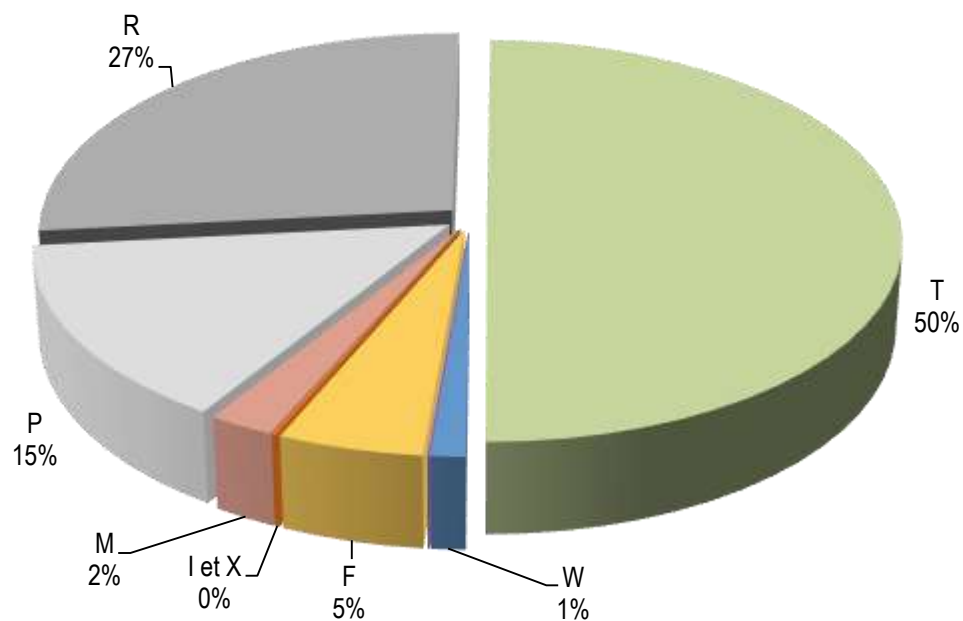
Dix municipalités de la MRC voient l'agriculture limitée principalement par le relief (Tableau 6). Dans le cas de Hatley et du Canton de Hatley, c'est plus de 80 % du territoire qui est affecté par cette sous-classe. La présence de roc solide près de la surface constitue la principale limitation dans cinq municipalités de la MRC. Seules les municipalités de Stukely-Sud et du Canton de Stanstead ont des pourcentages pour cette sous-classe dépassant 50 %. Finalement, deux municipalités, Austin et St-Benoît-du-Lac, présentent des limitations principalement dues au degré de pierrosité du sol.

La répartition spatiale des sous-classes ne permet pas de dresser des distinctions claires entre les secteurs Est et Ouest de la MRC (Carte 6). Seule la sous-classe « T » correspondant au relief est présente dans une plus forte proportion dans le secteur Ouest (30 %) que dans le secteur Est (20 %).

Sous-Classe	Secteur (%)	
	Ouest	Est
F (faible fertilité)	2,8	2,3
I (inondation)	0	0,2
M (manque d'humidité)	1,5	0,8
P (pierrosité)	8,7	5,7
R (roc solide)	12,4	14,5
T (relief)	30,0	19,9
W (surabondance d'eau)	0,6	0,6
X (effet cumulatif de 2 facteurs)	0	0,1

Tableau 5 Définitions et distribution des sous-classes de potentiel de sol

Sous-classe	Description de la sous-classe	Superficie de la MRC occupée par la sous-classe	
		(ha)	(%)
F	<u>Faible fertilité</u> : cette sous-classe dénote des sols peu fertiles ou très difficiles à améliorer, mais pouvant être remis en valeur grâce à l'emploi judicieux d'engrais et d'amendements.	6 581,6	5,0
I	<u>Inondations causées par des cours d'eau ou des lacs</u> : cette sous-classe comprend des sols exposés aux inondations, lesquelles causent des dégâts aux récoltes ou imposent des limitations à la culture.	214,8	0,2
M	<u>Manque d'humidité</u> : cette sous-classe représente des sols où les récoltes sont affectées par la sécheresse du sol en raison des particularités inhérentes à ce dernier.	2 960,6	2,3
P	<u>Pierrosité</u> : cette sous-classe comporte des sols assez pierreux pour qu'ils puissent gêner sensiblement les labours, les semailles et la récolte.	18 730,6	14,3
R	<u>Roc solide</u> : cette sous-classe s'entend des sols où la présence de la roche solide près de la surface en restreint l'usage pour la culture.	34 797,7	26,5
T	<u>Relief</u> : cette sous-classe se rattache aux sols où le relief constitue une limitation à la culture. La dénivellation ainsi que la fréquence ou le mode de disposition des pentes en diverses directions sont d'importants facteurs qui entraînent l'accroissement des frais de production agricole en regard d'un terrain plat, abaissent l'uniformité de croissance, retardent la maturation des récoltes et accroissent le danger d'érosion pluviale.	64 681,2	49,2
W	<u>Surabondance d'eau</u> : cette sous-classe se compose de sols où la surabondance d'eau, de provenance autre que les crues, constitue une importante limitation à la culture.	1 583,0	1,2
X	<u>Limitation résultant de l'effet cumulatif d'au moins deux désavantages</u> : cette sous-classe comprend des sols qui offrent une restriction modérée résultant de l'effet cumulatif de plusieurs désavantages.	68,3	0,1



Source : IRDA, 2013^(Réf.7), AAC, 2013^(Réf.11).

Note : Pourcentage calculé sur la superficie en terre de la MRC.

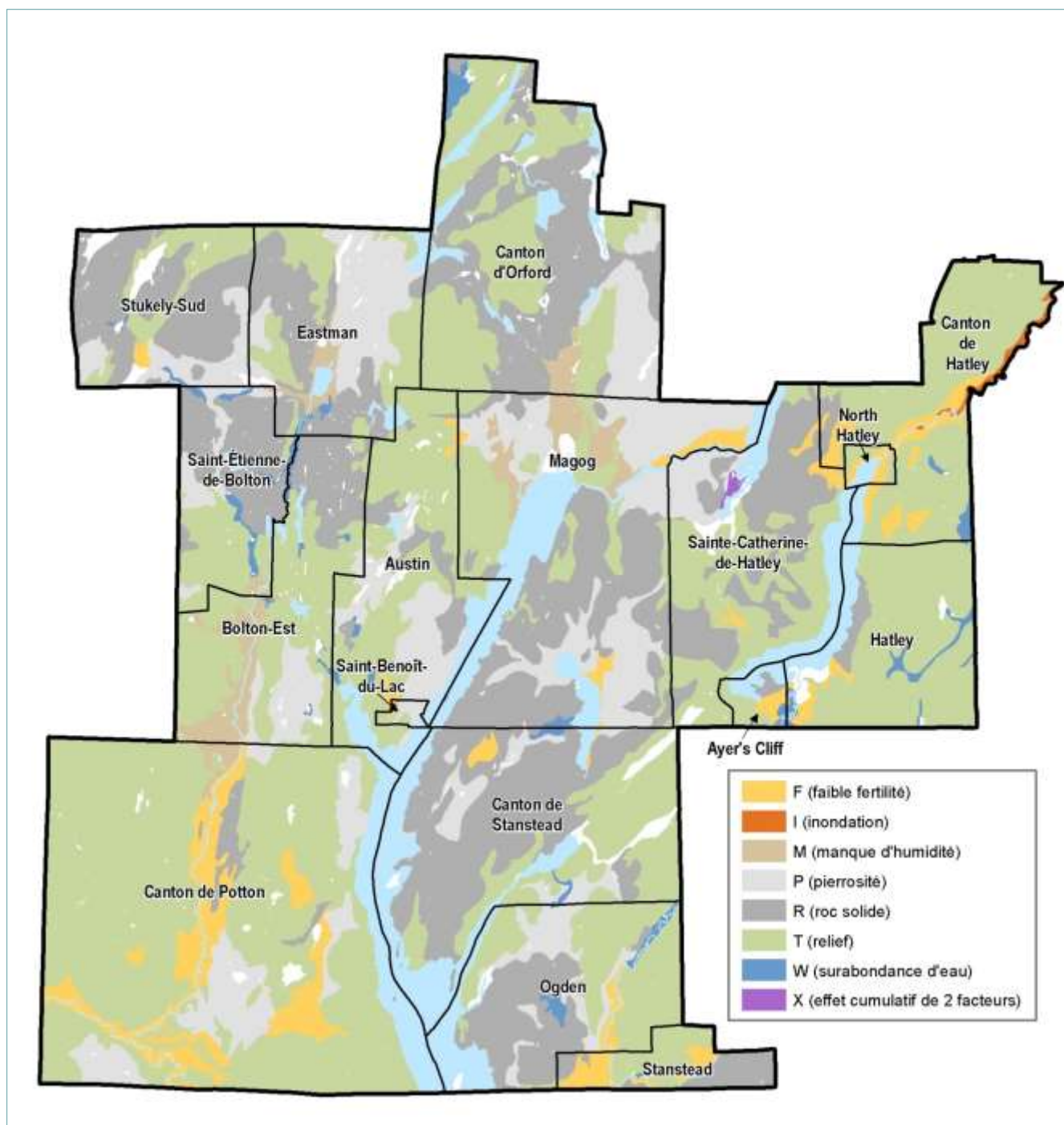
Tableau 6 Répartition des sous-classes de potentiel de sol par municipalités

Municipalité	F		I		M		P		R		T		W		X		Superficie totale (ha)
	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	
Austin	141,2	1,9	---	---	---	---	1 716,70	23,3	859,3	11,7	4 540,10	61,6	73,8	1,0	---	---	7 331,1
Ayer's Cliff	128,6	23,5	---	---	---	---	---	---	93,4	17,1	274,6	50,2	50,6	9,2	---	---	547,1
Bolton-Est	8,9	0,1	---	---	956,3	12,2	1 049,10	13,4	1 314,80	16,8	4 391,10	56,0	120,7	1,5	---	---	7 841,0
Eastman	0,4	0,01	---	---	337,6	4,7	2 382,90	32,9	2 389,70	33,0	1 990,90	27,5	64,1	0,9	---	---	7 165,7
Hatley	193,7	3,2	---	---	---	---	---	---	284,8	4,7	5 106,60	84,3	285,7	4,7	---	---	5 870,7
Canton de Hatley	879	12,3	214,7	3,0	---	---	---	---	188,6	2,6	5 743,70	80,3	128,3	1,8	---	---	7 154,3
Magog	411,3	2,8	---	---	1 048,30	7,3	4 653,70	32,2	5 533,30	38,3	2 551,60	17,7	55,4	0,4	---	---	14 253,6
North Hatley	153,1	46,3	---	---	---	---	---	---	---	---	177,8	53,7	---	---	---	---	330,9
Ogden	216,1	2,9	---	---	---	---	1 086,60	14,5	2 490,80	33,3	3 397,70	45,5	211,4	2,8	---	---	7 402,6
Canton d'Orford	---	---	---	---	302,3	2,2	1 576,50	11,6	5 249,80	38,6	6 067,60	44,6	196,4	1,4	---	---	13 392,5
Canton de Potton	3399	13,1	---	---	227,3	0,9	2 752,30	10,6	544,8	2,1	18 915,20	72,7	---	---	---	---	25 838,6
Saint-Benoît-du-Lac	18,7	8,5	---	---	---	---	110	50,2	---	---	90,3	41,2	---	---	---	---	219,0
Ste-Catherine-de-Hatley	228,2	2,6	---	---	---	---	669,9	7,8	3 392,80	39,4	4 018,90	46,6	---	---	68,3	0,8	8 378,1
Saint-Étienne-de-Bolton	---	---	---	---	88	1,8	682,1	14,3	2 158,10	45,2	1 599,00	33,5	244,6	5,1	---	---	4 771,7
Stanstead	569,1	26,4	---	---	---	---	1,7	0,1	770,6	35,8	846,2	39,3	7,9	0,4	---	---	2 195,5
Canton de Stanstead	151,6	1,3	---	---	---	---	979,9	8,7	5 971,50	52,9	3 731,20	33,1	98,9	0,9	---	---	10 933,2
Stukely-Sud	80,5	1,3	---	---	---	---	1 063,30	16,8	3 544,10	56,1	1 217,80	19,3	44,8	0,7	---	---	5 950,5
MRC de Memphrémagog	6 579,5	5,0	214,7	0,2	2 959,7	2,3	18 724,7	14,2	34 786,4	26,5	64 660,30	49,2	1 582,5	1,2	68,3	0,1	129 576,1

Source : AAC, 2013^(Réf.11).

Note : Pourcentage calculé sur la superficie en terre de la municipalité.

Carte 6 Limitations des sols



Source : AAC, 2013(Ref.11).

2.1.4 Le couvert forestier

Globalement, le couvert forestier occupe 68 % du territoire de la MRC (Tableau 7). Le tableau suivant permet également de noter que treize municipalités de la MRC présentent un couvert forestier de plus de 50 %. Les municipalités dont le couvert forestier est inférieur à 50 % sont toutes situées à l'est du territoire. En ce qui concerne le type de couvert forestier, il est principalement composé de feuillus. Dans sept municipalités, un couvert forestier mixte, composé de feuillus et de résineux, domine. À l'échelle de la MRC, la superficie du territoire occupée par un type de couvert forestier composé de résineux est inférieure à 10 %.

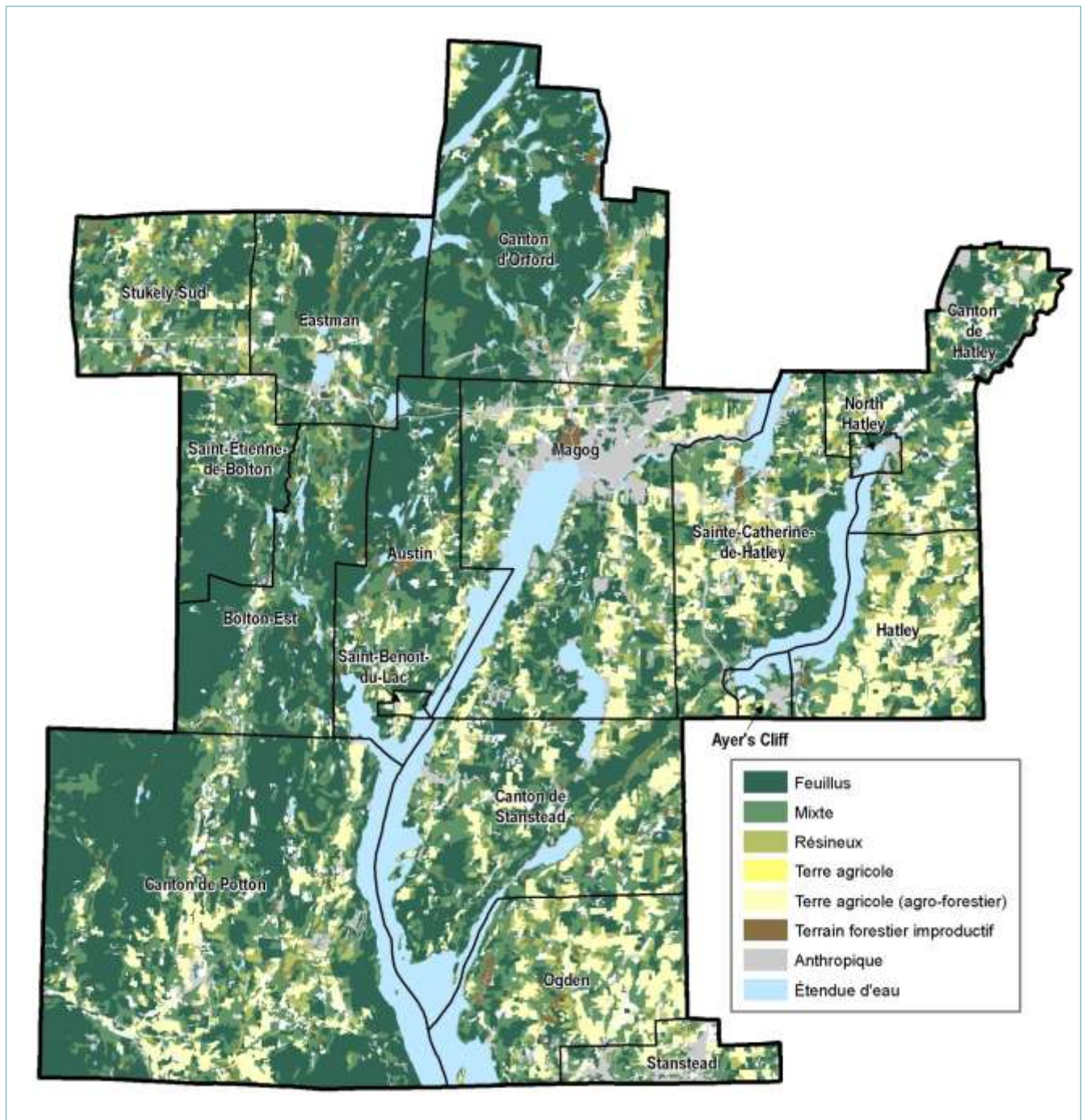
Tableau 7 Répartition du couvert forestier selon les municipalités

Municipalité	Non forestier		Couvert forestier total		Type de couvert forestier								
	(ha)	% de la municipalité	(ha)	% de la municipalité	Feuillus			Mixte			Résineux		
					(ha)	% de la municipalité	% de feuillus sur le couvert forestier total	(ha)	% de la municipalité	% mixte sur le couvert forestier total	(ha)	% de la municipalité	% de résineux sur le couvert forestier total
Austin	2 609	30,3	6 015	69,7	3 629	42,1	60,3	2 092	24,3	34,8	294	3,4	4,9
Ayer's Cliff	478	60,9	307	39,1	131	16,8	42,9	151	19,3	49,4	24	3,0	7,8
Bolton-Est	1 051	12,9	7 079	87,1	4 820	59,3	68,1	2 083	25,6	29,4	176	2,2	2,5
Eastman	1 535	20,0	6 139	80,0	3 658	47,7	59,6	2 142	27,9	34,9	340	4,4	5,5
Hatley	3 371	50,9	3 257	49,1	984	14,8	30,2	1 463	22,1	44,9	809	12,2	24,9
Canton de Hatley	2 600	35,2	4 786	64,8	2 265	30,7	47,3	1 997	27,0	41,7	525	7,1	11,0
Magog	7 896	47,3	8 796	52,7	3 868	23,2	44,0	4 128	24,7	46,9	799	4,8	9,1
North Hatley	260	57,1	195	42,9	143	31,3	73,1	28	6,3	14,6	24	5,3	12,3
Ogden	3 813	45,5	4 565	54,5	1 240	14,8	27,2	2 586	30,9	56,7	738	8,8	16,2
Canton d'Orford	3 092	20,9	11 681	79,1	7 709	52,2	66,0	3 460	23,4	29,6	512	3,5	4,4
Canton de Potton	6 637	23,9	21 111	76,1	13 896	50,1	65,8	6 218	22,4	29,5	997	3,6	4,7
Saint-Benoît-du-Lac	103	42,8	137	57,2	79	33,0	57,7	58	24,1	42,1	0	0,1	0,2
Ste-Catherine-de-Hatley	4 391	44,5	5 471	55,5	2 287	23,2	41,8	2 472	25,1	45,2	713	7,2	13,0
Saint-Étienne-de-Bolton	652	13,4	4 224	86,6	2 696	55,3	63,8	1 302	26,7	30,8	226	4,6	5,4
Stanstead	1 131	50,9	1 093	49,1	279	12,6	25,5	633	28,5	57,9	180	8,1	16,5
Canton de Stanstead	5 154	38,1	8 367	61,9	3 890	28,8	46,5	3 644	27,0	43,6	833	6,2	10,0
Stukely-Sud	1 450	22,8	4 915	77,2	1 688	26,5	34,3	2 640	41,5	53,7	587	9,2	11,9
MRC de Memphrémagog	46 224	32,0	98 138	68,0	53 263	36,9	54,3	37 096	25,7	37,8	7 779	5,4	7,9

Source : MRNF, 2011^(Réf.16).

Le secteur à l'ouest du lac Memphrémagog regroupe les principaux massifs forestiers. Dans le secteur est, le couvert forestier est davantage morcelé à cause, entre autres, de la présence plus importante des activités agricoles (Carte 7). À l'exception du territoire occupé par le parc national du Mont-Orford, les boisés sont de tenure privée.

Carte 7 Type de couvert forestier



Source : MRNF, 2011^(Réf.16).

2.1.5 L'hydrographie

La MRC de Memphrémagog est reconnue pour ses paysages et ses lacs. Parmi les lacs de premier plan figurent les lacs Memphrémagog, Massawippi et Magog. Le réseau hydrographique de la MRC est très développé. Le territoire compte ainsi un grand nombre de lacs et de cours d'eau largement sollicités, d'abord à des fins de villégiature, mais aussi à des fins récréatives, industrielles, agricoles, forestières et d'alimentation en eau potable. Les lacs présentant un intérêt pour la pratique d'activités nautiques font aussi l'objet d'une occupation résidentielle importante. Ainsi, sur plus d'une trentaine de lacs on retrouve des usages reliés à la villégiature. Bien que subissant différentes pressions, le réseau hydrographique est toutefois peu modifié par les interventions humaines. Contrairement à ce que l'on retrouve dans la plaine du Saint-Laurent, peu de cours d'eau ont ainsi été rectifiés ou redressés à des fins agricoles.

Le territoire de la MRC est partagé à l'intérieur de trois bassins versants principaux (Carte 8). Il s'agit des bassins des rivières Saint-François, Richelieu et Yamaska, qui couvrent respectivement 65 %, 25 % et 10 % du territoire de la MRC. En ce qui concerne les sous bassins versants, les principaux sont ceux :

- ❖ du lac Magog, incluant le lac Memphrémagog;
- ❖ de la rivière Massawippi, comprenant le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;
- ❖ du lac Brompton;
- ❖ de la rivière Missisquoi.

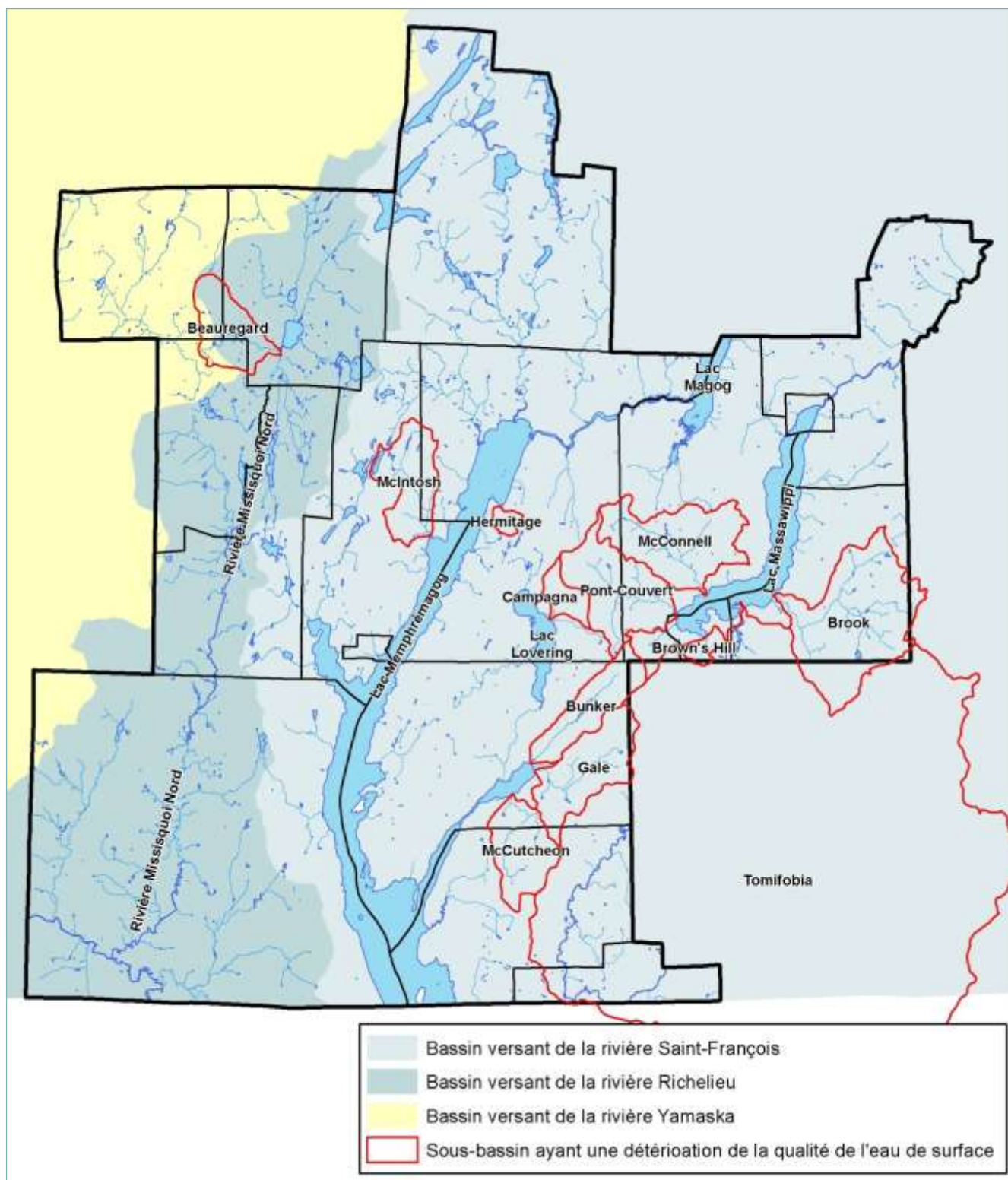
La qualité de l'eau de surface est une préoccupation constante de la MRC et c'est pourquoi elle coordonne, depuis 1998, un programme d'échantillonnage des tributaires. Cinq prélèvements sont réalisés entre les mois de juin et septembre, soit deux prélèvements en temps de pluie et trois en temps sec. Les échantillons recueillis sont analysés pour les paramètres suivants : phosphore total, matières en suspension, coliformes fécaux et pH. Ce programme permet de cibler les tributaires où la qualité de l'eau est problématique, d'identifier des activités et des usages pouvant potentiellement contribuer à cette mauvaise qualité et de proposer des mesures correctrices.

Les résultats obtenus par la MRC dans le cadre de ce programme démontrent que les activités agricoles contribuent en partie à la détérioration de la qualité de l'eau de surface, principalement dans les sous-bassins suivants :

- ❖ rivière Missisquoi Nord : sous-bassin du ruisseau Beauregard et portion sud de la rivière Missisquoi Nord;
- ❖ lac Memphrémagog : ruisseaux McIntosh, Hermitage, Bunker, Gale et McCutcheon
- ❖ lac Lovering : ruisseau Campagna
- ❖ lac Massawippi : rivière Tomifobia, ruisseaux Brown's Hill, Pont-Couvert, Brook-Lachapelle et McConnell

Pour ces sous-bassins, les activités agricoles ont une incidence sur les apports en phosphore, en matières en suspension et en coliformes fécaux dans l'eau. Un projet de caractérisation des cours d'eau en milieu agricole, effectué en 2008 dans les bassins des lacs Memphrémagog et Massawippi, a d'ailleurs permis de cibler différentes problématiques pouvant contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau, telle que l'érosion des sols en culture et des bandes riveraines, l'accès des animaux aux cours d'eau et les bandes riveraines insuffisamment végétalisées.

Carte 8 Principaux bassins versants et l'hydrographie de la MRC



Source : MRC de Memphrémagog.

2.2 Historique du peuplement et éléments patrimoniaux de la MRC

Le territoire de la MRC de Memphrémagog tient son unicité des traces de son passé qui demeurent perceptibles aujourd'hui et qui forment un riche patrimoine. Les séquences du peuplement du territoire, les éléments patrimoniaux ainsi que les paysages de la MRC sont des éléments marquants du patrimoine de la MRC.

2.2.1 Séquences du peuplement du territoire

La beauté des paysages naturels a été une des principales motivations du développement. Le territoire a d'abord été colonisé par une série de vagues d'immigration qui a débuté en 1791 avec l'ouverture des « Eastern Townships » aux Loyalistes. Par la suite, vers 1820, une deuxième vague en provenance des États du nord a occupé le territoire. Finalement, la saturation des seigneuries de la vallée du Saint-Laurent a amené, vers 1850, des immigrants canadiens-français à s'établir dans les cantons. La présence anglo-saxonne a imprégné le paysage de la MRC par sa toponymie, son architecture et ses pratiques culturelles, qui parsèment la région de signes toujours présents dont les églises, les cimetières ruraux et un bâti typique d'inspiration néo-classique en provenance de la Nouvelle-Angleterre^(Réf.17).

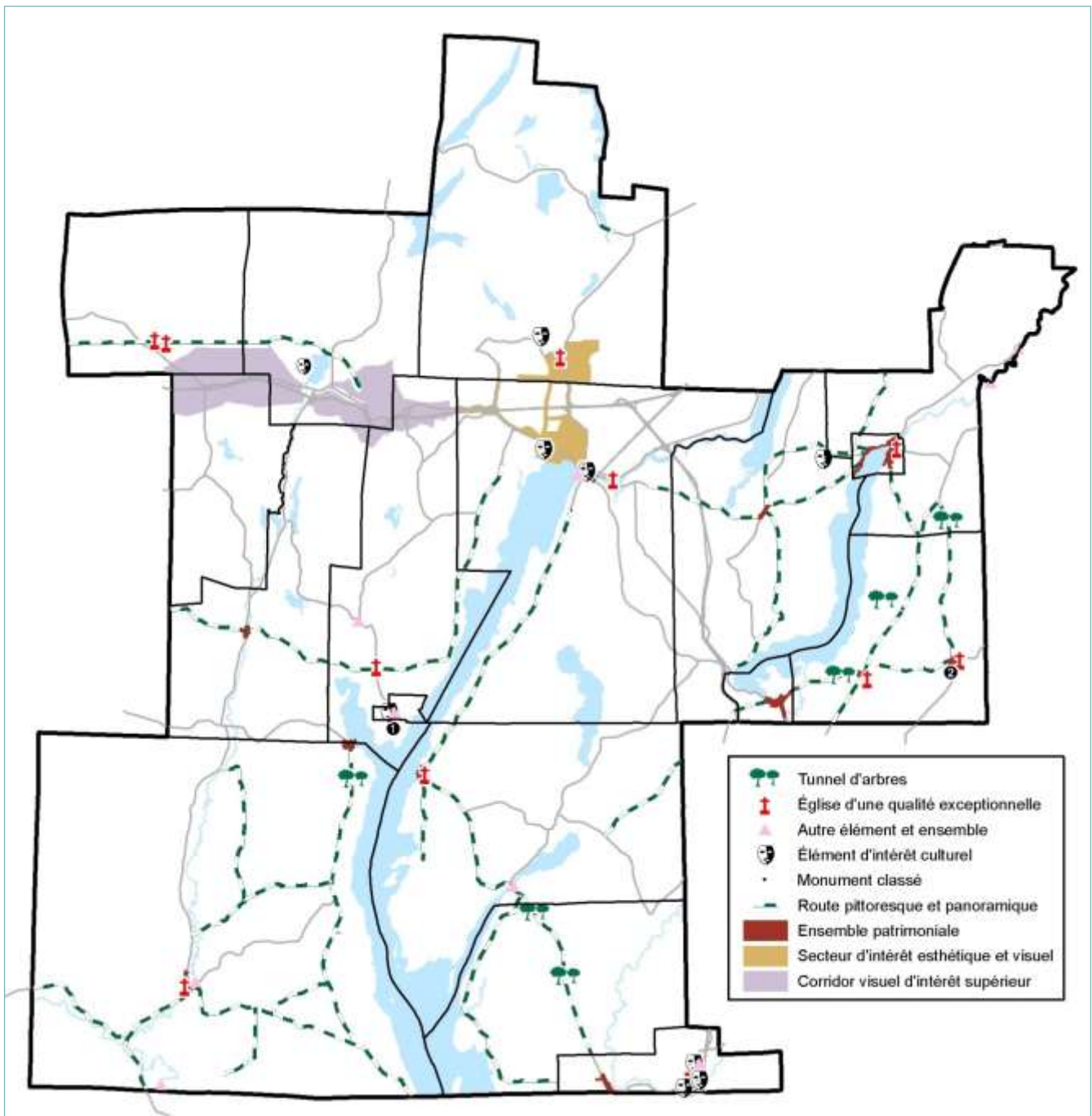
Toujours inspirés par la beauté des paysages naturels, de nombreux villégiateurs américains et canadiens ont fréquenté la région dès le milieu du 19^e siècle. Ceux-ci provenaient du sud où le bateau vapeur permettait depuis Newport d'accéder à de nombreux villages sur les rives des lacs Memphrémagog et Massawippi (Georgeville, Knowlton Landing, Magog et North Hatley). Ce phénomène a ouvert la porte à une industrie florissante qui persiste encore aujourd'hui. Certains artefacts témoignent de cette époque particulièrement faste, comme les quais et le bâti patrimonial de villégiature aux abords des lacs. La fréquentation du territoire a également été soutenue par les axes des diligences entre des destinations telles que Québec, Montréal, Magog, Boston^(Réf.17).

Finalement, la mise en place du réseau ferroviaire à partir de la seconde moitié du 19^e siècle a contribué à l'essor de la villégiature, de l'exploitation minière dans la partie est du territoire et du développement industriel dans les secteurs de Magog et de Stanstead. Ces deux municipalités présentent une concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial qui témoignent de cette époque. Les activités extractives sont encore exercées sur le territoire, notamment dans la région de Stanstead pour l'exploitation du granit^(Réf.17).

2.2.2 Les éléments patrimoniaux de la MRC

Aujourd'hui, plusieurs composantes bâties et paysagères du territoire figurent au registre des éléments patrimoniaux significatifs et sont reconnues au schéma d'aménagement de la MRC (Carte 9). C'est le cas notamment de certains noyaux villageois, de plusieurs églises, de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, des ponts couverts et des tunnels d'arbres. Toutes ces richesses contribuent à l'identité locale ainsi qu'à la composition de l'offre touristique de la région. Certaines de ces composantes détiennent aussi une valeur de reconnaissance à l'échelle nationale. Le milieu agricole comporte également un patrimoine bâti d'une grande richesse, dont les plus typiques sont les granges rondes (Austin et Canton de Potton) et les granges-étables au toit à « versant brisé »^(Réf.17). Il n'existe toutefois pas d'inventaire détaillé du patrimoine bâti agricole de la MRC.

Carte 9 Éléments patrimoniaux



Source : MRC de Memphrémagog.

2.2.3 Les paysages de la MRC

Le patrimoine naturel de la MRC comporte de grandes richesses paysagères. En 2013, la MRC a fait réaliser une étude afin d'établir un diagnostic de ses paysages. Le schéma d'aménagement identifie déjà un certain nombre de composantes naturelles du territoire, dont les paysages naturels et les corridors d'intérêt supérieur, les vues panoramiques, les secteurs d'intérêt esthétique et les paysages champêtres (Carte 10). Une large majorité de ces composantes prennent une valeur significative dans l'identité paysagère locale en raison de la présence d'activités agricoles. En effet, les champs, prairies et pâturages créent des séquences visuelles dynamiques ainsi que des ouvertures dans le couvert forestier permettant d'apercevoir de larges bassins visuels et de découvrir les lignes de force du paysage ^(Réf.17). La forêt agit alors comme toile de fond, sur laquelle se déploient et sont mis en valeur les principaux éléments marquants du paysage, apportant une nuance particulière au territoire.

Si l'on se réfère aux résultats du sondage¹ préparé par la MRC (annexe 4), il semble toutefois que peu de producteurs soient conscients du rôle joué par l'agriculture : seulement 60 % des personnes sondées ont répondu à la question concernant les paysages. De ce nombre, 37 personnes ont déclaré se sentir concernées et désirer contribuer à l'amélioration des paysages; 8 personnes se sont dites sensibles, mais n'ont pas d'intérêt à y contribuer et 13 répondants ont déclaré n'y voir aucun intérêt. Comme aucune mise en contexte ne précédait la question dans le document, il est possible que certaines personnes n'aient pas répondu à la question par méconnaissance du sujet plutôt que par manque d'intérêt.

2.2.3.1 Principaux éléments marquants du paysage

L'étude réalisée par Plania en 2013 a divisé le territoire en unités de paysage à l'intérieur desquelles ont été identifiées les composantes clés du paysage de la MRC (Carte 10). Sans entrer dans le détail de chacune des unités, il est possible de regrouper ces éléments marquants ainsi :

- ✦ **Le relief** : Les nombreux sommets, les plateaux et les vallées. Les sommets sont ici dominants surtout au centre et à l'ouest du territoire. Ils témoignent de la formation géologique des Montagnes Vertes et s'inscrivent comme points de repère visuel du paysage. Ces sommets sont aussi témoins d'une activité ancestrale, le ski alpin qui s'inscrit dans la culture récréotouristique du milieu.
- ✦ **Les lacs** : La MRC possède de nombreux lacs, mais les lacs Memphrémagog et Massawippi sont particulièrement significatifs et contribuent à la signature paysagère de la MRC. Ils ont initié pour une bonne part le mode d'occupation du territoire par une villégiature toujours importante aujourd'hui. Ils contribuent à la structure des axes de transport et les routes constituent le moyen privilégié pour découvrir ces grandes étendues d'eau.
- ✦ **Les terres agricoles** : Les terres agricoles sont inégalement réparties sur le territoire. Leur densité est inversement proportionnelle à la présence d'un relief imposant. Le secteur Est présente la proportion de fermes la plus importante. Les terres agricoles contribuent au patrimoine paysager par la diversité qu'elles procurent et par l'intérêt des éléments (cultures, bâti fermier, etc.). Leur principale contribution se matérialise toutefois dans l'effet d'ouverture qu'elles procurent tout au long des parcours routiers. On observe des séquences visuelles d'ouverture et de fermeture qui composent la dynamique du paysage.
- ✦ **Le patrimoine bâti et les implantations récentes** : Le patrimoine bâti est représenté par les villes, les villages, les hameaux et les ensembles de villégiature riveraine. Cette composante est particulièrement bien documentée et fait l'objet de mesures de protection à divers paliers. La problématique du bâti s'adresse plus particulièrement aux implantations plus récentes dont plusieurs présentent une qualité architecturale réduite ou ne présentant aucun souci d'intégration au paysage. Une autre problématique réside dans la

¹ La MRC a préparé un sondage, envoyé aux entreprises agricoles enregistrées en décembre 2013, en collaboration avec l'UPA locale. Un complément d'information est présenté à la section 5.1 et aux annexes 3 et 4.

difficulté de préserver le patrimoine bâti. Cette difficulté fait en sorte que plusieurs bâtiments patrimoniaux sont délabrés ou laissés à l'abandon, ce qui a un effet néfaste sur les paysages (Réf.17).

Il convient d'ajouter à ces quatre éléments marquants la composante forestière du territoire. En effet, le couvert forestier constitue en quelque sorte le canevas de base du paysage de la MRC. Il en habille le relief et permet d'unifier les autres composantes que sont les terres agricoles, les bâtiments ou les lacs, évitant ainsi que le paysage ne devienne une juxtaposition d'éléments disparates. De plus, au moment de leur explosion de couleur automnale, les forêts dominent à de nombreux endroits le paysage de la MRC.

en paysage, il s'en suit que la fermeture visuelle des perspectives en bordure des routes (de terre et d'eau) entraîne une perte de paysage. Puisque la qualité des paysages est au cœur de la culture de la MRC, la réduction notable de la visibilité des paysages pourrait entraîner une banalisation du milieu. Certaines menaces sont associées spécifiquement à chacune des composantes ^(Réf.17).

Au niveau du relief, le potentiel de développement résidentiel ou récréotouristique sur les pentes, en raison des points de vue offerts, en augmente leur valeur et leur attractivité pour les occupants. Ce mode d'occupation peut risquer de modifier l'intégrité naturelle des sommets. Puisque ces sommets possèdent une visibilité régionale, l'impact visuel entraîné aurait une ampleur régionale ^(Réf.17).

Les principaux lacs du territoire font l'objet d'une perte de visibilité en raison d'un phénomène de croissance du couvert forestier en rive, lequel devient de plus en plus opaque. C'est le cas notamment au lac Memphrémagog qui représente la signature de la MRC, ce qui peut occasionner une perte d'identité paysagère notable. Cette perte de visibilité peut provenir d'une volonté des résidents villégiateurs à augmenter l'effet de privauté. Toutefois, ce phénomène est également causé par la perte progressive des terres agricoles en rive. Cette occupation agricole a pour avantage de maintenir de larges perspectives sur les plans d'eau. Actuellement, les perspectives sont réduites à des percées visuelles plus ou moins furtives dans certains secteurs, comme le secteur de Fitch Bay ou du belvédère Memphré^(Réf.17).

Certaines menaces sont également associées aux terres agricoles. Les visites du territoire ont permis de constater que les activités agricoles de certains secteurs présentent des signes d'une certaine précarité, comme la présence de friches ou d'un bâti agricole en mauvais état. Ces signes sont plus présents à l'ouest du lac Memphrémagog, bien que l'on puisse présumer que la dynamique globale connaît des difficultés sur une large portion du territoire de la MRC, et ce, à l'instar des conditions agricoles sur l'ensemble du Québec. L'envahissement de la friche dans les terres agricoles entraîne une fermeture des perspectives visuelles depuis la route. De plus, la modification des cultures par la mise en place de plantations arboricoles, qui sont discordantes dans l'harmonie du paysage, contribue aussi à la fermeture des panoramas ^(Réf.17). On observe, à long terme, des conséquences directes de l'évolution des activités agricoles sur le paysage, conférant ainsi une notion de dynamisme, de mouvance à travers le temps.

La MRC de Memphrémagog possède un riche patrimoine bâti témoin d'une convergence de cultures qui est spécifique au milieu. On peut observer de nombreux efforts de préservation réussis dans les villes, villages et hameaux sur l'ensemble des parcours. Toutefois, les besoins et les sommes importantes, nécessaires pour assurer la pérennité du patrimoine bâti ainsi que le manque de programmes ou de ressources financières pour assurer leur rénovation constituent des menaces réelles. Les implantations plus récentes posent à l'occasion certains problèmes de valorisation et d'intégration, dont la densité résidentielle le long de chemins qui présente une image de village linéaire plus que de milieu rural ou encore, la qualité de bâtiments résidentiels de type unifamilial dont l'architecture détonne du cadre de référence rural ^(Réf.17). Mentionnons en terminant un trait particulier à la situation socio-économique prévalant sur le territoire : certains éléments de patrimoine bâti, agricole ou autre, changent d'usage lorsqu'ils sont acquis à des fins résidentielles. Les éléments sont parfois déplacés, laissés à l'abandon ou rénovés à d'autres fins. Il peut alors en résulter des discordances paysagères ou des conflits d'usages.

2.3 L'utilisation du sol dans la MRC

À partir des orthophotographies de 2007, la MRC a réalisé une carte d'utilisation du sol de son territoire (Carte 11). Le tableau suivant présente la répartition de l'utilisation du sol par municipalité. Au niveau de la MRC, près du deux tiers du territoire est occupé par la forêt (Tableau 8). Il s'agit de l'utilisation du sol dominante dans toutes les municipalités. Dans quatorze municipalités, la forêt couvre plus de 50 % du territoire et dans certains cas, telles Bolton-Est et Saint-Étienne-de-Bolton, la forêt représente plus de 80 % du territoire. L'incidence du milieu forestier sur le paysage ainsi que la qualité de ses sous-bois exercent une influence majeure sur l'attrait touristique de la MRC et sur la pratique d'activités récréatives axées sur le milieu naturel. La mise en valeur, l'aménagement et la protection de la forêt sont principalement sous la responsabilité de propriétaires privés, puisque les terres du domaine public n'occupent que 4,5 % du territoire de la MRC.

Selon les données de géomatique utilisées, la zone blanche occupe une superficie de 74 127 hectares, ce qui représente 51 % de la totalité de la MRC (144 362 hectares). La zone agricole permanente occupe une superficie de 70 235 hectares, soit 49 % de la superficie totale.

En ce qui concerne les activités agricoles, on remarque que les municipalités de Hatley, Saint-Benoît-du-Lac, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley et Stanstead sont celles présentant les plus importantes superficies occupées par ce type d'activités par rapport à la superficie totale de la municipalité. À l'échelle de la MRC, le tiers de la zone agricole permanente est occupé par la forêt, alors que la classe agricole en occupe 11 %. Toutefois, la grande majorité des surfaces vouées à l'agriculture, soit près de 89 % de celles-ci, se retrouvent dans la zone agricole. C'est également le cas des friches qui se localisent à plus de 62 % dans la zone agricole.

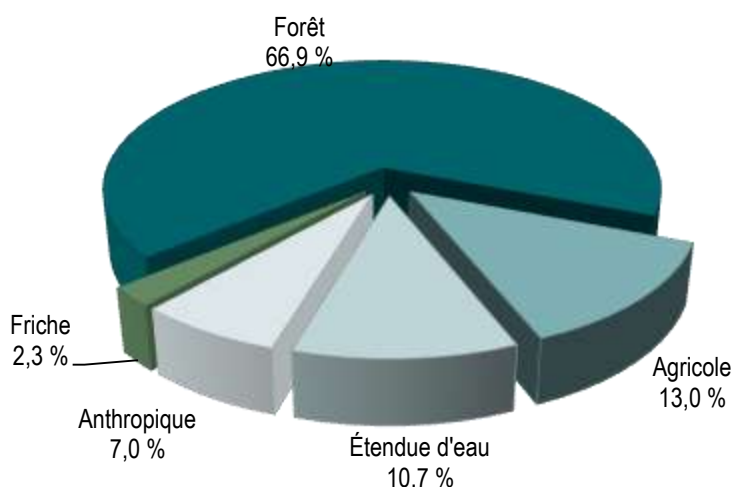
Finalement, l'usage anthropique, qui regroupe le résidentiel, l'urbain, les activités industrielles, d'extraction et de récréation, représente 7 % du territoire de la MRC. Ces usages sont regroupés à plus de 80 % à l'extérieur de la zone agricole. Elles occupent principalement les territoires des municipalités de North Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead et Magog.



Vue sur le Mont Jay Peak, Canton de Potton

Tableau 8 Répartition de l'utilisation du sol par municipalité en 2007

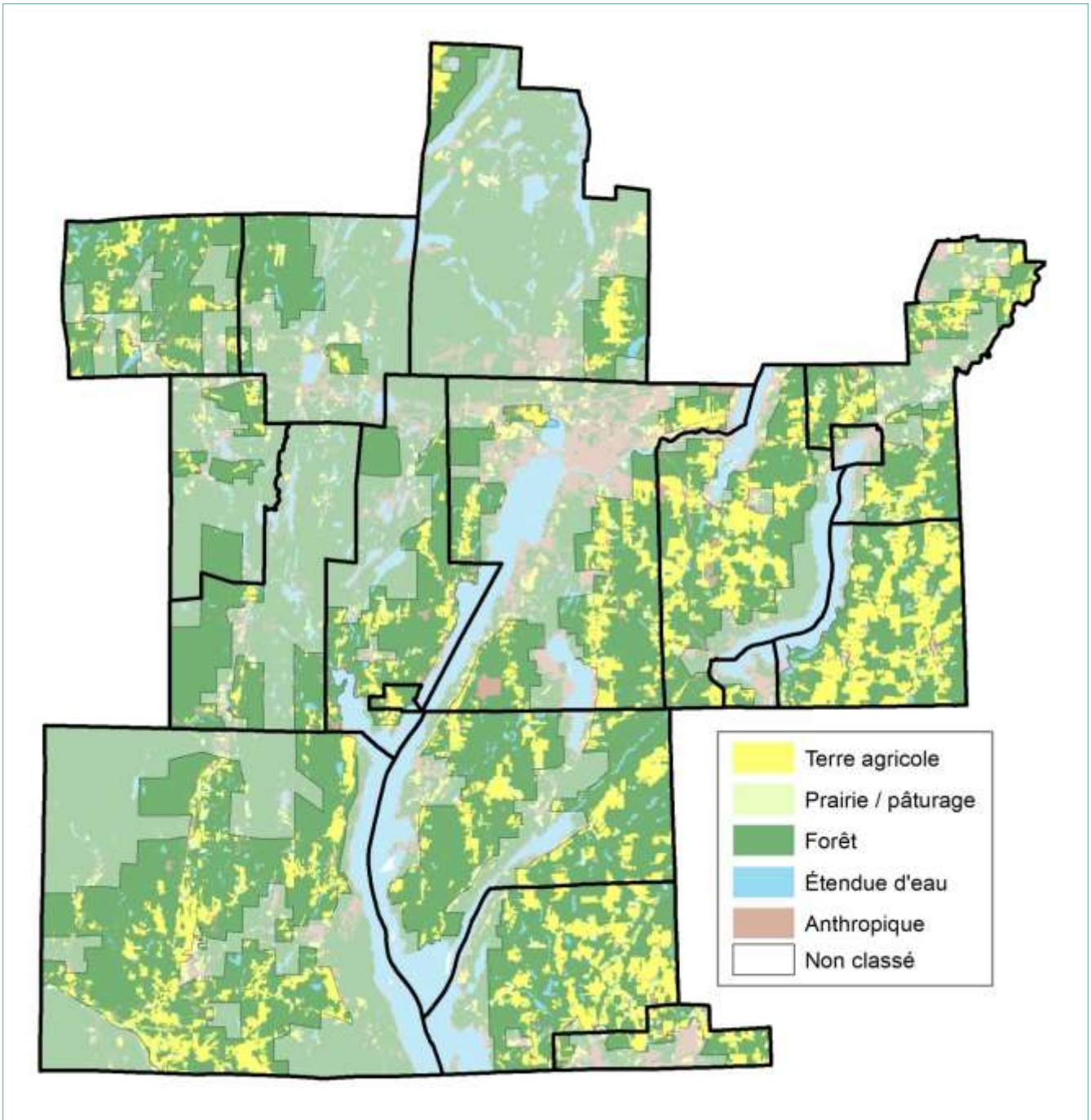
Municipalité	Classe d'utilisation du sol (% de la superficie de la municipalité)														
	Forêt			Agricole			Étendue d'eau			Anthropique			Friche		
	Zone agricole	Zone blanche	Total	Zone agricole	Zone blanche	Total	Zone agricole	Zone blanche	Total	Zone agricole	Zone blanche	Total	Zone agricole	Zone blanche	Total
Austin	36,5	30,3	66,8	6,3	0,5	6,8	1,0	16,3	17,2	2,0	5,5	7,5	1,1	0,6	1,7
Ayer's Cliff	9,9	27,0	36,9	7,2	0,5	7,7	0	30,3	30,4	1,0	21,6	22,6	0,8	1,5	2,3
Bolton-Est	30,3	55,0	85,3	1,6	1,1	2,7	0,9	5,4	6,2	0,8	3,9	4,7	0,2	0,9	1,1
Eastman	22,3	55,6	78,0	1,4	1,3	2,7	1,0	7,7	8,6	0,4	7,0	7,5	0,9	2,3	3,2
Hatley	44,4	1,2	45,6	38,3	0,3	38,5	1,8	8,3	10,1	1,4	1,4	2,8	2,8	0,2	3,0
Canton de Hatley	34,9	27,5	62,4	17,2	2,1	19,3	0,7	3,2	4,0	1,6	6,6	8,2	3,3	2,3	5,6
Magog	29,0	23,0	52,0	9,7	3,0	12,8	0,5	14,4	14,9	1,8	16,0	17,9	1,3	1,1	2,4
North Hatley	6,7	30,7	37,5	1,8	1,9	3,7	0,1	27,3	27,4	0,3	29,9	30,2	0,8	0,4	1,3
Ogden	44,7	9,3	54,0	25,0	1,0	25,9	2,1	11,3	13,4	1,1	2,1	3,2	3,1	0,4	3,5
Canton d'Orford	9,1	67,8	76,9	3,4	1,4	4,8	0,5	10,0	10,4	0,3	6,2	6,5	0,2	1,2	1,4
Canton de Potton	35,6	41,1	76,6	10,3	1,2	11,5	0,9	6,3	7,2	0,9	2,4	3,4	1,0	0,3	1,3
Saint-Benoît-du-Lac	60,7	0	60,7	27,7	0	27,7	0	8,9	8,9	2,7	0	2,7	0	0	0
Sainte-Catherine-de-Hatley	39,8	14,4	54,2	20,6	1,1	21,8	0,6	13,4	13,9	2,3	4,6	6,9	2,7	0,4	3,1
Saint-Étienne-de-Bolton	23,4	60,8	84,2	2,2	1,7	3,9	0,2	4,3	4,5	0,5	4,8	5,3	0,6	1,6	2,2
Stanstead	30,1	21,3	51,3	18,3	3,0	21,3	1,2	1,5	2,8	2,1	17,8	19,9	2,5	2,1	4,6
Canton de Stanstead	46,6	15,9	62,5	12,1	1,6	13,6	1,4	16,6	18,0	0,5	3,1	3,6	1,5	0,4	1,9
Stukely-Sud	53,4	22,6	76,0	10,3	1,4	11,7	2,8	0,9	3,7	1,8	3,2	5,0	2,1	1,3	3,5
MRC de Memphrémagog	33,5	33,4	66,9	11,5	1,5	13,0	1,0	9,7	10,7	1,2	5,8	7,0	1,4	0,9	2,3



Source : Photo-interprétation des orthophotographies de 2007.

Note : La somme des pourcentages n'atteint pas nécessairement 100 %, puisque dans certaines municipalités des superficies n'ont pas été classées.

Carte 11 Répartition de l'utilisation du sol en 2007



Source : MRC de Memphrémagog, orthophotographies de 2007.

La zone agricole permanente occupe une superficie de 70 235 hectares. Les usages qui y sont répertoriés sont présentés dans le tableau et les cartes des pages suivantes. Les données du rôle d'évaluation 2012 ont été utilisées (Réf. 36). Au total, sur tout le territoire de la MRC, 40 187 dossiers sont recensés (tous types d'usages confondus). De ce nombre, seulement 11 % sont situés en zone agricole (4337 dossiers). Ceci s'explique par la faible densité d'occupation et la superficie plus importante de la majorité des terres situées en milieu agricole.

Les cartes des pages suivantes permettent de dresser le portrait des principaux usages retrouvés en zone agricole permanente. Ils ont été regroupés par groupe d'usage. La carte 12 représente la localisation des 620 dossiers dont l'usage est agricole. Cela représente 14 % des 4 337 dossiers. La distribution spatiale est concentrée du côté est de la MRC.

La carte 13 représente l'utilisation résidentielle. On observe que les points sont géographiquement distribués en fonction de certaines caractéristiques géographiques, dont les plateaux les montagnes et les plans d'eau. Cette utilisation représente 44 % du total des dossiers situés en zone agricole permanente (1908 dossiers).

La carte 14 présente la distribution des 564 dossiers classifiés selon un usage saisonnier. On remarque que les points sont concentrés en bordure des plans d'eau, souvent près de la zone blanche et principalement du côté ouest de la MRC.

La carte 15 présente la distribution des usages commerciaux (58 dossiers), publics et institutionnels (27 dossiers) et industriels (8 dossiers). Aucune tendance n'est observée en termes de distribution géographique, si ce n'est que ces usages se retrouvent surtout en bordure de la zone blanche, sauf dans le cas des cimetières.

Finalement, la carte 16 situe les dossiers pour lesquels l'usage est classifié comme « autre » et « terrains vacants ». On dénombre 1192 dossiers pour ces usages, ce qui représente 27 % du total des dossiers situés en zone agricole permanente.

La majorité des usages présents en zone agricole permanente sont donc soient agricoles ou résidentiels. En effet, ces deux usages représentent 58 % des usages de la zone agricole permanente (voir le tableau 9). Si on ajoute les usages saisonniers (chalets), ces trois usages regroupent 71 % de l'ensemble des usages en zone agricole permanente. Les usages commerciaux, industriels et publics sont pratiquement inexistantes en zone agricole permanente (1 %).

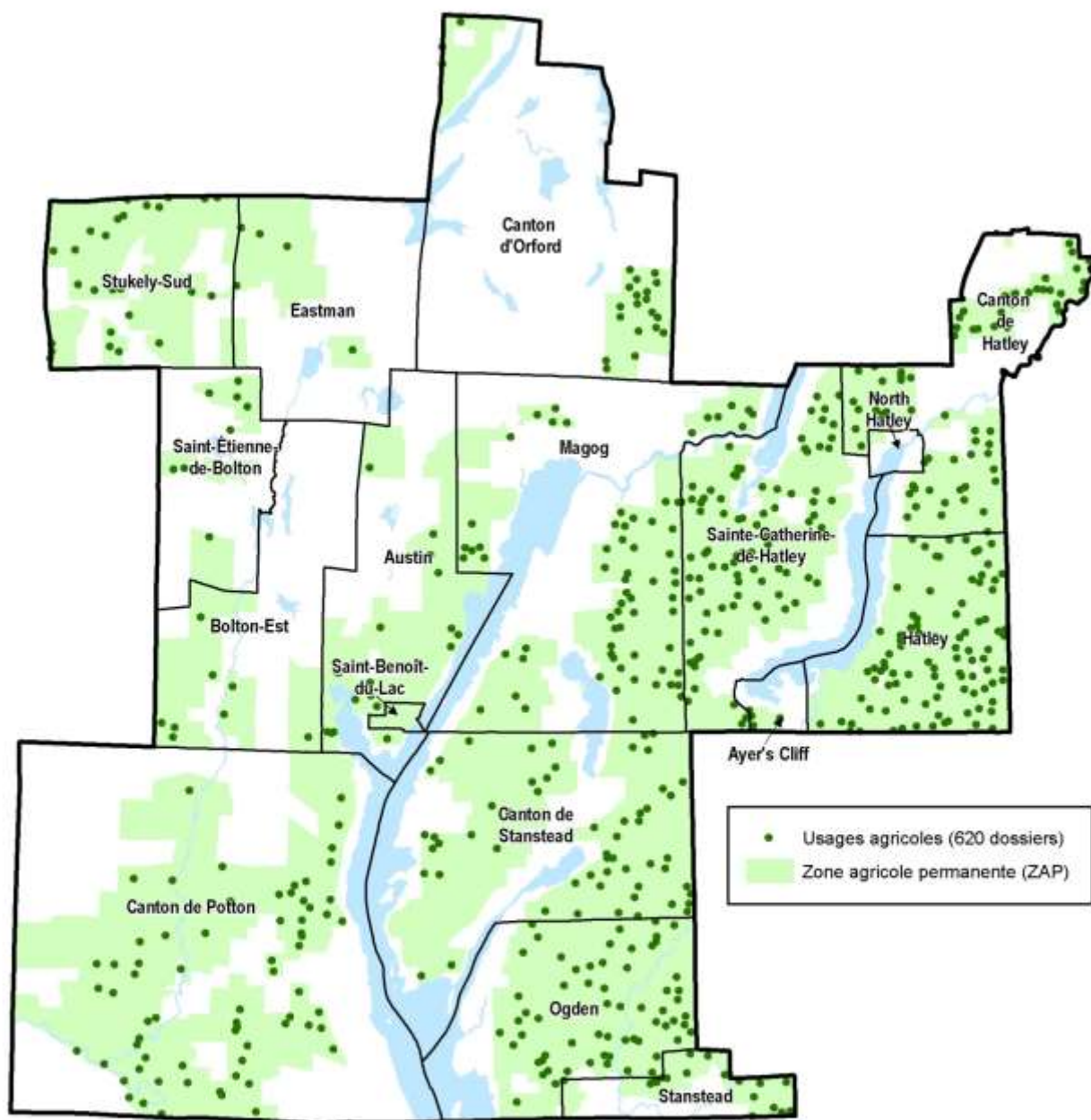
Sans surprise, la majorité des usages agricoles de la MRC se situent en zone agricole permanente (84 %) et une minorité d'usages résidentiels s'y trouvent (11 %). On retrouve plus d'usage agricole en zone non agricole dans les municipalités ayant une moins grande proportion de zones agricoles et inversement, les municipalités avec une grande proportion de zones agricoles ont plus d'usages agricoles et résidentiels en zone agricole permanente. Enfin, la distinction est-ouest est encore évidente, car l'est de la MRC s'accapare 75 % des usages agricoles de la MRC.

Tableau 9 Usages agricoles et résidentiels en zone agricole permanente (ZAP)

Municipalité	Agricole				Résidentiel			
	ZAP		Municipalité		ZAP		Municipalité	
	Nombre	%	Nombre	% de la MRC	Nombre	%	Nombre	% de la MRC
Austin	19	100 %	19	3 %	110	20 %	562	3 %
Ayer's Cliff	4	67 %	6	1 %	3	1 %	422	2 %
Bolton-Est	8	57 %	14	2 %	76	17 %	437	2 %
Eastman	5	19 %	27	4 %	29	4 %	719	4 %
Hatley	95	97 %	98	13 %	103	32 %	317	2 %
Canton de Hatley	72	86 %	84	11 %	195	28 %	694	4 %
Magog	68	77 %	88	12 %	248	3 %	8554	48 %
North Hatley	0	0 %	1	0 %	1	0 %	306	2 %
Ogden	64	97 %	66	9 %	178	57 %	313	2 %
Canton d'Orford	22	69 %	32	4 %	57	4 %	1542	9 %
Canton de Potton	68	81 %	84	11 %	314	31 %	1003	6 %
Saint-Benoît-du-Lac	0	0 %	0	0 %	1	100 %	1	0 %
Sainte-Catherine-de-Hatley	88	93 %	95	13 %	276	31 %	880	5 %
Saint-Étienne-de-Bolton	8	67 %	12	2 %	22	9 %	254	1 %
Stanstead	17	68 %	25	3 %	55	6 %	999	6 %
Canton de Stanstead	56	90 %	62	8 %	133	26 %	519	3 %
Stukely-Sud	26	90 %	29	4 %	107	25 %	425	2 %
Total MRC	620	84 %	742	100 %	1908	11 %	17 947	100 %

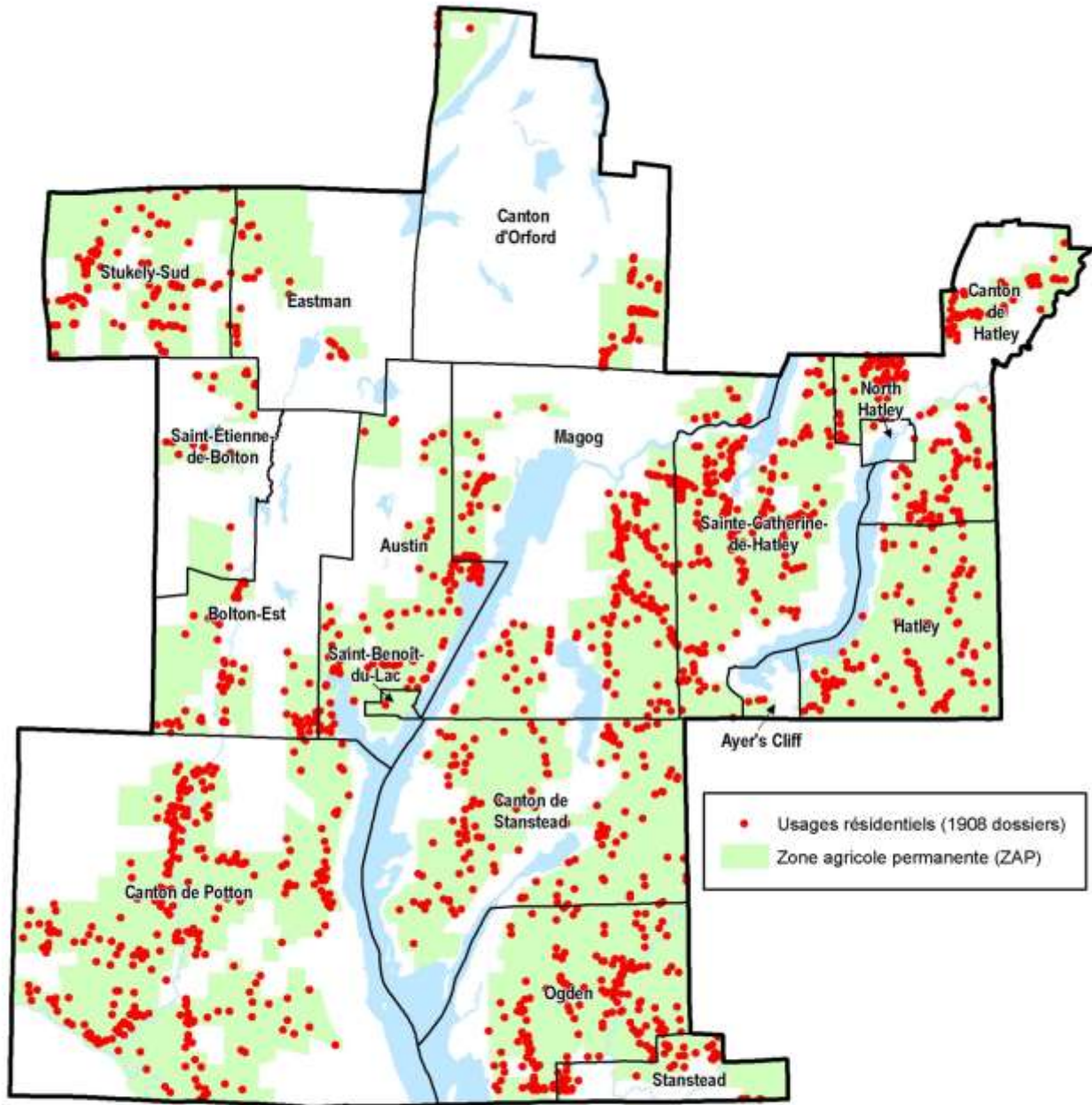
Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. 2011 (Réf. 36)

Carte 12 Les usages agricoles en zone agricole permanente

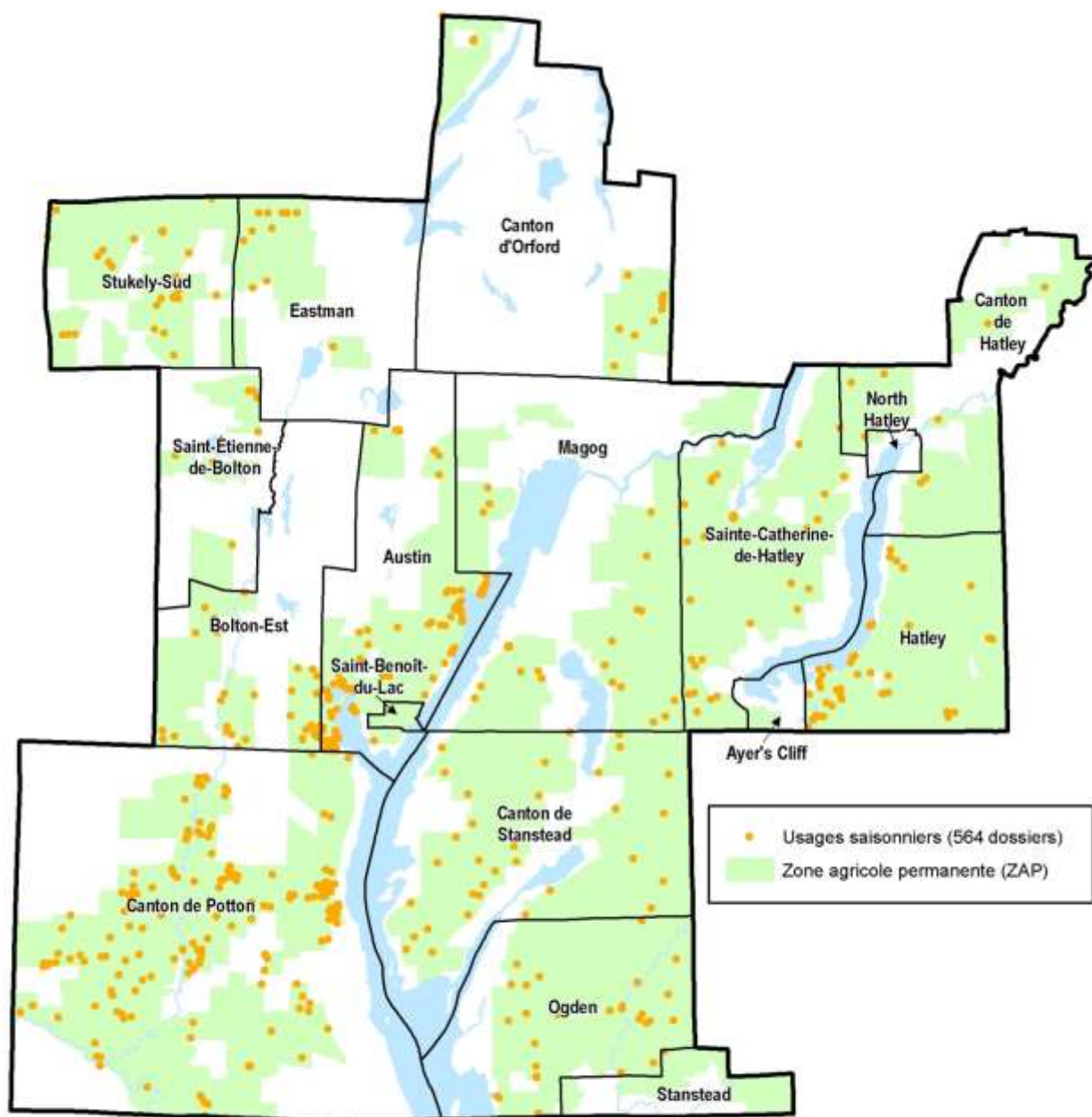


Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. 2011 (Réf. 36)

Carte 13 Les usages résidentiels en zone agricole permanente

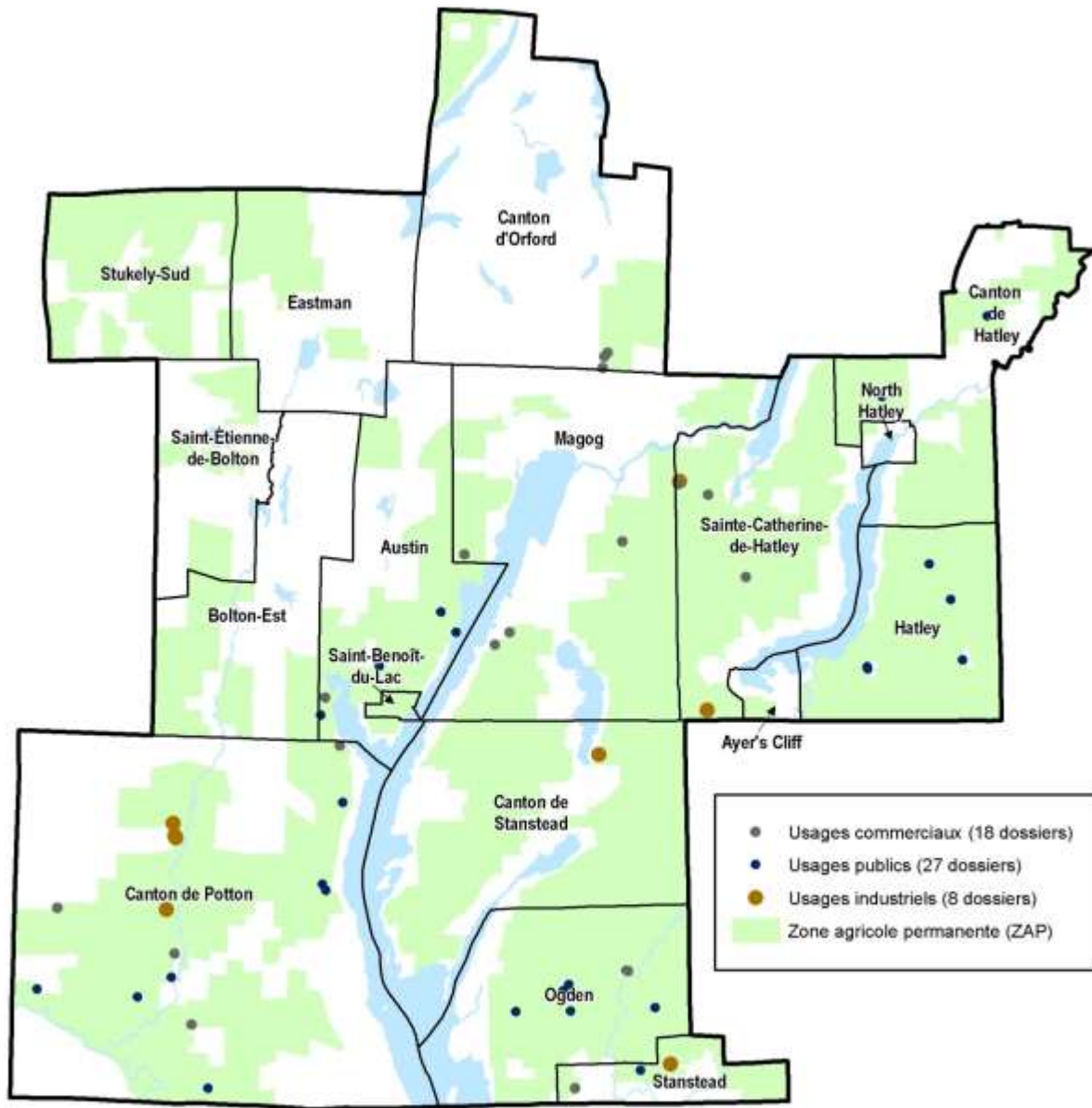


Carte 14 Les usages saisonniers en zone agricole permanente



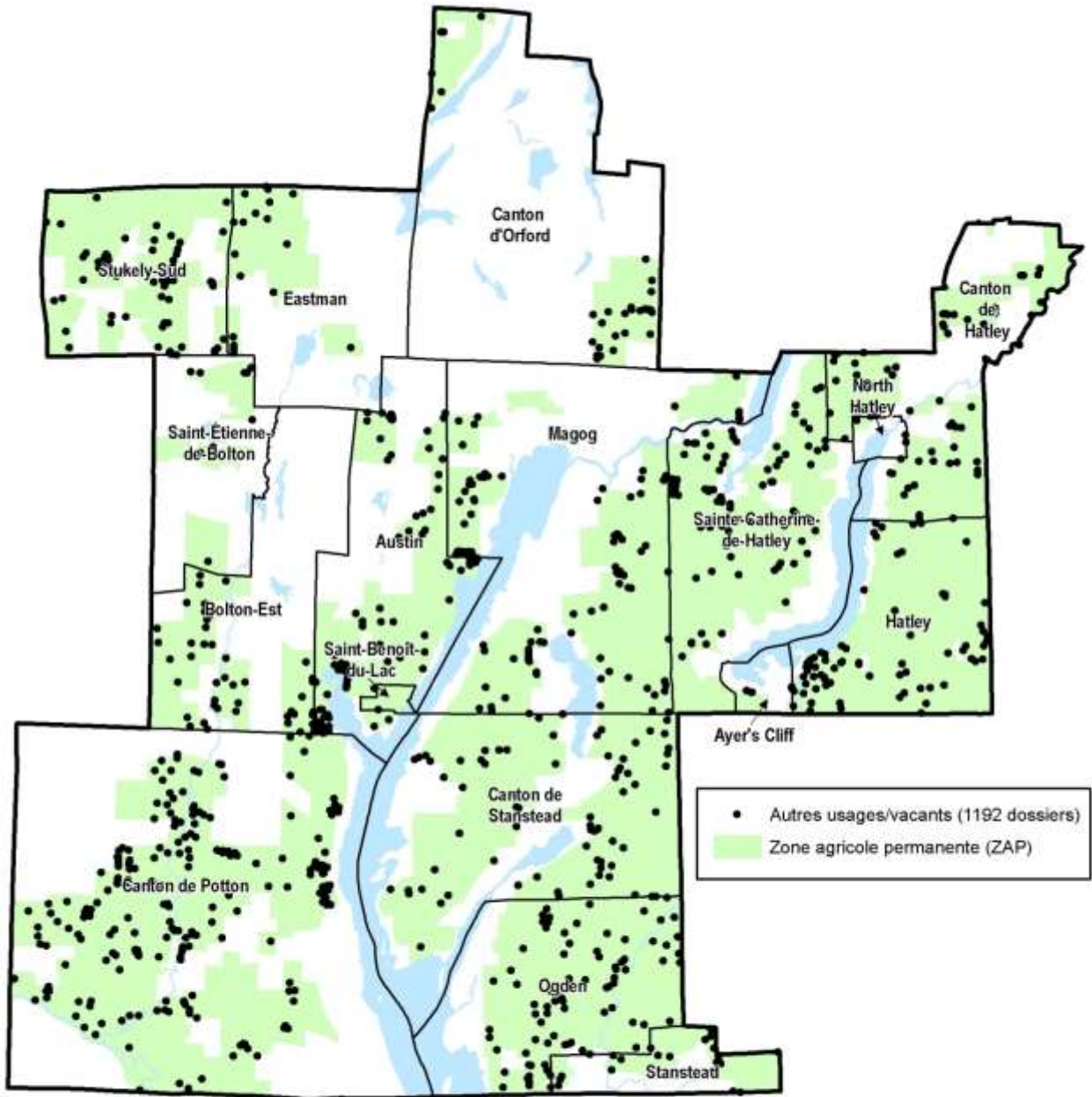
Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. 2011 (Réf. 36)

Carte 15 Les usages commerciaux, publics et industriels en zone agricole permanente



Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. 2011 (Réf. 36)

Carte 16 Autres usages et terrains vacants en zone agricole permanente



Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. 2011 (Réf. 36)

2.4 Les grandes affectations du territoire

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* spécifie qu'une MRC a l'obligation de déterminer de grandes affectations du sol pour l'ensemble de son territoire. Ces affectations indiquent de quelles façons la MRC entend utiliser les parties de son territoire. Elles tracent un portrait de la vocation actuelle et future d'un territoire. Les affectations sont établies, entre autres, à partir des potentiels et des contraintes du milieu. Les grandes affectations forment la base sur laquelle reposent d'autres éléments contenus au schéma d'aménagement. De plus, elles constituent l'un des principaux éléments auquel les municipalités doivent se référer pour élaborer ou modifier leurs plans et règlements d'urbanisme^(Réf.18).

À l'égard de la zone agricole, le schéma d'aménagement doit déterminer les affectations du sol appropriées pour y assurer la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles ainsi que la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles^(Réf.18). Le schéma d'aménagement de la MRC compte trois affectations spécifiques à la zone agricole (Carte 17). Il s'agit des affectations « Agricole », « Agroforestière de type 1 » et « Agroforestière de type 2 ».

La répartition des affectations sur le territoire varie d'une municipalité à l'autre (Tableau 10). Pour la majorité des municipalités de la MRC, une des affectations reliées à la zone agricole constitue la principale affectation sur leur territoire en termes de superficie. Seules les municipalités d'Ayer's Cliff, de North Hatley, du Canton d'Orford et de Saint-Étienne-de-Bolton ont une affectation principale autre qu'une affectation agricole ou agroforestière.

2.4.1 L'affectation agricole

L'affectation agricole correspond aux parties du territoire où l'activité agricole à aire ouverte (espaces cultivés ou en pâturage) est pratiquée (Carte 17). Elle se trouve seulement dans la zone agricole permanente. Les activités agricoles y démontrent un dynamisme évident et l'occupation du sol y est peu déstructurée. Généralement, la friche y a aussi limité sa progression, et ce, depuis quelques années. Les activités à caractère agricole et forestier y sont privilégiées. Seules les activités commerciales associées à la ressource du milieu peuvent aussi s'y implanter de même que certains usages ou activités permis seulement à l'intérieur du bâtiment où ils sont exercés. L'ajout de nouvelles résidences est restreint aux exceptions établies par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et aux autorisations déjà accordées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2.4.2 L'affectation agroforestière de type 1 et de type 2

Les territoires se trouvant dans l'une ou l'autre des affectations agroforestières se localisent exclusivement en zone agricole permanente et regroupent principalement de grands ensembles forestiers (Carte 17). L'activité agricole à aire ouverte y est marginale et la friche continue de s'approprier d'anciennes terres agricoles. Ces espaces font aussi l'objet d'une plus grande déstructuration créée par des usages et activités non agricoles et par une densité parfois plus forte de bâtiments, par rapport à ce que l'on retrouve en affectation agricole. Les territoires en affectation agroforestière sont voués davantage à la foresterie et à l'agriculture avec une présence plus grande d'habitations s'intégrant au cadre champêtre et présentant une très faible densité d'occupation. Les activités et usages de type forestier et agricole y sont privilégiés. Toutefois, l'activité

résidentielle y est autorisée suivant certaines conditions d'implantation résidentielle. Les activités commerciales liées à la ressource y sont également possibles.

La distinction entre les affectations agroforestières de type 1 et de type 2 réside dans une des conditions devant être rencontrées pour permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Dans l'affectation agricole de type 1, la superficie du terrain vacant doit être d'un minimum de 5 hectares, alors que cette superficie est de 10 hectares dans l'affectation agricole de type 2.

2.4.3 Autres affectations

Le schéma d'aménagement intègre également d'autres affectations se trouvant à l'extérieur de la zone agricole (Carte 17). À l'exception des zones urbaines, il est possible d'y pratiquer des activités et des usages de type agricole ou forestier, s'ils ne sont pas incompatibles avec les usages résidentiels.

2.4.4 Les îlots déstructurés

En plus des grandes affectations du sol, le schéma d'aménagement intègre également des îlots déstructurés se trouvant dans la zone agricole permanente. Les îlots déstructurés représentent des secteurs de faible superficie, bien délimités dans l'espace et déjà majoritairement occupés par des usages non agricoles. Ces îlots peuvent se trouver autant en affectation agricole ou agroforestière, puisqu'ils réfèrent à une occupation actuelle du territoire (Carte 18). Ils ont été intégrés au schéma d'aménagement en 2013 à la suite du dépôt, par la MRC, d'une demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Le processus de demandes à portée collective est encadré par l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Dans le schéma, il existe deux types d'îlots déstructurés, soit ceux où le morcellement des terrains est possible et ceux où il est interdit. Dans le premier cas, il est possible d'y implanter de nouvelles résidences et de diviser un terrain en respect de la réglementation municipale applicable. Dans le second cas, les nouvelles résidences ne peuvent s'implanter que sur un terrain vacant existant.

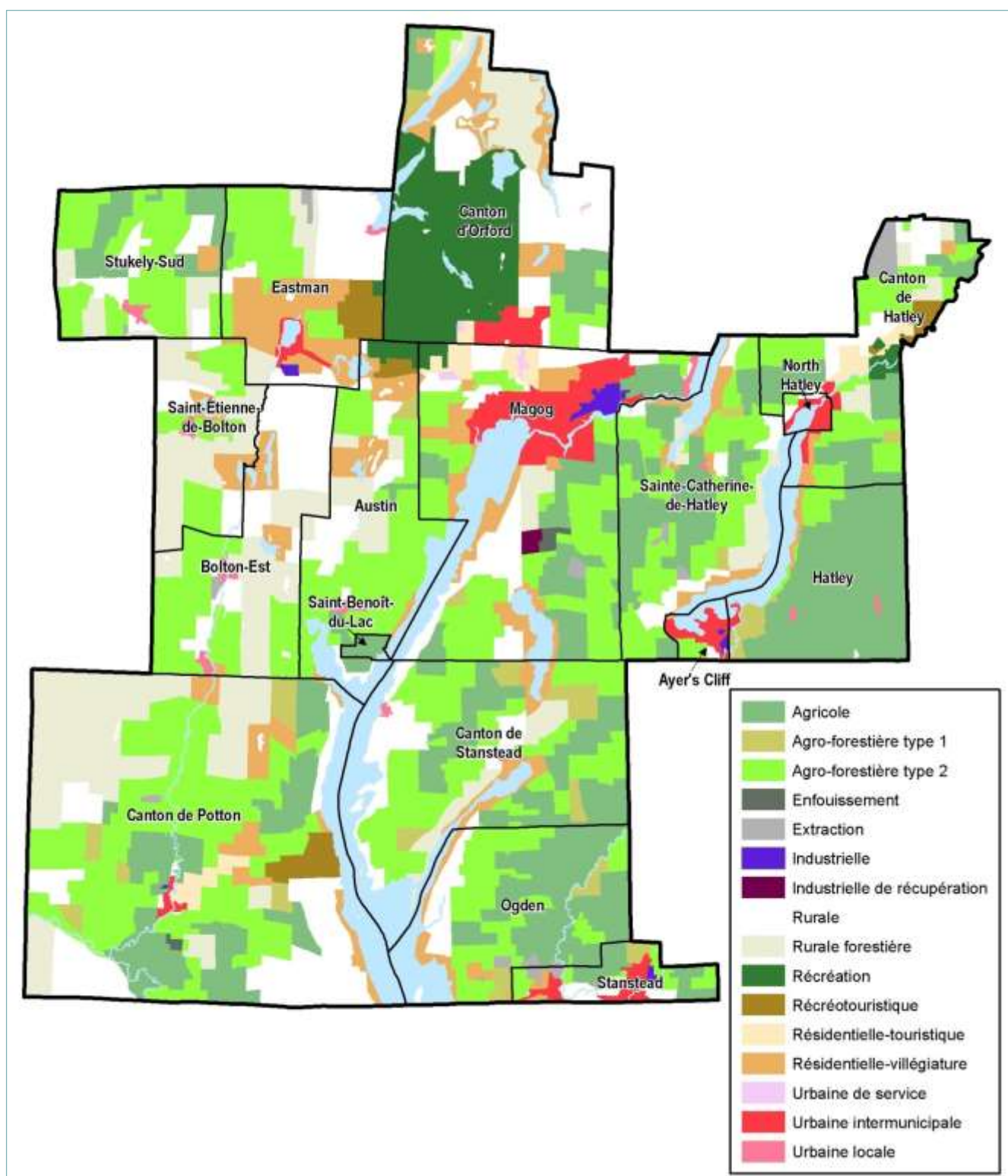
Tableau 10 Répartition des principales affectations et des îlots dans les municipalités

Municipalité	Pourcentage des superficies municipales en fonction des différentes affectations														
	Agricole	Agroforestier type 1	Agroforestier type 2	îlot déstructuré avec morcellement	îlot déstructuré sans morcellement	Rurale	Rurale forestière	Récréation	Récréo-touristique	Résidentielle-touristique	Résidentielle-villégiature	Urbaine de service	Périmètre urbain	Autres affectations (industrielle, industrielle de récupération, enfouissement, extraction)	
Austin	4,3	1,5	48,2	2,0	2,8	15,2	12,9	3,4	2,1	---	10,7	---	1,0	0,6	
Ayer's Cliff	1,1	---	28,5	---	---	8,2	---	---	---	---	2,2	---	60,1	---	
Bolton-Est	---	---	34,4	0,7	0,7	31,4	25,6	---	---	---	6,3	---	1,7	0,6	
Eastman	1,3	---	26,1	0,1	---	25,3	8,9	0,7	7,9	---	25,2	---	3,0	1,7	
Hatley	85,2	5,4	5,9	0,8	1,3	---	---	---	---	---	1,9	---	1,6	---	
Canton de Hatley	24,9	0,9	33,6	1,0	5,7	11,3	7,7	3,1	3,8	5,3	2,7	---	1,9	4,8	
Magog	17,4	0,5	30,5	1,2	0,5	15,0	2,8	1,1	---	3,7	10,4	0,6	14,2	3,9	
North Hatley	---	---	13,4	---	---	22,3	---	---	---	---	---	---	64,3	---	
Ogden	47,7	4,2	31,9	0,6	1,3	8,5	0,4	---	---	---	5,6	---	---	1,7	
Canton d'Orford	8,1	0,9	5,5	0,3	0,6	20,4	10,0	40,0	---	0,9	10,0	0,3	3,9	---	
Canton de Potton	16,2	2,9	32,2	0,8	1,9	16,3	22,9	---	2,2	1,6	5,0	---	0,4	0,3	
Saint-Benoît-du-Lac	100	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Sainte-Catherine-de-Hatley	34,1	1,5	38,9	0,9	0,6	9,2	8,0	---	---	---	6,8	---	0,2	1,4	
Saint-Étienne-de-Bolton	---	0,7	26,6	0,03	0,9	13,6	49,3	---	---	---	8,7	---	1,1	---	
Stanstead	26,7	5,1	22,0	0,7	5,2	14,8	---	---	---	---	4,2	---	19,0	8,2	
Canton de Stanstead	26,5	6,8	40,9	0,0	1,9	12,8	7,1	---	---	---	5,2	---	0,6	---	
Stukely-Sud	20,5	---	50,2	0,4	3,2	13,6	12,0	---	---	---	2,1	---	1,3	0,2	
Total MRC	20,3	2,1	30,3	0,7	1,6	15,4	12,6	4,7	1,2	1,1	7,5	0,1	3,4	1,3	

Source : MRC de Memphrémagog.

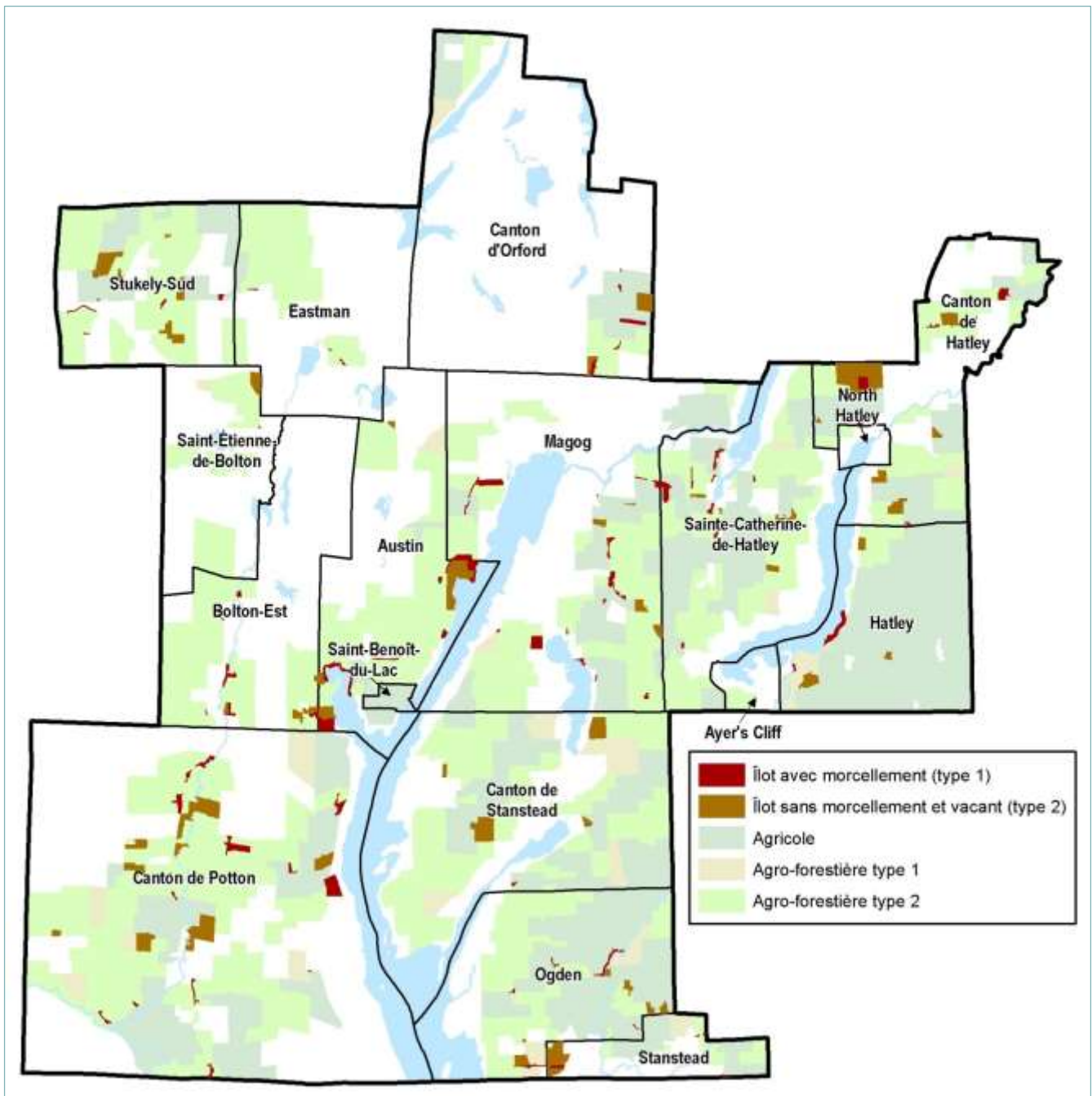
Note : Les îlots déstructurés ne peuvent être intégrés pour faire la somme des pourcentages, car il ne s'agit pas d'une affectation en soi.

Carte 17 Les grandes affectations du sol



Source : MRC de Memphrémagog.

Carte 18 Répartition des îlots déstructurés sur le territoire de la MRC



Source : MRC de Memphrémagog.

3. Le portrait socio-économique de la MRC de Memphrémagog

3.1 La démographie

La population permanente de la MRC a connu un accroissement constant au cours des cinquante dernières années. Avec une hausse de 23,1 % entre 1996 et 2011, la croissance démographique de la MRC est supérieure à celles de l'Estrie et du Québec. Les variations de population ne sont toutefois pas uniformes pour l'ensemble des municipalités. Ainsi, quatre municipalités du territoire ont connu une décroissance de leur population entre 2006 et 2011 (Tableau 11). Elles se trouvent toutes dans le secteur est de la MRC.

Les perspectives démographiques de 2006 et 2031 de la MRC prévoient une variation de la population de l'ordre de 23,8 %, soit la plus forte variation des MRC de l'Estrie. Toutefois, au niveau municipal, les perspectives démographiques de 2009 à 2024 envisagent une baisse de la population dans sept municipalités, soit Ayer's Cliff, North Hatley, Ogden, Canton de Potton, Stanstead, Canton de Stanstead et Stukely-Sud^(Réf.20).

Depuis 1996, la MRC de Memphrémagog connaît une décroissance de la proportion de sa population âgée de moins de 15 ans. La tendance au vieillissement se poursuit. En 2011, une personne sur cinq était âgée de plus de 65 ans (Tableau 11). Il s'agit d'une proportion plus importante que ce qui est observé à l'échelle de l'Estrie et du Québec. Les perspectives démographiques réalisées par l'Institut de la statistique du Québec laissent également présager une tendance au vieillissement. En effet, selon ces données, la proportion de la population âgée de plus de 65 ans passerait de 21 % en 2011 à 34 % en 2031, soit une variation de l'ordre de 144 %.

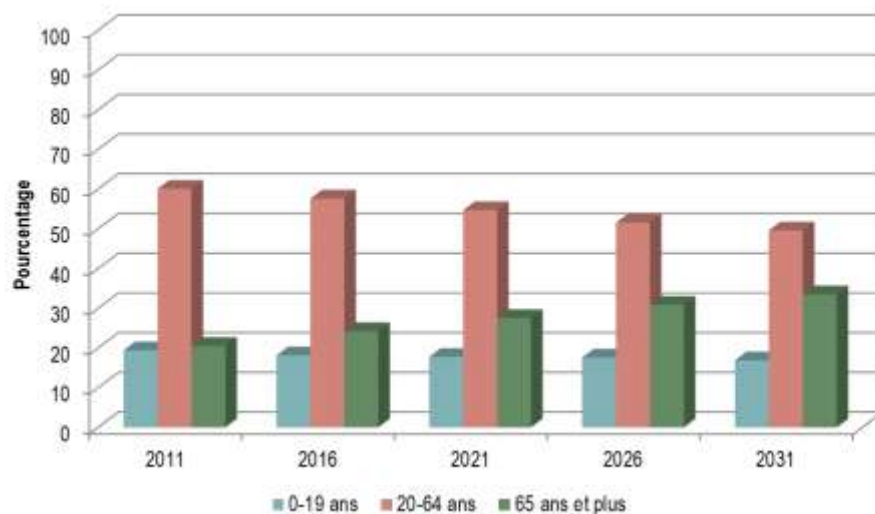
3.1.1 Population saisonnière

Les caractéristiques de la MRC, dont la présence de nombreux lacs et de sommets, en font un secteur privilégié pour l'implantation de résidences saisonnières. Aux résidents permanents, s'ajoute ainsi une population saisonnière non négligeable. Selon les estimations réalisées, la population saisonnière de la MRC représente ainsi plus de 25 % de la population totale (Tableau 12). C'est donc dire qu'une personne sur quatre vivant sur le territoire de la MRC n'y habite pas de façon permanente. Dans les municipalités d'Austin, Bolton-Est, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton et du Canton de Stanstead, la proportion de la population saisonnière est même supérieure à celle de la population permanente.

Tableau 11 Population et âge de la population

Municipalités	Population en 2011	Population en 2006	Variation de la population (%)	Âge médian en 2011	Pyramide des âges en 2011 (%)			
					0-14 ans	15-34 ans	35-64 ans	65 ans et +
Austin	1 880	1 404	33,9	52,7	11,7	14,9	51,6	21,8
Ayer's Cliff	1 109	1 096	1,2	48,7	14,4	18,9	43,7	22,5
Bolton-Est	910	704	29,3	52,3	12,1	17,0	50,5	20,3
Eastman	1 740	1 585	9,8	53,5	11,2	14,9	50,3	22,4
Hatley	761	777	-2,1	47,0	17,8	20,4	42,1	18,4
Canton de Hatley	2 003	1 786	12,2	45,0	18,7	18,2	50,1	13,0
Magog	25 358	23 880	6,2	48,0	13,8	20,8	43,7	21,7
North Hatley	654	722	-9,4	56,0	9,2	16,0	42,0	31,3
Ogden	770	762	1,0	52,2	14,9	16,9	46,8	22,1
Canton d'Orford	3 575	2 979	20,0	47,2	15,5	18,0	50,2	16,2
Canton de Potton	1 849	1 790	3,3	55,7	11,4	14,1	46,6	27,9
Saint-Benoît-du-Lac	50	48	4,2	69,5	0	20,0	20,0	60,0
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 464	2 318	6,3	48,0	15,6	17,4	51,3	15,8
Saint-Étienne-de-Bolton	534	496	7,7	53,6	10,3	15,9	53,3	23,4
Stanstead	2 857	2 958	-3,4	45,6	18,5	21,0	40,7	20,3
Canton de Stanstead	1 038	1 065	-2,5	54,0	12,1	13,5	48,3	27,1
Stukely-Sud	999	941	6,2	46,2	17,0	19,0	48,5	15,5
MRC de Memphrémagog	48 551	45 310	7,2	48,8	14,2	19,1	45,8	20,9

Figure 1 Évolution de la pyramide des âges de la MRC entre 2011 et 2031



Source : Statistique Canada, 2012^(Réf.8), Institut de la statistique du Québec, 2009^(Réf.21).

Tableau 12 Population saisonnière par municipalité en 2013

Municipalité	Population permanente ⁽¹⁾		Population saisonnière ⁽²⁾		Population totale	Prorata de la MRC (%)		
	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)		Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Austin	1 924	48,4	2 052	51,6	3 976	3,9	11,6	5,9
Ayer's Cliff	1 116	78,1	314	21,9	1 430	2,3	1,8	2,1
Bolton-Est	937	47,8	1 025	52,2	1 962	1,9	5,8	2,9
Eastman	1 739	51,2	1 658	48,8	3 397	3,5	9,3	5,1
Hatley	759	63,6	434	36,4	1 193	1,5	2,4	1,8
Canton de Hatley	2 053	87,3	300	12,7	2 353	4,2	1,7	3,5
Magog	25 670	89,3	3 091	10,7	28 761	52,2	17,4	43,0
North Hatley	673	73,4	244	26,6	917	1,4	1,4	1,4
Ogden	782	56	613	44	1 395	1,6	3,5	2,1
Canton d'Orford	3 756	58,6	2 652	41,4	6 408	7,6	15,0	9,6
Canton de Potton	1 829	45,6	2 178	54,4	4 007	3,7	12,3	6,0
Saint-Benoît-du-Lac	48	100	0	0	48	0,1	0,0	0,1
Ste-Catherine-de-Hatley	2 470	70,1	1 056	29,9	3 526	5,0	6,0	5,3
Saint-Étienne-de-Bolton	550	49,7	557	50,3	1 107	1,1	3,1	1,7
Stanstead	2 846	99,4	17	0,6	2 863	5,8	0,1	4,3
Canton de Stanstead	1 018	44,7	1 257	55,3	2 275	2,1	7,1	3,4
Stukely-Sud	1 010	77,6	291	22,4	1 301	2,1	1,6	1,9
Total MRC	49 180	73,5	17 739	26,5	66 919	100,0	100,0	100,0

Note : (1) Décret de population pour 2013, MAMROT, 2013^(Réf.4).

(2) Population estimée en multipliant par 2,8 le nombre de propriétés de villégiature inscrites au *Sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013*^(Réf.9). Le facteur 2,8 est obtenu en majorant de 0,6 le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 pour le territoire de la MRC^(Réf.8).

3.2 Le secteur économique

Dans la MRC, près du quart des emplois sont liés à la vente et aux services, soit le secteur tertiaire de l'économie (Tableau 13). Il s'agit du principal type de profession exercé par la population active. Le secteur des affaires, des finances et de l'administration représente le second type de profession en importance. Il est suivi par les emplois reliés aux métiers, transports, machineries et domaines apparentés ^(Réf.19).

La population active travaillant dans des professions reliées au secteur primaire, soit les ressources naturelles, l'agriculture et les productions connexes, correspond à 550 personnes. Il s'agit du type de profession le moins représenté dans la MRC. Pour les municipalités dont les données sont disponibles, celles où l'on retrouve le plus de personnes œuvrant dans ce secteur sont Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley et le Canton de Potton^(Réf.19).

Pour parfaire les informations pour le secteur agricole, il est également possible d'utiliser les données sur les exploitations et les exploitants agricoles provenant du Recensement de l'agriculture de 2011 de Statistique Canada. Ainsi, on retrouverait 435 exploitants agricoles sur le territoire de la MRC répartis dans 296 fermes. Par ailleurs, près de 90 fermes ont déclaré avoir des frais reliés à des salariés dont le nombre est évalué à près de 400 personnes. La moitié de ces fermes se trouvent dans le Canton de Stanstead (16 fermes), Hatley (14 fermes) et Magog (12 fermes)^(Réf.12).

Tableau 13 Nombre d'emplois par type de profession

Municipalité	Population active expérimentée	Nombre de personnes selon le type de profession									
		Gestion	Affaire, finance, administration	Science naturelle et appliquée, domaine apparent	Secteur de la santé	Enseignement, droit et service social, communautaire et gouvernemental	Arts culture, sport, loisir	Vente, service	Métier, transport, machinerie, domaine apparent	Ressource naturelle, agriculture, production connexe	Fabrication, service d'utilité publique
Austin		Données non disponibles ⁽¹⁾									
Ayer's Cliff	585	85	70	45	60	65	0	135	90	15	30
Bolton-Est	350	75	60	0	0	45	0	60	45	0	0
Eastman	820	120	110	45	65	105	0	200	110	0	35
Hatley	430	75	25	25	50	30	15	65	75	25	50
Canton de Hatley	1 010	220	145	55	55	215	10	155	105	15	40
Magog	12 210	1 010	1 680	525	600	1 370	400	3 560	1 855	190	1 015
North Hatley	285	70	50	0	20	55	15	25	0	0	0
Ogden		Données non disponibles ⁽¹⁾									
Canton d'Orford	2 030	315	325	155	180	370	30	315	240	55	55
Canton de Potton	935	140	160	110	20	55	0	205	150	70	20
Saint-Benoît-du-Lac		Données non disponibles ⁽¹⁾									
Ste-Catherine-de-Hatley	1 395	145	245	50	155	185	30	235	200	75	85
Saint-Étienne-de-Bolton	405	45	35	0	0	25	0	110	80	0	55
Stanstead	1 235	85	250	35	20	125	15	405	125	20	155
Canton de Stanstead		Données non disponibles ⁽¹⁾									
Stukely-Sud	425	55	45	0	25	35	0	95	50	0	100
Total MRC	23 775	2 725	3 530	1 210	1 390	2 835	650	5 750	3 405	550	1 735
		11,5 %	14,8 %	5,1 %	5,8 %	11,9 %	2,7 %	24,2 %	14,3 %	2,3 %	7,3 %

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.19).

Note : (1) Le taux global de non-réponse à l'Enquête nationale auprès des ménages réalisée par Statistique Canada est supérieur à 50 %. Les informations pour cette municipalité ne sont donc pas disponibles en raison de la qualité ou de la confidentialité des données.

Le Répertoire des entreprises industrielles réalisé par le CLD Memphrémagog comptait 165 entreprises en 2011. La répartition de ces entreprises confirme le rôle industriel régional attribué à la Ville de Magog puisque 55 % y sont localisées. Le second pôle en importance est la Ville de Stanstead qui regroupe 16 % des entreprises. Le nombre d'entreprises industrielles est plutôt constant depuis les dix dernières années. Toutefois, en ce qui concerne les emplois industriels, la MRC a connu une diminution de 4 % entre 2001 et 2011, soit une perte nette de 3 046 emplois industriels. En 2011, les entreprises industrielles procuraient du travail à 4 139 personnes ^(Réf.22).

Pour ce qui est des secteurs d'activité, 18 % des emplois industriels étaient reliés au domaine d'activité des produits métalliques (Tableau 14). Les secteurs des produits minéraux non métalliques (17 %), des produits chimiques (14 %) et des produits en plastique et en caoutchouc (11 %) comptent également parmi les plus importants en termes de nombre d'emplois (Réf.22).

En 2011, le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie compte 3 entreprises employant 119 personnes. Le secteur des aliments et boissons, davantage associé à la transformation des produits, regroupe pour sa part 19 entreprises (Réf.22).

Comme la plupart des régions au Québec, la MRC voit son portrait industriel se transformer progressivement par la création de petites et moyennes entreprises, en remplacement des grandes entreprises qui ont longtemps occupé la première place. Ce phénomène contribue, entre autres, à favoriser la diversification des secteurs d'activité. En 2011, on retrouve principalement de petites et moyennes entreprises. En effet, 56 % des entreprises comptaient moins de 10 employés et 37 % des entreprises avaient entre 10 et 99 employés. Ainsi, seulement 7 % des entreprises comptaient plus de 100 employés (Réf.22).

Tableau 14 Répartition des entreprises et emplois industriels par secteur

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Pourcentage d'emplois
Produits métalliques	25	741	17,9
Produits minéraux non métalliques	26	702	17,0
Produits chimiques	10	570	13,8
Produits en plastique et en caoutchouc	8	469	11,3
Machines	2	268	6,5
Aliments et boissons	19	227	5,5
Produit en bois	13	206	5,0
Produits, fournitures et matériel médical	9	193	4,7
Vêtement et autres produits en textiles ou en cuir	6	154	3,7
Ingénierie et laboratoires de sol	1	120	2,9
Agriculture, élevage et foresterie	3	119	2,9
Autres activités industrielles	10	114	2,8
Technologie de l'information	5	63	1,5
Meubles et produits connexes	12	58	1,4
Impression	11	54	1,3
Distributeurs – Grossistes	2	40	1,0
Matériel de transport	1	28	0,7
Produits informatiques, électroniques et électriques	1	10	0,2
Services spécialisés à l'entreprise manufacturière	1	3	0,1
TOTAL	165	4 139	100 %

Source : CLD de la MRC de Memphrémagog, 2012 (Réf.22).

3.2.1 Indices du marché du travail et revenu d'emploi

3.2.1.1 Indices du marché du travail

En 2011, on dénombrait 40 660 personnes âgées de 15 ans et plus. De ce nombre, 59 % constituaient la population active et 41 %, la population inactive. La population active correspond au cumul du nombre de personnes occupées et du nombre de chômeurs. Le pourcentage de la population active de la MRC est plus faible que celui de l'Estrie et du Québec^(Réf.19). La proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus que l'on retrouve sur le territoire de la MRC peut expliquer le fait que la population inactive est plus grande, puisqu'un nombre plus important de retraités peut s'y retrouver. Pour ce qui est du taux de chômage, il atteignait 5,7 %, soit un taux plus bas que ceux de l'Estrie (6,2 %) et du Québec (7,2 %)^(Réf.19).

3.2.1.2 Revenus d'emploi

En 2011, le revenu total moyen des particuliers âgés de 15 ans et plus, pour l'ensemble du territoire de la MRC de Memphrémagog, était de 35 841 \$. Quant au revenu total médian, il était de 26 863 \$. Il s'agit d'un écart de 8 978 \$ (25 %). Sept municipalités démontrent un écart supérieur à celui de la MRC, soit Ayer's Cliff (28 %), Bolton-Est (44 %), Hatley (27 %), North Hatley (49 %), Potton (32 %), Saint-Étienne-de-Bolton (27 %) et Stukely-Sud (31 %).

Tel que présenté dans le tableau de la page suivante, les particuliers âgés de 15 et plus de cinq municipalités ont des revenus totaux médians en deçà de la médiane de la MRC, soit Bolton-Est, Magog, Potton, Stanstead et Stukely-Sud. Le même constat s'applique pour les mêmes municipalités en ce qui concerne le revenu total moyen, à l'exception de Bolton-Est.

La municipalité présentant le plus petit revenu total médian est Stukely-Sud (20 283 \$), alors que dans le cas du revenu total moyen, il s'agit de Stanstead (24 748 \$). Quatre municipalités présentent une statistique indiquant qu'aucun résident âgé de 15 ans ou plus n'a déclaré ne pas avoir de revenu, soit Ayer's Cliff, Hatley, North Hatley et Saint-Étienne-de-Bolton. La municipalité présentant la plus forte proportion des particuliers âgés de 15 ans ou plus sans revenu est Bolton-Est (4,2 %).

La municipalité présentant la plus forte proportion de particuliers âgés de 15 ans ou plus ayant un revenu sous le seuil de 20 000 \$ est Stukely-Sud, avec une proportion de 47,9 %, soit près de la moitié des répondants. La proportion pour l'ensemble de la MRC se situe à 35,9 %. À l'inverse, la municipalité présentant le plus faible pourcentage de particuliers âgés de 15 ans ou plus ayant un revenu sous le seuil des 20 000 \$ est Ayer's Cliff, avec 29,8 %.

À l'opposé du spectre, 3,8 % des particuliers âgés de 15 ans ou plus qui habitent la MRC ont un revenu total de 100 000 \$ ou plus. De plus, on note que les municipalités présentant les revenus médians et moyens les plus faibles, soit Stanstead et Stukely-Sud, n'ont aucun répondant ayant un revenu dans cette catégorie. La municipalité présentant la plus forte proportion de particuliers âgés de 15 ans ou plus qui ont un revenu de 100 000 \$ ou plus est North Hatley, à 11 %.

Tableau 15 Revenu d'emploi moyen dans les municipalités et la MRC

Municipalité	Personnes de 15 ans et plus	Nombre de personnes						Revenu médian (\$)	Revenu moyen (\$)
		Sans revenu	< 5 000 \$ à 14 999 \$	15 000 \$ à 29 000 \$	30 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ et plus		
Austin		Non disponible							
Ayer's Cliff	855	0	200	245	205	125	55	27,989.00	39,112.00
Bolton-Est	715	30	135	240	75	200	35	24,287.00	42,994.00
Eastman	1,520	25	305	465	405	240	75	29,590.00	38,036.00
Hatley	675	0	140	205	180	95	20	28,857.00	39,561.00
Canton de Hatley	1,605	55	395	300	395	370	85	34,855.00	44,238.00
Magog	21,200	815	5,410	6,410	5,355	2,590	625	25,400.00	33,028.00
North Hatley	545	0	105	175	130	55	60	28,360.00	56,157.00
Ogden		Non disponible							
Orford	3,015	100	530	630	675	875	200	39,292.00	48,196.00
Potton	1,610	35	490	535	300	190	70	22,566.00	33,183.00
Saint-Benoît-du-Lac		Non disponible							
Saint-Étienne-de-Bolton	535	0	90	195	95	120	15	27,342.00	37,571.00
Sainte-Catherine-de-Hatley	2,110	55	475	455	680	385	80	31,999.00	36,603.00
Ville de Stanstead	2,275	80	645	800	525	210	0	22,117.00	24,748.00
Canton de Stanstead		Non disponible							
Stukely-Sud	835	25	230	295	175	110	0	20,283.00	29,280.00
MRC de Memphré.	40,660	1,335	9,910	11,860	9,960	6,025	1,565	26,863.00	35,841.00

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.19).

3.3 Scolarité

Le niveau de scolarité a des impacts, entre autres, sur l'employabilité et le niveau de revenu. Il s'agit d'une variable permettant de caractériser le bassin de main-d'œuvre de la MRC. Le domaine d'étude peut également influencer les types d'entreprises qui s'implantent sur le territoire.

La proportion de la population de la MRC n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade est inférieure à ce qui est observé en Estrie. Après la Ville de Sherbrooke, la MRC de Memphrémagog est celle où le nombre de personnes n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade est le plus faible. Le pourcentage de personne ayant un diplôme d'études secondaire est légèrement plus élevé que la moyenne estrienne et québécoise. Tout en étant inférieur à la moyenne québécoise, le pourcentage de la population ayant un diplôme postsecondaire est comparable à ce qui est observé en Estrie. La proportion de personnes ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur est toutefois plus grande (Réf.19).

En ce qui concerne les domaines d'études, il n'y a pas de distinction significative entre ce qui est observé sur le territoire de la MRC et l'Estrie ou le Québec. Les principaux domaines d'études sont l'architecture, le génie et les services connexes (12,9 %) et le commerce, la gestion et l'administration publique (12,5 %). Seulement 1,2 % de la population âgée de 15 ans et plus a étudié dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles et de la conservation^(Réf.19).

Tableau 16 Niveau de scolarité selon les catégories de population

Niveau de scolarité	Pop. Totale âgée de 15 ans et plus			Pop. Totale âgée de 25 à 64 ans		
	Memphrémagog	Estrie	Québec	Memphrémagog	Estrie	Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	22,1	24,2	22,2	15,8	17,4	14,8
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	23,7	21,7	21,7	22,8	19,8	19,5
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	54,2	54,1	56,1	61,4	62,8	65,7
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	17,8	18,8	16,2	20,6	22,4	18,9
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	13,5	15,8	16,6	15,1	17,2	18,3
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	5,0	3,8	4,7	4,9	3,9	5,1
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	17,9	15,7	18,6	20,7	19,2	23,3
Principal domaine d'étude	Memphrémagog	Estrie	Québec			
Aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire	45,8	45,9	43,9			
Éducation	4,7	4,9	4,2			
Arts visuels et d'interprétation, technologie des communications	1,9	1,6	2,3			
Sciences humaines	3,1	3,2	3,2			
Sciences sociales et de comportements, droit	4,6	4,2	5,2			
Commerce, gestion et administration publique	12,5	11,1	12,9			
Sciences physiques et de la vie, technologies	1,5	2,0	2,0			
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	1,5	1,5	2,2			
Architecture, génie et services connexes	12,9	12,9	12,2			
Agriculture, ressources naturelles et conservation	1,2	1,6	1,3			
Santé et domaines connexes	6,6	7,3	6,7			
Services personnels, de protection et de transport	3,7	3,8	3,9			
Autres domaines d'études	0,1	0,1	0,02			

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.19).

3.4 Indice de développement des municipalités

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a établi un indice de développement socioéconomique pour l'ensemble des municipalités du Québec. Cet indice permet d'identifier les milieux les plus dévitalisés. Les sept variables socio-économiques sont utilisées pour le calcul de l'indice, dont la dernière mise à jour date de 2006. Les municipalités reconnues comme étant très dévitalisées ou à revitaliser en priorité sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à -5.

On ne retrouve pas de municipalité sur le territoire de la MRC présentant un indice aussi bas (Tableau 17). Toutefois, des indices négatifs ont été calculés pour trois municipalités : Stanstead, Saint-Benoît-du-Lac et Saint-Étienne-de-Bolton. Quant aux municipalités présentant les indices les plus élevés, il s'agit du Canton de Hatley, du Canton d'Orford et de Sainte-Catherine-de-Hatley.

Il ne semble pas y avoir de distinction significative entre les municipalités se trouvant à l'ouest ou à l'est du territoire. Les indices varient également pour les municipalités présentant une occupation du sol agricole supérieure à 20 % de leur territoire (Hatley, Ogden, Saint-Benoît-du-Lac, Sainte-Catherine-de-Hatley, Stanstead).

Tableau 17 Indice de développement des municipalités de la MRC

Municipalité	Variation de la pop. De 2001 à 2006 (%)	Taux d'emploi des 15 ans et plus (%)	Taux de chômage des 15 ans et plus (%)	Pop. De 15 ans et plus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade (%)	Transferts gouvernementaux (%)	Fréquence du faible revenu avant impôt en 2005 (%)	Revenu moyen du ménage (\$)	Indice de développement de 2006
Austin	16,9	51,75	6,99	20,23	9,6	9,0	70 488	6,02
Ayer's Cliff	-0,54	60,00	5,41	32,00	12,8	3,4	59 233	3,96
Bolton-Est	1,00	55,26	7,35	24,78	16,9	22,1	57 766	0,11
Eastman	12,89	51,80	7,14	23,30	15,3	9,3	67 287	4,29
Hatley	9,59	59,50	2,67	21,31	18,6	12,3	63 629	4,12
Canton de Hatley	19,79	64,69	9,76	15,68	7,4	6,2	83 220	9,43
Magog	5,97	57,30	8,10	30,14	14,4	12,4	54 977	1,92
North Hatley	-3,22	44,23	4,17	15,38	12,9	13,1	56 628	2,03
Ogden	0,00	51,20	2,99	38,21	20,6	3,3	53 406	1,41
Canton d'Orford	25,01	62,17	7,85	18,40	10,1	5,1	67 114	7,98
Canton de Potton	2,81	54,09	8,47	27,44	18,7	12,4	46 308	0,20
Saint-Benoît-du-Lac	2,13	22,22	0,00	20,00	---	---	---	-0,52
Ste-Catherine-de-Hatley	17,66	63,78	4,94	19,90	12,6	6,6	70 073	7,41
Saint-Étienne-de-Bolton	7,13	50,57	10,20	34,48	21,0	8,4	44 640	-0,35
Stanstead	-1,27	52,62	8,06	38,24	21,6	16,3	42 925	-2,57
Canton de Stanstead	0,85	52,11	5,71	20,42	15,1	6,1	54 380	3,15
Stukely-Sud	-2,49	65,38	5,61	33,12	14,1	8,5	53 542	2,55

Source : MAMROT, 2008^(Réf.23).

3.5 Valeur foncière

L'attrait que le territoire de la MRC exerce sur les nombreux villégiateurs et touristes ainsi que sa capacité de rétention auprès de la population résidente est lié entre autres à un environnement naturel caractérisé par un grand nombre de lacs et d'espaces montagneux accessibles ainsi qu'à une variété de paysages naturels, agricoles et forestiers qui contribuent à la qualité de vie de la population. Plusieurs municipalités se caractérisent par un nombre élevé de résidences de villégiature contribuant à la valeur immobilière des logements.

La répartition de la valeur foncière de la MRC démontre l'importance du secteur résidentiel. En effet, 79 % de la valeur foncière de la MRC y est attribuable (Tableau 18). Il s'agit de la plus forte proportion par rapport aux autres MRC de l'Estrie. Conséquemment, les autres secteurs présentent des proportions beaucoup plus faibles. Ainsi, le secteur de la production et de l'extraction de richesses naturelles, dont fait partie le secteur agricole, représente seulement 3,4 % de la valeur foncière de la MRC, alors que ces usages occupent près du quart du territoire ^(Réf.9). En comparaison, ce secteur représente plus de 30 % de la valeur foncière des MRC de Coaticook et du Haut-Saint-François ^(Réf.24).

Tableau 18 Répartition de la valeur foncière de la MRC de Memphrémagog

	Nombre d'unités inscrites au rôle	Valeur totale terrain (\$)	Valeur total bâtiment (\$)	Valeur total immeuble		Superficie		Valeur moyenne des terrains à l'hectare (\$)	Valeur moyenne des bâtiments (\$)	Valeur moyenne des immeubles (\$)
				(\$)	(%)	(ha)	(%)			
Résidentielle	25 105	2 626 154 300	4 236 460 300	6 862 614 600	79,0	48 895	38,3	53 710	168 750	273 356
Chalets, maisons de villégiature	6 341	1 222 884 500	1 014 165 900	2 237 050 400	25,8	13 546	10,6	90 276	159 938	352 791
Industries manufacturières	116	9 429 200	94 205 800	103 635 000	1,2	540	0,4	17 450	812 119	893 405
Transports, communication, services publics	1 555	20 786 100	40 381 600	61 167 700	0,7	1 462	1,1	14 214	25 969	39 336
Commerciale	630	63 930 000	202 250 300	266 180 300	3,1	382	0,3	167 377	321 032	422 508
Services	398	46 514 200	227 206 700	273 720 900	3,2	497	0,4	93 543	570 871	687 741
Culturelles, récréative et loisirs	356	107 169 100	80 331 900	187 501 000	2,2	6 356	5,0	16 862	225 651	526 688
Production, extraction de richesses naturelles	747	174 980 200	118 035 900	293 016 100	3,4	30 686	24,0	5 702	158 013	392 257
Agriculture	713	167 677 900	115 335 600	283 013 500	3,3	29 600	23,2	5 665	161 761	396 933
Immeubles non exploités, étendue d'eau	11 362	629 282 600	5 561 600	634 844 200	7,3	38 972	30,5	16 147	489	55 874
Terrains vagues	11 279	623 871 500	0	623 871 500	7,2	38 381	30,0	16 255	0	55 313
Total MRC	40 269	3 678 245 700	5 004 434 100	8 682 679 800	100	127 791	100	28 783	124 275	215 617

Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc., 2012^(Réf.9).

Le tableau suivant dresse un portrait plus précis du sommaire de l'évaluation foncière agricole par municipalité (Tableau 19). Les municipalités où le nombre d'unités d'évaluation agricole est le plus élevé sont Hatley, Canton de Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Magog et Canton de Potton. Quatre de ces cinq municipalités se trouvent dans le secteur est de la MRC. La municipalité de Hatley est également celle où la proportion de la valeur agricole par rapport à la valeur foncière totale de la municipalité est la plus élevée (18,6 %) (Réf.9).

À l'opposé et en faisant abstraction d'Ayer's Cliff et North Hatley, qui sont des municipalités principalement à caractère urbain, les municipalités où l'on retrouve le moins d'unités d'évaluation agricole sont Saint-Étienne-de-Bolton, Bolton-Est, Austin, Eastman et Stanstead. Quatre de ces cinq municipalités se trouvent dans le secteur ouest de la MRC (Réf.9).

La valeur des immeubles des unités d'évaluation agricole de la MRC de Memphrémagog est la plus élevée par rapport aux autres MRC de l'Estrie. La moyenne estrienne se situant autour de 275 000 \$ comparativement à près de 400 000 \$ dans la MRC de Memphrémagog (Réf.25). Les propriétés agricoles n'échappent pas aux réalités du marché immobilier : un engouement particulièrement marqué pour la région est observé depuis plusieurs années déjà. Les acheteurs recherchent des propriétés de grandes superficies, dans un environnement champêtre. Les terrains agricoles sont ainsi convoités, à des fins résidentielles, de villégiature et quelques fois pour des activités agricoles extensives.

Tableau 19 Sommaire de l'évaluation foncière agricole par municipalité, 2013

Municipalité	Unité d'évaluation agricole		Valeur totale agricole ⁽¹⁾						Valeur totale de la municipalité (\$)	Prorata de la valeur agricole (%)	
	Nombre	Superficie	Valeur du terrain		Valeur du bâtiment		Valeur de l'immeuble				
			Nbr	% de la MRC	(ha)	(\$)	Moyenne / hectare	(\$)			Valeur moyenne ⁽²⁾
Austin	20	2,8	1 225	12 522 400	10 222	4 774 000	238 700	17 296 400	864 820	586 258 700	3,0
Ayer's Cliff	4	0,6	114	459 100	4 033	843 400	210 850	1 302 500	325 625	188 316 500	0,7
Bolton-Est	15	2,1	646	2 915 600	4 515	1 720 000	114 667	4 635 600	309 040	224 376 700	2,1
Eastman	22	3,1	392	2 601 700	6 645	1 803 500	81 977	4 405 200	200 236	421 498 800	1,0
Hatley	95	13,3	3 729	22 961 400	6 157	16 831 200	177 171	39 792 600	418 869	213 597 100	18,6
Canton de Hatley	89	12,5	2 535	15 782 100	6 225	13 401 000	150 573	29 183 100	327 900	331 430 300	8,8
Magog	84	11,8	3 310	15 576 200	4 705	12 978 700	154 508	28 554 900	339 939	3 457 710 400	0,8
North Hatley	3	0,4	51	2 166 500	42 273	1 332 400	444 133	3 498 900	1 166 300	191 187 900	1,8
Ogden	58	8,1	2 755	9 461 200	3 435	7 818 100	134 795	17 279 300	297 919	199 292 800	8,7
Canton d'Orford	32	4,5	1 163	5 785 200	4 976	5 816 800	181 775	11 602 000	362 563	807 582 600	1,4
Canton de Potton	78	10,9	4 450	21 330 300	4 793	10 132 800	129 908	31 463 100	403 373	626 050 500	5,0
Saint-Benoît-du-Lac	n/a										
Sainte-Catherine-de-Hatley	87	12,2	2 874	13 011 800	4 527	14 566 900	167 436	27 578 700	316 997	405 019 700	6,8
Saint-Étienne-de-Bolton	11	1,5	402	2 043 400	5 088	1 460 900	132 809	3 504 300	318 573	136 494 900	2,6
Stanstead	25	3,5	780	2 879 000	3 691	2 425 100	97 004	5 304 100	212 164	205 115 100	2,6
Canton de Stanstead	62	8,7	3 194	31 778 000	9 949	16 151 200	260 503	47 929 200	773 052	504 172 700	9,5
Stukely-Sud	28	3,9	1 980	6 404 000	3 234	3 279 600	117 129	9 683 600	345 843	110 860 600	8,7
Total MRC	713	100	29 600	167 677 900	5 665	115 335 600	161 761	283 013 500	396 933	8 682 679 800	3,3

Note : (1) La valeur totale comprend la valeur imposable et la valeur non imposable.

(2) La valeur moyenne du bâtiment et de l'immeuble est calculée en fonction du nombre d'unités d'évaluation.

Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc., 2012 (Réf.9).

4. Le portrait agricole de la MRC de Memphrémagog

Cette section du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC présente les différentes données recueillies dans le cadre de l'élaboration du portrait agricole ainsi que les analyses qui en découlent. Le portrait agricole constitue l'élément de base sur lequel reposent les sections subséquentes du PDZA. Plusieurs sources d'information ont été utilisées afin de dresser un portrait précis de la situation de l'agriculture et des activités agricoles sur le territoire de la MRC. Conséquemment, les années de référence des données peuvent différer selon les sources. De plus, il importe de mentionner que le portrait agricole couvre l'ensemble du territoire de la MRC et non seulement la zone agricole, puisque les activités agricoles peuvent s'étendre au-delà de cette limite administrative. Parmi les principales sources d'information utilisées, il y a les données provenant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ ainsi que les recensements sur l'agriculture de Statistique Canada.

4.1 La zone agricole permanente

Les sols de bonne qualité pour l'agriculture comptent pour moins de 2 % de la superficie totale du Québec. Ils sont localisés dans la partie méridionale du Québec qui jouit également du climat le plus favorable pour la pratique et le développement des activités agricoles. Au début et au milieu des années soixante-dix, plusieurs études ont mis en lumière les effets majeurs de l'absence de planification de l'urbanisation sur les terres agricoles et la déstructuration du tissu agricole découlant de l'éparpillement des usages non agricoles sur le territoire ^(Réf.28).

En 1978, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Cette loi identifiait un territoire où l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le morcellement des terres, l'enlèvement de sol arable et la coupe d'érables dans une érablière ont été prohibés. L'objectif de la loi est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles établies. La protection du territoire agricole et la surveillance de l'application de cette loi sont sous sa responsabilité de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), qui fut aussi créée en 1978. Une révision des limites de la zone agricole a eu lieu en 1987. Cette révision avait pour but d'assurer une plus grande harmonisation entre la zone agricole et la première génération des schémas d'aménagement des MRC. La zone agricole protégée représente aujourd'hui un patrimoine collectif d'une superficie de plus de 63 500 km². Elle s'étend sur le territoire de 955 municipalités et est présente dans les 17 régions administratives du Québec ^(Réf.28).

Pour le territoire de la MRC, la zone agricole permanente occupe plus de 70 000 hectares, soit près de 49 % du territoire (Tableau 20). Toutefois, si on considère seulement la superficie en terre de la MRC, la zone agricole couvre 53 % du territoire ^(Réf.29). Toutes les municipalités de la MRC sont concernées par la zone agricole permanente. Dans huit d'entre elles, la zone agricole représente plus de 50 % du territoire. Dans les municipalités de Hatley, Saint-Benoît-du-Lac et Sainte-Catherine-de-Hatley, c'est plus du trois quarts du territoire qui est en zone agricole. La Carte 19 illustre la répartition de la zone agricole permanente sur le territoire.



Secteur de Hatley, vue sur le lac Massawippi

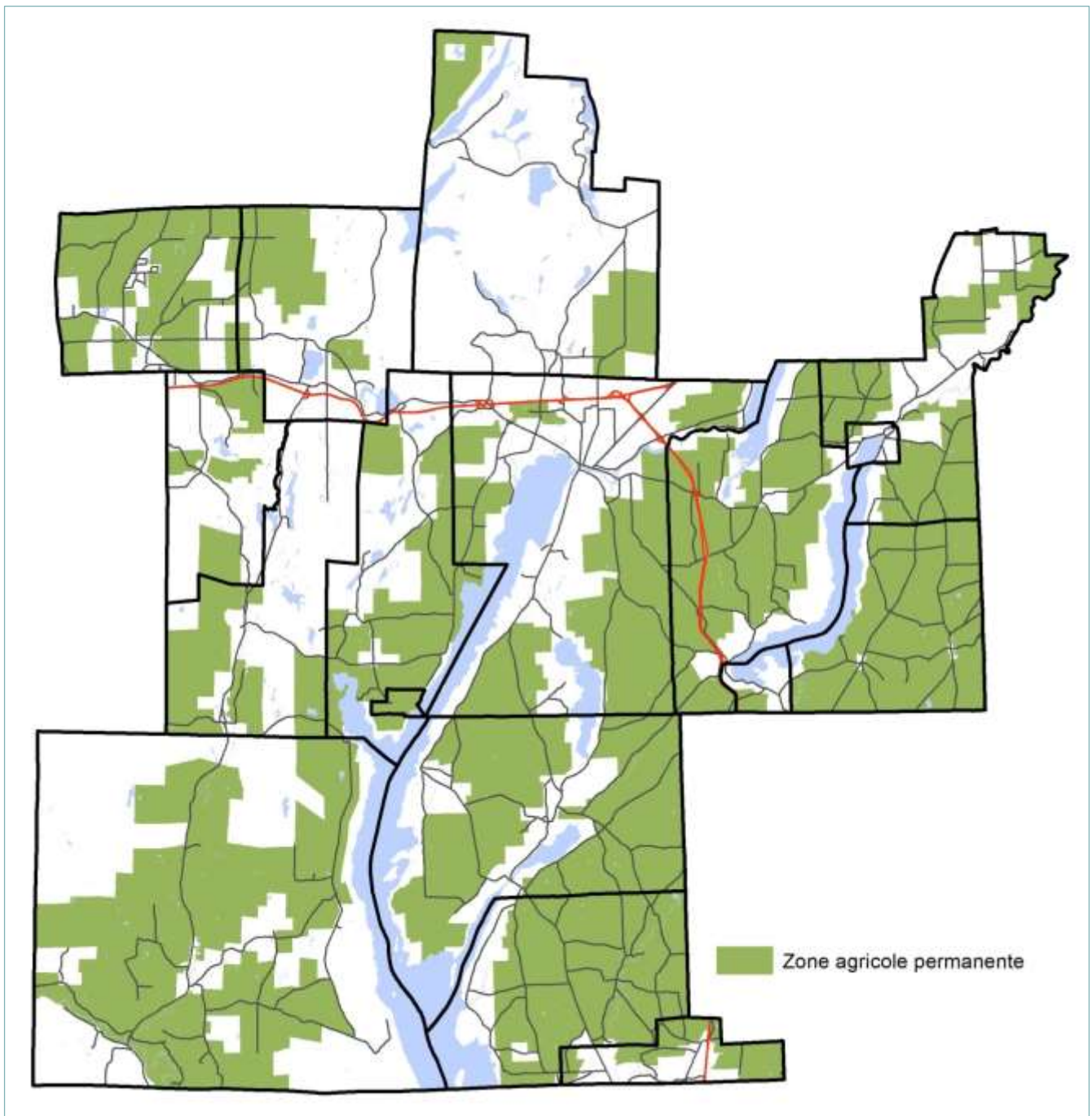
Tableau 20 Répartition de la zone agricole dans les municipalités

Municipalité	Superficie totale ⁽¹⁾ (ha)	Superficie en zone agricole permanente		Superficie en dehors de la zone agricole permanente	
		(ha)	% de la municipalité	(ha)	% de la municipalité
Austin	8 625	4 039	46,8	4 586	53,2
Ayer's Cliff	785	149	19,0	635	81,0
Bolton-Est	8 130	2 740	33,7	5 390	66,3
Eastman	7 674	2 003	26,1	5 671	73,9
Hatley	6 628	5 876	88,7	752	11,3
Canton de Hatley	7 386	4 260	57,7	3 127	42,3
Magog	16 692	7 089	42,5	9 602	57,5
North Hatley	455	45	9,8	411	90,2
Ogden	8 377	6 362	75,9	2 015	24,1
Orford	14 773	1 986	13,4	12 787	86,6
Potton	27 748	13 515	48,7	14 232	51,3
Saint-Benoît-du-Lac	240	219	91,0	22	9,0
Sainte-Catherine-de-Hatley	9 863	6 513	66,0	3 350	34,0
Saint-Étienne-de-Bolton	4 877	1 309	26,8	3 568	73,2
Stanstead	2 224	1 208	54,3	1 016	45,7
Canton de Stanstead	13 521	8 428	62,3	5 092	37,7
Stukely-Sud	6 365	4 494	70,6	1 871	29,4
Total MRC	144 362	70 235	48,7	74 127	51,3

Source : MRC de Memphrémagog.

Note : (1) La valeur de superficie totale correspond à la valeur calculée pour l'ensemble du territoire, incluant les proportions d'eau.

Carte 19 Zone agricole permanente



Source : MRC de Memphrémagog.

Différentes demandes ont été déposées auprès de la CPTAQ au fil des ans pour modifier les limites de la zone agricole ou encore autoriser des usages non agricoles. Ainsi, depuis la révision de la zone agricole de 1987, il y a eu 320 hectares d'intégrés à la zone agricole et 477 hectares d'exclus ^(Réf.29). Le tableau suivant présente un résumé des décisions rendues par la CPTAQ sur le territoire de la MRC au cours des huit dernières années (Tableau 21).

Les demandes visant l'implantation d'un nouvel usage non agricole sont les plus nombreuses. On semble toutefois noter une certaine diminution de ces demandes dans les dernières années. Pour ce qui est des demandes de morcellement de fermes, leur nombre varie d'une année à l'autre, sans que l'on puisse noter une tendance.

Tableau 21 Décisions rendues par la CPTAQ (rapport annuel de 2004-2005 à 2011-2012)

Nature de la demande	Rapport annuel							
	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Modification des limites de la zone agricole								
Exclusion								
Nombre de décisions rendues	1	3	2	1	2	1	0	3
Nombre d'autorisations	0	3	1	1	2	1	0	0
Superficie autorisée (ha)	0	13,1	13,1	9,1	47,8	6,1	0	0
Inclusion								
Nombre de décisions rendues	0	1	0	1	0	1	1	0
Nombre d'autorisations	0	1	0	1	0	1	1	0
Superficie autorisée (ha)	0	0,2	0	13,7	0	60	3,1	0
Implantation d'un nouvel usage								
Nombre de décisions rendues	28	24	29	15	15	15	22	17
Nombre d'autorisations	22	14	16	12	10	6	12	12
Superficie autorisée (ha)	18,2	7,9	14,8	8,7	4,1	4,6	27,5	25
Usage accessoire ou agrandissement d'un usage existant								
Nombre de décisions rendues	12	11	8	10	12	6	8	5
Nombre d'autorisations	11	10	5	9	12	6	8	5
Superficie autorisée (ha)	9,0	3,3	0,9	3,1	21,4	1,7	1,8	4
Morcellement de ferme								
Nombre de décisions rendues	4	6	9	4	7	3	9	5
Nombre d'autorisations	3	4	3	4	5	0	7	3
Autre ⁽¹⁾								
Nombre de décisions rendues	14	13	11	13	23	12	4	10
Nombre d'autorisations	13	9	11	11	14	9	3	10

Source : CPTAQ, rapports annuels de 2004-2005 à 2011-2012.

Note : (1) Sont compris dans cette catégorie les aliénations foncières non agricoles, le renouvellement d'autorisation, l'ajout et la conversion d'usage dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

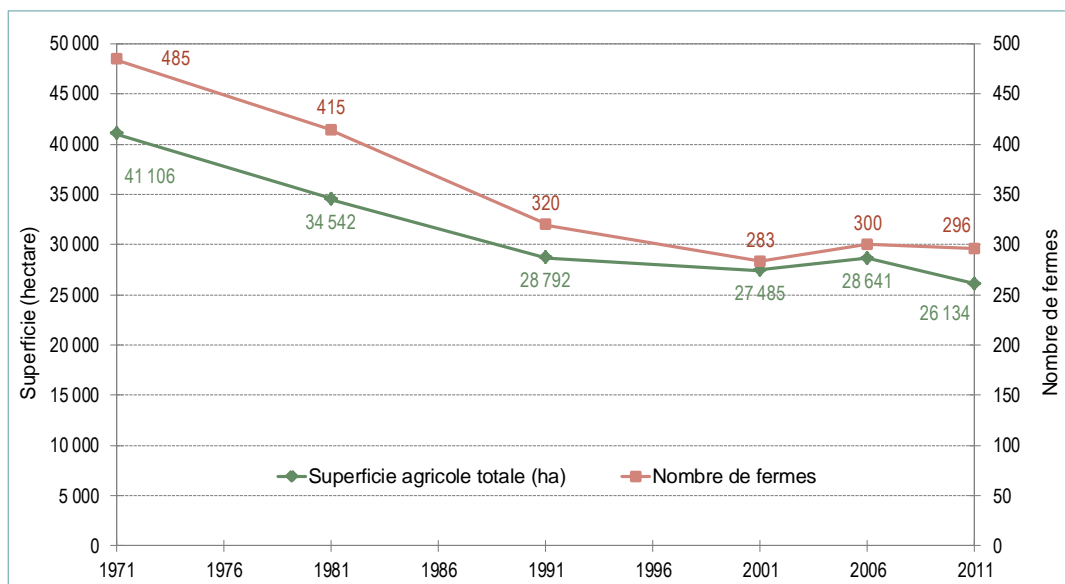
4.2 Portrait et évolution des activités agricoles sur le territoire

4.2.1 Les superficies agricoles

Les activités agricoles sont en constant changement. À l'instar de plusieurs autres régions du Québec, la MRC de Memphrémagog se caractérise par un recul des activités agricoles. Les différents recensements sur l'agriculture réalisés par Statistique Canada permettent ainsi de constater que la superficie agricole et le nombre de fermes diminuent au fil des ans (Figure 2). Ainsi, en 1971, la superficie agricole totale des fermes représentait 32 % du territoire de la MRC. Lors du dernier recensement de l'agriculture de 2011, cette superficie ne représentait plus que 20 % du territoire.

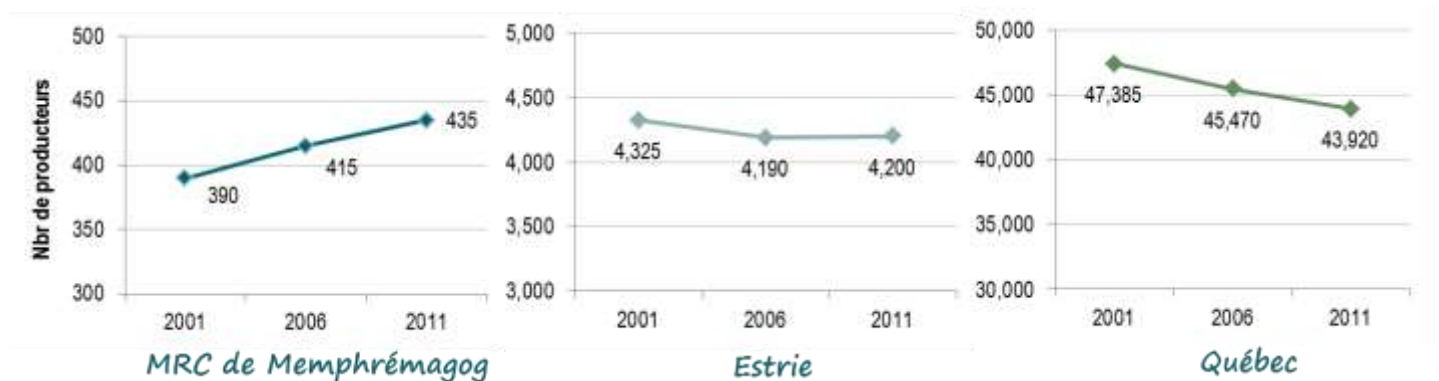
On remarque toutefois que depuis 2001, la situation semble se stabiliser. On note même une augmentation du nombre de producteurs agricoles entre 2001 et 2011 (Figure 3). Cette situation est à l'inverse de ce qui est constaté pour l'Estrie et le Québec (Réf.12, 27).

Figure 2 Évolution de la superficie agricole et du nombre de fermes



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture.

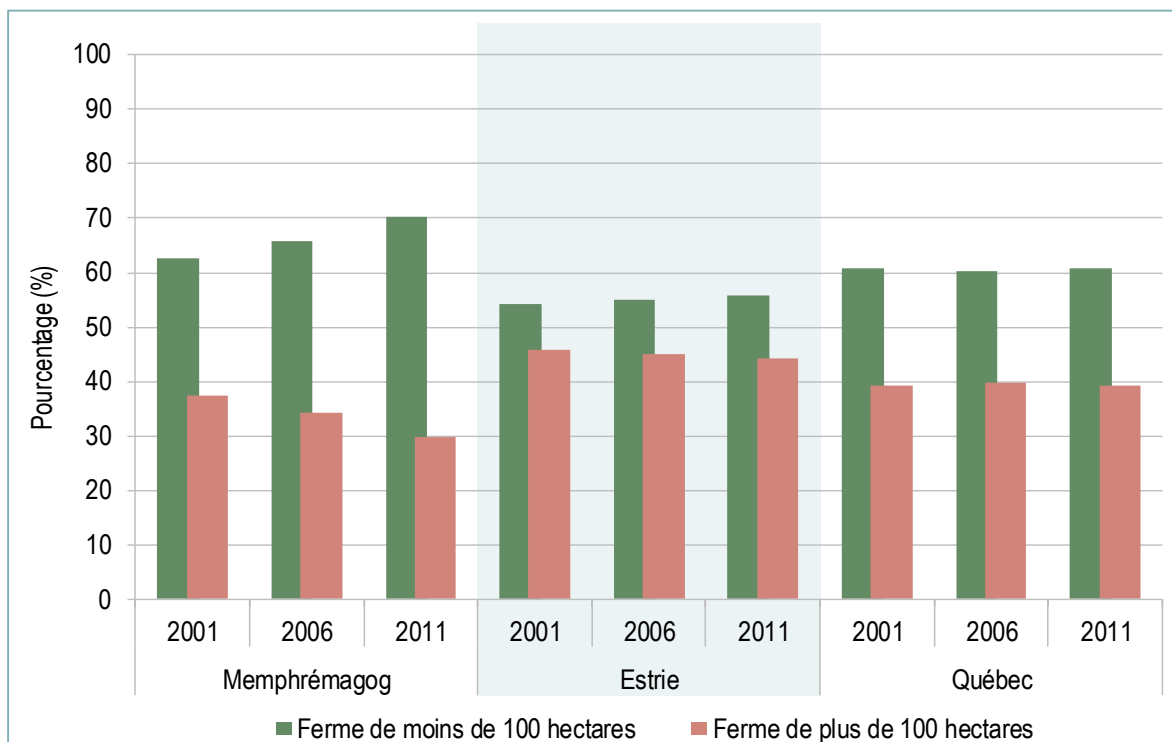
Figure 3 Évolution du nombre de producteurs agricoles



Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12, 27).

En ce qui concerne la superficie des fermes, la MRC présente un pourcentage de fermes de moins de 100 hectares supérieur à ce qui est observé à l'échelle de l'Estrie ou du Québec, et ce, depuis 2001 (Figure 4). Ce pourcentage est également en progression et atteint plus de 70 % en 2011. À l'inverse, le pourcentage de fermes de plus de 100 hectares diminue depuis 2001, alors qu'il est plutôt stable au niveau provincial. La MRC ne compte que quatre fermes ayant déclaré une superficie agricole supérieure à 1 120 acres (453 hectares) en 2011. Elles se trouvent dans le Canton de Stanstead, Hatley et le Canton de Potton. Les fermes présentes sur le territoire de la MRC sont donc de plus en plus petites ^(Réf.12, 27).

Figure 4 Évolution de la superficie totale des fermes dans la MRC



Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12, 27).

Selon le *Recensement de l'agriculture de 2011* fait par Statistique Canada², une diminution de la superficie possédée est observée entre 2006 et 2011 pour toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Magog et de Stukely-Sud^(Réf.12). Pour cette période, on note également une diminution du pourcentage d'exploitants agricoles qui habitent sur la ferme (87 % en 2006 comparativement à 77 % en 2011). Cette diminution est aussi observée en Estrie et ailleurs au Québec, dans des proportions similaires^(Réf.12).

On observe que, pour la majorité des municipalités à l'exception de Potton, de Sainte-Catherine-de-Hatley et d'Ayer's Cliff, moins de 20 % de la superficie totale des exploitations agricoles est utilisée à d'autres fins agricoles que celles indiquées par le déclarant. Les autres modes d'occupation incluent entre autres la location et le métayage des terres.

Tableau 22 Mode d'occupation des fermes

Municipalité	Superficie totale (ha)	Superficie possédée		Autres modes d'occupation (louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres)	
		(ha)	(%)	(ha)	(%)
Bolton-Est, Austin, Saint-Benoît-du-Lac, Eastman et Saint-Étienne-de-Bolton ⁽¹⁾	2 118	1 800	85,0	318	15,0
Hatley	3 844	3 089	80,4	755	19,6
Canton de Hatley et North Hatley ⁽¹⁾	1 095	835	76,3	260	23,7
Magog	1 925	1 751	91,0	174	9,0
Ogden et Stanstead	2 196	1 839	83,7	357	16,3
Orford	1 430	1 294	90,5	136	9,5
Potton	3 600	2 372	65,9	1 228	34,1
Sainte-Catherine-de-Hatley et Ayer's Cliff ⁽¹⁾	2 482	1 886	76,0	596	24,0
Canton de Stanstead	5 826	4 693	80,6	1 133	19,4
Stukely-Sud	1 618	1 530	94,6	88	5,4
Total MRC de Memphrémagog⁽²⁾	26 134	21 088	80,7	5 046	19,3

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12).

Notes : (1) Afin de respecter la confidentialité des données, Statistique Canada unifie les données relatives à certaines municipalités.

(2) La somme des données des municipalités peut différer des totaux inscrits pour la MRC de Memphrémagog à cause de l'arrondissement des valeurs effectuées par Statistique Canada.

² Les données de Statistique Canada dressent un portrait plus général du milieu agricole. On y recense 435 répondants ayant déclaré des activités agricoles. Les déclarations ne sont pas obligatoires et les informations fournies peuvent être incomplètes. Par comparaison, les données fournies par le MAPAQ dénombrent 213 entreprises agricoles enregistrées. Les données provenant des enregistrements sont complètes et les déclarations sont obligatoires.

4.2.2 Le capital et les revenus agricoles

Selon la définition de Statistique Canada, la valeur totale du capital agricole « représente la valeur du capital engagé dans la production de produits agricoles, et ce, que le capital soit possédé ou loué. Les trois composantes du capital agricole sont : les terres et les bâtiments, le bétail et la volaille, et les machines et le matériel agricoles » (Réf.12). La valeur de ce capital agricole a évolué au cours des dix dernières années. Ainsi, la MRC de Memphrémagog a connu la plus forte variation de la valeur totale du capital agricole en Estrie. Pour ce qui est de la valeur totale moyenne, elle est passée de près de 510 000 \$ à environ 906 000 \$, soit une variation de 78 %. Cette augmentation s'explique entre autres par la valeur des terres et des bâtiments qui a plus que doublé durant cette période passant de près de 108 550 000 \$ en 2001 à plus de 223 616 000 \$ en 2011^(Réf.12, 27).

Tableau 23 Évolution de la valeur totale du capital agricole entre 2001 et 2011

	2001			2006			2011			Variation 2001-2011	
	Nbre de fermes	Valeur totale (\$)	Valeur totale moyenne ⁽¹⁾ (\$)	Nbre de fermes	Valeur totale (\$)	Valeur totale moyenne ⁽¹⁾ (\$)	Nbre de fermes	Valeur totale (\$)	Valeur totale moyenne ⁽¹⁾ (\$)	Valeur totale (%)	Valeur totale moyenne ⁽¹⁾ (\$)
Québec	32 139	21 466 990 522	667 942	30 675	26 538 902 059	865 164	29 437	32 826 066 046	1 115 129	52,9	67,0
Estrie	2 861	1 566 854 066	547 660	2 812	2 147 506 415	763 694	2 730	2 484 443 248	910 052	58,6	66,2
Memphrémagog	283	144 276 143	509 810	300	231 346 751	771 156	296	268 189 256	906 045	85,9	77,7
Le Granit	593	226 855 574	382 556	561	314 240 782	560 144	574	379 949 482	661 933	67,5	73,0
Les Sources	268	144 815 539	540 356	266	206 172 473	775 084	247	216 435 495	876 257	49,5	62,2
Le Haut-Saint-François	495	263 272 937	531 865	488	372 007 051	762 310	480	386 358 033	804 913	46,8	51,3
Le Val-Saint-François	494	242 529 225	490 950	491	365 744 333	744 897	476	441 375 463	927 259	82,0	88,9
Sherbrooke	147	76 429 720	519 930	127	62 306 545	490 603	101	82 173 896	813 603	7,5	56,5
Coaticook	581	468 674 928	806 669	579	595 688 480	1 028 823	556	709 961 623	1 276 909	51,5	58,3

Note : (1) La valeur totale moyenne est obtenue en divisant la valeur totale du capital agricole par le nombre de fermes déclarantes.

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture de 2011 et 2006^(Réf.12, 27).

Lorsque l'on regarde la valeur totale du capital agricole, on observe que le nombre de fermes classées dans la tranche des « moins de 100 000 \$ » a augmenté entre 2006 et 2011, passant de 7 à 16 fermes. La quantité est cependant à la baisse pour la tranche 200 000 à 349 999 \$, puis une hausse de 14 % est enregistrée pour la tranche 500 000 \$ à 999 999 \$.

Tableau 24 Valeur totale du capital agricole

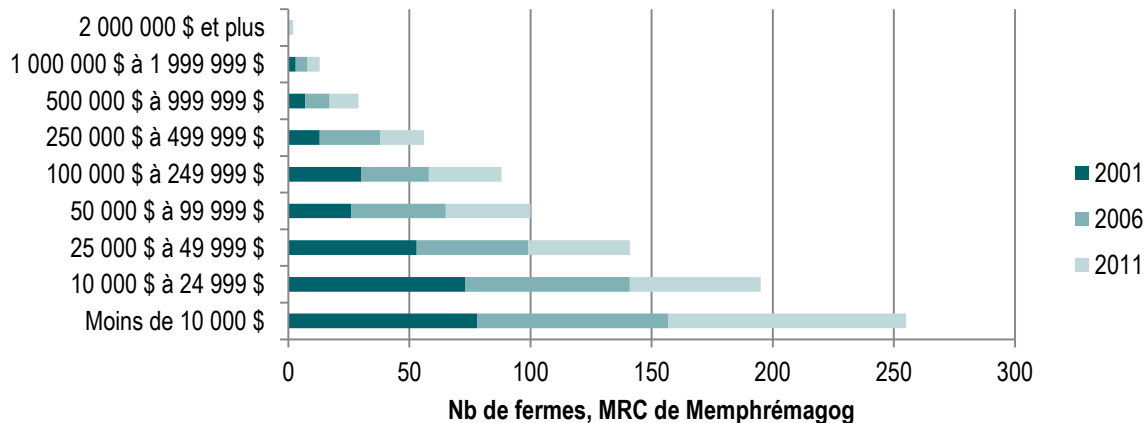
	MRC de Memphrémagog						Estrie			Québec			
	Secteur Est		Secteur Ouest		Total MRC		2001	2006	2011	2001	2006	2011	
	2006	2011	2006	2011	2001	2006							2011
Nombre de fermes classées selon la valeur totale du capital agricole, 2011													
Moins de 100 000 \$	6	12	1	4	23	7	16	220	111	88	2 522	1 550	1 270
100 000 \$ à 199 999 \$	18	13	9	10	41	27	23	489	290	188	4 778	3 178	2 391
200 000 \$ à 349 999 \$	45	28	23	14	81	68	42	660	540	455	6 549	5 243	4 325
350 000 \$ à 499 999 \$	33	25	13	17	45	46	42	432	379	404	4 552	4 142	3 699
500 000 \$ à 999 999 \$	52	60	31	37	63	83	97	688	850	818	4 947	8 610	7 913
1 000 000 \$ à 1 499 999 \$	25	24	13	8	12	38	32	201	317	372	2 833	3 623	3 828
1 500 000 \$ à 1 999 999 \$	6	8	4	3	9	10	11	87	144	171	1 194	1 654	1 938
2 000 000 \$ à 3 499 999 \$	13	15	2	6	8	15	21	68	138	162	1 307	1 831	2 483
3 500 000 \$ et plus	4	9	2	3	1	6	12	16	43	72	457	844	1 590
Total	202	194	98	102	283	300	296	2 861	2 812	2 730	29 139	30 675	29 437

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12).

Les revenus agricoles bruts totaux correspondent aux recettes générées par la vente des produits agricoles. Après la Ville de Sherbrooke, la MRC de Memphrémagog est la MRC en Estrie où les revenus agricoles bruts totaux, qui excluent les produits forestiers vendus, sont les plus faibles en 2010 avec un montant total de 37 815 604 \$. Ces revenus ne représentent que 7 % des revenus agricoles bruts totaux générés en Estrie. Ils ont toutefois connus une des plus grandes progressions avec une variation de plus de 58 % entre 2000 et 2010^(Réf.12, 27). Les revenus bruts totaux ne semblent pas avoir suivi la même tendance que celle observée pour la valeur totale du capital agricole : une augmentation de 24 % du nombre de fermes dans la catégorie « moins de 10 000 \$ » est observée entre 2006 et 2011 tandis que le nombre de fermes est à la baisse pour toutes les autres tranches de revenus.

Tableau 25 Revenus agricoles bruts totaux

	MRC de Memphrémagog						Estrie			Québec			
	Secteur Est		Secteur Ouest		Total MRC			2001	2006	2011	2001	2006	2011
	2006	2011	2006	2011	2001	2006	2011						
Nombre de fermes classées selon les revenus agricoles bruts totaux (excluant les produits forestiers vendus), 2010													
Moins de 10 000 \$	51	63	28	35	78	79	98	623	486	528	5 302	4 554	4 665
10 000 \$ à 24 999 \$	50	33	18	21	73	68	54	532	487	437	4 862	4 234	4 070
25 000 \$ à 49 999 \$	25	27	21	15	53	46	42	396	402	404	3 774	3 802	3 578
50 000 \$ à 99 999 \$	23	22	16	13	26	39	35	339	369	341	4 090	3 860	3 477
100 000 \$ à 249 999 \$	18	18	10	12	30	28	30	548	464	404	7 736	6 214	4 990
250 000 \$ à 499 999 \$	20	14	5	4	13	25	18	289	393	361	4 107	4 820	4 529
500 000 \$ à 999 999 \$	10	10	0	2	7	10	12	101	152	182	1 590	2 165	2 682
1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	5	5	0	0	3	5	5	25	48	56	466	702	964
2 000 000 \$ et plus	0	2	0	0	0	0	2	8	11	17	212	324	482
Total MRC de Memphré.	202	194	98	102	283	300	296	2861	2812	2730	678	1026	1446



Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12).

4.2.3 La main d'œuvre dans les exploitations agricoles

Selon les données de Statistique Canada, le nombre d'exploitants agricoles n'ayant pas fait un travail hors ferme rémunéré (56 %) est inférieur à ce qui est observé pour l'Estrie (60 %) et le Québec (64 %). Toutefois, le pourcentage d'exploitants ayant fait plus de 30 heures de travail non agricole rémunéré est plus faible dans la MRC (61 %) qu'en Estrie (70 %) et au Québec (69 %). C'est donc dire qu'il y a une plus forte proportion des exploitants agricoles de la MRC qui effectue un travail hors ferme rémunéré, mais que la quantité d'heures qu'ils y consacrent est moindre ^(Réf.12). Près de 40 % des 435 exploitants agricoles ayant déclaré du travail à la ferme affirment avoir travaillé plus de 40 heures par semaine, ce qui est légèrement inférieur aux données pour l'Estrie (45 %) et pour le Québec (49 %).

Ce portrait est confirmé par les réponses au sondage préparé par la MRC (annexe 4) : pour la moitié des répondants, la production agricole ne représente pas une activité principale, mais plutôt un projet de retraite, une activité d'agrément, un travail d'appoint ou une activité à temps partiel. En ce qui a trait à la gestion de l'entreprise, 62 % des répondants ont déclaré être propriétaire unique, tandis que les autres œuvrent principalement en société (16 %) ou en compagnie (17 %).

Il s'est avéré que 90 % des entreprises sont de petite taille (1 à 5 employés), et le recrutement de la main-d'œuvre est problématique pour 30 % des répondants (production végétale : 3 répondants; production animale : 2 répondants; productions végétale et animale : 3 répondants; aliments transformés : 5 répondants). Les principales raisons énumérées concernaient la difficulté du travail, les faibles salaires et, dans une faible proportion, le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Toujours selon les réponses au sondage, 64 % des répondants ont affirmé utiliser différents services en sous-traitance pour réduire leur surcharge de travail, telle que la tenue de livres, la préparation des sols, la fertilisation, les récoltes, les soins du bétail, etc.

Tableau 26 Main d'œuvre dans les exploitations agricoles

	MRC de Memphrémagog			Estrie	Québec
	Secteur Est	Secteur Ouest	Total MRC		
Dépenses totales pour le fonctionnement de l'exploitation agricole, 2010					
Dépenses totales pour le fonctionnement					
Nombre de fermes déclarantes	194	102	296	2 730	29 437
Montant moyen (\$)	134 852	49 112	105 306	156 415	234 557
Dépenses totales en salaires					
Nombre de fermes déclarantes	---	---	89	1 040	12 926
Montant moyen (\$)	---	---	51 493	47 739	65 280
Salaires versés aux membres de la famille					
Nombre de fermes déclarantes	---	---	55	753	9 309
Montant moyen (\$)	---	---	36 040	32 087	37 363
Salaires versés aux autres personnes					
Nombre de fermes déclarantes	---	---	61	623	8 146
Montant moyen (\$)	---	---	42 634	40 911	60 888
Travail agricole rémunéré, 2010					
Nombre total de salariés					
Nombre de fermes déclarantes	62	27	89	1 039	12 897
Nombre de salariés	330	69	399	3 775	57 488
Nombre total de semaines de travail rémunéré					
Nombre de fermes déclarantes	62	27	89	1 039	12 897
Nombre de semaines pour tous les employés	6 500	1 852	8 352	93 017	1 497 471
Travail consacré à la ferme en moyenne, 2011					
Nombre d'exploitants agricoles ayant déclaré du travail à la ferme (moyenne d'heure par semaine)					
Nombre total d'exploitants agricoles	305	150	435	4 200	43 920
Moins de 20 heures	115	60	155	1 325	12 430
20 à 29 heures	30	20	65	510	4 920
30 à 40 heures	30	30	45	475	5 070
40 heures et plus	125	40	175	1 895	21 500

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12).

--- : Données non compilées par secteur en raison du caractère confidentiel des données pour certaines municipalités.

Sur le territoire de la MRC, toutes municipalités confondues, 51 % des exploitants ont 55 ans et plus. Le regroupement des municipalités du côté nord-ouest de la MRC (Bolton-Est, Austin, Saint-Benoît-du-Lac, Eastman et Saint-Étienne-de-Bolton) présente le plus haut taux d'exploitants de moins de 35 ans (20 %). Notons qu'aucun exploitant âgé de moins de 35 ans n'est enregistré dans les municipalités du Canton de Hatley, de North Hatley, de Potton et du Canton de Stanstead. Le tableau 32, à la page suivante, présente plus en détail la question de la relève dans les exploitations agricoles enregistrées.

Selon les données de Statistique Canada, une faible variation de l'âge moyen des exploitants est observée entre 2006 et 2011. Il oscille entre 50 et 58 ans.

Tableau 27 *Strates d'âge et âge moyen des agriculteurs*

Municipalité	Strates d'âge			Âge moyen	
	Moins de 35 ans	35 à 54 ans	55 ans et plus	2011	2006
Bolton-Est, Austin, Saint-Benoît-du-Lac, Eastman et Saint-Étienne-de-Bolton ⁽¹⁾	10	15	25	54,7	57,7
Hatley	5	25	20	54,9	50,5
Canton de Hatley et North Hatley ⁽¹⁾	0	10	20	56,9	56,1
Magog	5	25	25	54,0	53,4
Ogden et Stanstead	5	15	20	51,8	54,8
Orford	5	10	20	53,5	55,3
Potton	0	15	25	56,6	56,7
Sainte-Catherine-de-Hatley et Ayer's Cliff ⁽¹⁾	5	30	20	49,9	53,0
Canton de Stanstead	0	25	40	56,0	50,3
Stukely-Sud	5	15	20	58,8	58,0
MRC de Memphrémagog⁽²⁾	45	175	230	54,6	54,4

Source : Statistique Canada, 2013^(Réf.12).

Notes : (1) Afin de respecter la confidentialité des données, Statistique Canada unifie les données relatives à certaines municipalités.

(2) La somme des données des municipalités peut différer des totaux inscrits pour la MRC de Memphrémagog à cause de l'arrondissement des valeurs effectuées par Statistique Canada.

Si l'on regarde les réponses au sondage préparé par la MRC (annexe 4), la classe d'âge la plus représentée est celle des 51 à 60 ans, avec 27 % des répondants, suivis des 61 à 70 ans (22 %) et des 41 à 50 ans (21 %). Une question du sondage portait sur le nombre d'années que le répondant était à la tête de l'entreprise agricole. Deux situations distinctes se sont révélées :

- Des agriculteurs toutes classes d'âge confondues qui ont débuté à la tête de leur entreprise au début de la vingtaine;
- Les répondants d'environ 60 à 65 ans qui sont devenus producteurs au cours des dernières années (<5 ans);

4.3 Les exploitations agricoles enregistrées

Conformément au *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles* et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, les exploitants agricoles doivent s'enregistrer auprès du MAPAQ en fournissant les données relatives à leurs activités de production.

Une exploitation agricole constitue, au sens du règlement, une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente. Les produits agricoles peuvent provenir de l'agriculture, l'horticulture, l'apiculture, l'aviculture, l'acériculture et de l'aquaculture. Ils peuvent aussi être engendrés par la partie boisée d'une exploitation agricole, par l'élevage d'animaux à fourrure, de chevaux ou d'animaux pouvant servir à l'alimentation humaine ou par des activités reliées à la reproduction d'animaux destinés à l'alimentation humaine ^(Réf.30).

L'enregistrement permet aux exploitants agricoles de :

- ❖ obtenir des services des conseillers du MAPAQ;
- ❖ accéder aux programmes du MAPAQ et bénéficier de mesures d'aide financière; *(crédit de taxes foncières agricoles, programme Prime-Vert de soutien aux investissements en agroenvironnement, amélioration de la santé animale, appui au développement régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire, etc.)*
- ❖ bénéficier des avantages financiers de divers programmes gouvernementaux; *(réduction des frais d'immatriculation des véhicules de ferme, exonération des droits de mutation à l'achat de terrains et de bâtiments agricoles, limitation de la valeur imposable aux fins de la taxation foncière scolaire)*
- ❖ profiter du soutien de La Financière agricole du Québec ^(Réf.30).

L'entreprise est admissible à l'enregistrement si elle démontre qu'elle a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à la valeur minimale de 5 000 \$ ^(Réf.30). Ce ne sont donc pas toutes les entreprises œuvrant en agriculture qui sont comprises dans les données provenant des fiches d'enregistrement. Ces informations fournissent toutefois un portrait des principales entreprises agricoles du territoire. Les dernières informations disponibles et utilisées pour cette section du PDZA proviennent des fiches d'enregistrement de 2010.

4.3.1 Distribution des exploitations agricoles enregistrées sur le territoire

En Estrie, les MRC Le Granit et Coaticook regroupent la majorité des exploitations agricoles enregistrées, avec respectivement 571 et 558 inscriptions. En 2010, le territoire de la MRC de Memphrémagog comptait pour sa part 213 exploitations enregistrées, soit près de 9 % des exploitations de la région de l'Estrie (total de 2490 inscriptions). La Ville de Magog est celle qui compte le plus d'exploitations agricoles enregistrées sur le territoire de la MRC avec 31 entreprises (Tableau 28). On dénombre plus d'une vingtaine d'exploitations sur le territoire de cinq autres municipalités, soit Sainte-Catherine-de-Hatley (29), Canton de Potton (27), Hatley (22), Canton de Hatley (20) et Ogden (20). Le secteur situé à l'est de la MRC regroupe près de 40 % des exploitations agricoles, ce qui démontre son dynamisme agricole plus élevé par rapport au secteur ouest (Tableau 28, Carte 20).

Près de 94 % des exploitations agricoles enregistrées se trouvent en zone agricole permanente. Toutefois, on retrouve quelques entreprises dont les activités se déroulent en zone non agricole. Ces entreprises œuvrent principalement en acériculture et dans l'élevage de bovins de boucherie.

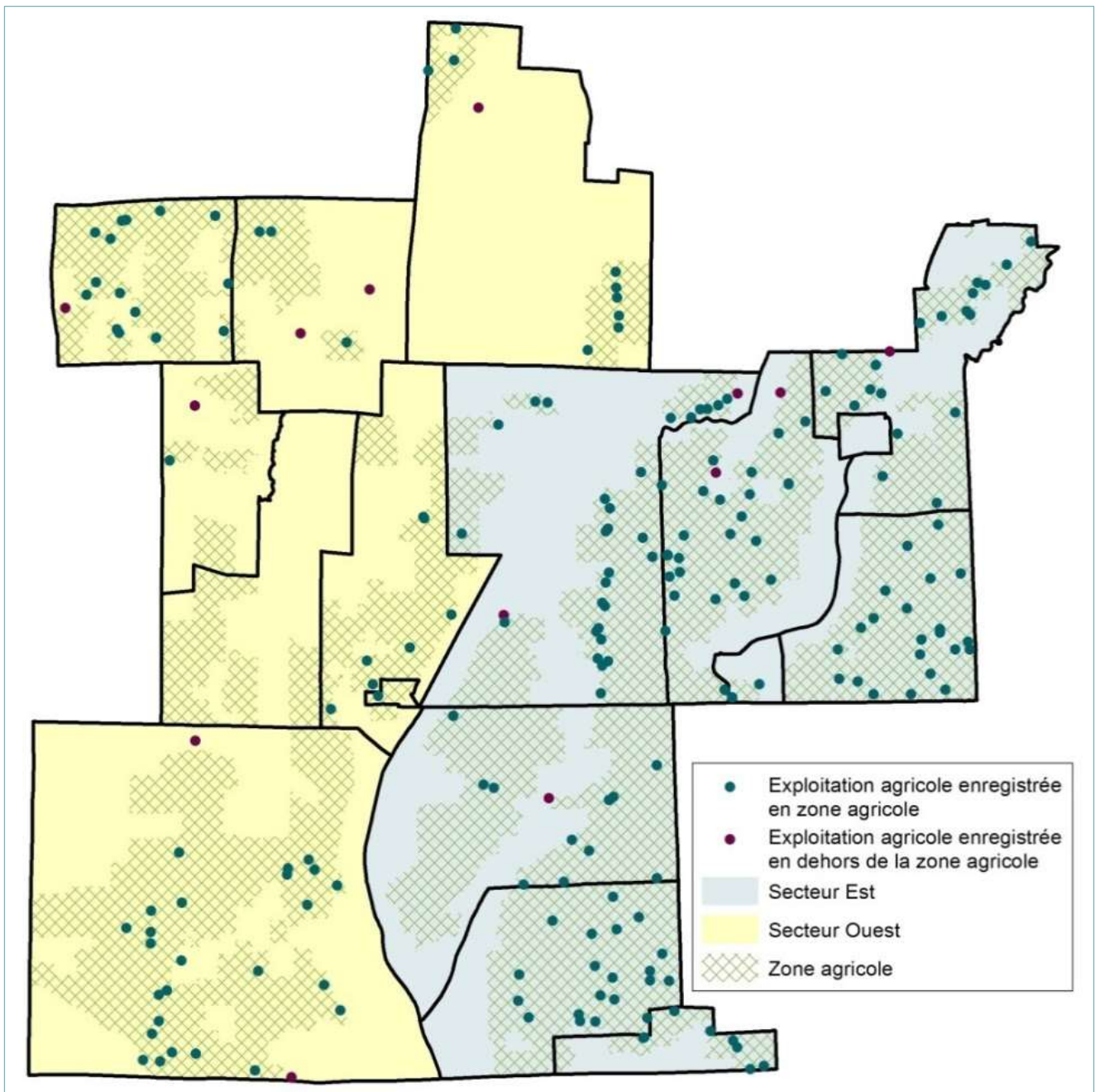
Tableau 28 Distribution des exploitations agricoles enregistrées dans la MRC en 2010

Secteur géographique	Municipalité	Nb d'EAE	Pro-rata de la MRC
Ouest	Austin	7	3 %
	Bolton-Est	0	0 %
	Eastman	5	2 %
	Canton de Potton	27	13 %
	Saint-Benoît-du-Lac	1	0 %
	Saint-Étienne-de-Bolton	2	1 %
	Stukely-Sud	16	8 %
Total Ouest		58	27 %
Centre	Sainte-Catherine-de-Hatley	29	14 %
	Canton d'Orford	10	5 %
	Magog	31	15 %
Total Centre		70	33 %
Est	Ayer's Cliff	2	1 %
	Hatley	22	10 %
	Canton de Hatley	20	9 %
	North Hatley	0	0 %
	Ogden	20	9 %
	Stanstead	9	4 %
	Canton de Stanstead	12	6 %
Total Est		85	40 %

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

Une question du sondage préparé par la MRC (annexe 4) concernait les problèmes de voisinage : près de 20 % des répondants (14 personnes) ont déclaré avoir déjà vécu des problèmes. Le bruit des animaux et de la machinerie et les odeurs semblent être les principaux irritants.

Carte 20 Localisation des exploitations agricoles enregistrées



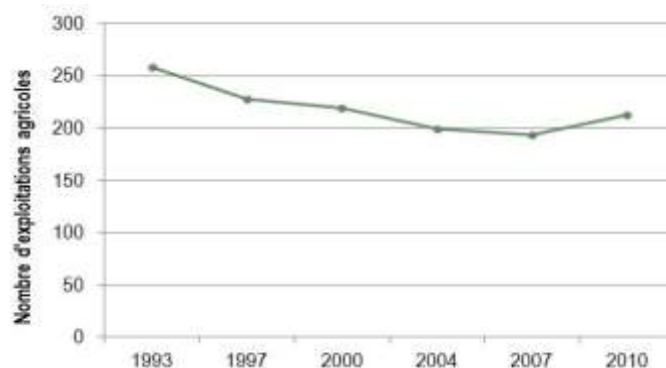
Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

4.3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ

Les fiches d'enregistrement du MAPAQ permettent également de dresser un portrait évolutif des activités agricoles. Entre 1993 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ a diminué (Tableau 29) : on compte 45 exploitations agricoles enregistrées de moins durant cette période. La municipalité du Canton de Potton est celle où le nombre d'exploitations agricoles enregistrées a le plus diminué. Seules les municipalités d'Eastman et du Canton d'Orford ont plus d'exploitations agricoles enregistrées en 2010 qu'en 1993. Cette tendance à la baisse a atteint son plus bas niveau en 2007 pour ensuite remonter en 2010. Cela fait en sorte que neuf municipalités comptent davantage d'exploitations agricoles enregistrées en 2010 qu'en 2007^(Réf.26). Les prochaines données du MAPAQ permettront de savoir si cette tendance à la hausse se poursuivra dans le temps.

Tableau 29 Évolution du nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ

Municipalité	1993	1997	2000	2004	2007	2010	Variation entre 1993 et 2010
Austin	8	9	8	8	7	7	-1
Ayer's Cliff	2	2	5	3	2	2	0
Bolton-Est	2	1	2	1	0	0	-2
Eastman	0	0	0	5	4	5	5
Hatley	27	26	23	24	21	22	-5
Canton de Hatley	26	21	17	18	22	20	-6
Magog	35	30	30	26	29	31	-4
North Hatley	---	---	---	---	---	---	---
Ogden	26	26	24	20	18	20	-6
Canton d'Orford	9	5	3	9	6	10	1
Canton de Potton	38	33	34	26	25	27	-11
Saint-Benoît-du-Lac	1	1	1	1	1	1	0
Sainte-Catherine-de-Hatley	36	35	34	29	24	29	-7
Saint-Étienne-de-Bolton	3	1	1	1	2	2	-1
Stanstead	11	10	8	8	8	9	-2
Canton de Stanstead	15	15	15	10	13	12	-3
Stukely-Sud	19	13	14	10	12	16	-3
Total MRC de Memphrémagog	258	228	219	199	194	213	-45



Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

4.3.3 Évolution des types de production agricoles

Au niveau des productions végétales et animales des exploitations agricoles enregistrées, il est possible de noter plusieurs variations au cours des dix dernières années, soit entre 2000 et 2010 (Tableau 30 et Tableau 31).

Les superficies consacrées aux fourrages demeurent la principale production végétale dans la MRC et ce, même si on note une tendance à la baisse (Tableau 30). Les pâturages naturels et les pâturages améliorés représentent également des productions importantes en termes de superficies et de nombre de déclarants ^(Réf.26). Pour ce qui est de la production de céréales et protéagineux, le nombre de déclarant a connu une baisse progressive entre 1993 et 2007, pour ensuite remonter au même niveau qu'en 1993 au cours de l'année 2010. Les superficies consacrées à cette production ont même atteint leur plus haut niveau en 2010.

Le MAPAQ répertorie 6 types de culture pour la catégorie des céréales et protéagineux : le maïs-grain, le soya, l'avoine, l'orge, le blé et les autres cultures. Bien que le nombre de déclarants cultivant du maïs-grain ait augmenté entre les années 2000 à 2010, les superficies en culture sont restées similaires. Le nombre de déclarant et les superficies utilisées pour la culture du soya présentent une hausse marquée (respectivement +129 % et +217 %). Une diminution est enregistrée au niveau de la production d'avoine et pour la catégorie « autres cultures ». Les données sont incomplètes pour la culture du blé et de l'orge. Ainsi, on observe que l'augmentation des superficies au niveau des céréales et protéagineux est attribuable principalement à la culture du soya qui est en nette progression alors que la plupart des autres cultures, comme le maïs-grain ou l'avoine, sont en reculs ^(Réf.26).

Même si elle demeure plus ou moins marginale, l'horticulture ornementale est le type de productions végétales qui a connu la plus forte croissance sur le territoire. Le nombre de déclarants est passé de 4 à 15 et les superficies consacrées à cette production de 11 hectares à 72 hectares. Les superficies consacrées à la culture d'arbres de Noël sont également à la hausse. Au niveau des érablières exploitées, le nombre d'entailles a doublé passant de 89 000 entailles en 2000 à plus de 178 000 entailles en 2010 ^(Réf.26).

Pour ce qui est des productions animales, le nombre de déclarants est à la baisse pour tous les types de production à l'exception de ceux produisant des bouvillons (Tableau 31). Le nombre de déclarants a atteint son plus bas niveau en 2010. Même si elle est en diminution la production de bovins de boucheries constitue la principale production animale de la MRC, et ce, depuis 1993 ^(Réf.26).

L'année 2004 est celle où le nombre de têtes déclarées a été le plus grand. Entre 2000 et 2010, on note des baisses dans le nombre de têtes déclarées pour les différentes productions animales, sauf pour les bouvillons et les brebis. La production de porcs à l'engrais a toujours constitué le cheptel le plus important suivi des bovins de boucheries et des vaches laitières ^(Réf.26).

Ces données permettent également de constater que le nombre de têtes par entreprise est en progression pour toutes les productions animales à l'exception de la production de porcs à l'engrais ^(Réf.26). Ainsi, la tendance semble indiquer que l'on retrouve moins d'exploitations agricoles déclarant des productions animales, mais que ces dernières sont plus grosses en termes de cheptel.

Tableau 30 Évolution des superficies en production végétale à l'échelle de la MRC

	1993	1997	2000	2004	2007	2010	Variation 2000-2010 (%)
Évolution du nombre de déclarants							
Fourrages	214	169	157	137	137	144	-8,3
Pâturages améliorés	144	114	104	92	78	60	-42,3
Céréales et protéagineux	82	72	58	45	32	82	41,4
• Maïs-grain	5	10	13	12	11	18	38,5
• Soya		5	7	9	7	16	128,6
• Avoine	48	41	24	18	13	23	-4,2
• Orge	23	14	12	9	7	6	-50,0
• Blé	4	5	2	6	5	1	-50,0
• Autre	12	14	17	7	3	10	-41,2
Fruits	22	16	17	15	15	22	29,4
Légumes	14	12	12	7	8	14	16,7
Cultures abritées (légumes)	7	10	8	7	5	7	-12,5
Cultures abritées (ornementale)	5	5	5	3	1	5	0,0
Horticulture ornementale	15	9	4	8	9	15	275,0
Arbres de Noël	10	2	4	5	4	10	150,0
Pâturages naturels	151	147	115	94	83	151	31,3
Érablières exploitées	47	42	34	40	38	47	38,2
Évolution des superficies (hectare)							
Fourrages	7 630	7 175	6 271	5 036	5 845	5 350	-14,7
Pâturages améliorés	2 474	2 414	2 220	1 856	1 348	1 153	-48,1
Céréales et protéagineux	1 325	1 294	1 359	989	890	1 432	5,4
• Maïs-grain	361	293	524	423	480	514	-1,9
• Soya	---	171	144	194	96	457	217,4
• Avoine	439	393	251	146	141	225	-10,4
• Orge	337	155	106	95	64	C	---
• Blé	19	55	C	64	C	C	---
• Autre	169	227	C	67	C	102	---
Fruits	79	52	77	60	43	57	-26,0
Légumes	63	54	35	14	12	17	-51,4
Cultures abritées (légumes)	2,5	1,5	1,8	C	C	0,2	-88,9
Cultures abritées (ornementale)	0,1	0,2	0,5	C	C	1,8	260,0
Horticulture ornementale	143	C	11	35	59	72	554,5
Arbres de Noël	96	C	174	416	352	478	174,7
Pâturages naturels	3 572	3 888	3 208	2 106	1 858	2 243	-30,1
Érablières exploitées (hectare)	568	467	456	589	541	1 289	182,7
Érablières exploitées (nbr d'entailles)	114 850	105 619	89 209	135 790	120 280	178 404	100,0

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

Notes : - Si elle est généralement reconnue en fonction d'une production principale, une exploitation agricole peut avoir plusieurs autres productions animales ou végétales. Aussi est-elle considérée comme un « déclarant » à l'égard de chacune des productions qu'elle exploite.

- En 2010, les déclarants sont localisés selon l'emplacement géographique de chaque site d'élevage, tandis que pour les années antérieures, toutes les superficies d'un déclarant sont comptabilisées dans la MRC de son site d'exploitation principale.

- La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité.

Tableau 31 Évolution des productions animales à l'échelle de la MRC

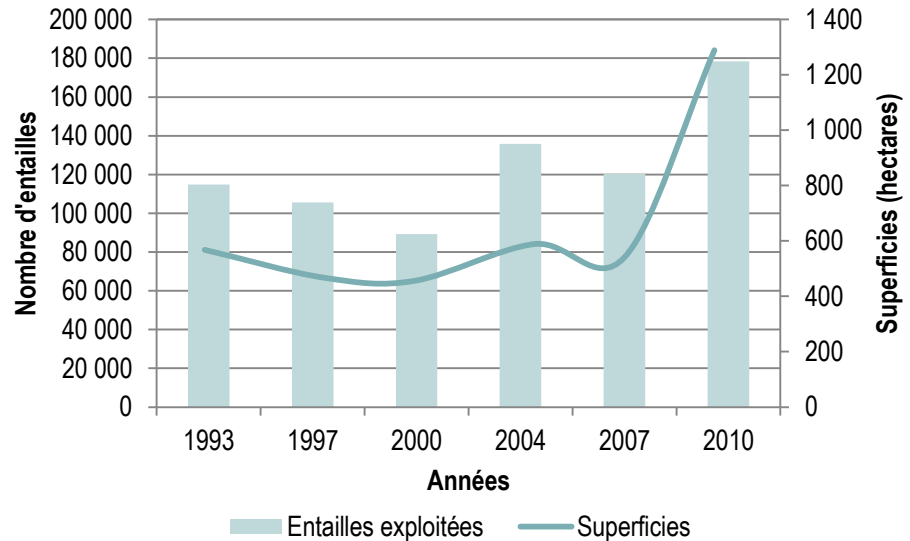
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	Variation 2000-2010 (%)
Évolution du nombre de déclarants							
Vaches laitières	52	44	37	28	20	22	-40,5
Vaches de boucherie	137	130	126	100	91	88	-30,2
Bouvillons, semi, et finition	34	25	16	23	17	19	18,8
Truies	10	7	7	5	4	5	-28,6
Porcs à l'engrais	6	7	6	6	3	5	-16,7
Brebis	7	12	9	11	13	9	0
Veaux lourds		7				2	
Truites d'ensemencement	1		1				
Total exploitation (animales)	258	228	219	199	194	144	-34,2
Évolution du nombre de têtes déclarées							
Vaches laitières	2 064	2 016	1 867	1 494	1 127	1 169	-37,4
Vaches de boucherie	3 993	4 256	4 238	3 917	3 821	3 738	-11,8
Bouvillons, semi, et finition (nbr. Ann.)	n/d	n/d	230	740	1 171	675	193,5
Bouvillons, semi, et finition (inventaire)	245	152	185	299	700	248	34,1
Truies	935	1 039	1 412	1 375	929	1 166	-17,4
Porcs à l'engrais (nbr. Ann.)	8 746	14 859	17 245	20 545	C	15 905	-7,8
Porcs à l'engrais (inventaire)	3 557	4 219	7 440	5 765	C	5 290	-28,9
Brebis	353	508	409	579	795	795	94,4
Veaux lourds (nbr. Ann.)		114				C	
Veaux lourds (inventaire)		72				C	
Truites d'ensemencement	C		C				
Évolution du nombre de têtes par entreprise							
Vaches laitières	40	46	50	53	56	53	6,0
Vaches de boucherie	29	33	34	39	42	42	23,5
Bouvillons, semi, et finition (inventaire)	7	6	12	13	41	13	8,3
Truies	94	148	202	275	232	233	15,3
Porcs à l'engrais (inventaire)	593	603	1 240	961	C	1 058	-14,7
Brebis	50	42	45	53	61	88	95,6
Veaux lourds (inventaire)		10				C	
Truites d'ensemencement	C		C				

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

- Notes :
- Si elle est généralement reconnue en fonction d'une production principale, une exploitation agricole peut avoir plusieurs autres productions animales ou végétales. Aussi est-elle considérée comme un « déclarant » à l'égard de chacune des productions qu'elle exploite.
 - Les déclarants sont comptabilisés lorsqu'ils déclarent des têtes d'animaux et au moins 5 000 \$ en revenus agricole.
 - En 2010, les déclarants sont localisés selon l'emplacement géographique de chaque site d'élevage, tandis que pour les années antérieures, tous les animaux d'un déclarant sont comptabilisés dans la MRC de son site d'exploitation principale.
 - La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité.

Figure 5 Évolution de la production acéricole dans la MRC de Memphrémagog, 1993 à 2010

Entre les années 1993 et 2000, une légère baisse de la production acéricole a été enregistrée dans la MRC de Memphrémagog. Puis, entre 2000 et 2010, une augmentation du nombre de déclarants, du nombre d'entailles et des superficies exploitées est observée (respectivement 50 %, 100 % et 183 %).



Source : MAPAQ, 2010 (Réf. 26)

4.3.4 Caractéristiques des exploitations agricoles enregistrées

4.3.4.1 Types de productions principales et secondaires

Dans la MRC, les secteurs rattachés à la production animale constituent les principaux revenus de la majorité des producteurs (Tableau 32). Cette situation est comparable à ce que l'on retrouve généralement en Estrie. Toutefois, la MRC se distingue des données de l'Estrie par un pourcentage plus élevé de producteurs de bovins de boucherie et un taux beaucoup plus faible de producteurs de vaches laitières. Le nombre de producteurs de chevaux présents dans la MRC représente 22 % des producteurs de l'Estrie et le nombre de producteurs de volailles près de 40 %. Les producteurs de vaches laitières de la MRC constituent moins de 3 % des producteurs de l'Estrie et ceux de porcs, moins de 2 % (Réf.26).

Le pourcentage de producteurs dont le principal revenu est lié aux productions végétales est également plus élevé comparativement à l'Estrie, particulièrement pour le pourcentage de producteurs de foin. Il est également intéressant de noter que dans les secteurs de productions des cultures abritées, des légumes et des fruits, un producteur sur cinq est localisé dans la MRC de Memphrémagog (Réf.26).

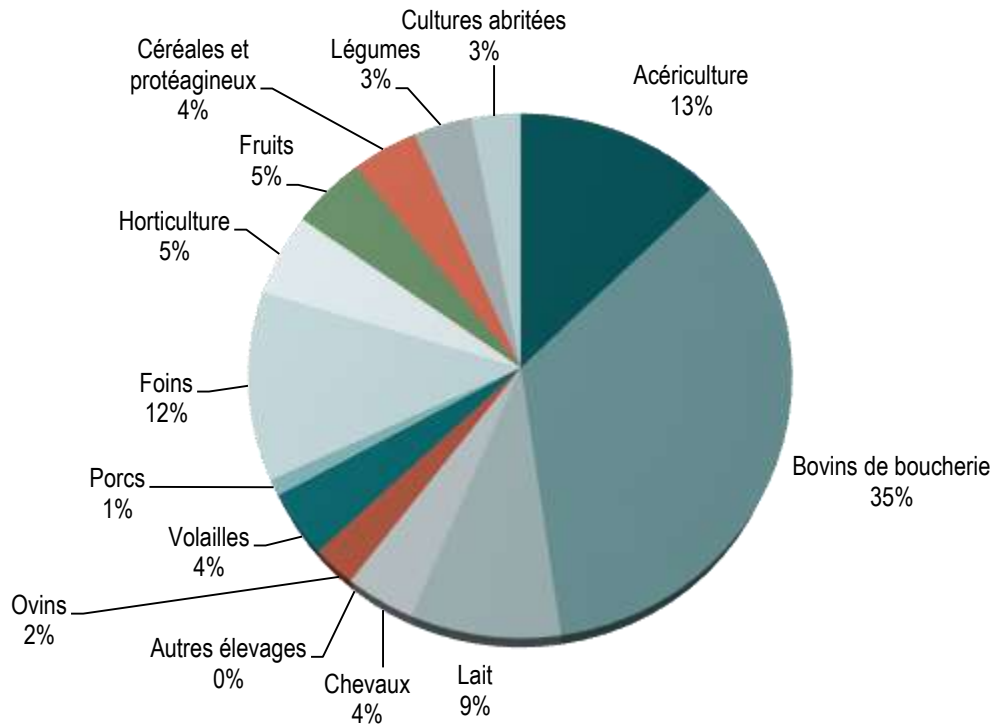
Les producteurs dont l'acériculture est le principal revenu sont également présents en moins grand nombre comparativement à ce qui est observé à l'échelle de l'Estrie (Réf.26).

Tableau 32 Nombre de producteurs selon le secteur de production du principal revenu

Secteur de production du principal revenu	Memphrémagog		Estrie		Prorata MRC/ Estrie (%)
	Nombre de producteurs	Prorata de la MRC (%)	Nombre de producteurs	Prorata de l'Estrie (%)	
Acériculture	25	13	562	23	4
Total production acéricole	25	13	562	23	4
Bovins de boucherie	69	35	551	22	13
Lait	17	9	583	23	3
Chevaux	8	4	36	1	22
Autres élevages	0	0	38	2	0
Ovins	5	3	84	3	6
Volailles	8	4	21	1	38
Porcs	2	1	119	5	2
Total production animale	107	55	1 466	59	7
Foins	23	12	162	7	14
Horticulture	10	5	104	4	10
Fruits	9	5	50	2	18
Céréales et protéagineux	8	4	85	3	9
Légumes	7	4	38	2	18
Cultures abritées	6	3	23	1	26
Total production végétale	64	33	462	19	14
Total	196	100	2 490	100	8

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

Figure 6 Répartition des types de production chez les exploitations agricoles enregistrées



Source : MAPAQ, Source : MAPAQ (2013) Réf 26

NOTE : Compilation des EAE en fonction du revenu principal déclaré au MAPAQ

Si elle est généralement reconnue en fonction d'une production principale, une exploitation agricole peut avoir plusieurs autres productions animales ou végétales. Le tableau suivant présente le nombre de producteurs ayant déclaré des activités pour les différents types de production recensées. Par exemple, un producteur dont l'activité principale est l'élevage de bovins de boucherie peut aussi exploiter une érablière pendant le temps des sucres; un éleveur de chevaux peut cultiver du foin et vendre une partie de sa production. Les types de productions générant des revenus secondaires les plus courants sont : l'élevage de volaille (incluant les poulets) et la culture des céréales, des fruits et des légumes.

Tableau 33 Nombre de déclarants par secteurs de production (2010)

Municipalité	Revenus	Production animale										Production végétale								Acériculture	Autre revenu			
		Laitier	Porcs	Bovin de boviculture	Volaille	Poulets	Autre volaille	Ovin	Chevaux	Apiculture	Caprins	Autres	Total Animal	Horticulture	Céréales et oléagineux	Cultures autres	Fourrage	Fruits	Pommes			Légumes	Champignons	Total Végétal
Austin	Principal			2				2				4				2						2	1	
	Secondaire (s)			1				1				1	1		1	2						3		2
Ayer's Cliff	Principal			2								2												
	Secondaire (s)																							
Bolton-Est	Principal																							
	Secondaire (s)																							
Canton de Hatley	Principal	3		4					2			9	2	1	2	1	1		1		8	3		
	Secondaire (s)				2	1						1			1	2	1		3		2	1	2	
Canton de Stanstead	Principal	4		1	1			1				7	1				1				2	1	1	
	Secondaire (s)		1	4	2	3	1	1	1			1				1	1				1		1	
Eastman	Principal														1						1	4		
	Secondaire (s)																							
Hatley	Principal	4	1	5								10	3	1		2	1		1		8	4		
	Secondaire (s)	1		2				1	1		1	3		3	3	1		1		4	1			
Magog	Principal	2		7		3	1	1				14	1	2	1	6	2	1	1	1	15	1	1	
	Secondaire (s)		2	3	7	4			1		1	3		3	5	5		2		6	4	5		
North Hatley	Principal																							
	Secondaire(s)																							
Ogden	Principal	2		12					1			15	1	3		1					5			
	Secondaire(s)													1	2						2	2	3	
Orford	Principal			3				1		1		4					2		1		3	2		
	Secondaire(s)			1							1	2		1	3	2		3		4		1		
Potton	Principal	1		15				1	3	1		21		1	1	1					3	2	1	
	Secondaire(s)								2		2				2			2		3	2	1		
Saint-Benoit-du-Lac	Principal																	1			1			
	Secondaire(s)														1		1					1		
Sainte-Catherine-de-Hatley	Principal	2		9				1				12	2		1	9			2		14	2	1	
	Secondaire (s)		1	2	1					1	1	3	1	3	1	2	3		6		5	2	4	
Saint-Étienne-de-Bolton	Principal			1																		1		
	Secondaire (s)																							
Stanstead	Principal																							
	Secondaire (s)																							
Stukely-Sud	Principal		1	8	2							9				1			1		2	4	1	
	Secondaire (s)			2		2						2	1			3	2		4		3	4	4	
Total MRC de Memphré.	Principal	17	2	69	3	4	1	5	8	2	0	107	10	8	6	23	7	2	7	1	64	25	5	
	Secondaire (s)	1	4	15	12	9	1	2	6	1	3	15	3	11	4	25	16	0	21	0	33	17	23	

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

Notes : - Les déclarants sont localisés selon l'emplacement géographique de leur site d'exploitation principal.

- Les déclarants sont comptabilisés lorsqu'ils déclarent un revenu total minimal de 5 000 \$ et un revenu lié au secteur de production.

Les colonnes « total » présentent le cumulatif du nombre de déclarants, qui peut différer de la somme mathématique.

4.3.4.2 Les productions végétales

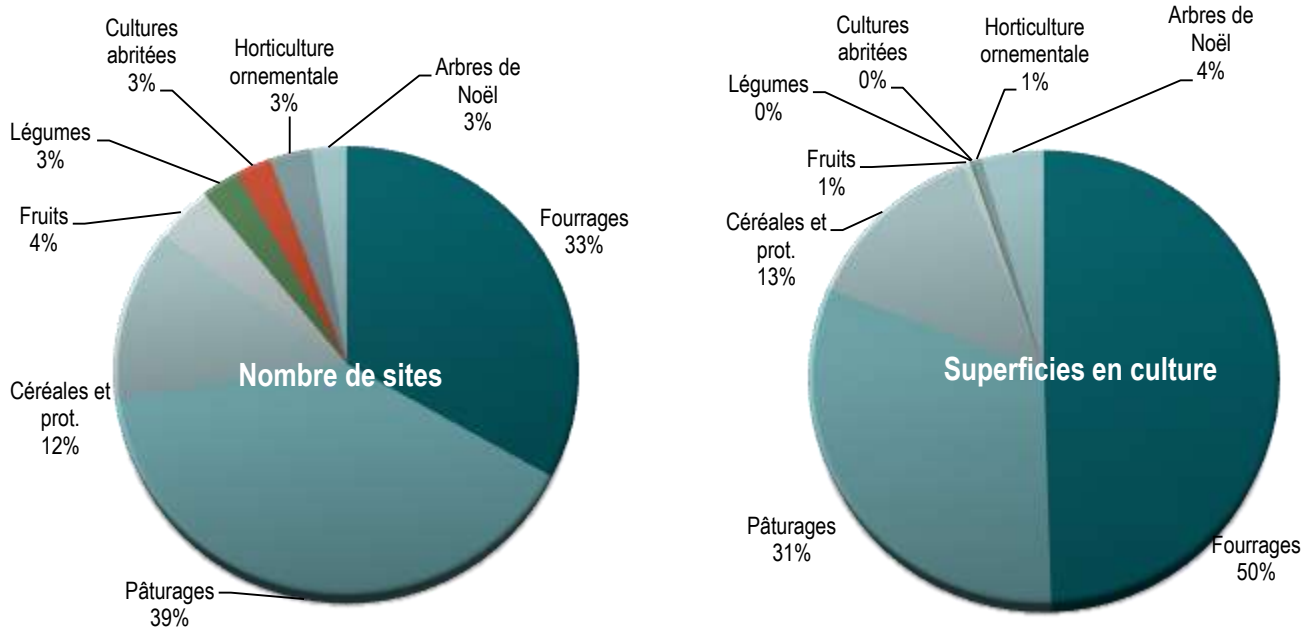
Le tableau de la page suivante présente le nombre de déclarant et les superficies en culture pour chaque type de productions végétales. Les catégories « fourrages » et « pâturage » regroupent 63 % des déclarants et occupent 72 % des superficies destinées à la production végétale. Les céréales et protéagineux sont cultivés par 11 % des déclarants et occupent 12 % des superficies.

Tableau 34 Nombre de site en culture et superficies par types de productions végétales

Types de production		MRC de Memphrémagog	Estrie
Fourrages	Nombre de sites	144	1601
	Superficie (ha.)	5350	81 712
Pâturages	Nombre de sites	170	1763
	Superficie (ha.)	3396	30 972
Céréales et protéagineux	Nombre de sites	54	757
	Superficie (ha.)	1432	23 430
Fruits	Nombre de sites	18	97
	Superficie (ha.)	57	305
Légumes	Nombre de sites	12	73
	Superficie (ha.)	17	333
Cultures abritées	Nombre de sites	11	53
	Superficie (ha.)	2	14.9
Horticulture ornementale	Nombre de sites	13	48
	Superficie (ha.)	72	428
Arbres de Noël	Nombre de sites	11	111
	Superficie (ha.)	478	5461

Source : MAPAQ, 2013 (Réf.26)

Figure 7 Répartition des types de productions végétales en fonction du nombre de sites et des superficies en culture (2010)



Source : MAPAQ, 2013 (Réf.26)

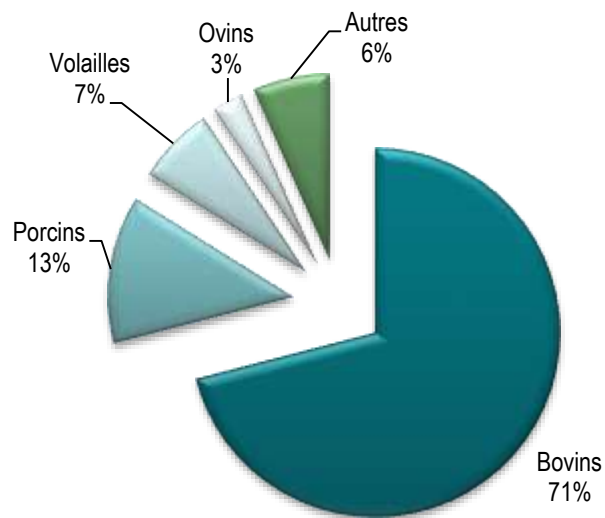
Pâturages, Ste-Catherine-de-Hatley



4.3.4.3 Les productions animales

En termes d'unités animales (UA)³, l'élevage de bovins destinés à la boucherie ou à la production laitière représente la principale production animale dans la MRC (71 %, 7920 UA). La municipalité de Hatley et le Canton de Potton regroupent 40 % des têtes pour ce type de production (respectivement 1630 et 1540 UA). La production de porc arrive au second rang, avec 1440 unités animales. De ce nombre, 72 % sont élevés sur le territoire de la municipalité de Hatley. Près de 26 % des unités animales, toutes productions confondues, sont réparties sur le territoire de cette municipalité.

Figure 8 La répartition des unités animales en fonction des types de production



Source : MAPAQ, 2013 (Réf.38X)

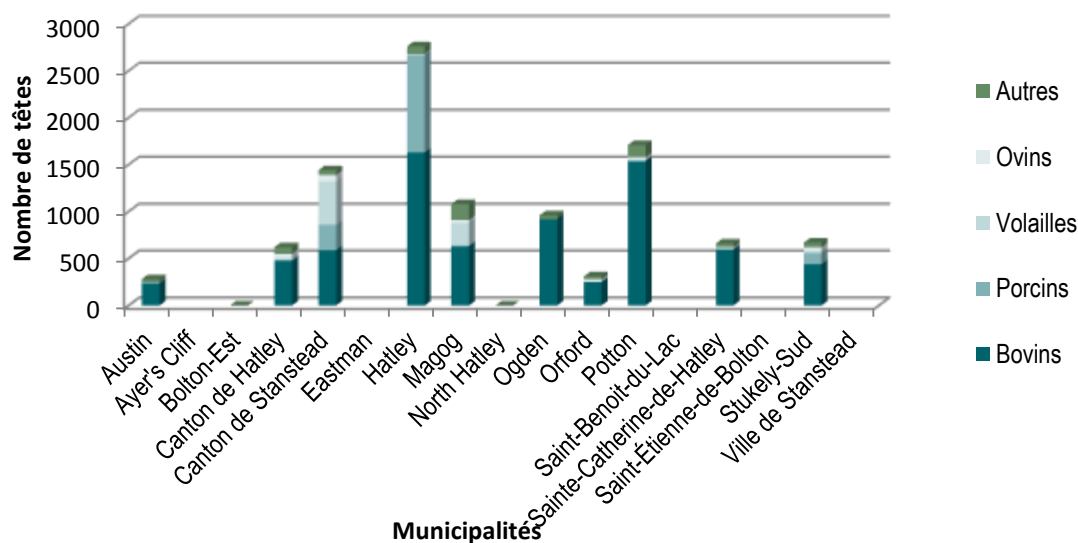
Élevage de lamas, Canton de Stanstead



³ Le terme « unité animale » est utilisé en agriculture pour dénombrer des regroupements d'animaux en les qualifiant sur une base équivalente de poids. Par exemple, une vache, un taureau ou un cheval correspondent à une unité animale. Par contre, il faudra 5 porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun ou 125 poules pour comptabiliser une unité animale.

Tableau 35 Distribution du nombre d'unités animales par types de productions pour les municipalités de la MRC de Memphrémagog

Municipalité	Nombre de producteurs	Nombre d'unités animales par types de production*					Total**
		Bovins	Porcins	Volailles	Ovins	Autres	
Austin	6	240	0	10	0	30	260
Ayer's Cliff	2	C	0	0	0	0	C
Bolton-Est	0	0	0	0	0	0	0
Canton de Hatley	12	480	0	30	40	70	600
Canton de Stanstead	11	590	270	460	70	50	1370
Eastman	1	C	0	0	0	0	C
Hatley	20	1630	1040	0	10	80	2730
Magog	22	630	10	240	30	170	960
North Hatley	0	0	0	0	0	0	0
Ogden	17	920	0	0	0	40	940
Orford	6	250	0	0	30	30	280
Potton	26	1540	0	0	40	130	1640
Saint-Benoit-du-Lac	1	C	0	0	0	0	C
Sainte-Catherine-de-Hatley	15	600	0	0	20	40	640
Saint-Étienne-de-Bolton	2	C	0	0	0	C	C
Stukely-Sud	13	440	120	20	40	50	600
Ville de Stanstead	1	C	0	0	C	C	C
Total MRC de Memphrémagog	155	7920	1440	760	300	740	10 660

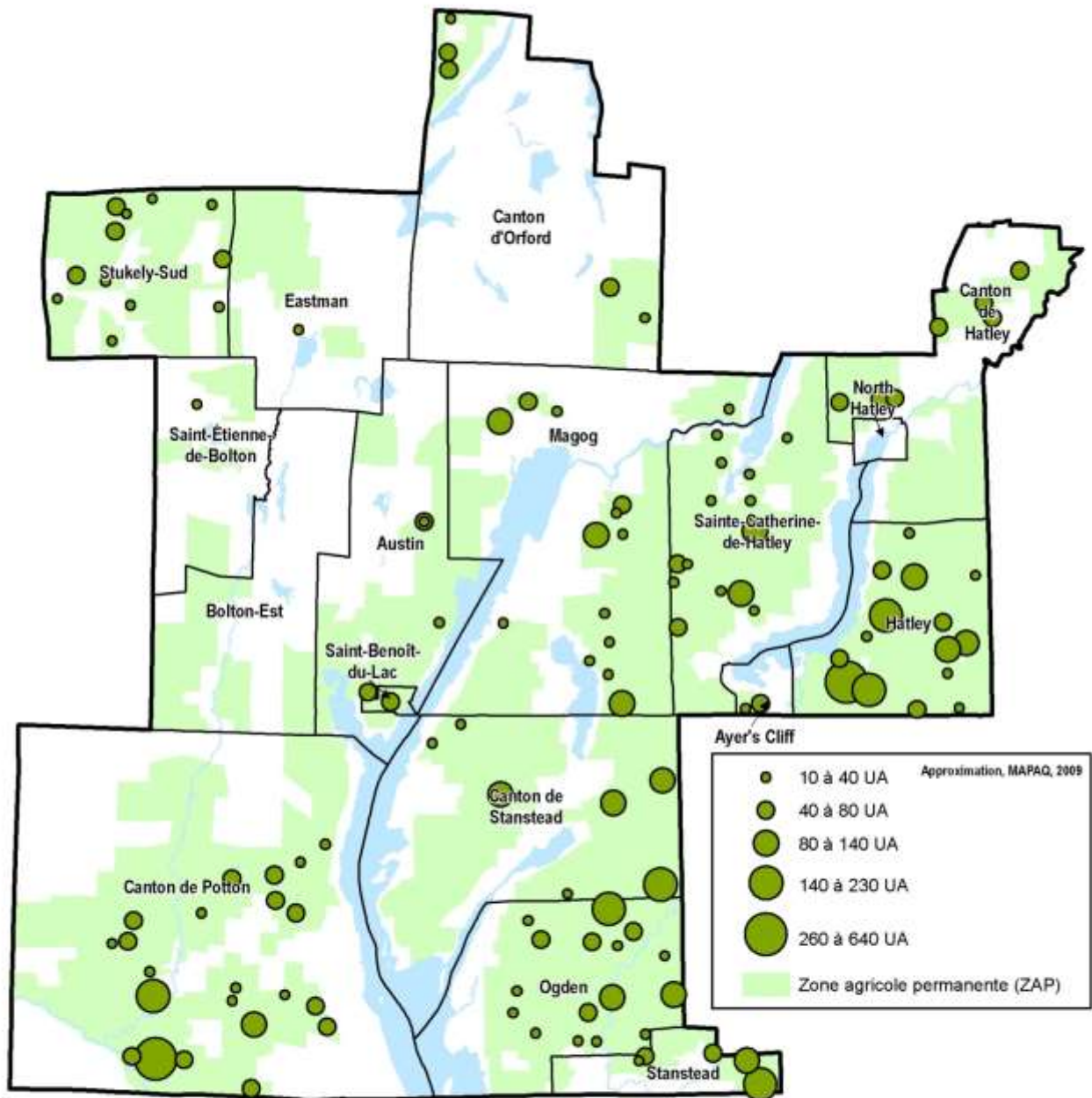


Source : MAPAQ, 2013 (Réf.38)

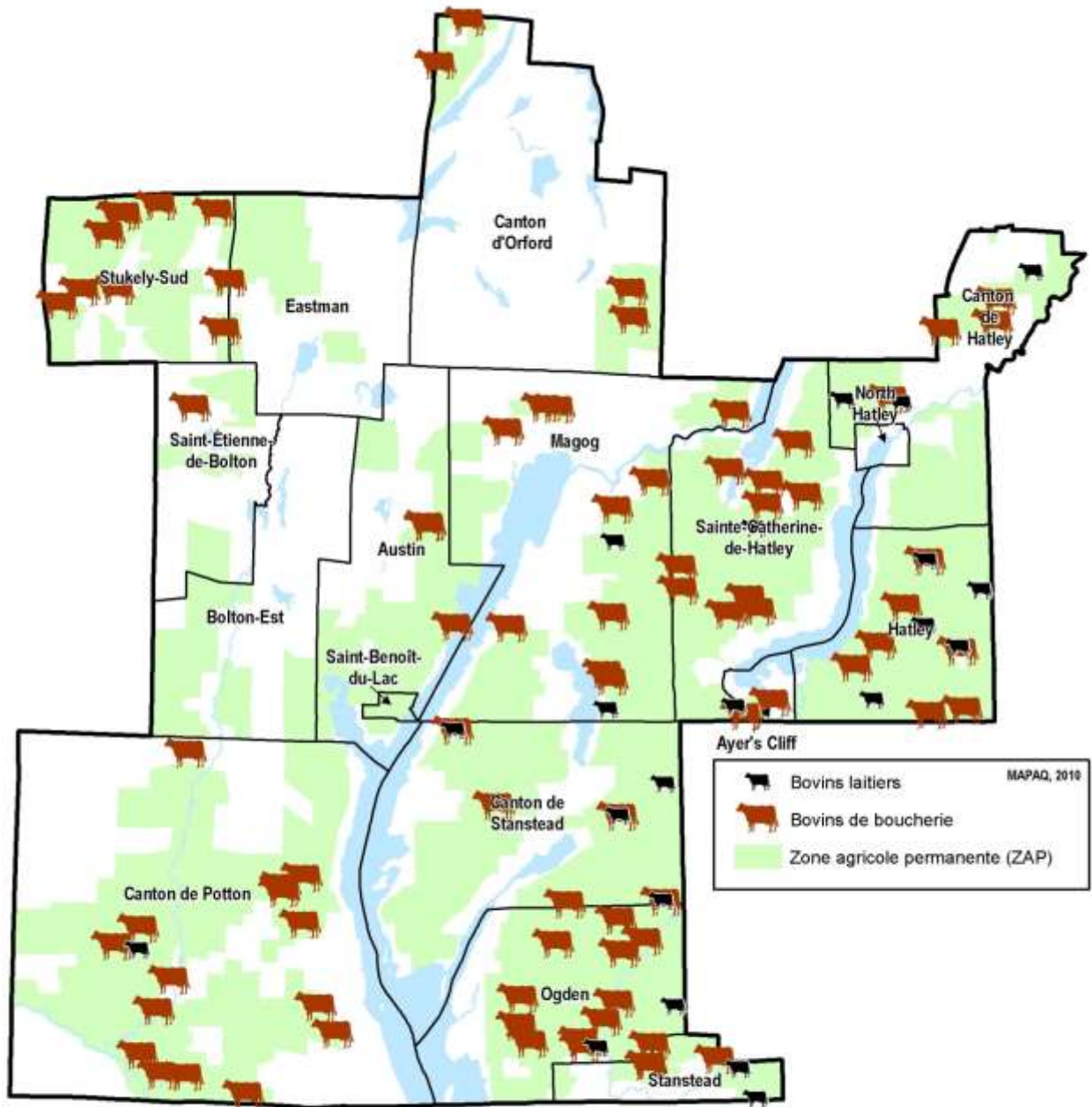
* Le nombre d'unités animales est arrondi à la dizaine supérieure près.

**La colonne « total » correspond à la somme des quantités exactes d'UA de chaque catégorie, arrondies à la dizaine supérieure près.

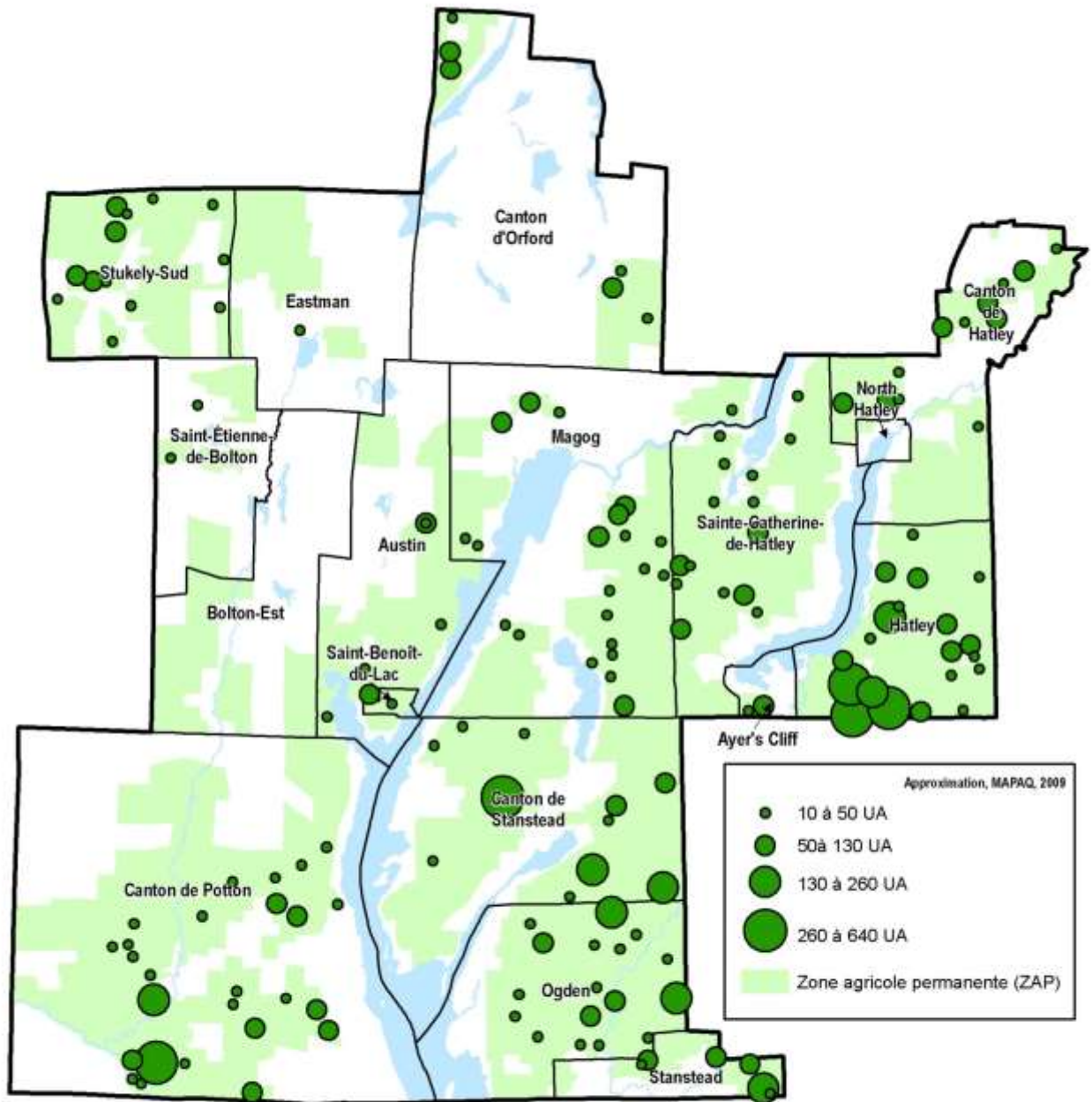
Carte 21 Unités animales : bovins de boucherie et laitiers



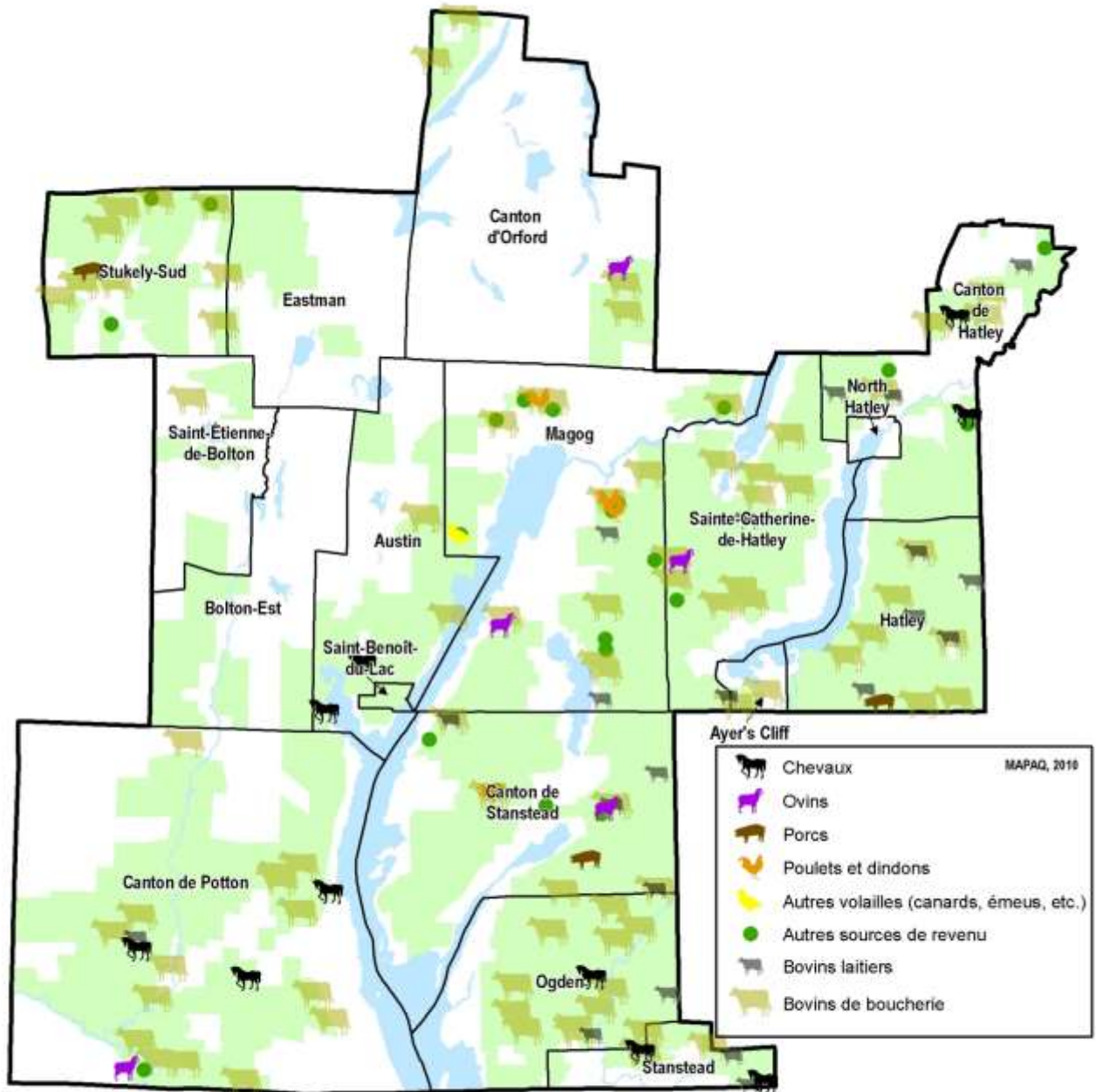
Carte 22 Distribution géographique : bovins de boucherie et laitiers



Carte 23 Unités animales totales, MRC de Memphrémagog



Carte 24 Distribution géographique : unités animales totales



4.3.4.4 L'acériculture

Selon les données enregistrées par les déclarants en 2010, 43 producteurs agricoles ont tiré des revenus de plus de 5000 \$ des fruits de la production acéricole. En excluant ce barème financier, ce sont 51 acériculteurs qui ont exploité 178 404 entailles, sur une superficie totale de 1480 hectares. Le potentiel acéricole, calculé en fonction des données transmises par 68 déclarants, s'élèverait à un peu plus de 288 000 entailles pour cette superficie. Chez les déclarants, il semblerait donc que 38 % des arbres potentiellement exploitables sont présentement utilisés à des fins de production acéricole.

Tableau 36 Potentiel acéricole dans la MRC de Memphrémagog

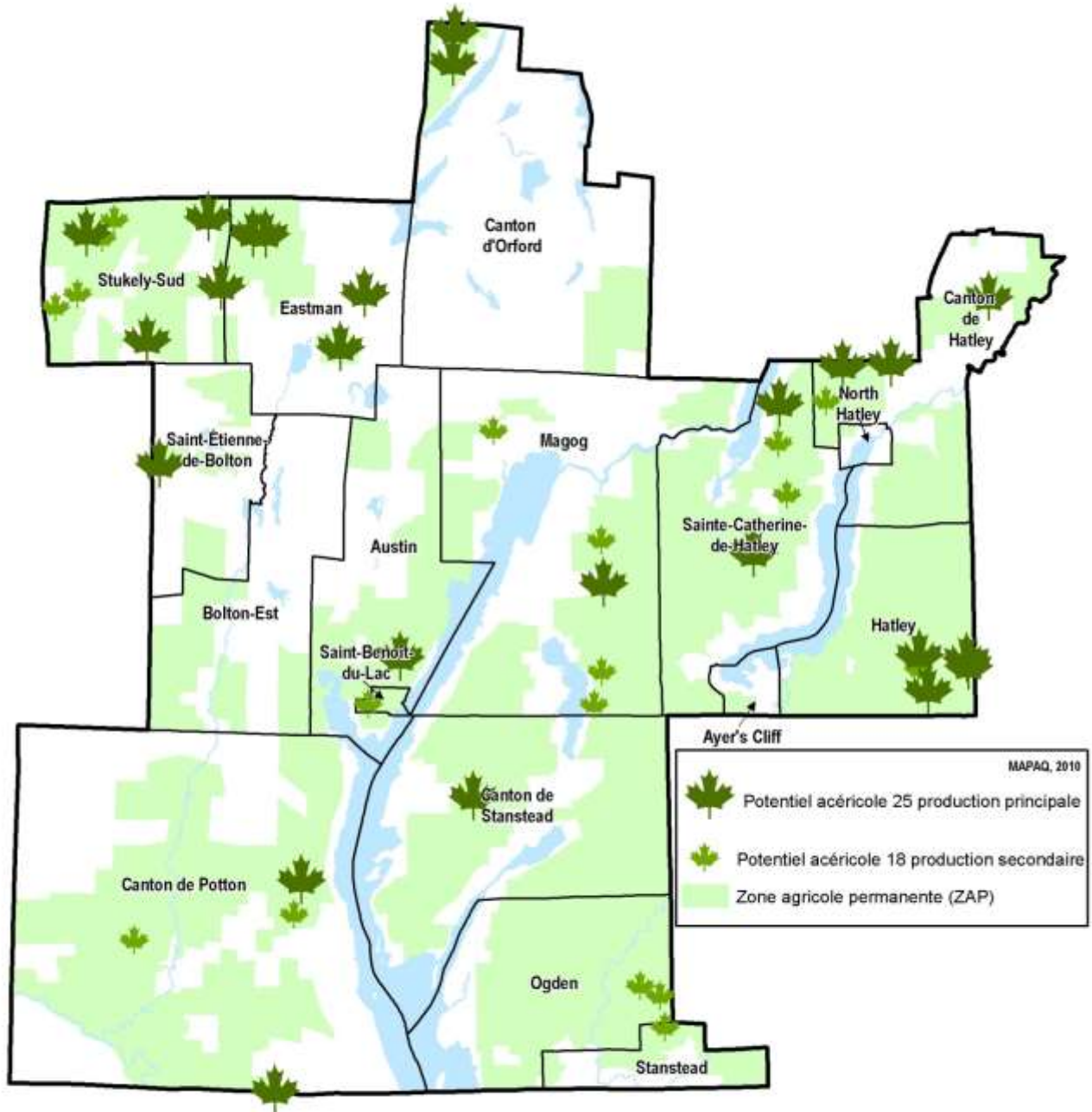
Nombre d'entailles		Entailles exploitées		Potentiel (non entailées)		Superficie totale des érablières (hectares)
		Nombre d'acériculteurs	Entailles exploitées	Nombre de déclarants	Nbre. D'entailles potentielles	
MRC de Memphrémagog	0	0	0	15	29 150	156
	1 à 2 999	24	28 605	25	54 105	284
	3 000 à 9 999	23	100 799	24	128 899	638
	10 000 à 29 999	4	49 000	4	76 000	402
	Total	51	178 404	68	288 154	1480
Estrie	0	0	0	132	442 290	1920
	1 à 2 999	254	402 083	263	635 378	3142
	3 000 à 9 999	403	2 156 360	413	2 667 620	11 247
	10 000 à 29 999	160	2 614 914	166	3 086 420	12 685
	30 000 et plus	28	1 366 563	29	1 515 313	5673
	Total	845	6 539 920	1003	8 347 021	34 667

Source : MAPAQ-EDM, 2010 (Réf. 33)

Acériculture en zone agricole



Carte 25 Potentiel acéricole dans la MRC de Memphrémagog



4.3.5 La relève agricole

Sur le territoire de la MRC, selon les données du MAPAQ, 12,7 % des entreprises auraient identifié une relève, comparativement à 13,5 % pour la région de l'Estrie. Si l'on regroupe les entreprises en fonction des types de production présentés dans le tableau 28, on constate que le taux de relève est le même pour les entreprises œuvrant en production animale ou végétale (11 %). Tel qu'énoncé précédemment, la MRC se distingue du reste de l'Estrie par un pourcentage plus élevé de producteurs de bovins de boucherie et un plus petit nombre de producteurs laitiers. Par contre, seulement 10 % des entreprises dont la principale source de revenus est basée sur l'élevage de bovins de boucherie a déclaré avoir identifié une relève, comparativement à 20 % pour les entreprises œuvrant en production laitière et à 22 % pour celles tirant profit des grandes cultures.

Tableau 37 Présence de relève dans les exploitations agricoles enregistrées (2010)

Principale source de revenus	MRC de Memphrémagog			Région de l'Estrie		
	Nombre d'entreprises (avec un revenu supérieur à 5 000 \$)	Entreprise avec relève identifiée		Nombre d'entreprises (avec un revenu supérieur à 5 000 \$)	Entreprise avec relève identifiée	
		Nombre	% ⁽¹⁾		Nombre	% ⁽¹⁾
Acériculture	25	6	24	559	72	12,9
Apiculture	2		0	13	1	7,7
Autres fruits	7		0	35	2	5,7
Autres légumes frais	6		0	31	1	3,2
Autres sources de revenus	6		0	50	6	12
Autres volailles (canard, émeu, etc.)	1		0	3		0
Bovins de boucherie	71	7	9,9	544	38	7
Bovins laitiers et production laitière	20	4	20	584	147	25,2
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	9	2	22,2	82	8	9,8
Champignons	1		0	1		0
Chevaux	10	1	10	36	2	5,6
Cultures abritées	6	1	16,7	22	1	4,5
Fourrages	23	1	4,3	148	11	7,4
Horticulture ornementale	10	3	30	100	17	17
Ovins	5		0	82	4	4,9
Pommes	3		0	14	4	28,6
Pommes de terre	1	1	100	4	1	25
Porcs	3		0	117	14	12
Poulets et dindons	4	1	25	13	2	15,4
Total MRC de Memphrémagog	213	27	12,7	2 489	336	13,5

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

Note : (1) Le pourcentage est établi par rapport au nombre total d'entreprises de ce secteur d'activité.

Le portrait est plus sombre si 'on considère les réponses obtenues au sondage préparé par la MRC (annexe 4) : 78 % des répondants ont affirmé ne pas avoir identifié de relève ou avoir une relève incertaine. La majorité des répondants n'ayant pas de relève ont affirmé qu'ils seraient peut-être intéressés à en avoir une.

Selon les données du MAPAQ, une augmentation de la relève est observée dans le secteur de l'acériculture entre 1993 et 2010. La relève dans les secteurs des grandes cultures et de l'horticulture ornementale a aussi légèrement augmenté au cours des dernières années. Pour l'élevage de bovins de boucherie, deux entreprises de moins qu'en 1993 ont déclaré avoir identifié une relève en 2010. Une légère diminution est aussi observée chez les entreprises de production laitière.

Tableau 38 Évolution de la présence de relève dans les exploitations agricoles enregistrées

Production	1993		1997		2000		2004		2007		2010	
	Nbr	% ⁽¹⁾	Nbr	% ⁽¹⁾	Nbr	% ⁽¹⁾	Nbr	% ⁽¹⁾	Nbr	% ⁽¹⁾	Nbr	% ⁽¹⁾
Acériculture			1	4,5	2	9,1	4	11,4	2	10,5	6	22,2
Autres élevages	1	5,9	1	4,5	5	22,7					2	7,4
Bovins de boucherie	9	52,9	12	54,5	10	45,5	16	45,7	9	47,4	7	25,9
Cultures abritées			1	4,5			1	2,9			1	3,7
Fruits et légumes			1	4,5							1	3,7
Grandes cultures			1	4,5			1	2,9			3	11,1
Horticulture ornementale									1	5,3	3	11,1
Lait	6	35,3	4	18,2	5	22,7	9	25,7	6	31,6	4	14,8
Ovins							2	5,7				
Porcs	1	5,9	1	4,5			2	5,7	1	5,3		
Total MRC de Memphrémagog	17		22		22		35		19		27	

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26).

Note : (1) Le pourcentage est établi par rapport au nombre total d'entreprises ayant une relève d'identifiée au cours de cette année.

Le sondage a permis de confirmer que le problème du manque de relève est généralisé. De plus, près de la moitié des répondants, toutes classes d'âge confondues, ont affirmé ne pas savoir dans combien de temps ils prévoyaient arrêter leur activité professionnelle. Près de 60 % des répondants ont affirmé ne pas savoir ce qu'ils feront de leur entreprise lorsqu'ils cesseront leurs activités.

4.3.6 Dynamisme agricole

Le tableau suivant présente les revenus déclarés par les producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ en 2010. On observe que, pour la MRC de Memphrémagog, 25 % des revenus proviennent de la production laitière, bien que ce type d'activité ait été enregistré par 10 % des producteurs seulement. La principale activité agricole de la MRC, l'élevage de bovins de boucherie (enregistrée par 28 % des déclarants), génère quant à elle 18 % des revenus totaux. À l'échelle de l'Estrie, 43 % des revenus proviennent de la production laitière et 9 % de l'élevage des bovins de boucherie. Au total, les revenus générés sur le territoire de la MRC ont atteint un peu plus de 28 millions en 2010. Si l'on se réfère aux données présentées dans la section 4.3.1, on observe que la MRC possède 9 % des exploitations agricoles de l'Estrie, mais que ces entreprises ont généré 5 % des revenus agricoles totaux régionaux en 2010.

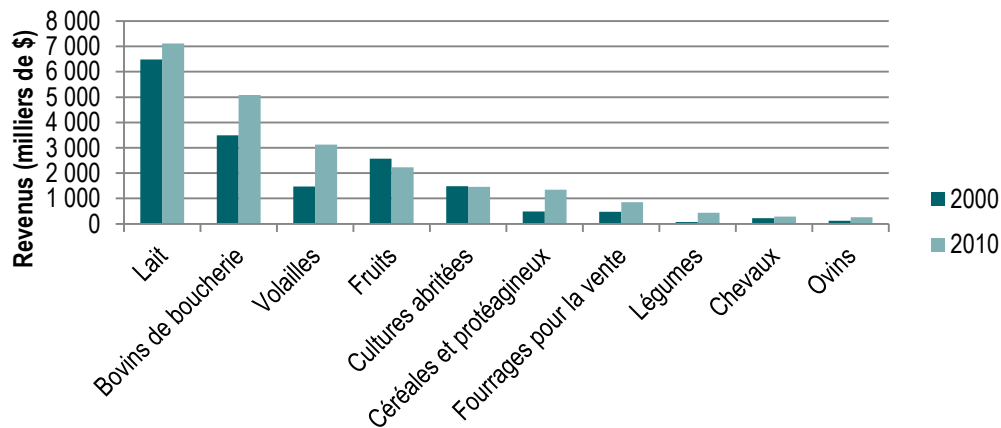
Le tableau permet aussi d'observer l'évolution des revenus agricoles déclarés par les entreprises enregistrées au MAPAQ, en 2000 et en 2010. Une croissance des revenus est observée pour presque tous les types de production, à l'exception de la culture des fruits et des cultures abritées. Les secteurs présentant la plus forte croissance sont ceux de la culture des légumes (499 %) et des céréales et protéagineux (177 %), ainsi que l'élevage de volaille (111 %).

Tableau 39 Évolution des revenus agricoles chez les EAE, 2000 et 2010

Revenus agricoles	2000					2010				
	Memphrémagog			Estrie		Memphrémagog			Estrie	
	000 \$	% MRC	% Estrie	000 \$	% Estrie	000 \$	% MRC	% Estrie	000 \$	% Estrie
Lait	6,484	31 %	4 %	176,380	50 %	7,112	25 %	3 %	233,181	43 %
Bovins de boucherie	3,491	17 %	11 %	31,343	9 %	5,087	18 %	10 %	48,945	9 %
Horticulture ornementale	n.d.	n.d.	-	n.d.	n.d.	3,142	11 %	16 %	19,548	4 %
Volailles	1,479	7 %	73 %	2,025	1 %	3,125	11 %	24 %	13,011	2 %
Fruits	2,577	12 %	53 %	4,898	1 %	2,231	8 %	40 %	5,542	1 %
Cultures abritées	1,492	7 %	30 %	4,925	1 %	1,456	5 %	9 %	15,624	3 %
Céréales et protéagineux	486	2 %	8 %	6,455	2 %	1,346	5 %	8 %	17,885	3 %
Fourrages pour la vente	479	2 %	14 %	3,467	1 %	854	3 %	9 %	9,586	2 %
Légumes	74	<1 %	5 %	463	<1 %	443	2 %	9 %	4,792	1 %
Chevaux	221	1 %	11 %	1,957	1 %	290	1 %	20 %	1,451	0.3 %
Ovins	120	1 %	4 %	3,010	1 %	257	1 %	3 %	9,551	2 %
Porcs	3,057	14 %	5 %	59,783	17.0 %	C	C	C	97,431	18 %
Acéricole	508	2.0 %	2 %	24,063	7 %	C	C	C	48,839	9 %
Bois	n.d.	-	-	n.d.	-	C	C	C	5,119	0.9 %
Autres élevages	n.d.	-	-	n.d.	-	C	C	C	2,590	0.5 %
Aquiculture	-	-	-	4,566	1.0 %	-	-	-	4,585	1 %
Veaux lourds	-	-	-	1,882	1.0 %	-	-	-	2,855	1 %
Total MRC de Memphré.	21,101	100 %	6 %	352,155	100 %	28,084	100 %	5 %	540,535	100 %

Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26) et MAPAQ, 2002^(Réf. 40)

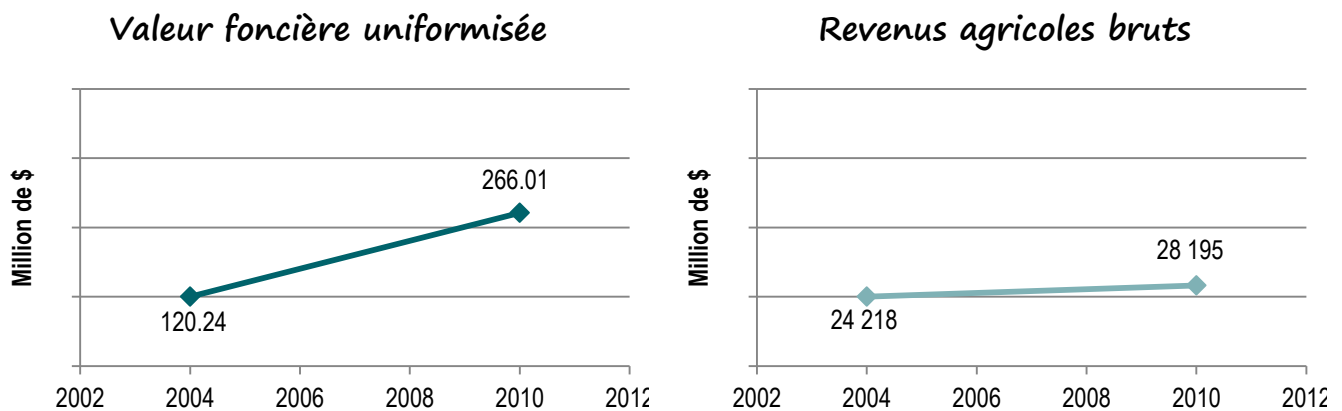
Figure 9 Évolution des revenus agricoles chez les entreprises agricoles enregistrées entre 2000 et 2010



NOTE : Les types de production pour lesquelles les données sont non disponibles (n.d.) ou confidentielles (C) ont été exclus de la figure.
Source : MAPAQ, 2013^(Réf.26) et MAPAQ, 2002^(Réf. 40)

Pour avoir droit aux crédits agricoles du MAPAQ, un producteur doit générer des revenus bruts de plus de 8 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière. La section 3.5 du présent document dresse le portrait de l'évolution de la valeur foncière des propriétés dont l'usage inscrit au rôle est de type agricole. En comparant les données entre 2004 et 2010, on observe que la valeur totale des unités d'évaluation foncière agricoles a augmenté de 121 %, tandis que les revenus agricoles ont augmenté de 16 % seulement (voir Figure 10)^{Réf. 44}. Cette réalité particulière à la MRC de Memphrémagog a des conséquences directes sur la situation socio-économique des agriculteurs; en 2013, 18 % des EAE de la MRC ont enregistré des revenus inférieurs à 8 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière, comparativement à 7 % pour l'Estrie (voir Tableau 40). Les producteurs des municipalités suivantes sont les plus touchés par ce phénomène : Austin, Saint-Étienne-de-Bolton, Potton et Stukely-Sud^{Réf. 44}.

Figure 10 Évolution de la valeur foncière et des revenus agricoles entre 2004 et 2010



Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc., 2012^(Réf.9) et MAPAQ, 2013^(Réf.44)

Note : Les évaluations foncières sont révisées aux trois à six ans. Entre temps, des coefficients permettent d'ajuster les évaluations en fonction des aléas du marché immobilier, c'est ce qui s'appelle la valeur foncière uniformisée.

Tableau 40 Évaluation foncière et revenus agricoles : état de la situation

Municipalités	Nombre d'EAE générant moins de 8\$ par 100\$ évaluation foncière	Nombre d'EAE total	Ratio
Austin	4	7	57%
Ayer's Cliff	0	2	0%
Bolton-Est	0	0	-
Canton de Stanstead	1	12	8%
Canton de Hatley	2	20	10%
Eastman	1	5	20%
Hatley	4	22	18%
Magog	7	31	23%
Ogden	3	20	15%
Orford	1	10	10%
Potton	7	27	26%
Saint-Benoît-du-Lac	0	1	0%
Sainte-Catherine-de-Hatley	2	29	7%
Saint-Étienne-de-Bolton	1	2	50%
Stanstead	1	9	11%
Stukely-Sud	4	16	25%
Total MRC de Memphrémagog	38	213	18%
<i>Coaticook</i>	19	557	3%
<i>Granit</i>	30	572	5%
<i>Haut-Saint-François</i>	39	428	9%
<i>Sherbrooke</i>	4	68	6%
<i>Sources</i>	7	241	3%
<i>Val-Saint-François</i>	31	409	8%
Total Estrie	168	2488	7%

Source : MAPAQ, 2013. (Réf. 44)

Le 19 décembre 2013, le ministre de l'Agriculture, M. François Gendron, a annoncé la publication d'un projet de règlement améliorant le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations. Les mesures d'allègement envisagées viseraient à faire passer, à compter de 2015, de 8 \$ à 5 \$ le revenu brut moyen minimal requis par 100 \$ d'évaluation foncière. De plus, afin d'encourager l'essor de l'agriculture périurbaine, le ministre a confirmé que l'instauration de la mesure d'allègement serait applicable dès 2014^{Réf 46}.

4.3.7 Tendances et nouveaux créneaux

Une forte augmentation du nombre de producteurs en mode biologique a été enregistrée entre 2002 et 2004, puis entre 2004 et 2010 les données sont restées stables. Tous domaines d'activités confondus, environ 8 % de la production agricole se fait de façon biologique.

Ces données ne tiennent compte que des producteurs œuvrant en mode biologique reconnus par le MAPAQ⁴. Les résultats du sondage (annexe 4) permettent toutefois de croire qu'une plus grande proportion des producteurs de la MRC utilisent cette méthode de production sans toutefois avoir de certification ou être reconnu par le MAPAQ (27 % des répondants ont affirmé produire bio).

Selon les données des fiches d'enregistrement du MAPAQ, c'est la catégorie « fruits et légumes » qui a enregistré la plus forte évolution, passant d'un producteur bio en 2002 à 10 en 2007, puis à 6 en 2010; ainsi, 33 % des producteurs de la MRC cultivent en mode biologique, comparativement à seulement 7 % en Estrie. Dans le secteur des grandes cultures, 4 producteurs en mode biologique étaient enregistrés en 2010. Pour les grandes cultures et la production de viande, la proportion de producteurs bio de la MRC est similaire à celle observée à l'échelle régionale. Le secteur de l'acériculture semble tirer de l'arrière puisqu'aucun producteur en mode biologique n'a été enregistré, comparativement à une proportion de 10 % pour le reste de la région.

Tableau 41 Évolution du nombre d'entreprises en mode biologique entre 2002 et 2010 dans la MRC de Memphrémagog

Types de production	MRC de Memphrémagog			
	2002	2004	2007	2010
Fruits et légumes	1	7	10	6
Grandes cultures	-	2	1	4
Viande	1	4	1	3
Lait	-		-	2
Plantes médicinales	-		-	2
Acériculture	-	1	1	-
Total	2	14	13	17

Source : MAPAQ, 2010 (Réf. 26)

Note : De 2002 à 2007, les entreprises sont comptabilisées selon leur production principale, tandis qu'en 2010, les entreprises sont comptées pour chaque secteur de production biologique qu'elles produisent. Toutefois, le total représente bien le nombre (distinct) de producteurs biologiques.

⁴ L'appellation « biologique » est encadrée par une loi du gouvernement du Québec.

Tableau 42 Proportion du nombre d'entreprises en mode biologique dans la MRC de Memphrémagog et en Estrie (2010)

Types de production	MRC de Memphrémagog		Estrie	
	2010	% producteurs total	2010	% producteurs total
Fruits et légumes	6	33 %	6	7 %
Grandes cultures	4	44 %	35	41 %
Viande	3	4 %	12	2 %
Lait	2	10 %	14	2 %
Acériculture	0	0 %	59	10 %

Source : MAPAQ, 2010 (Réf. 26)

En ce qui concerne la culture des organismes génétiquement modifiés, le nombre de déclarants est à la hausse depuis 2007. Les données sont incomplètes en ce qui a trait aux superficies utilisées. Selon les données transmises par le MAPAQ, en 2010 le maïs-grain et le soya génétiquement modifié étaient cultivés par respectivement 14 et 12 déclarants.

Tableau 43 Évolution du nombre de déclarants, cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM)

Types de production		Années			var. % '04-10
		2004	2007	2010	
Maïs-grain	Déclarants	5	1	14	+180 %
	Superficies (ha.)	C	C	393	-
Soya	Déclarants	3	3	12	+300 %
	Superficies (ha.)	C	C	295	-
Total	Déclarants	6	3	21	+250 %
	Superficies (ha.)	254		688	+171 %

Source : MAPAQ, 2010 (Réf. 26)

4.4 Le secteur agroforestier

L'agroforesterie se définit comme «un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux»^{Réf. 32}. Les haies brise-vent, les bandes riveraines arborées, les systèmes de cultures intercalaires agroforestières et les systèmes sylvopastoraux sont des exemples de systèmes agroforestiers les plus connus au Québec.

S'il le désire, un producteur agricole possédant plus de 4 hectares contigus de forêt peut s'enregistrer auprès de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. L'obtention du statut de producteur forestier permet d'avoir accès à différentes subventions pour la réalisation de travaux forestiers. Sur le territoire de la MRC, la proportion de la superficie de forêt privée qui est enregistrée à l'AMFE est de 21 %. Pour tout le territoire de l'Estrie, le taux monte à 47 %^{Réf. 31}. Le tableau suivant présente le nombre de producteurs forestiers et les superficies enregistrées à l'AMFE. Ce ne sont pas tous les producteurs forestiers enregistrés qui sont nécessairement situés en zone agricole et, inversement, ce ne sont pas tous les producteurs agricoles exploitant la ressource forestière qui s'enregistrent auprès de l'AMFE. La municipalité du Canton de Potton est celle qui détient le plus grand nombre de producteurs statués (50) et la superficie forestière enregistrée la plus élevée (3229 hectares).

Tableau 44 Nombre de producteurs forestiers enregistrés à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (2013)

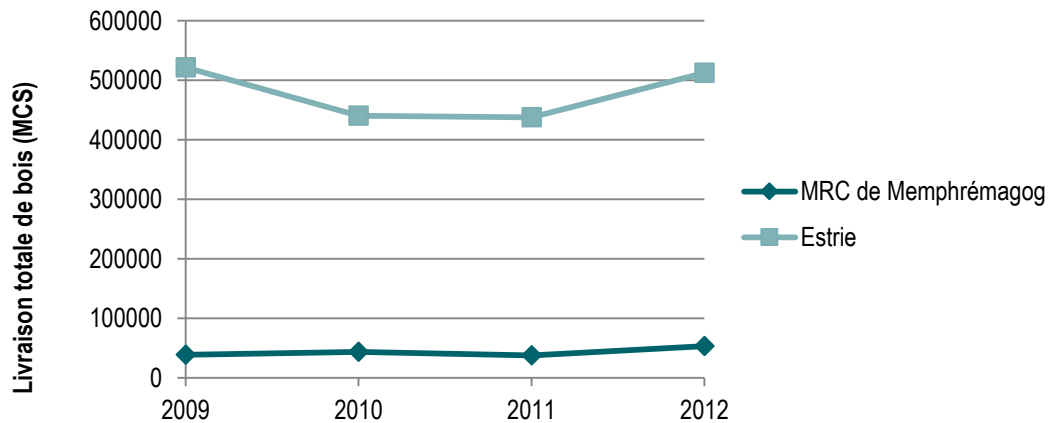
Municipalité	Nombre de producteurs statués	Nombre de lots enregistrés	Superficie forestière enregistrée
Austin	27	107	1,324
Ayer's Cliff	1	4	44
Bolton-Est	28	89	2,038
Canton de Hatley	36	130	858
Canton de Stanstead	44	131	2,097
Eastman	23	98	1,680
Hatley	17	82	669
Magog	38	107	1,545
Ogden	32	112	1,558
Orford	26	80	1,208
Potton	50	181	3,229
Sainte-Catherine-de-Hatley	28	81	1,139
Saint-Étienne-de-Bolton	19	61	861
Stukely-Sud	35	116	2,120
Ville de Stanstead	4	18	183
Total MRC de Memphrémagog	408	1397	20 553
Total Estrie	4289	14 003	345 761

Source : AMFE (2013) Réf. 31

Le tableau suivant présente les quantités de bois commercial qui ont été livrées aux grandes industries et enregistrées auprès du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie. En 2012, 56 260 mètres cubes solides ont été produits par 79 producteurs, ce qui représente 11 % de la production totale de l'Estrie. Entre 2009 et 2013, les quantités produites et les superficies forestières productives sont à la hausse dans la MRC. Une tendance à la baisse a cependant enregistré au niveau régional au cours des dernières années. Les données compilées par le syndicat ne permettent pas de déterminer si la matière ligneuse commerciale a été produite par des producteurs agricoles et/ou forestiers. Si l'on se réfère à la figure 5, on conclut que seulement 12 producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ ont déclaré des revenus associés à la vente de la matière ligneuse en 2010. Toutefois, 92% des répondants au sondage préparé par la MRC (annexe 4) ont déclaré posséder un boisé et seulement le tiers utilisent les services d'ingénieurs forestiers pour superviser l'aménagement du boisé. Il semble donc que la grande majorité des agriculteurs possèdent des boisés, mais qu'une faible proportion déclare des revenus provenant de l'exploitation forestière.

Tableau 45 Production annuelle de matière ligneuse commerciale

	2009			2012		
	MRC Memph.	Estrie	Prorata MRC/Estrie	MRC Memph.	Estrie	Prorata MRC/Estrie
Pâtes (MCS)	18 210	224 500	8 %	36 850	217 100	17 %
Sciage (MCS)	20 560	297 200	7 %	19 410	295 220	7 %
livraisons totales (MCS)	38 770	521 700	7 %	56 260	512 320	11 %
SFP (ha)	86 950	786 030	11 %	93 050	658 350	14 %



Source : Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, 2013 (Réf. 39)

SFP : Superficie forestière productive

MCS : Mètre cube solide

Haie brise-vent en milieu agricole



4.5 La transformation, la distribution et la mise en marché

4.5.1 La transformation

Selon les données de 2012 fournies par le MAPAQ^(Réf. 41), on dénombre 31 entreprises de transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog, ce qui représente 15,7 % du nombre total d'entreprises en Estrie. Les entreprises de la MRC emploient environ 200 personnes. Rappelons qu'en 2005, la fermeture de l'usine de transformation des viandes Olymel à Magog a fermé ses portes, entraînant la perte d'environ 600 emplois.

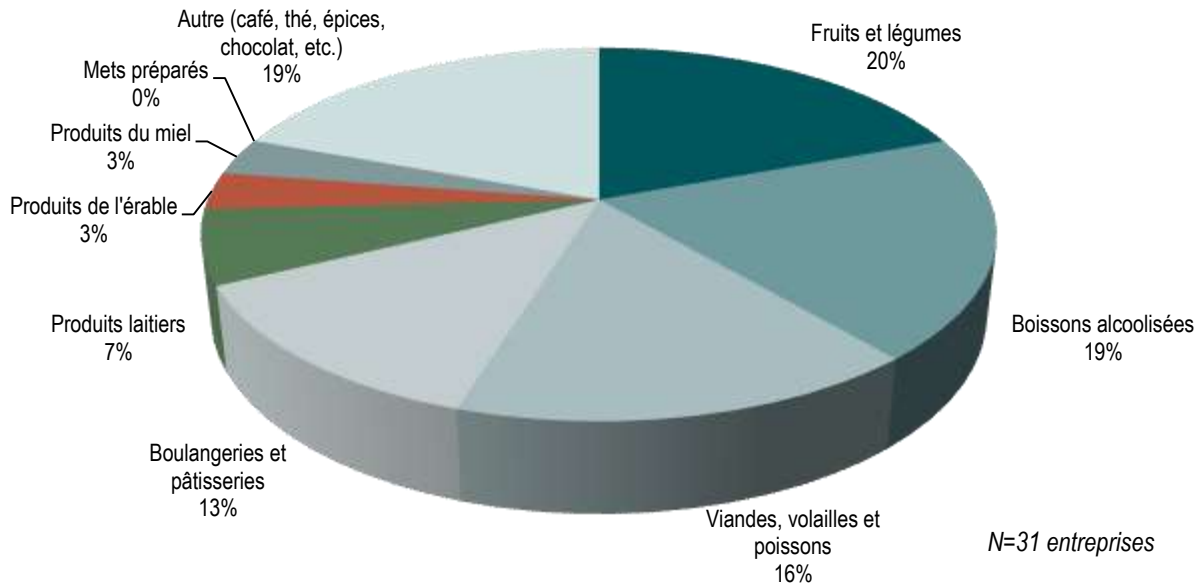
Six des 12 entreprises de l'Estrie produisant des boissons alcoolisées étaient situées dans la MRC ^(Réf.37). Le lancement, à l'été 2013, de la Route des vins de l'Estrie témoigne de l'essor de ce type de production dans la région. Selon les données enregistrées par le MAPAQ en 2012, la transformation des fruits et légumes occupe 6 entreprises et fournit 12,7 % des emplois du secteur de la transformation alimentaire^(Réf. 41).

Tableau 46 Transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog : Nombre d'entreprises par secteur d'activité

Nombre d'entreprises par secteur d'activité	Année			
	2004	2009	2012	Variation 2004 – 2012
Fruits et légumes	2	6	6	200,0 %
Boissons alcoolisées	4	4	6	50,0 %
Viandes, volailles et poissons	2	2	5	150,0 %
Boulangeries et pâtisseries	3	3	4	33,3 %
Produits laitiers	1	1	2	100,0 %
Produits de l'érable	4	4	1	-75,0 %
Produits du miel	1	1	1	0,0 %
Mets préparés	0	0	0	0,0 %
Autre (café, thé, épices, chocolat, etc.)	3	3	6	100,0 %
Café, thé, épices			1	
Céréales et oléagineux			0	
Autres produits d'origine végétale			4	
Chocolat et confiseries			1	
Total	20	24	31	55,0 %

Source : MAPAQ, 2013^(Réf. 41)

Figure 11 Secteurs d'activités des entreprises œuvrant en transformation alimentaire, MRC de Memphrémagog



Source : MAPAQ (2013) Réf. 41

Tableau 47 Distribution des emplois en fonction des différents types d'activités, secteur de la transformation alimentaire

Secteur d'activité	Nombre d'employés	% du nombre d'emplois total	ratio employés/entreprise
Autres produits d'origine végétale	81	38,4 %	20,3
Boissons alcoolisées	36	17,1 %	36,0
Fruits et légumes	27	12,8 %	4,5
Viandes, volailles et poissons	23	10,9 %	4,6
Produits laitiers	17	8,1 %	8,5
Boulangeries et pâtisseries	12	5,7 %	3,0
Café, thé, épices	7	3,3 %	7,0
Chocolat et confiseries	4	1,9 %	4,0
Produits de l'érable	2	0,9 %	2,0
Produits du miel	2	0,9 %	2,0
Mets préparés	0	0,0 %	0,0
Céréales et oléagineux	0	0,0 %	0,0
Total	211	100,0 %	6,8

Source : MAPAQ (2013) Réf. 41

4.5.2 La distribution et la mise en marché

Une section du sondage préparé par la MRC (annexe 4) concernait la mise en marché des produits agricoles : le tiers des répondants ont affirmé avoir déjà expérimenté la production et la mise en marché local de leurs produits. La même proportion a répondu que leurs produits sont commercialisés par des agences de ventes spécialisées,

4.5.2.1 Offre de produits agroalimentaires en circuit court

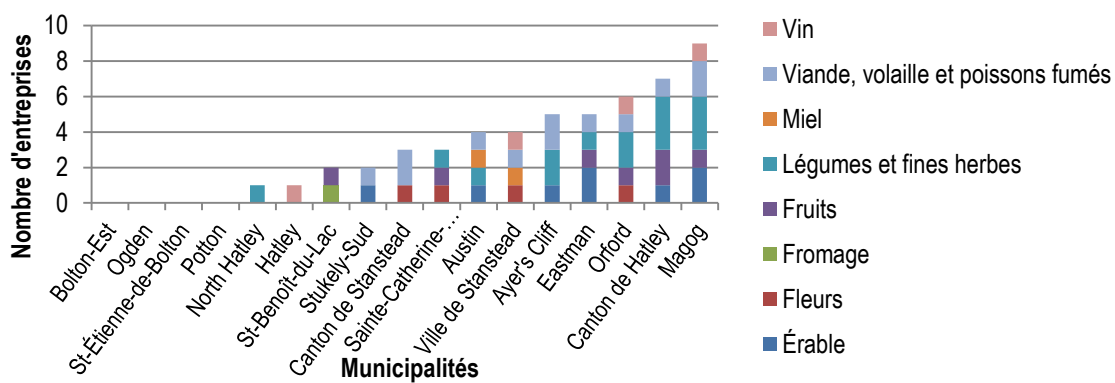
Le MAPAQ qualifie de « circuit-court » une mise en marché impliquant au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les produits offerts directement à la ferme ou au marché fermier sont considérés dans ce type d'offre agroalimentaire.

Un inventaire le plus exhaustif possible de ce type de producteur a permis d'évaluer qu'au total, sur le territoire de la MRC, 43 producteurs offrent une cinquantaine de produits en « circuit court ». Certaines entreprises produisent plusieurs types de produits. Par exemple, l'Abbaye de St-Benoît-du-Lac produit des fromages, des pommes et du cidre.

C'est sur le territoire de la ville de Magog que l'on dénombre le plus grand nombre de producteurs (9), suivi par le Canton de Hatley (7) et le Canton d'Orford (6). La catégorie « légumes et fines herbes » est celle présentant la plus grande offre (14 producteurs), suivie par la catégorie « viande » (10 producteurs). En consultant le registre des entreprises du Québec, on conclut que 34 des 42 producteurs répertoriés possèdent des entreprises enregistrées. De ce nombre, 80 % ont été enregistrées avant 2002.

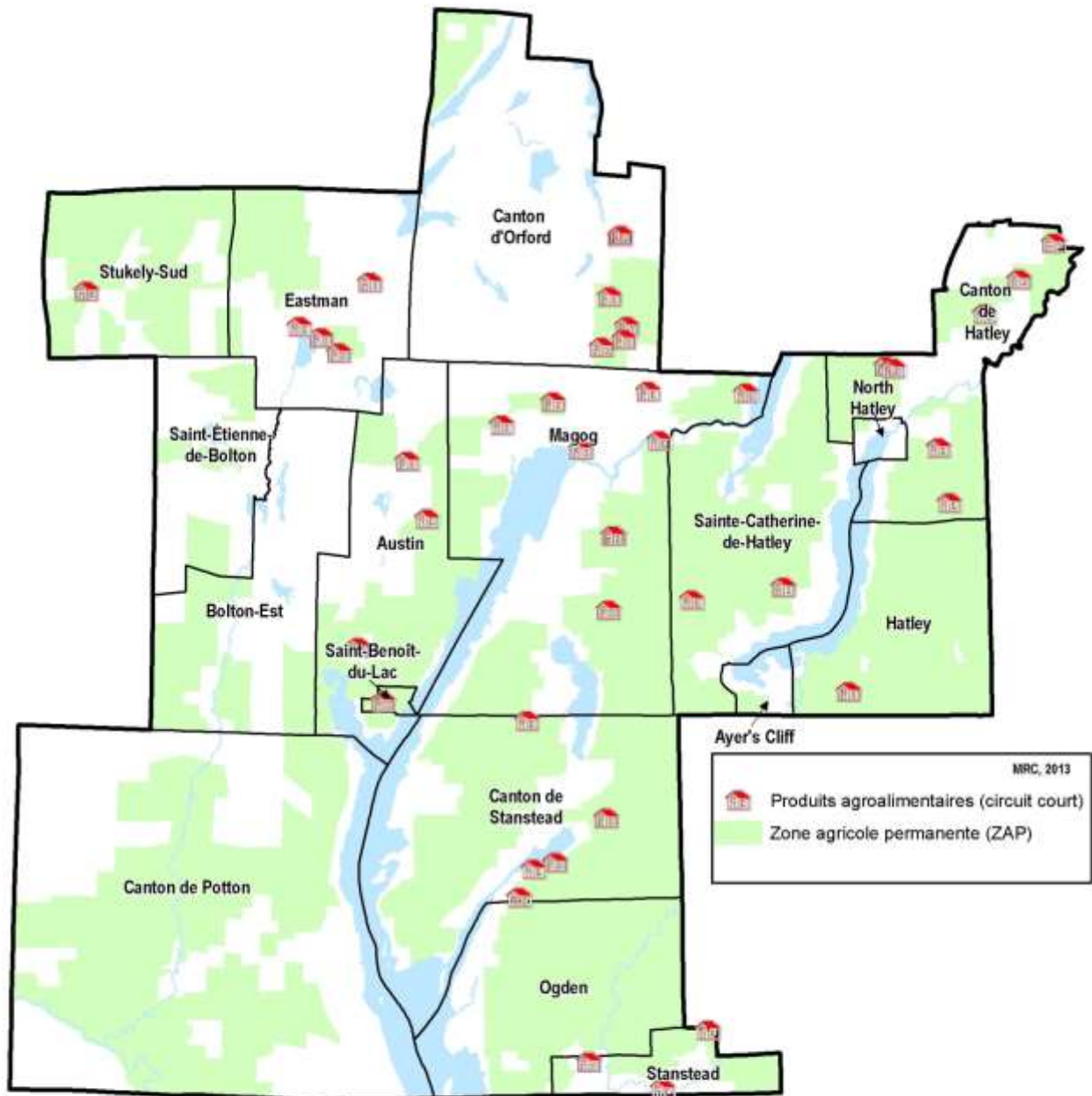
La MRC de Memphrémagog a développé et mis en ligne, en juin 2013, un Répertoire des produits agroalimentaires sur son territoire. Accessible à partir de la page d'accueil du site internet de la MRC, le moteur de recherche⁵ permet aux consommateurs de trouver des producteurs en fonction de différents critères de recherche : type de produits, municipalité et/ou route touristique.

Figure 12 Offre de produits à la ferme, par municipalité et types de production



⁵ <http://mrcmemphremagog.com/repertoire/>

Carte 26 Localisation des entreprises offrant des produits agroalimentaires en circuit court



4.5.2.2 Les marchés publics

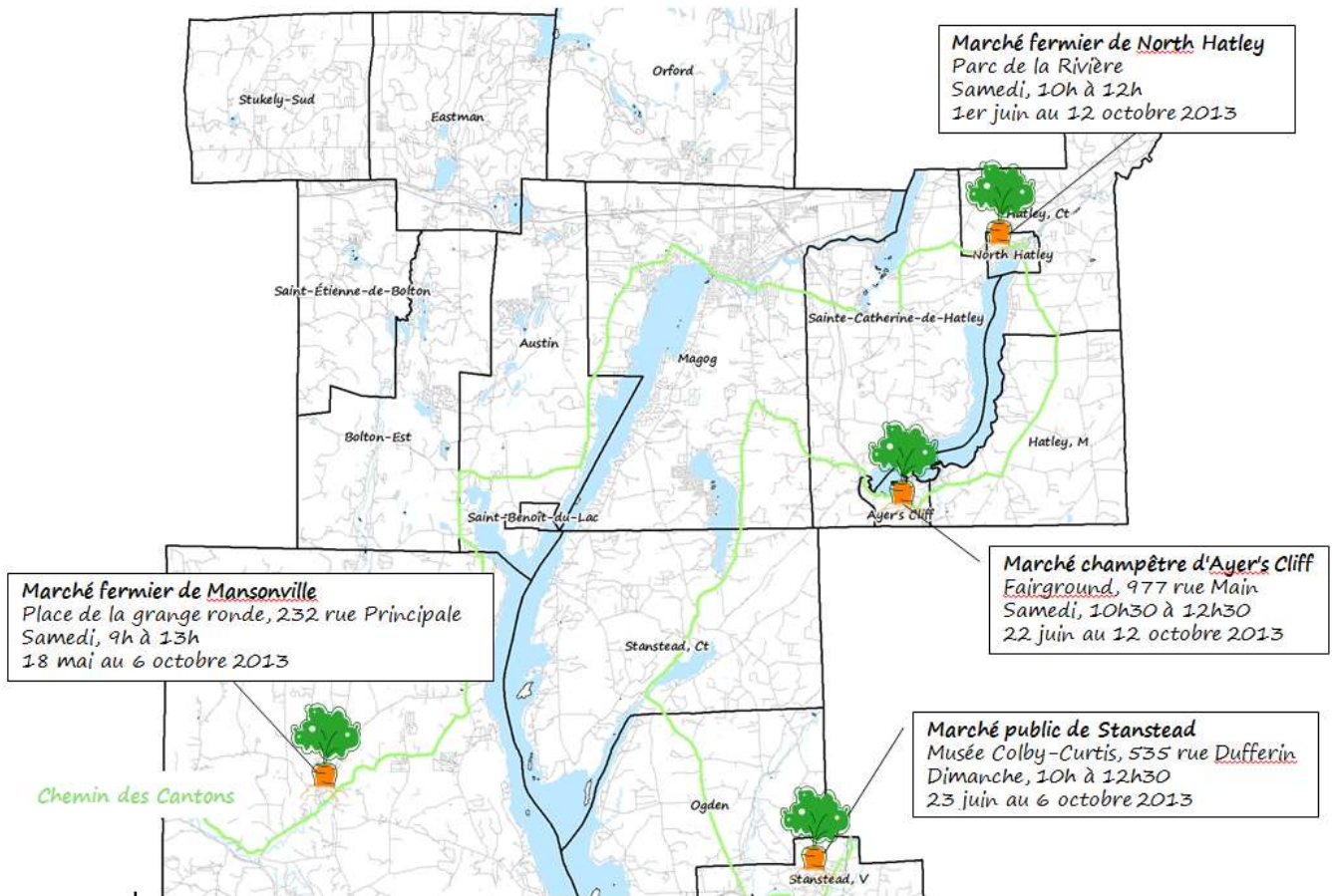
En période estivale, quatre marchés fermiers offrent des produits agroalimentaires de façon hebdomadaire. Ces marchés sont situés dans les municipalités de North Hatley, du Canton de Potton, d'Ayer's Cliff et de Stanstead, qui historiquement présentent toutes une forte proportion de résidents d'origine anglo-saxonne. La fréquentation des marchés fermiers (Farmer's Market) est une pratique culturelle développée au courant du dernier siècle et désormais bien établie en Nouvelle-Angleterre, ce qui pourrait avoir influencé l'établissement de ce type d'offre agroalimentaire dans ces villages. De façon générale au Québec, on observe un engouement de plus en plus marqué depuis les dix dernières années pour les marchés publics, tant chez les urbains que chez les ruraux; selon un récent sondage de l'Association des marchés publics du Québec, 69 % des Québécois ont fréquenté un marché public en 2011^(Réf.34). Ce type de rassemblement s'inscrit même dans la liste des activités touristiques d'intérêt de certaines régions. L'équilibre semble cependant précaire entre l'offre et la demande. Certaines organisations connaissent une augmentation de l'achalandage tandis que d'autres peinent à maintenir un minimum de roulement. Une vingtaine de répondants au sondage préparé par la MRC (annexe 4) se sont dit intéressés à vendre leurs produits dans un marché public.

Tableau 48 Les marchés publics de la MRC de Memphrémagog

Municipalité :	North Hatley	Canton de Potton	Ayer's Cliff	Stanstead
Nom du marché	Marché champêtre	Marché public	Marché Ayer's Cliff Market	Marché public
Site	Parc de la rivière	Grange ronde	Fair's Ground	Musée Colby Curtis
Gestionnaire	Comité conjoint élus/producteurs	Bénévoles	Producteurs	Bénévoles
Démarrage	1974	2007	1985	2009
Période d'ouverture	1 ^{er} juin au 12 octobre	24 mai au 19 octobre	24 juin au 12 octobre	24 juin au 12 octobre
Horaire	Samedi, 10h à 12h	Samedi, 9h à 13h	Samedi, 10h30 à 12h30	Dimanche, 10h à 12h30
Nombre de producteurs	25	3 à 5	20	13 à 15
Types de produits offerts	Fruits, légumes, produits de l'érable, miel, produits préparés, fromages, viande (bœuf, porc, volaille, agneau), poisson, fleurs.	Fruits, légumes, pâtisseries, viande.	Fruits, légumes, produits transformés, pains et pâtisseries, miel, produits de l'érable, viande, fromage, poisson fumé, artisanat	Fruits, légumes, viande (bison), poisson fumé, pain, confitures, miel, huile d'olive importée, artisanat
Achalandage*	Élevé	Faible	Élevé	Moyen

*Appréciation qualitative des organisateurs

Carte 27 Localisation des marchés publics



4.5.2.4 Les fermiers de famille et le marché de solidarité régional

Le mouvement des « fermiers de famille » permet aux citoyens de devenir partenaires d'une ferme locale en achetant à l'avance des paniers de produits, qui seront livrés chaque semaine ou aux deux semaines à un point de chute prédéterminé. La composition des paniers varie selon la saison et les récoltes. En plus des légumes et des fruits, certaines fermes proposent des viandes ou des produits transformés. Cette façon de faire permet entre autres aux producteurs de partager les risques et les bénéfices que représente la production agricole.

Il y a plus de 15 ans, l'organisme Équiterre a mis sur pied le projet d'agriculture soutenu par la communauté (ASC) dans le but de réseauter les producteurs offrant des paniers de famille et les consommateurs, principalement en milieu urbain. Selon Équiterre, le projet d'ASC constitue maintenant le plus important réseau du genre au monde. Année après année, plus de 30 000 citoyens s'engagent auprès de plus de 100 fermes, dans plus de 350 points de chute dans 13 régions du Québec (Réf. 35).

Dans la MRC de Memphrémagog, un seul producteur utilise ce moyen de mise en marché pour distribuer ses produits. Il est situé à Hatley et offre trois points de chute dans la MRC (à la ferme, à Eastman et à Magog) et 4 points de chute dans la ville de Sherbrooke.

Le marché de solidarité régional, situé au centre-ville de Magog, est coordonné par l'organisme *Les amis de la terre de Magog*. Par le biais d'un site internet⁶, les membres peuvent commander en ligne plus de 1400 produits offerts par une soixantaine de producteurs, principalement établis en Estrie et en Montérégie. Environ une dizaine de producteurs sont établis dans la MRC.

4.5.2.5 Créateur de saveurs Cantons-de-l'Est

Depuis 2009, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie a développé la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est comme outil pour identifier et promouvoir les produits agroalimentaires cultivés, cuisinés ou transformés dans la région touristique des Cantons-de-l'Est, qui inclut l'Estrie et l'ouest de la Montérégie. Neuf entreprises de la MRC de Memphrémagog ont adhéré portent l'étiquette Créateurs de saveurs. Ces entreprises profitent des services offerts par l'organisation, dont notamment :

- ❖ La valorisation des produits par une identification distinctive à la région des Cantons-de-l'Est (étiquettes, bannières, affiches, kiosque);
- ❖ La participation à une campagne de promotion régionale et nationale visant plusieurs créneaux (Web, médias, marchés publics, restauration, agrotourisme, bureaux d'information et d'accueil touristiques);
- ❖ L'inscription de l'entreprise sur le site Internet « Créateurs de saveurs »;
- ❖ Des activités et des événements de promotion (Les Comptonales, La Fête des vendanges, Expositions agroalimentaires) et des liens d'affaires avec Aliments du Québec, et Tourisme Cantons-de-l'Est.



⁶ www.atmagog.org

4.5.2.6 L'agrotourisme

Selon le Groupe de concertation sur l'agrotourisme : « L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu dans une exploitation agricole. Il met des productrices et producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ce dernier de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte »^{Réf. 45}. Selon les données du MAPAQ, 11 entreprises offrent une expérience agrotouristique sur le territoire de la MRC, ce qui représente 25 % du nombre total d'entreprises recensées en Estrie.

Si l'on considère les réponses au sondage préparé par la MRC (annexe 4), il semblerait que l'offre soit plus importante : le quart des répondants ont affirmé être producteurs agrotouristiques (23 personnes). Les répondants n'avaient toutefois pas à prendre en considération les différents critères du MAPAQ et l'agrotourisme pouvait être considéré au sens large du terme. Chez les répondants, une vingtaine de personnes vendent leurs produits directement à la ferme. Les visites de la ferme et autres activités de plein air ont été déclarées par 11 répondants. Seulement 6 répondants ont affirmé exploiter le plein potentiel agrotouristique de leur entreprise. Pour les autres, les principales raisons évoquées, par ordre de priorité, étaient le manque de temps, trop de contraintes réglementaires et le manque de ressources financières et/ou humaines.

Différents leviers peuvent permettre de support le réseau agrotouristique sur le territoire, dont notamment les chemins patrimoniaux, les événements annuels, les routes touristiques, etc. Dans la majorité des cas, les entreprises doivent toutefois payer des cotisations pour bénéficier d'une inscription. Les outils suivants sont disponibles sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

Tableau 49 Outils supportant l'offre agrotouristique, MRC de Memphrémagog

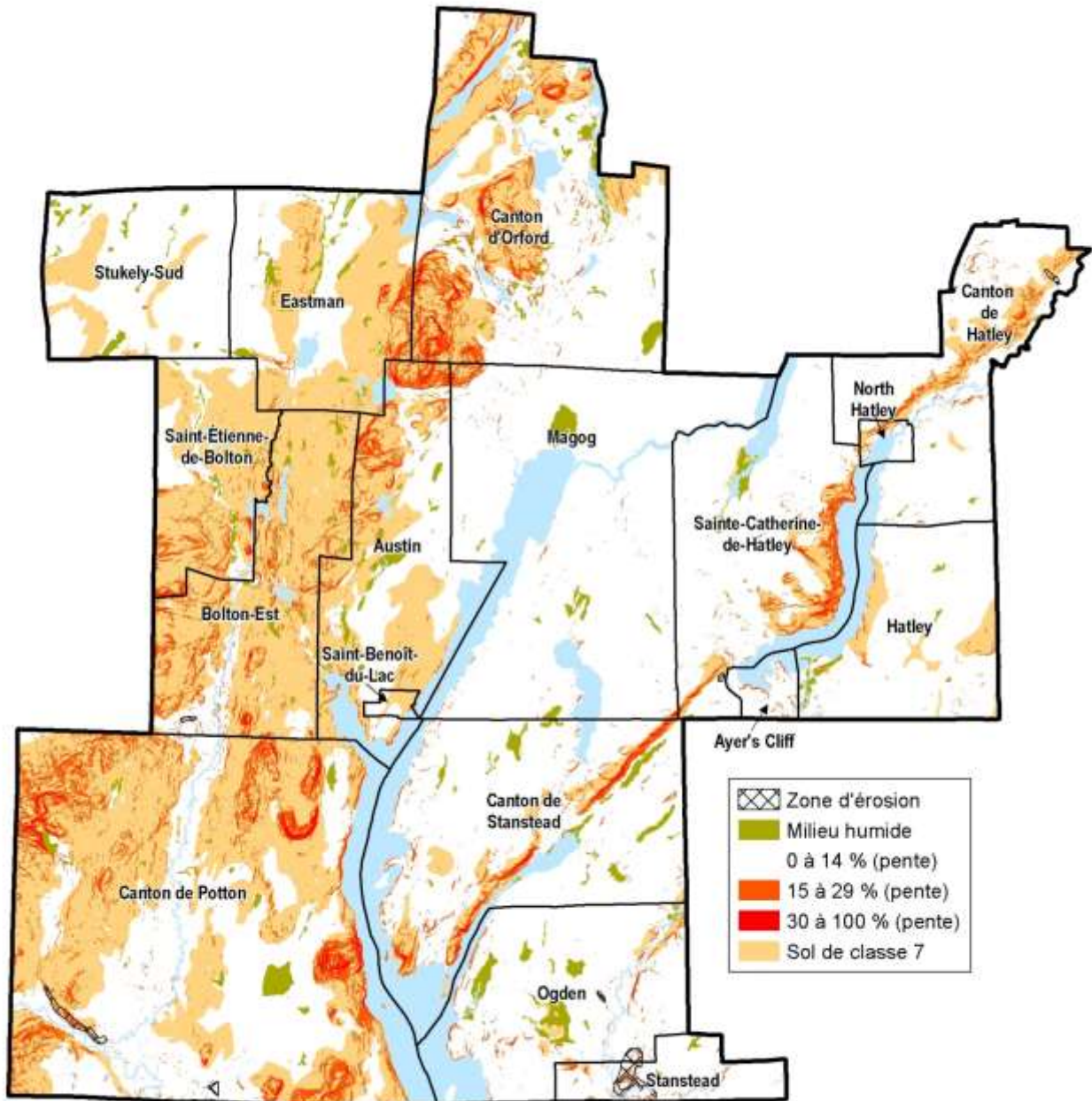
Outil	Portée	Nombre d'entreprises agrotouristiques de la MRC de Memphrémagog inscrites
Tourisme Memphrémagog	MRC	2
Répertoire des produits agroalimentaires de la MRC de Memphrémagog	MRC	13*
Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec (UPA)	Québec	5
Chemin des Cantons	Régional	0
Route des vins de l'Estrie	Régional	3
Tourisme Cantons de l'Est	Régional (Estrie et Montérégie est)	3
Terroir et saveurs du Québec	Québec	3
Route des fromages	Québec	2

*Le Répertoire des produits agroalimentaires de la MRC de Memphrémagog recense 43 producteurs offrant une cinquantaine de produits. Seulement les entreprises offrant une expérience « agrotouristique » selon la définition du MAPAQ ont été comptabilisées.

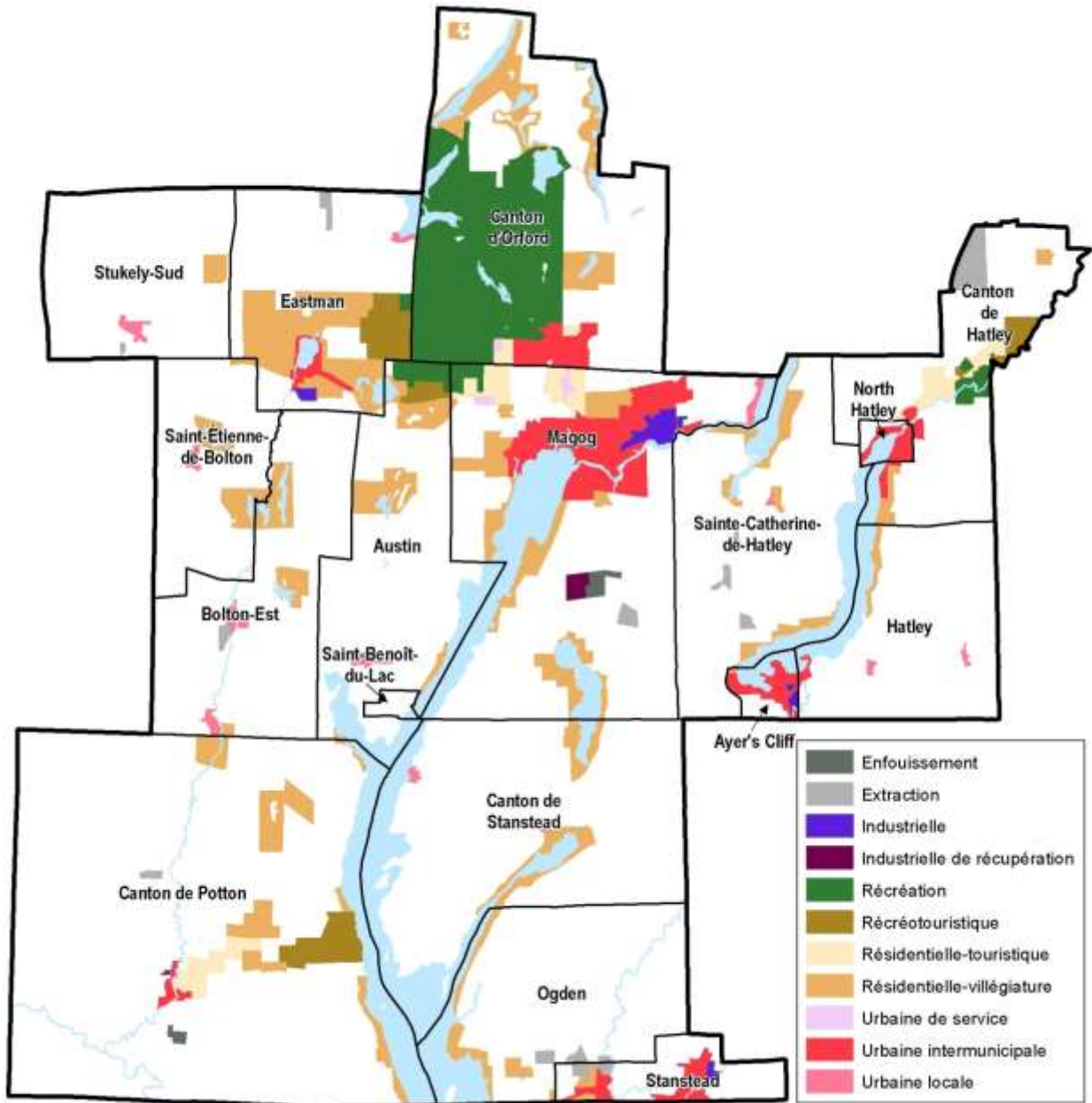
4.6 Les contraintes à l'agriculture

Différentes contraintes peuvent entraver la pratique de l'agriculture; elles peuvent être d'ordre physique, anthropique ou relié à l'environnement. Les cartes des pages suivantes permettent de visualiser la présence de divers éléments sur le territoire. Tel que discuté précédemment, on remarque une concentration importante de pentes de plus de 15 % et de sol de classe 7 du côté ouest de la MRC. Les usages « résidentiel » et « récréotouristique » peuvent aussi constituer des limitations d'ordre anthropique. La présence de réserves écologiques, de systèmes écoforestiers exceptionnels et de zones de conservation doit aussi être prise en considération. La Carte 31 présente les secteurs de la zone agricole permanente où il y a le moins de contraintes à l'agriculture. On remarque, de manière générale, que ces zones correspondent avec les zones agricoles plus dynamiques de la MRC.

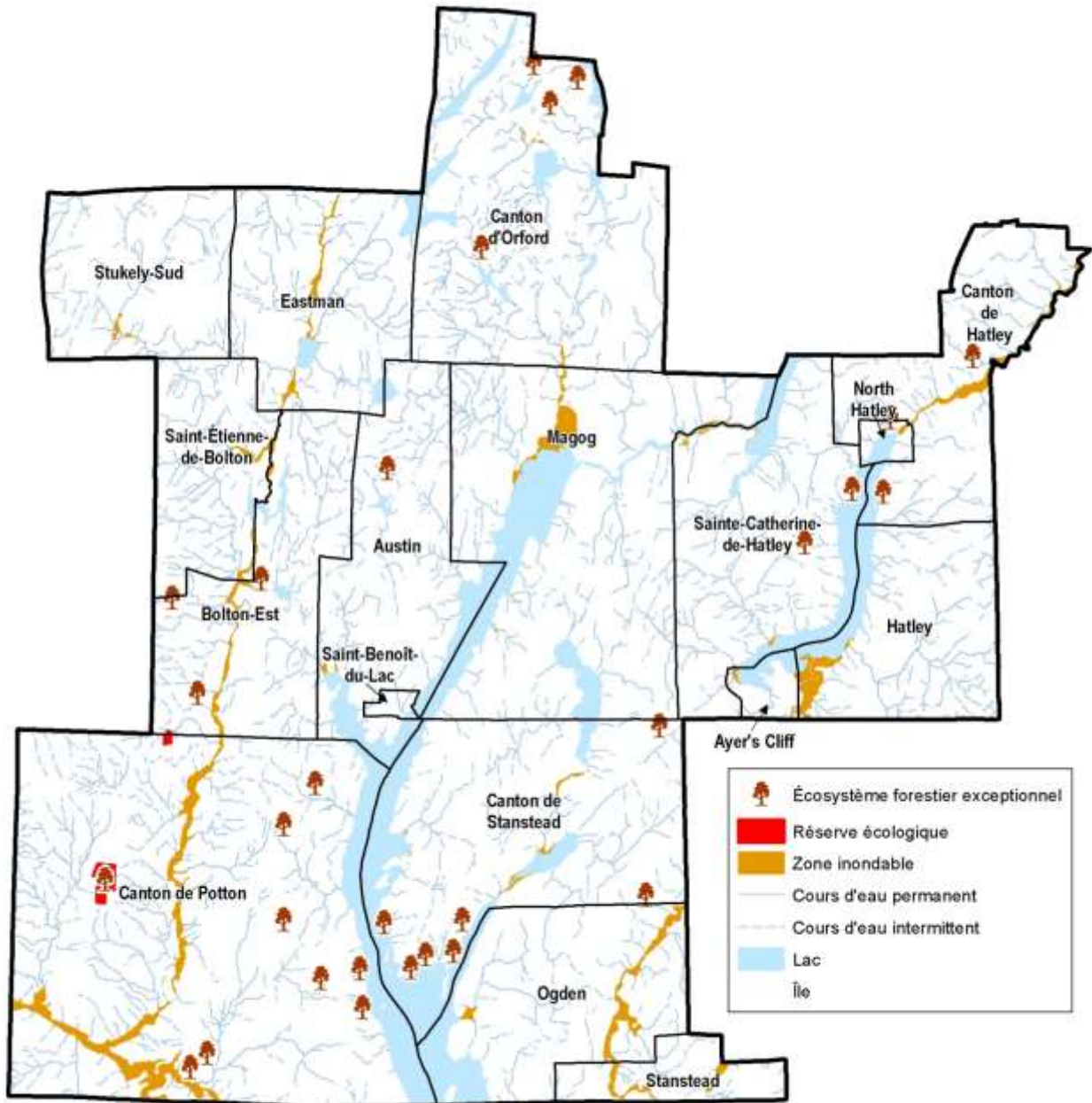
Carte 28 Les contraintes physiques



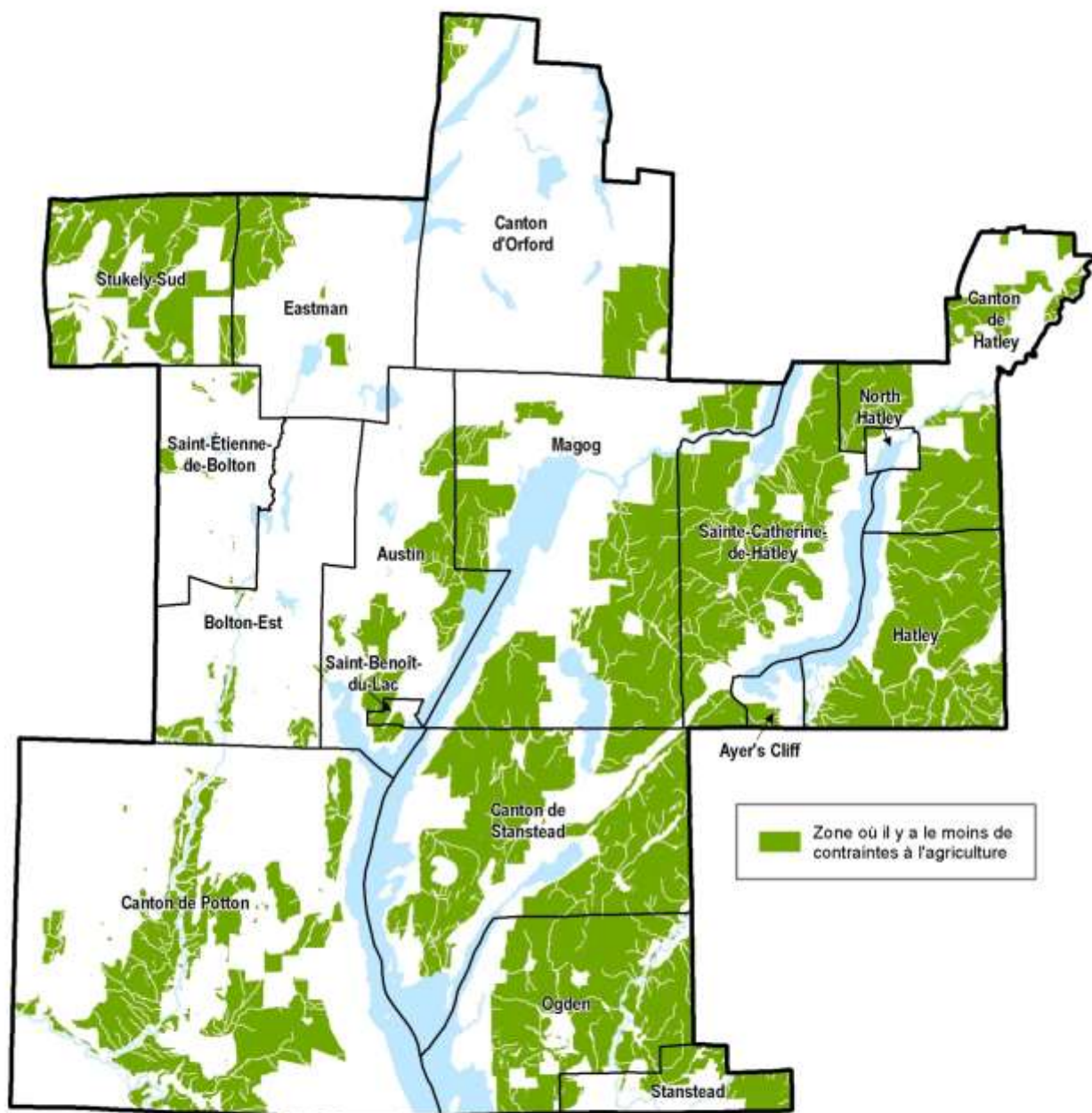
Carte 29 Les contraintes anthropiques



Carte 30 Les contraintes liées à l'environnement



Carte 31 Les secteurs présentant le moins de contraintes



4.7 La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec (FADQ) est un organisme paragouvernemental qui a pour mission de « soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire »^{Réf. 42}. Dans le but de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions, la FADQ offre des « outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles »^{Réf. 42}, dont notamment :

- Assurance récolte : couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables;
- Assurance stabilisation des revenus agricoles (Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec) : offre une compensation lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé;
- Financement agricole et forestier avec garantie de prêts;
- Protection contre la hausse des taux d'intérêt;
- Aide financière à l'établissement en agriculture;
- Investissement en capital de risque (Capital financier agricole inc.).

En 2012-2013, la FADQ a octroyé 394 prêts totalisant 71,6 millions de dollars en Estrie, ce qui représente 7 % des sommes engagées pour toute la province. De ce montant, 51 millions ont été accordés à des entreprises laitières, acéricoles, bovines et céréalières. Pour sa part, le volume de financement forestier a atteint 6 millions de dollars^(Réf. 43).

Les indemnités versées dans le cadre du programme d'assurance récolte ont atteint 0,8 million de dollars (sur un total de 25,3 millions de dollars au Québec), tandis que le programme d'assurance stabilisation des revenus a déboursé des compensations atteignant 30,3 millions de dollars (total de 405,6 millions de dollars au Québec). Trente et une personnes ont bénéficié d'un appui financier à la relève agricole, pour un montant total de 710 000 dollars. Les données sont disponibles à l'échelle régionale seulement.

4.8 Caractérisation des terres en friches

Un des premiers objectifs à avoir été identifié pour le projet de PDZA était de *favoriser une occupation et une utilisation dynamique de la zone agricole en freinant l'abandon des parcelles agricoles et en supportant le retour à l'agriculture sur des terres en friche*. Afin de bien cerner la situation prévalant dans la MRC, il apparaissait essentiel de procéder à une étude approfondie du territoire pour identifier et caractériser les terres en friche. C'est dans ce but que la MRC de Memphrémagog, conjointement avec la MRC des Sources, a déposé à la Conférence régionale des élus de l'Estrie une demande de financement pour réaliser l'inventaire et la caractérisation des terres en friche en zone agricole. Le projet s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). La méthodologie développée par les MRC pourra par la suite être utilisée par d'autres organismes. Le projet s'est déroulé en trois phases : identification des friches à partir des données géomatiques écoforestières, classification des friches à l'aide d'une clé dichotomique élaborée par la MRC et validation des résultats par des visites sur le terrain. Le rapport complet déposé à la CRÉ est retrouvé à l'annexe 1.

4.8.1 Identification des terres en friche

Les données numériques du 4^e inventaire écoforestier produit par le MRN en octobre 2008 ont été utilisées pour délimiter et dénombrer les terres en friches. Au total, 957 terrains ont été identifiés lors de cette première étape : 617 sont situés en zone agricole et 340 en dehors de la ZAP. La superficie totale atteint 5046 hectares, dont 73 % est situé en zone verte.

Tableau 50 Superficie de terres en friche par municipalités

Municipalité	Superficie de terres en friche (ha)			Prorata de la MRC
	En ZAP	Hors ZAP	Total	
Austin	236.11	58.34	294.45	6%
Ayer's Cliff	7.05	0	7.05	0%
Bolton-Est	72.01	100.34	172.35	3%
Canton d'Orford	74.60	148.79	223.40	4%
Canton de Hatley	398.25	198.28	596.53	12%
Canton de Stanstead	329.11	71.91	401.02	8%
Eastman	115.33	186.04	301.37	6%
Hatley	189.70	4.22	193.93	4%
Magog	272.05	82.79	354.84	7%
North Hatley	10.60	0	10.60	0%
Ogden	336.79	51.31	388.09	8%
Potton	817.10	161.45	978.55	19%
Saint-Benoit-du-Lac	2.18	0	2.18	0%
Saint-Étienne-de-Bolton	46.80	197.92	244.72	5%
Sainte-Catherine-de-Hatley	301.04	24.23	325.27	6%
Stanstead	120.97	41.47	162.44	3%
Stukely-Sud	347.62	41.58	389.20	8%
Total MRC	3677.32	1368.66	5045.98	100%

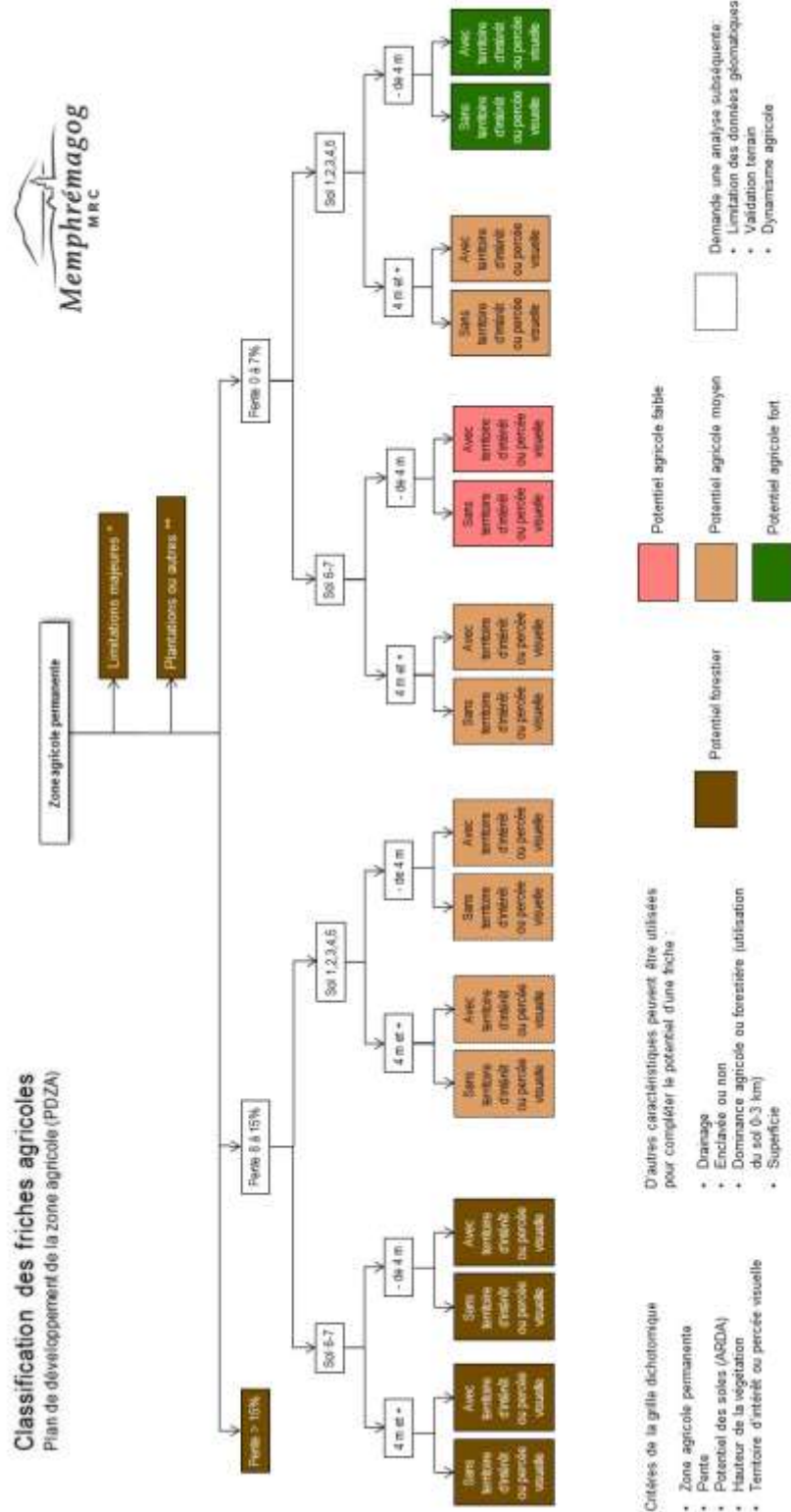
4.8.2 Classification des terres en friche

Afin de déterminer le meilleur potentiel de chacune des 958 friches identifiées (agricole faible, agricole moyen, agricole fort et forestière), une clé dichotomique (Figure 13) a été développée pour permettre un classement selon les différents critères présentés au Tableau 51. La Carte 32 présente la localisation et la classification des friches, tandis que le Tableau 52 et le Tableau 53 présentent les résultats de l'analyse des données géomatiques.

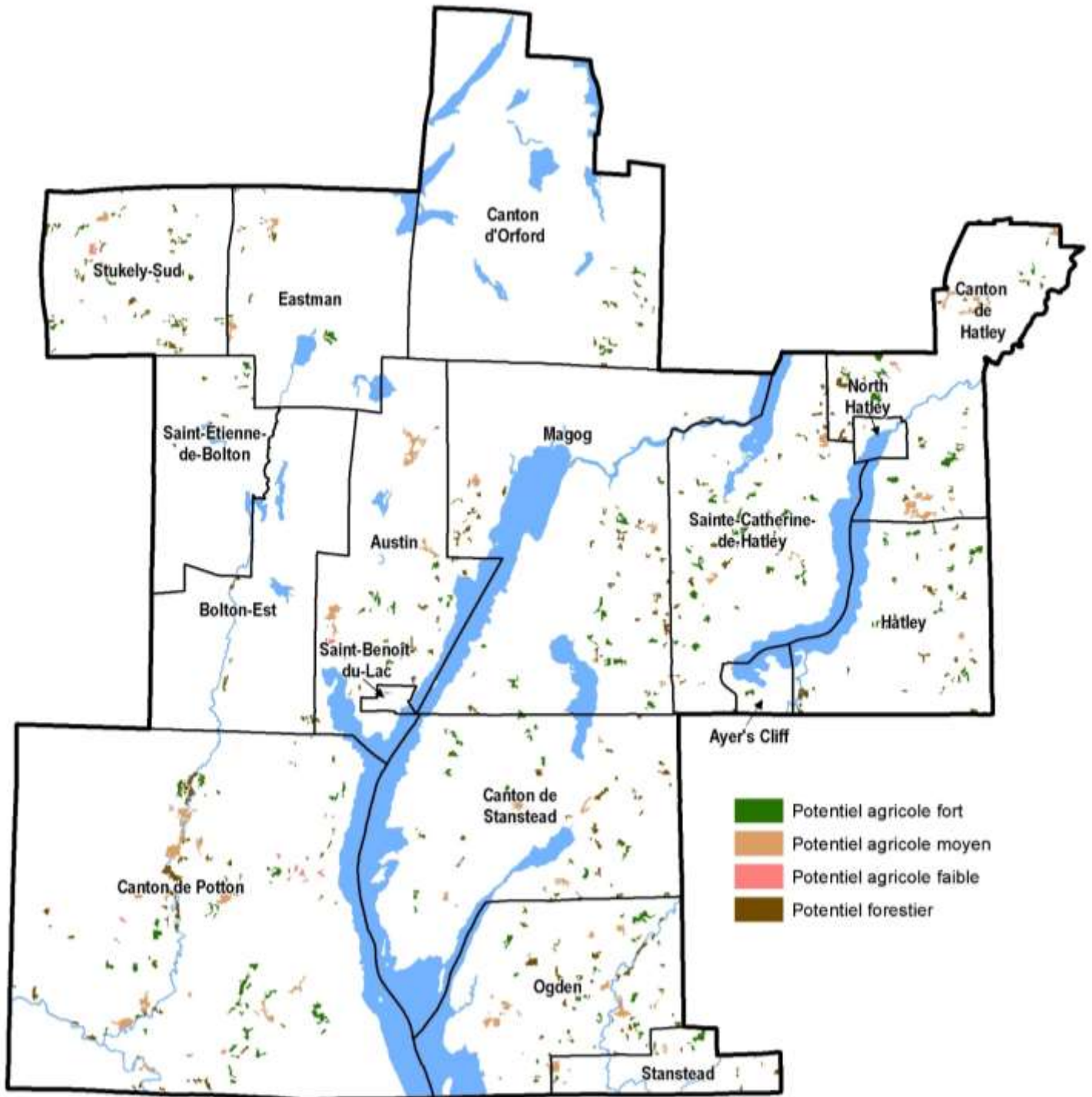
Tableau 51 Tableau des critères pour la classification des friches

Critère	Classification
Zone agricole	En zone agricole
	Hors de la zone agricole
Pente moyenne	0 à 7 %
	7 à 8 %
	15 % et plus
Type de sol (ARDA)	Classes 1, 2, 3, 4 et 5 (40 % et plus)
	Classes 6 et 7
Hauteur de la friche	Moins de 4 m
	4 m et plus
Territoire d'intérêt ou percée visuelle	Présence de territoire d'intérêt ou de percée visuelle
	Absence de territoire d'intérêt ou de percée visuelle
Information complémentaires	
Superficie de la friche	0 à 2 ha
	2 à 4 ha
	4 ha et plus
Utilisation du sol (rayon de 0-3 km)	Dominance agricole
	Dominance forestière
Proximité des routes	Friche enclavée
	Friche non enclavée
Drainage	Adéquat
	Inadéquat
Exposition de la friche (N, NE, E, SE, S, SO, O, NO)	Donnée informative concernant la direction de la pente
Proximité des cours d'eau	Adjacente à un cours d'eau
	Non adjacente à un cours d'eau

Figure 13 Clé dichotomique utilisée pour la classification des friches agricoles



Carte 32 Localisation et potentiel agricole des terres en friches en ZAP



*Tableau 52 Résultats de l'analyse des données géomatiques :
superficies des friches en ZAP*

Classe	Nombre	Superficie minimale (ha)	Superficie maximale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Superficie totale (ha)
Potentiel agricole faible	16	1,34	12,95	3,84	61,45
Potentiel agricole moyen	55	1,89	52,32	14,12	776,35
Potentiel agricole fort	206	0,50	25,28	5,26	1 079,53
Potentiel forestier	341	0,25	33,00	3,15	1 076,73

Tableau 53 Résultats de l'analyse des données géomatiques : nombre de friches en ZAP

Classe	0 à 2 ha		2 à 4 ha		4 ha et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Potentiel agricole faible	3	19%	9	56%	4	25%
Potentiel agricole moyen	2	4%	9	16%	44	80%
Potentiel agricole fort	35	17%	62	30%	108	53%
Potentiel forestier	138	40%	117	34%	86	25%
Total	178	29%	197	32%	242	39%

4.8.3 Visites sur le terrain et validation des résultats

Afin de valider la méthodologie utilisée, des visites sur le terrain ont été planifiées. L'objectif était de visiter 20 % des friches situées en milieu agricole inventoriées lors de l'étude des données géomatiques, soit 140 sites (en rouge sur la Carte 32). Par souci de représentativité, le 20 % a été appliqué à chaque catégorie de potentiel. Au total, 136 sites ont été visités. Des fiches d'évaluation ont été remplies pour chaque site, afin de valider les cinq éléments suivants. Un exemple de fiche d'évaluation est retrouvé à l'annexe 1. Lors de la visite, la vocation du terrain était notée (agricole, résidentielle, forestière).

- ⇒ La présence ou non de la friche;
- ⇒ La densité;
- ⇒ La hauteur;
- ⇒ La pente;
- ⇒ Le drainage;

On observe qu'environ 65 % des 136 sites visités étaient réellement des terres à vocation agricole ou agroforestière. Les autres sites se sont avérés être des terrains résidentiels (49 sites), des milieux humides (5 sites) ou des boisés (3 sites). Des 136 sites visités, seulement 18 % sont réellement des terres en friche (potentiel agricole, mais actuellement laissé à l'abandon) et 30 % sont utilisés comme pâturage. Au total, 18 sites servaient de plantation.

Les taux de correspondances suivants représentent le pourcentage des sites dont les observations sur le terrain correspondent à l'analyse géomatique :

- Densité de la végétation : 72 %
- Hauteur de la végétation : 63 %
- Pente du terrain : 46 %
- Drainage du terrain : 27 %

4.8.4 Recommandations

À la lumière des résultats obtenus suite aux visites sur le terrain, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Ajouter un critère supplémentaire en amont de la clé dichotomique pour identifier les sites à vocation résidentielle;
- Utiliser des orthophotos récentes (moins de 5 ans);
- Utiliser les données du relevé topographique (LIDAR) plus précises pour évaluer la pente;
- L'évaluation du drainage à partir des données géomatiques n'est pas représentative de la réalité observée sur le terrain;
- Réaliser une analyse au cas par cas pour les friches à potentiel agricole identifiées lors de l'analyse géomatique afin de valider la vocation et l'utilisation réelle du site.

4.8.5 Conclusion du projet de caractérisation des terres en friches

Au total, 958 friches ont été identifiées à l'aide des données géomatiques. De ce nombre, 618 sont situées en ZAP. La pondération des friches en fonction de différents critères organisés en clé dichotomique a permis de définir le potentiel des terres en friches inventoriées : agricole faible (47 sites), agricole moyen (124 sites), agricole fort (418 sites) et forestier (29 sites). Évidemment, cette pondération est effectuée à partir d'un modèle de données géomatiques qui ont une précision variable; cette classification n'est donc que le point de départ à une évaluation plus précise subséquente.

Une question du sondage préparé par la MRC (annexe 4) concernait les superficies laissées en friche. Près de 70% des répondants ont affirmé ne pas avoir de terres abandonnées. Pour ceux ayant répondu par l'affirmative (28 personnes), les

superficies varient entre moins de 1 et 5 hectares (17 répondants) et plus de 5 hectares (11 répondants). Ces superficies étaient principalement situées dans les secteurs géographique ouest et centre. Il est toutefois possible que le sondage sous-estime la proportion de terres laissées en friche, car seules les entreprises agricoles enregistrées ont été sondées; il est donc normal qu'un nombre plus élevé de friches soit recensé si l'on considère les propriétaires de terres zonées agricoles qui ne sont pas enregistrés au MAPAQ. Les principales raisons évoquées pour expliquer l'abandon des terres en friche sont : peu de rentabilité, manque de ressources financières et humaines, conditions naturelles peu propices à l'agriculture (roches, mauvais drainage, forêt, cours d'eau) et le manque de temps ou d'équipement.

Une autre section du sondage visait à mesurer l'intérêt des répondants concernant les superficies et les bâtiments agricoles qui pourraient potentiellement être loués ou vendus.

Trois questions ont été posées :

1. Avez-vous des **surfaces cultivables** qui pourraient être :

Louées		Vendues	
Oui : 24 %	Non : 76%	Oui : 13%	Non : 87%
Superficies:		Superficies:	
Moins de 5 ha :	5 répondants	Moins de 5 ha :	2 répondants
5 à 15 ha :	5 répondants	5 à 15 ha :	1 répondant
15 à 40 ha :	8 répondants	15 à 40 ha :	5 répondants
Plus de 40 ha :	4 répondants	Plus de 40 ha :	4 répondants

2. Avez-vous des **bâtiments agricoles** qui pourraient être :

Loués	
Oui : 15 %	Non : 85 %

3. Seriez-vous intéressés à acheter ou louer des terres agricoles?

Oui : 20 %	Non : 80 %
------------	------------

Les participants ayant répondu à l'affirmative aux deux premières questions œuvraient principalement en production végétale.

Ici aussi, il est possible que le sondage sous-estime l'intérêt des propriétaires de terres à louer certaines superficies, car seules les entreprises agricoles enregistrées ont été sondées.

5. Démarches de consultation

Le diagnostic de la zone agricole a été réalisé en se basant sur les informations présentées dans le portrait, ainsi que sur les éléments soulevés lors des différentes démarches de consultation. Le diagnostic est présenté à la section 6, tandis que la présente section détaille les différentes démarches consultatives : le sondage, les consultations sectorielles et le forum sur l'agriculture. De plus, au fil des mois, des articles ont été publiés dans le journal local par le biais de la page *ZOOM sur la MRC de Memphrémagog*; ces articles ont entre autre permis d'informer les citoyens de l'évolution de la démarche d'élaboration du PDZA et de présenter, en différents volets, un portrait du monde agricole de la MRC (annexe 2).

5.1 Sondage

Un sondage contenant 82 questions (choix multiples et questions ouvertes) a été transmis aux producteurs agricoles en collaboration avec l'UPA dans la semaine du 16 décembre 2013. Les participants avaient jusqu'au 31 janvier 2014 pour transmettre leur formulaire complété. Un suivi a été effectué par la permanence de l'UPA, ce qui a sans doute contribué à augmenter la participation. Un taux de réponse de 39 % a été enregistré : 97 sondages complétés ont été reçus par la MRC, sur 250 formulaires envoyés.

Le sondage était divisé en fonction des thématiques suivantes :

- Identification du répondant et de l'entreprise agricole;
- Main-d'œuvre agricole;
- Travaux à forfait;
- Relève agricole;
- Agrotourisme et transformation alimentaire;
- Description des surfaces cultivables;
- Terres en friche;
- Boisé;
- Règlementation;
- Mise en marché;
- Regards sur la vie agricole.

Le sondage est retrouvé à l'annexe 3 et la compilation des réponses aux différentes questions est présentée à l'annexe 4.

En résumé, les principaux constats sont :

- Deux profils d'agriculteurs ont été identifiés : les agriculteurs ayant débuté leurs activités dès le début de la vingtaine et passant leur vie professionnelle à la tête de leur entreprise, ainsi que les répondants âgés de 60 à 65 ans qui ont débuté leurs activités au cours des dernières années.
- Pour la moitié des répondants, la production agricole ne représente pas une activité principale, mais plutôt un projet de retraite, une activité d'agrément, un travail d'appoint ou une activité à temps partiel.
- La majorité des entreprises sont de petite taille (moins de 5 employés). Le recrutement de la main-d'œuvre est problématique pour 30% des répondants et est partagé en fonction des différents types de production. Les principales raisons énumérées concernent la difficulté du travail, les faibles salaires et, dans une faible proportion, le manque de main-d'œuvre qualifiée.
- Une proportion considérable des répondants (64 %) utilisent différents services à forfait pour réduire leur surcharge de travail. La moitié des répondants ont affirmé qu'ils souhaiteraient utiliser des services de travaux à forfait s'ils étaient plus développés ou accessibles.
- Près de la moitié des répondants, toutes classes d'âge confondues, ont affirmé ne pas savoir dans combien de temps ils prévoient arrêter leur activité professionnelle. De plus, ils ne savent pas ce qu'ils feront de leur entreprise.

- Près de 80% des répondants ont affirmé ne pas avoir identifié de relève ou avoir une relève incertaine. Bien que la majorité des répondants n'ayant pas de relève aient affirmé qu'ils seraient peut-être intéressés à en avoir une, 80% ne désire pas être contacté par une personne potentiellement intéressée.
- Le quart des répondants (23 personnes) ont déclaré pratiquer des activités agrotouristiques. La majorité œuvre en production végétale. Vingt répondants ont déclaré vendre des produits à la ferme; quelques entreprises (11 répondants) offrent des visites, de l'animation et/ou des activités de plein air.
- Seulement 6 répondants affirment exploiter le plein potentiel agrotouristique de leur entreprise. Pour les autres, les principales raisons évoquées, par ordre de priorité, étaient le manque de temps, trop de contraintes réglementaires et le manque de ressources financières et/ou humaines.
- En moyenne, une vingtaine de répondants se sont dits intéressés à louer ou à vendre une partie de leurs surfaces cultivables ou de leurs bâtiments agricoles. Les répondants œuvraient principalement en production végétale. La même proportion s'est dite intéressée à acheter ou à louer des terres agricoles. L'intérêt pourrait toutefois être sous-estimé étant donné que seules les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ ont été sondées.
- Une trentaine de répondants ont déclaré avoir des superficies en friche. Les répondants œuvraient principalement en production végétale. Une très faible proportion provenait du secteur est. Les deux tiers des répondants seraient intéressés à ce que leurs terres soient mises en valeur par de l'agriculture, l'autre tiers par du reboisement.
- Les principales raisons évoquées pour expliquer l'abandon des terres en friche sont : peu de rentabilité, manque de ressources financières et humaines, conditions naturelles peu propices à l'agriculture (roches, mauvais drainage, forêt, cours d'eau) et le manque de temps ou d'équipement.
- Une quarantaine de répondants se sont dits sensibles aux paysages. Une majorité de personnes ont répondu par la négative (ou n'ont pas répondu à la question) dans les secteurs ouest et est; l'opinion semble toutefois partagée pour le secteur centre.
- Plus de 90% des répondants affirment posséder un boisé; seulement le tiers utilise les services d'ingénieurs forestiers pour en superviser l'aménagement.
- La majorité des répondants sont d'avis que le zonage et les règlements ne limitent pas le développement de leur entreprise. Une quarantaine de personnes sont toutefois d'avis que les règlements environnementaux ou municipaux contraignent leurs activités. Cette opinion est plus commune chez les déclarants œuvrant en production animale et en agrotourisme. Les contraintes liées au zonage semblent aussi être problématiques pour ces derniers.
- Le tiers des répondants ont affirmé avoir déjà expérimenté la production et la mise en marché local de leurs produits agroalimentaires; un autre tiers a cependant démontré un intérêt. La même proportion a répondu que leurs produits sont commercialisés par des agences de ventes spécialisées, principalement des producteurs laitiers et acéricoles. Une dizaine de personnes étaient intéressées par la mise en marché de produits alimentaires pour animaux ou la mise en place d'un réseau d'information pour la vente de ces produits (ex. babillard électronique).
- Une vingtaine de personnes se sont dites intéressées à vendre leurs produits dans un marché public.
- La majorité des répondants se sont montrés positifs face à l'avenir de leur entreprise, croyant qu'elle serait en bien meilleure ou en aussi bonne condition dans cinq ans. Toutefois, le deux tiers a affirmé ressentir du désespoir en pensant à l'avenir de l'entreprise, de la solitude et du découragement.
- Les principales sources de stress identifiées sont, par ordre d'importance : la bureaucratie, l'augmentation des dépenses et la diminution des revenus, les obligations environnementales, la conciliation travail/famille, les bris de machinerie, la charge de travail, l'imprévisibilité de la météo et l'endettement.
- La moitié des répondants ont affirmé ne pas sentir que son travail est reconnu par la société.
- Près de la moitié des répondants ont déclaré n'avoir personne pour les remplacer sur la ferme en cas de maladie ou pour prendre des vacances.

5.2 Consultations sectorielles

Le territoire de la MRC a été divisé en trois secteurs géographiques. Des journées de consultation ont été tenues pour chacun des secteurs, auxquelles des représentants des différents domaines d'activités ont été invités. La liste des participants est présentée à l'annexe 5. Le bilan des activités est présenté à l'annexe 6.

Tableau 54 Lieux et dates des consultations par secteurs géographiques

Secteur	Date	Lieu	Nombre de participants
Ouest (Potton, Austin, St-Étienne, Bolton-Est, Stukely-Sud, Eastman, St-Benoit)	18 mars	Érablière Haut Bois Normand (Eastman)	28
Est (Hatley, Canton de Hatley, Ayer's Cliff, North Hatley, Ogden, Canton de Stanstead, Stanstead)	20 mars	Auberge Ayer's Cliff (Ayer's Cliff)	24
Centre (Ste-Catherine-de-Hatley, Magog, Orford)	25 mars	Érablière Magolait (Magog)	32

Les consultations sectorielles ont permis de rencontrer les agriculteurs. Les préoccupations et difficultés auxquelles ils doivent faire face ont pu être colligées, regroupées sous six thématiques abordées aux tables de discussion :

- Production
- Paysages
- Contraintes à l'agriculture
- Disponibilité de terres et de services
- Transformation, distribution et mise en marché
- Vie agricole et relèvement



Tables de discussion, rencontre du secteur ouest (18 mars 2014)

Figure 14 Invitation, consultation du secteur ouest

INVITATION



Dans le cadre de l'élaboration du *Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog*, vous êtes invités à participer au processus de consultations qui aura lieu dans votre secteur.

Mardi, 18 mars 2014
10 h à 15 h
Érablière Haut Bois Normand
426 Chemin George Bonnallie
Eastman, QC J0E 1P0

Repas du midi inclus

Déroulement de la journée :

- Présentation du portrait, des résultats du sondage
- Discussion des forces, faiblesses, opportunités et contraintes
- Réflexion sur la vision

La trentaine de participants (producteurs agricoles – tous domaines d'activités, représentants de l'UPA, élus municipaux, fonctionnaires régionaux) seront invités à discuter de leur vision de l'avenir de l'agriculture dans la MRC de Memphrémagog. Les constats faits lors des rencontres par secteurs seront présentés et discutés lors d'un grand forum, qui aura lieu le 11 avril 2014 à l'Estrimont (Orford).

Au plaisir de vous rencontrer!

Prière de **confirmer votre participation avant le 10 mars** en contactant
 Émilie Gagnon au (819) 843-9292 poste 22 ou e.gagnon@mrcmemphremagog.com.





CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE L'ESTRIE

Mars 2014





5.3 Forum

Une grande consultation publique a eu lieu le vendredi 11 avril 2014 à l'Estrimont Suites et Spa, situé à Orford. Au total, 101 personnes ont participé à ce forum, dont 25 % étaient des agriculteurs. La liste des présences est présentée à l'annexe 7 et le bilan de la consultation à l'annexe 8.

Figure 15 Invitation, forum du 11 avril 2014

INVITATION
Forum sur l'agriculture 2014

Vous souhaitez en savoir plus sur les enjeux liés au développement de l'agriculture sur le territoire? Vous avez des idées que vous souhaitez partager?

La MRC de Memphrémagog vous invite à participer au **Forum sur l'agriculture 2014**, organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog :

Vendredi 11 avril 2014, 9 h à 15 h
Estrimont Suites et Spa
44 Avenue de l'Auberge, Orford, QC J1X 6J3
Gratuit - Repas du midi inclus

Déroulement de la journée :

- Présentation du diagnostic et des objectifs
- Émergence d'une vision
- Discussion de pistes de solution (plan d'action)

Près de 200 participants discuteront de leur vision de l'avenir de l'agriculture dans la MRC de Memphrémagog : producteurs agricoles (tous domaines d'activités), représentants de l'UPA, fonctionnaires régionaux (MAPAQ, MAMROT), élus municipaux, citoyens, organismes et associations.

Au plaisir de vous rencontrer!

Prière de **confirmer votre participation avant le 4 avril** en contactant Sandra Gagnon au (819) 843-9292 poste 0 ou info@mrcmemphremagog.com.

 **Agriculture, Pêcheries et Alimentation**
Québec 


CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

Deux objectifs ont été fixés pour cette consultation : élaborer une ébauche de plan d'action et définir les grandes lignes d'un énoncé de vision. Afin de structurer les discussions, des tables thématiques ont été organisées. Différents objectifs étaient associés à chaque thème. Les objectifs retenus représentaient les préoccupations identifiées par les producteurs lors des rencontres sectorielles.

Tableau 55 Thèmes et objectifs retenus pour le Forum du 11 avril 2014

Thèmes	Objectifs
1. Développement de la production	1.1 Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production
	1.2 Aider au démarrage d'entreprises agricoles (sans la contrainte de « jeune entrepreneur »)
	1.3 Favoriser l'aménagement durable des forêts
	1.4 Soutenir les modes de productions biologiques ou sans OGM
2. Transformation, distribution, mise en marché et agrotourisme	2.1 Favoriser l'accès aux produits locaux
	2.2 Soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire
	2.3 Inciter les regroupements entre producteurs, transformateurs et distributeurs
	2.4 Poursuivre et développer la filière agrotouristique de la MRC (circuits)
3. Occupation dynamique du territoire	3.1 Favoriser et supporter l'implantation d'entreprises agricoles de plus petite taille
	3.2 Diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles (taxation municipale, valeurs foncières)
	3.3 Mettre en valeur les paysages agricoles
	3.4 Favoriser le maillage entre les propriétaires terriens et les producteurs potentiels
	3.5 Reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques
4. Vie agricole et relève	4.1 Alléger la bureaucratie pour les agriculteurs (services, règlements, permis, autorisations, etc.)
	4.2 Promouvoir les activités agricoles de la MRC
	4.3 Promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole



Participants au Forum du 11 avril 2014



Cahier du participant et matériel de discussion

Au cours de la journée, les participants étaient invités à se déplacer d'une table à l'autre afin de pouvoir discuter de tous les thèmes. L'ordre des déplacements avait été préétabli afin de respecter la représentativité des secteurs au sein des tables et de favoriser les échanges. Des secrétaires de table avaient été préalablement désignés et formés pour noter les actions proposées par les participants.

À la fin de la journée, les participants ont été invités à réfléchir à une vision du développement de la zone agricole, dans un horizon de 10 à 15 ans. Le nuage de mots suivants présente les termes les plus souvent évoqués lors de cette réflexion, et a été utilisé pour élaborer la vision du PDZA (section 7).

Figure 16 Élaboration d'une vision par les participants au Forum



*Dans un nuage de mot, la grosseur des lettres est proportionnelle à la fréquence à laquelle le terme a été retenu par les participants

6. Diagnostic de la zone agricole

6.1 Constats généraux

Au fil de l'élaboration du portrait et des rencontres avec les agriculteurs et les différents acteurs du milieu, les constats généraux suivants ont été identifiés :

- Le territoire est scindé en deux régions naturelles qui distinguent le secteur ouest (relief montagneux, moins propice à l'agriculture) du secteur est (plateaux, alluvions et sédiments profitables à l'agriculture);
- La zone agricole permanente recouvre 49 % de la superficie de la MRC;
- En 2010, la MRC comptait 213 entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ (dont 60 % se trouvent du côté est du territoire) qui ont déclaré des revenus agricoles d'un peu plus de 28 millions de dollars;
- La MRC est située à la tête de trois bassins versants importants (rivières St-François, Missisquoi et Yamaska) et la qualité de l'eau des ruisseaux, rivières et lacs est l'objet d'une préoccupation constante de la part des élus, des citoyens et des villégiateurs;
- Le marché immobilier exerce une forte pression sur les valeurs foncières et les terres agricoles ne sont pas épargnées;
- L'identité paysagère est menacée par la fermeture des bassins visuels en bordure des routes et des lacs.

6.2 Faiblesses, menaces, forces et opportunités

Le tableau suivant présente les faiblesses, menaces, forces et opportunités identifiées par les répondants au sondage et les participants au processus de consultation.

Tableau 56 Faiblesses, menaces, forces et opportunités du milieu agricole de la MRC de Memphrémagog

Faiblesses	<p>Les productions animales occupent 55 % des agriculteurs de la MRC (production principale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 2000 et 2010, l'élevage de vache laitière a chuté de 40 % (nombre d'u.a.), tandis que le cheptel de bouvillon a augmenté de 200 %. Le nombre de brebis a augmenté de 100 % (nombre d'u.a.); • La principale activité est désormais l'élevage de bovins, qui occupe 28 % des déclarants et génère 18 % des revenus agricoles totaux; • La production laitière n'occupe plus que 6 % des producteurs, mais génère 25% des revenus agricoles totaux.
-------------------	--

Faiblesses	<p>Les productions végétales occupent 33 % des agriculteurs de la MRC (production principale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La culture de fourrage et les pâturages (naturels et améliorés) constituent les principales productions végétales, en termes de superficies et de nombre de producteurs; • Toutefois, entre 2000 et 2010, les superficies en pâturage amélioré ont chuté de 50 %. La culture maraîchère a diminué de 50 % (extérieur) à 90 % (en serre). • La culture du soya, des fruits et légumes, l'horticulture ornementale et l'acériculture sont en essor : entre 2000 et 2010, les superficies en soya ont augmenté de 220%, tandis que les cultures ornementales ont augmenté de 260% (en serre) à 550% (extérieur). Le nombre d'entailles a augmenté de 100% et le nombre d'érablières exploité a doublé.
	<p>Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre ont été identifiés comme une difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail physique est exigeant; • Les salaires sont peu élevés; • L'offre est saisonnière et/ou ponctuelle; • Une certaine qualification est nécessaire pour conduire et opérer la machinerie; • La profession n'est pas reconnue ni valorisée par la société.
	<p>Moins de 15 % des entreprises ont identifié une relève.</p>
	<p>Les impacts des activités agricoles et des percées visuelles, les paysages sont méconnus des agriculteurs.</p>
	<p>Les activités agricoles sont encadrées par des règlements provinciaux et municipaux. La bureaucratie et le manque d'uniformité entre les dispositions et l'application des règlements (entre les ministères, entre les municipalités) sont des sources de stress pour les agriculteurs.</p>
	<p>Les élus et citoyens semblent méconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règlements agricoles; • Les rôles joués par les agriculteurs au sein de la communauté; • Les types de culture présentés sur le territoire de la MRC; • Les produits locaux, les activités agrotouristiques, les marchés publics.
Menaces	<p>Pour près de 50% des producteurs, les activités agricoles leur procurent un revenu d'appoint et non un revenu principal. Les activités peuvent être abandonnées à tout moment.</p>
	<p>Les revenus varient beaucoup en fonction du type de production; des revenus précaires sont souvent enregistrés pour les productions non contingentées.</p>
	<p>Des parcelles agricoles sont à l'abandon (environ 700 terrains en friche ont été identifiés à partir des outils de géomatiques).</p>
	<p>La valeur foncière des terres est élevée et influencée par le marché immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la propriété est difficile pour la relève; • Il est impossible de morceler les grandes terres pour démarrer des cultures nécessitant de moins grandes superficies (ex. culture maraîchère, projet agrotouristique); • Aucune mesure n'encourage la production active sur les terres agricoles et des propriétés sont achetées à des fins résidentielles; • Plus les valeurs foncières sont élevées et plus il est difficile pour un producteur agricole d'atteindre le revenu minimal exigé pour avoir accès aux programmes de crédits fiscaux.
Forces	<p>Une diversification des types de production est observée sur le territoire de la MRC.</p>
	<p>Au cours des dernières années, une émergence de nouvelles productions à plus petite échelle est observée.</p>
	<p>La production acéricole est en essor et bien implantée sur le territoire.</p>

Opportunités	Une augmentation du nombre d'entreprises agricoles enregistrées est notée depuis 2007.
	Certaines cultures végétales sont à la hausse : soya, cultures abritées-ornementales, horticulture ornementale et arbres de Noël.
	La majorité des entreprises agricoles sont de petite taille, ce qui favorise l'entrée de la relève au sein des entreprises.
	Plusieurs agriculteurs se sont montrés intéressés par des services de sous-traitance ou de travaux à forfait.
	Certains agriculteurs ont déclaré avoir des terres et bâtiments agricoles disponibles pour la location.
	Un bassin de terres en friche a été identifié et des démarches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer le potentiel agricole et les possibilités pour la remise en culture.
	Le couvert forestier occupe 68 % du territoire et les boisés sont exclusivement de tenure privée. Bien que près de la totalité des agriculteurs possède un boisé sur leur terre, des revenus forestiers sont enregistrés par seulement 6 % des producteurs agricoles. Des démarches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer et mettre en valeur le potentiel forestier en milieu agricole.
	Une trentaine d'entreprises de transformation alimentaire sont enregistrées sur le territoire de la MRC.
	L'agrotourisme et la vente de produits à la ferme semblent être des niches à développer, compte tenu de la présence importante de touristes et de villégiateurs.
	Des réseaux de mise en marché sont présents sur le territoire, bien que peu développés.
	Quatre marchés publics offrent des produits frais en période estivale, aux quatre coins de la MRC.

7. Une vision concertée

Lors du forum du 11 avril, les participants ont été invités à réfléchir à une vision du développement de la zone agricole, dans un horizon de 10 à 15 ans. Les mots les plus représentatifs issus de cet exercice de réflexion sont présentés à la figure 16. Différentes formulations ont par la suite été travaillées par les membres des comités aviseurs. Le libellé suivant est donc le fruit de toute la démarche. Et afin de s'assurer que cette vision pourra devenir réalité, certains indicateurs de suivi seront comptabilisés de façon périodique, en utilisant le tableau retrouvé à l'annexe 9.

En 2025-2030...

L'agriculture de la MRC de Memphrémagog est une filière dynamique et diversifiée, tant par ses types de production que par sa répartition territoriale.

Le développement de créneaux tels l'agroalimentaire, l'agroforesterie et l'agrotourisme contribue à renforcer son identité.

Soutenue par le milieu et en harmonie avec l'environnement humain et naturel, l'agriculture de la MRC est un modèle de prospérité et de développement durable.

8. Le plan d'action 2015-2020

Le tableau suivant présente les actions retenues. Chaque action est détaillée de façon plus exhaustive aux sections 8.1 à 8.6 (pages suivantes).

	Actions	Échéancier	Responsables	Partenaires	Budget estimé
1	Volet économique				
1.1	Intégrer les secteurs agricole et forestier à la planification du développement économique de la MRC	2015-2016	CLD		N/A
1.2	Offrir un soutien spécialisé en matière de développement des entreprises agricoles	<i>continu</i>	CLD	MAPAQ	30 000\$
1.3	Embaucher un agent de développement agricole et forestier	2015	MRC, CLD	MAPAQ, UPA	55 000\$
1.4	Développer des outils pour encourager la culture du sol et l'agriculture active	2015-2018	MRC, municipalités locales	MAPAQ, MAMOT	15 000\$/an 12 500\$/an
2	Volet réglementaire				
2.1	Réviser et harmoniser les règlements municipaux touchant les activités agricoles	2015-2020	MRC, municipalités locales	MAPAQ, MAMOT	N/A
2.2	Consulter les agriculteurs lors de la révision des règlements	<i>continu</i>	MRC, municipalités locales	UPA	N/A
2.3	Offrir des formations et un soutien technique aux inspecteurs municipaux en matière d'intervention en milieu agricole	<i>continu</i>	MRC, municipalités locales	MAPAQ, UPA, Club Agro, Réseau Agriconseil, etc.	2 000\$/an
3	Volet touristique				
3.1	Développer un plan de promotion agrotouristique	2015-2017	MRC, CLD Tourisme	MAPAQ	10 000\$
3.2	Mettre sur pied un programme de mise en valeur des paysages agricoles	2015	MRC		À déterminer
4	Volet développement durable				
4.1	Favoriser et promouvoir l'agriculture et la foresterie durables	<i>continu</i>	Club agro. Regroupements forestiers	MRC	2 000\$/an
4.2	Promouvoir les produits locaux	<i>continu</i>	CLD, MRC		15 000\$
5	Volet fiscalité et valeur foncière				
5.1	Mettre en place des leviers et incitatifs afin de faciliter l'accès et promouvoir l'agriculture et la foresterie active et prospère	2015-2017	MRC, municipalités locales, MAPAQ		À déterminer
6	Volet sensibilisation et éducation				
6.1	Sensibiliser la population, les élus municipaux, les inspecteurs et les intervenants du milieu aux réalités du monde agricole	2016-2017	MRC		2 000\$/an
6.2	Sensibiliser les jeunes à l'agriculture	2016-2017	MRC	CSSS, ETSB	4 000\$/an

8.1 Volet économique

1.1 Intégrer les secteurs agricole et forestier à la planification du développement économique de la MRC

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production;
	Transformation, distribution et mise en marché :		Soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire;
	Occupation dynamique du territoire :		Poursuivre le développement de la filière agrotouristique de la MRC;
	Vie agricole et relève :		Reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques;
Échéancier :	2015-2016	Responsables :	CLD Memphrémagog
Indicateurs :	Intégrer des actions en lien avec l'agriculture et la foresterie à l'intérieur du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)		
Éléments du plan de travail :	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus et l'administration du CLD à l'importance d'intégrer les secteurs agricole et forestier aux outils de planification du développement économique régional. 		

1.2 Offrir des programmes de soutien en matière de développement des entreprises agricoles

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production;
	Transformation, distribution et mise en marché :		Aider au démarrage d'entreprises agricoles;
	Occupation dynamique du territoire :		Soutenir le développement des modes de production biologique et/ou sans OGM;
	Vie agricole et relève :		Soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire;
Échéancier :	<i>Continu</i>	Responsables :	Favoriser l'accès aux produits locaux;
Indicateurs :	Soutenir ⁷ au minimum 3 entreprises agricoles et/ou forestières par année	Partenaires :	Poursuivre le développement de la filière agrotouristique;
			Inciter les regroupements entre les producteurs, transformateurs et distributeurs;
			Reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques;
			Favoriser et supporter l'implantation d'entreprises agricoles de plus petite taille;
			Promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole

⁷ Soutenir, à la satisfaction de l'entrepreneur, mais dans les limites du panier de services offerts par le CLD et/ou les autres partenaires

Éléments du plan de travail :

- Enlever la limite d'âge pour l'accessibilité aux programmes de soutien au démarrage d'entreprise (programmes du CLD)
- Adapter les programmes de financement et de soutien aux besoins des petites entreprises
- Créer un guichet d'accompagnement aux entrepreneurs et un fonds de soutien
- Promouvoir et diffuser les services et programmes de financement du CLD auprès des agriculteurs

1.3 Embaucher un agent de développement agricole et forestier

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production; Aider au démarrage d'entreprises agricoles; Soutenir les modes de productions biologiques ou sans OGM; Soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire;
	Transformation, distribution et mise en marché :		Favoriser l'accès aux produits locaux; Reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques; Favoriser le maillage entre les propriétaires terriens et les producteurs potentiels;
	Occupation dynamique du territoire :		Alléger la bureaucratie pour les agriculteurs; Promouvoir les activités agricoles de la MRC.
	Vie agricole et relève :		
Échéancier :	2015	Responsables :	MRC de Memphrémagog
Indicateurs :	Désignation ou embauche d'un agent	Partenaires :	MAPAQ, UPA

Éléments du plan de travail⁸ :

- Préparer une liste des services disponibles, diffuser le bottin des ressources pour les petites et grandes entreprises;
- Développer un guichet unique et offrir un accompagnement aux producteurs agricoles de la MRC dans leurs démarches bureaucratiques;
- Développer une approche de parrainage avec les producteurs établis et la relève;
- Caractériser le potentiel agricole et forestier des parcelles;
- Effectuer un maillage entre les propriétaires de grandes terres ou de terres en friche et les producteurs;
- Identifier le potentiel de développement de nouvelles productions, notamment les vignobles;
- Offrir un soutien aux marchés publics et de solidarité;
- Soutenir le développement de la création de produits acéricoles à valeur ajoutée;
- Soutenir les entreprises existantes pour favoriser leur développement durable;
- Soutenir le démarrage d'entreprises agricoles, favoriser l'entrepreneuriat agricole;
- Supporter les initiatives communes: utilisation de cuisines industrielles pour la transformation, CUMA, bottin des services en sous-traitance;
- Aider les transformateurs pour développer leurs outils marketing;
- Développer une offre diversifiée en recrutant de nouveaux producteurs et soutenir le développement des cultures émergentes;
- Faire du démarchage pour avoir des transformateurs dans le parc industriel qui valorisent les produits locaux;
- Organiser des rencontres de réseautage (forum d'échange) basé sur différents sujets d'affaires;

⁸ Les éléments cités plusieurs fois et/ou faisant consensus lors des consultations publiques ont été retenus. La définition d'une liste de tâches précise pour l'agent de développement agricole et forestier sera faite suite à l'embauche de la ressource.

- Créer ou s'associer à un incubateur agroalimentaire;
- Mettre sur pied une formation pour aider les producteurs à planifier leur retraite et identifier une relève;
- Diffuser l'offre de formations de 1e, 2e et 3e transformation;
- Encourager la participation des entreprises agricoles à soumettre leur candidature dans le cadre du projet "Œil de Memphré" du CLD;
- Offrir un soutien technique au développement des produits transformés (analyse de labo, stabilité des produits);
- Favoriser l'accès aux outils de mise en marché disponibles (Créateurs de saveurs, marché de solidarité, Répertoire agroalimentaire, marchés publics, groupes d'achat, etc.);
- Contribuer au développement du plan de promotion agrotouristique (voir action 3.1)

N.B. L'utilisation et la mise en commun d'organismes et d'infrastructures de la région seront prioritaires. Ainsi, une des tâches de l'agent de développement sera de dresser un inventaire des services existants en lien avec les tâches qui lui seront assignées.

1.4 Développer des outils pour encourager la culture du sol et l'agriculture active

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production; Favoriser l'aménagement durable des forêts; Soutenir les modes de productions biologiques ou sans OGM; Poursuivre le développement de la filière agrotouristique de la MRC;
	Transformation, distribution et mise en marché :		Diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles (taxation municipale, valeurs foncières); Favoriser et supporter l'implantation d'entreprises agricoles de plus petite taille; Favoriser le maillage entre les propriétaires terriens et les producteurs potentiels.
	Occupation dynamique du territoire :		
Échéancier :	2015-2018	Responsables :	MRC, municipalités locales
Indicateurs :	Mettre en place un incitatif pour la MRC	Partenaires :	MAPAQ, MAMOT
Éléments du plan de travail :	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les différentes options pour encourager la culture du sol, dont notamment les règlements, les incitatifs fiscaux, la sensibilisation, les banques de terres, etc. • Répertorier les différentes options d'accès à la propriété • Soutenir les initiatives permettant la diversification des modes de gestion des terres (banque de terres, fiducie, coopérative) 		

8.2 Volet règlementaire

2.1 Réviser et harmoniser les règlements municipaux touchant les activités agricoles

Thèmes :	Développement de la production : Transformation, distribution et mise en marché : Occupation dynamique du territoire :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production Aider au démarrage d'entreprises agricoles; Poursuivre le développement de la filière agrotouristique de la MRC; Favoriser et supporter l'implantation d'entreprises agricoles de plus petite taille; Alléger la bureaucratie pour les agriculteurs.
Échéancier :	Vie agricole et relève : 2015-2020	Responsables :	MRC, municipalités locales
Indicateurs :	Intégrer des objectifs et des orientations ainsi que des normes favorisant le développement des activités agricoles et forestières au Schéma d'aménagement révisé	Partenaires :	MAPAQ, MAMOT
Éléments du plan de travail :			
<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir les objectifs de la réglementation municipale et apporter les modifications nécessaires aux règlements pour mieux permettre d'atteindre les objectifs • Reconnaître la portée de la certification forestière et simplifier la procédure d'autorisation pour les propriétés certifiées • Réviser les dispositions règlementaires afin de permettre le développement agrotouristique • Adapter le zonage pour permettre la culture sur de plus petit lot 			

2.2 Consulter les agriculteurs lors de la révision des règlements

Thèmes :	Vie agricole et relève :	Objectifs :	Alléger la bureaucratie pour les agriculteurs.
Échéancier :	<i>Continu</i>	Responsables :	MRC, municipalités locales
Indicateurs :	Ajout d'un siège réservé au monde agricole et forestier dans les Comités consultatifs d'urbanisme des municipalités	Partenaires :	UPA
Éléments du plan de travail :			
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les municipalités dans la mise sur pied de comités consultatifs agricoles locaux • Favoriser la représentativité des agriculteurs au sein des CCU et CCA municipaux 			

2.3 Offrir des formations et un soutien technique aux inspecteurs municipaux en matière d'intervention en milieu agricole

Thèmes :	Vie agricole et relève :	Objectifs :	Alléger la bureaucratie pour les agriculteurs.
Échéancier :	<i>Continu</i>	Responsables :	MRC, municipalités locales
Indicateurs :	Tenir au minimum une rencontre annuelle d'information sur des sujets en lien avec l'agriculture et la foresterie	Partenaires :	MAPAQ, UPA, Club Agro, Réseau Agriconseils, etc.
Éléments du plan de travail :			
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la transmission d'informations entre l'agent de développement agricole et forestier et les inspecteurs municipaux • Offrir des formations et des rencontres d'échanges entre les inspecteurs et les acteurs du milieu agricole 			

8.3 Volet touristique

3.1 Développer un plan de promotion agrotouristique

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production; Favoriser l'accès aux produits locaux Poursuivre le développement de la filière agrotouristique de la MRC; Reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques; Mettre en valeur les paysages agricoles; Promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole; Promouvoir les activités agricoles de la MRC.
	Transformation, distribution et mise en marché :		
	Occupation dynamique du territoire :		
	Vie agricole et relève :		

Échéancier : 2015-2017

Responsables : CLD Tourisme

Indicateurs : Déposer un plan d'ici l'échéance établie

Partenaires : MAPAQ

Éléments du plan de travail :

- Développer une identité agrotouristique pour la MRC
- Mettre en place une campagne de publicité régionale
- Créer une application pour téléphones intelligents pour rechercher des produits, producteurs locaux
- Soutenir le développement de la route des vins de l'Estrie
- Favoriser le réseautage et la complémentarité des entreprises agrotouristiques avec l'offre touristique régionale
- Inclure l'offre des marchés publics au plan de promotion agrotouristique
- Développer un circuit temporaire des producteurs durant la Fête des vendanges
- Utiliser les vitrines touristiques (événements, activités, attractions) et les marchés d'alimentation pour promouvoir les produits locaux
- Mettre en place un circuit des fermes

3.2 Mettre sur pied un programme de mise en valeur des paysages agricoles

Thèmes : Développement de la production : Objectifs : Favoriser l'aménagement durable des forêts;
Occupation dynamique du territoire : Mettre en valeur les paysages agricoles.

Échéancier : 2015

Responsables : MRC

Indicateurs : Dresser un inventaire et rencontrer au minimum 5 propriétaires afin de promouvoir le maintien de paysages agricole et forestiers

Éléments du plan de travail :

- Utiliser les paysages champêtres et agricoles comme élément pour favoriser la cohésion sociale
- Sensibiliser les agriculteurs aux impacts des percées visuelles sur la mise en valeur des paysages
- Identifier les secteurs propices à la mise en place d'outils de préservation des paysages agricoles et des percées visuelles

8.4 Volet développement durable

4.1 Favoriser et promouvoir l'agriculture et la foresterie durables

Thèmes : Développement de la production : Objectifs : Favoriser l'aménagement durable des forêts;

Échéancier : *continu*

Responsables : Club agroenvironnemental de l'Estrie, Regroupements forestiers

Indicateurs : Augmenter annuellement le nombre de propriétaires membres du Club agroenvironnemental de l'Estrie et des Regroupements forestiers

Partenaires : MRC (via l'agent de développement agricole et forestier)

Éléments du plan de travail :

- Sensibiliser les propriétaires aux bienfaits environnementaux
- Favoriser la production en mode biologique / sans OGM
- Offrir un soutien aux agriculteurs désirant passer du mode traditionnel au mode biologique
- Sensibiliser les propriétaires de boisés à l'importance de mettre en valeur les ressources de leurs propriétés
- Améliorer la diffusion des formations et services offerts par le MAPAQ, l'UPA, le Club Agro

4.2 Promouvoir les produits locaux

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production;
	Transformation, distribution et mise en marché :		Soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire;
			Favoriser l'accès aux produits locaux;
			Poursuivre le développement de la filière agrotouristique de la MRC;
			Inciter les regroupements entre producteurs, transformateurs et distributeurs;
	Vie agricole et relève :		Promouvoir les activités agricoles de la MRC.
Échéancier :	<i>continu</i>	Responsables :	CLD, MRC
Indicateurs :	Mettre en place un circuit agroalimentaire et maintenir les marchés publics existants		
Éléments du plan de travail :			
	<ul style="list-style-type: none">• Faire connaître l'offre agroalimentaire locale afin de rapprocher les clients des agriculteurs• Regrouper les producteurs locaux sous une bannière, développer une « image de marque » pour la MRC• Faire connaître la qualité de nos produits et de nos producteurs• Coordonner la mise en marché des produits en circuit court avec l'offre de marché public et le marché de solidarité• Dynamiser et diffuser le Répertoire des produits agroalimentaires développé par la MRC		

8.5 Volet fiscalité et valeur foncière

5.1 Mettre en place des leviers et incitatifs afin de faciliter l'accès et promouvoir l'agriculture et la foresterie active et prospère

Thèmes :	Développement de la production :	Objectifs :	Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production;
	Occupation dynamique du territoire :		Diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles.
Échéancier :	2015-2017	Responsables :	MRC, municipalités locales, MAPAQ
Indicateurs :	Étudier et documenter les options possibles pour la mise en place d'incitatifs fiscaux municipaux et/ou provinciaux		
Éléments du plan de travail :			
	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaître la multifonctionnalité des terres agricoles (service écologique compensé)• Offrir des crédits de taxes aux locataires de terres agricoles• Étudier la possibilité de développer des taux de taxation variés selon les types de productions et d'activités• Étudier les possibilités de protéger les usages agricoles dynamiques et existants• Expliquer le fonctionnement de l'évaluation foncière des propriétés aux agriculteurs		

8.6 Volet sensibilisation et éducation

6.1 Sensibiliser la population, les élus municipaux, les inspecteurs et les intervenants du milieu aux réalités du monde agricole

Thèmes : Occupation dynamique du territoire : Objectifs : Reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques;
 Vie agricole et relève : Promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole;
 Promouvoir les activités agricoles de la MRC.

Échéancier : 2016-2017

Responsables : MRC

Indicateurs : Poursuivre la publication d'articles sur le monde agricole dans la page Zoom de la MRC

Éléments du plan de travail :

- Expliquer les règlements et la protection environnementale en milieu agricole
- Sensibiliser et éduquer la population sur les bienfaits environnementaux et économiques de l'aménagement durable des forêts
- Publiciser les investissements agricoles et la création d'emplois
- Mettre en valeur le métier d'agriculteur par la diffusion des bons coups, une campagne de publicité, une vitrine sur l'agriculture, une fête des récoltes
- Sensibiliser les nouveaux arrivants aux réalités du milieu agricole (ex. guide du bon voisinage)
- Faire du « marketing agricole » : semaine verte locale, reportages sur différentes productions, bulletin qui met en valeur les gens derrière les produits, mettre en lumière la vie agricole en général
- Poursuivre les actions de promotion de l'agriculture dans les journaux locaux
- Faire connaître les activités agricoles et l'encadrement réglementaire aux citoyens
- Développer et promouvoir la vision rurale du monde agricole auprès de la communauté
- Utiliser les médias traditionnels et sociaux pour promouvoir les bons coups
- Publier des portraits d'agriculteurs de la MRC pour différents domaines d'activités, dans les journaux francophones et anglophones
- Collaborer à l'organisation et à la diffusion des activités « porte ouverte sur les fermes du Québec » (septembre)

6.2 Sensibiliser les jeunes à l'agriculture

Thèmes : Vie agricole et relève : Objectifs : Promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole;
 Promouvoir les activités agricoles de la MRC.

Échéancier : 2016-2017

Responsables : MRC, UPA et partenaires scolaires

Indicateurs : Organiser au minimum une activité sur l'agriculture par année dans les écoles de la MRC

Partenaires : Commission scolaire des sommets, Eastern Township School Board

Éléments du plan de travail :

- Développer une expérience académique ou familiale en lien avec le monde agricole
- Promouvoir l'agriculture dans les écoles pour éveiller les étudiants à la vie agricole, au travail à la ferme
- Sensibiliser les jeunes dès l'école au métier d'agriculteur, à l'origine des aliments, à respecter l'agriculture

9. Mise en œuvre et suivi

Le conseil des maires a choisi de déléguer la responsabilité de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du plan d'action du PDZA au comité consultatif agricole. Une liste des priorités annuelles et des budgets nécessaires à leur mise en œuvre sera préparée et déposée au conseil des maires, en période de prévision budgétaire. Un bilan annuel sera déposé lors de la première séance du conseil de l'année (mois de janvier). Le bilan annuel permettra d'évaluer, en fonction des indicateurs prévus au plan d'action, l'état d'avancement des actions et l'atteinte des objectifs.

Le CCA est formé en vertu du chapitre V.I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : « Tout organisme compétent dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) a un comité consultatif agricole ».

Les rôles du CCA sont les suivants :

- Étudier, à la demande du comité administratif ou de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui y sont rattachés.
- Informer le comité administratif des résultats de toute question qu'il aura étudiée ainsi que tout comité permanent de la MRC concerné par le sujet étudié.
- Faire au comité administratif les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées.

Le comité est composé de huit membres, dont quatre représentants du conseil de la MRC et quatre agriculteurs reconnus comme candidats admissibles par l'UPA. Les représentants sont nommés en respect des quatre secteurs décrits ci-dessous :

Secteur A : Canton de Stanstead, Ville de Stanstead, Ogden

Secteur B : Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, Ste-Catherine-de-Hatley

Secteur C : Austin, Bolton-Est, Potton, St-Benoît-du-Lac, St-Étienne-de-Bolton

Secteur D : Eastman, Ville de Magog, Orford, Stukely-Sud

Lors de l'adoption du PDZA, en juin 2014, le CCA était constitué des membres suivants :

CONSULTATIF AGRICOLE		
	Rep. agriculteurs	Secteurs
Francine Caron-Markwell	Lise Routhier	A
Jacques Demers, <i>président</i>	Gilles Viens	B
Louis-Pierre Veillon	Étienne Vincent	C
Gérald Allaire	Serge Beauvais	D

En support au CCA, différentes personnes-ressources provenant des ministères et organismes suivants seront invitées à siéger sur un comité technique, qui se réunira au minimum deux fois par année :

- MAPAQ
- UPA
- CLD
- CRÉ
- MAMOT
- Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

10. Conclusion

L'équipe de la permanence et les élus du conseil des maires de la MRC de Memphrémagog sont fiers du travail accompli dans le cadre du projet d'élaboration du PDZA. L'étape de la cueillette des données a permis de mieux comprendre le territoire agricole et son évolution, et de valider certaines hypothèses émises aux balbutiements du projet.

Le cœur de projet s'est avéré être, sans aucun doute, toute la démarche consultative. Des liens ont pu être créés et développés au fil des mois avec les intervenants du milieu et partenaires; une véritable synergie s'est formée. Un dialogue s'est aussi amorcé entre les élus et les agriculteurs, ce qui a permis de mieux comprendre les réalités du monde agricole et les difficultés vécues par plusieurs citoyens.

Bien qu'une partie des doléances exprimées n'aient pas pu être adressées dans le PDZA, faute de moyens disponibles pour agir au niveau municipal, plusieurs pistes de solution ont pu être identifiées. Une fois le PDZA déposé au MAPAQ, le défi reste entier : la mise en œuvre du plan d'action nécessitera des engagements financiers, politiques et administratifs afin que les actions ciblées puissent atteindre leurs buts. L'implication des élus, des agriculteurs et des partenaires du milieu pendant la démarche d'élaboration s'est avérée un succès; maintenant dotée d'une vision et d'un plan d'action, la MRC pourra s'assurer de poursuivre le développement de la zone agricole en harmonie avec la volonté du milieu.



Village d'Ayer's Cliff, aux abords du lac Massawippi

11. Références

- Réf.1 Institut de la statistique du Québec (2009) *Lexique du système du code géographique du Québec*. Sur le site <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/lexique.htm>, consulté le 24 janvier 2013.
- Réf.2 Conférence régionale des élus de l'Estrie (2009) *Portrait socio-économique de la MRC de Memphrémagog*. 89 p. + annexes.
- Réf.3 MAMROT (2013) *Répertoire des municipalités*. Sur le site <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>, consulté le 24 janvier 2013.
- Réf.4 MAMROT (2013) *Décret de population pour 2013 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés*. Sur le site <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>, consulté le 24 janvier 2013.
- Réf.5 MDDEFP (2013) *Aires protégées au Québec – Les provinces naturelles*. Sur le site http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm, consulté le 4 février 2013.
- Réf.6 MDDEFP (2013) *Le cadre écologique de référence en bref*. Sur le site <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>, consulté le 4 février 2013.
- Réf.6 Plania (2013) *Diagnostic des paysages*. Mandat réalisé pour la MRC de Memphrémagog, X p + annexe.
- Réf.7 ARDA (2013) *Inventaire des terres du Canada – description des classes et des sous-classes*. Sur le site <http://www.irda.qc.ca/fr/Inventaire-des-terres-du-Canada-ARDA>, consulté le 5 février 2013.
- Réf.8 Statistique Canada (2012) *Profil du recensement – Recensement de 2011*. Produit n°98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 24 octobre 2012. Sur le site <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, consulté le 6 février 2013.
- Réf.9 J.P. Cadrin & Ass. Inc. (2012) *Sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013 – MRC de Memphrémagog*.
- Réf.10 Agriculture et Agroalimentaire Canada (1998) *Inventaire des terres du Canada*. Base nationale de données sur les sols.
- Réf.11 Agriculture et Agroalimentaire Canada (2013) *Vue d'ensemble de la méthode de classification pour déterminer le potentiel agricole des terres*. Sur le site <http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html#classes>, consulté le 14 février 2013.
- Réf.12 Statistique Canada (2013) *Recensement de l'agriculture de 2011*. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, n°95-640-XWF au catalogue. Sur le site <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2011/index-fra.htm>, consulté le 17 janvier 2013.
- Réf.13 MAPAQ (2013) *Atlas agroclimatique (1965-1976)*. Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ) et Service de météorologie du Québec. Données géomatiques transmises par le MAPAQ, mai 2013.

- Réf. 14 MAPAQ (2013) *Atlas agroclimatique du Québec, 2012*. Données géomatiques transmises par le MAPAQ, mai 2013.
- Réf. 15 Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (2012) *Indices agrométéorologiques pour l'aide à la décision dans un contexte de climat variable et en évolution*. 11 pages.
- Réf. 16 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2011) *Quatrième inventaire écoforestier*. Traitement des données géomatiques réalisé par la MRC de Memphrémagog.
- Réf. 17 Plania (2013) *Diagnostic des paysages*. 80 p.
- Réf. 18 MAMROT (2013) *La prise de décision en urbanisme, outils de planification, grandes affectations du territoire*. Sur le site <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/grandes-affectations-du-territoire/>, consulté le 27 juin 2013.
- Réf. 19 Statistique Canada (2013) *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*. Produit no 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 26 juin 2013. Sur le site <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>, consulté le 16 juillet 2013 et le 14 novembre.
- Réf. 20 Institut de la statistique du Québec (2013) *Perspectives démographiques*. Sur le site http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplit/index.htm, consulté le 16 juillet 2013.
- Réf. 21 Institut de la statistique du Québec (2009) *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*. Sur le site http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil05/societe/demographie/pers_demo/pers_demo05_mrc.htm, consulté le 16 juillet 2013.
- Réf. 22 CLD de la MRC de Memphrémagog (2012) *Répertoire des entreprises industrielles MRC de Memphrémagog*. Édition 2012, 38 p.
- Réf. 23 MAMROT (2008) *Indice de développement*. Sur le site <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/indice-de-developpement/>, consulté le 15 août 2013.
- Réf. 24 MAMROT (2013) *Évaluation foncière des municipalités du Québec*. Répartition de l'évaluation foncière uniformisée selon l'utilisation des immeubles, municipalités régionales de comté et territoire équivalent de la région administrative de l'Estrie (18 avril 2013), Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, sur le site <http://www.bdso.gouv.qc.ca>, consulté le 15 août 2013.
- Réf. 25 MAMROT (2013) *Autres données statistiques sur l'évaluation foncière pour les exercices financiers 2006 à 2013*. Tableau par municipalité, sur le site <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/donnees-statistiques/>, consulté le 15 août 2013.
- Réf. 26 MAPAQ (2013) Enregistrement des exploitations agricoles, 2010. Données transmises par le MAPAQ-Estrie.
- Réf. 27 Statistique Canada (2007) *Recensement de l'agriculture de 2006*. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-629-XWF au catalogue.
- Réf. 28 CPTAQ (2013) *Le zonage agricole a 30 ans*. Sur le site <http://www.cptaq.gouv.qc.ca>, consulté le 22 août 2013.

- Réf. 29 CPTAQ (2012) *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2012, sur le site <http://www.cptaq.gouv.qc.ca>, consulté le 22 août 2013.
- Réf. 30 MAPAQ (2013) *Enregistrement des exploitations agricoles*. Sur le site <http://www.mapaq.gouv.qc.ca>, consulté le 26 août 2013.
- Réf. 31 AMFE (2013) *Portrait du statut des producteurs forestiers, Registre des producteurs forestiers MRN, SIGGA*, 10 octobre 2013.
- Réf. 32 MAPAQ (2013) *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information Pratiques agroforestières*. Sur le site : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_a_groforesterie.pdf, consulté le 11 octobre 2013.
- Réf. 33 MAPAQ-EDM (2010.) *Portrait de la production acéricole en Estrie*. Données transmises par le MAPAQ-Estrie.
- Réf. 34 Association des marchés publics du Québec (2011). *Développement de concepts de marchés publics agroalimentaires. Synthèse de l'étude*.
- Réf. 35 Équiterre (2013) *Site internet d'équiterre*, consulté le 24 octobre 2013 : <http://www.equiterre.org/projet/agriculture-soutenue-par-la-communaute/lagriculture-soutenue-par-la-communaute-en-chiffres>
- Réf. 36 J.P. Cadrin & Ass. Inc. (2011) *Sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2012 – MRC de Memphrémagog*.
- Réf. 37 MAPAQ, Octobre 2010. *Agriculture et agroalimentaire. MRC de Memphrémagog*. 9 pages.
- Réf. 38 MAPAQ (2013). *Données géomatiques transmises par la Direction régionale du MAPAQ*,
- Réf. 39 Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (2013). *Rapports annuels 2009 à 2012*, consulté via le site internet le 28 octobre 2013 : <http://www.spbestrie.qc.ca/fr/breves/>
- Réf. 40 MAPAQ (2002) *Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de Memphrémagog, Évolutions et tendances*, septembre 2002, 38 pages.
- Réf. 41 MAPAQ (2013) *Informations sur le secteur de la transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog*. Données transmises par le MAPAQ-Estrie le 6 novembre 2013.
- Réf. 42 Financière agricole du Québec (2013). *Rapport annuel 2012-2013*. Consulté via le site internet le 26 novembre 2013 : http://www.fadq.qc.ca/la_financiere_agricole/organisme/rapports_annuels.html
- Réf. 43 Financière agricole du Québec. (2013) *Bilan annuel des activités de La Financière agricole dans la région de l'Estrie – Communiqué de presse*. Consulté via le site internet le 26 novembre 2013 : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2013/15/c9595.html>
- Réf. 44 MAPAQ (2013) *Informations sur les revenus agricoles et l'évaluation foncière*. Données transmises par le MAPAQ-Estrie le 14 novembre 2013.

- Réf. 45 MAPAQ (2012) L'agrotourisme au Québec et ailleurs... Présentation préparée par Geneviève Colombani-Lachapelle et Karine Pouliot dans le cadre de la journée INPACQ du 24 janvier 2012, consulté via le site internet le 19 décembre 2012 :
www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/CentreduQuebec/INPACQ2012/INPACQ_Agrotourisme3_GCL_KPouliot.pdf
- Réf. 46 Portail Québec, 2014. Modification du Programme de crédit de taxes foncières agricoles - Le gouvernement du Québec allège le fardeau des producteurs agricoles. Communiqué consulté le 14 janvier 2014 au www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&idMenuItem=1&idArticle=2112195847&lang=en

Annexes

Annexe 1 : Rapport – projet de caractérisation des terres en friche

1. Mandat

Le projet de caractérisation des friches a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog. Un des premiers objectifs à avoir été identifié pour le projet de PDZA était de favoriser une occupation et une utilisation dynamique de la zone agricole en freinant l'abandon des parcelles agricoles et en supportant le retour à l'agriculture sur des friches. Afin de bien cerner la situation prévalant dans la MRC, il apparaissait essentiel de procéder à une étude approfondie du territoire pour identifier et caractériser les friches.

C'est dans ce but que la MRC de Memphrémagog, conjointement avec la MRC des Sources, a déposé à la Conférence régionale des élus de l'Estrie une demande de financement pour réaliser l'inventaire et la caractérisation des friches en zone agricole. Le projet s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). La méthodologie développée par les MRC pourra par la suite être utilisée par d'autres organismes.

De façon plus particulière, la réalisation du PDZA a permis la réalisation des actions suivantes du PRDIRT :

1.1.1.1	Réaliser un portrait à l'échelle des MRC qualifiant les territoires agricoles et forestiers valorisables en fonction de leur potentiel.	Le projet comprend la réalisation d'un portrait précis de la zone agricole et des activités agricoles. L'analyse de ce portrait conduira à l'établissement d'un diagnostic complet.
2.3.3.1	Poursuivre la caractérisation des paysages de la région afin de déterminer les paysages d'intérêt à mettre en valeur.	Une étude sur les paysages de la MRC est présentement en cours. Les résultats seront intégrés au PDZA et des données supplémentaires seront acquises concernant les paysages champêtres.

De plus, la mise en œuvre du PDZA permettra de contribuer à la réalisation des actions suivantes du PRDIRT :

1.1.2.6	Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés avec une politique régionale intégrée sur leur utilisation multiple.	Une attention particulière sera portée à la mise en valeur des friches et des territoires sous-utilisés. Le projet de PDZA vise en effet à favoriser une occupation et une utilisation dynamique de la zone agricole afin d'assurer la vitalité du territoire rural de la MRC.
1.1.2.9	Sensibiliser les intervenants au potentiel intégré que représente la revégétalisation des bandes riveraines agricoles et l'installation de haies brise-vent pour la protection de l'eau, la biodiversité, la séquestration de carbone et la diversification éventuelle des sources de revenus des propriétaires fonciers.	Un des objectifs poursuivis par le projet est d'améliorer le bilan environnemental du territoire agricole. Les actions qui seront prévues pour la mise en œuvre du PDZA contribueront à la réalisation de cette action du PRDIRT.
2.2.1.2	Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des propriétaires de boisés et des entrepreneurs forestiers.	

1.2.1.1	Intensifier les investissements sylvicoles et les efforts de protection, en territoires privés et publics, en misant prioritairement sur les secteurs productifs.	Le projet cherche à développer et supporter de nouvelles filières agricoles ainsi qu'à encourager une plus grande multifonctionnalité du territoire agricole.
1.2.1.7	Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux.	
1.2.6.1	Soutenir les intervenants acéricoles dans l'aménagement écosystémique des érablières afin de maintenir à long terme la productivité acéricole et forestière des sites exploités pour la sève.	Selon les constats découlant du diagnostic et des actions mises en œuvre, le projet de PDZA pourra également contribuer à cette action en assurant la vitalité des exploitations.

2. Méthodologie

Le projet s'est déroulé en trois phases : identification des friches à partir des données géomatiques écoforestières, classification des friches à l'aide d'une clé dichotomique élaborée par la MRC et validation des résultats par des visites sur le terrain.

Identification des friches

Les données numériques du 4e inventaire écoforestier produit par le MRN en octobre 2008 ont été utilisées pour délimiter et dénombrer les friches. Les orthophotos disponibles étaient celles de 2007. La liste complète des sources des données géomatiques est présentée à l'annexe 1 et la table d'attributs de la couche finale des friches est retrouvée à l'annexe 2.

Classification des friches

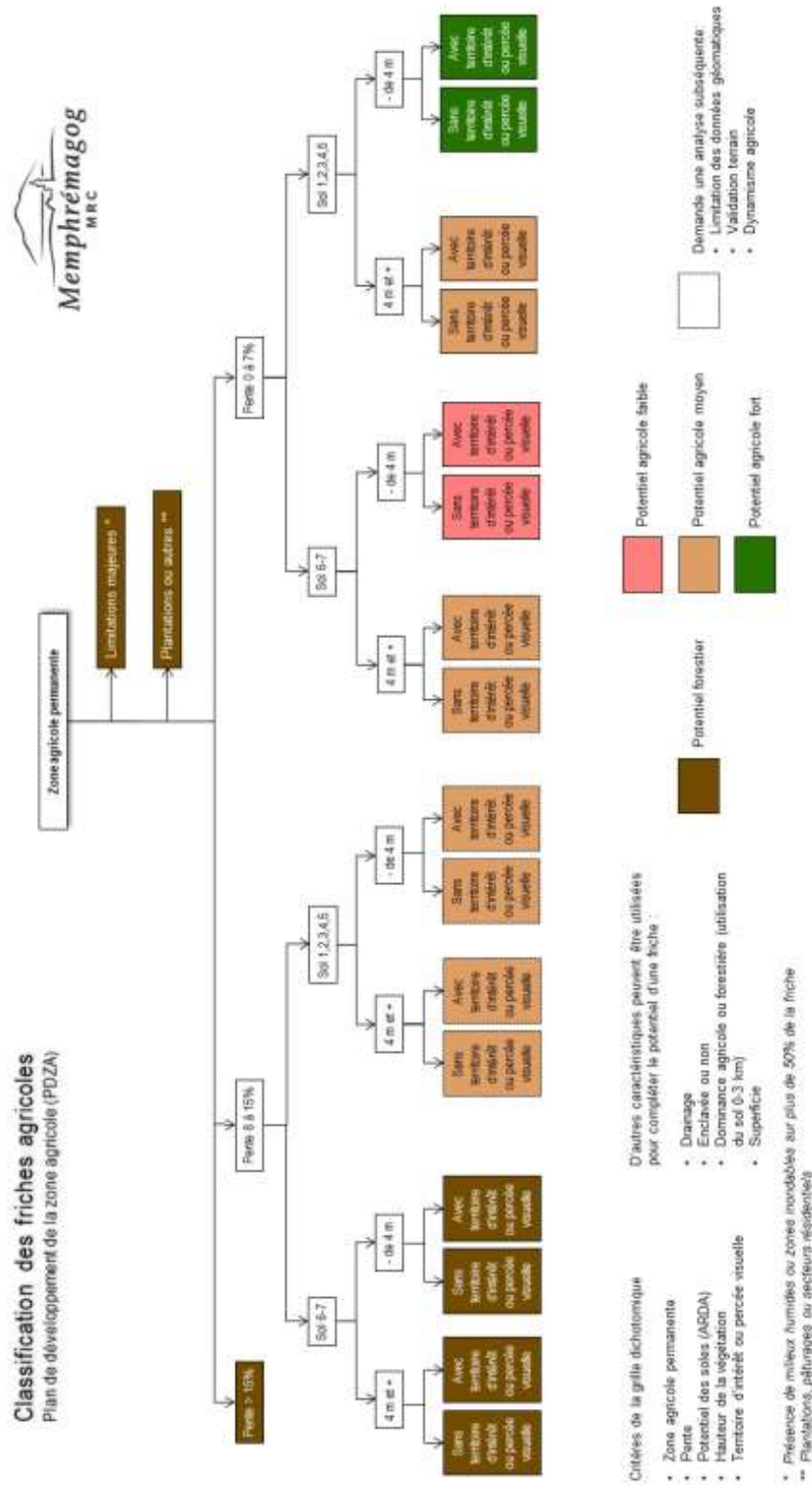
Afin de déterminer le meilleur potentiel de chacune des friches identifiées (agricole faible, agricole moyen, agricole fort et forestière), une clé dichotomique (figure 1) a été développée pour permettre un classement selon les différents critères présentés au tableau 1.

Tableau 1 : Critères utilisés pour la classification des friches

Critère	Classification
Zone agricole	En zone agricole
	Hors de la zone agricole
Pente moyenne	0 à 7 %
	7 à 8 %
	15 % et plus
Type de sol (ARDA)	Classes 1, 2, 3, 4 et 5 (40 % et plus)
	Classes 6 et 7
Hauteur de la friche	Moins de 4 m
	4 m et plus
Territoire d'intérêt ou percée visuelle	Présence de territoire d'intérêt ou de percée visuelle
	Absence de territoire d'intérêt ou de percée visuelle
Informations complémentaires	
Superficie de la friche	0 à 2 ha
	2 à 4 ha
	4 ha et plus
Utilisation du sol (rayon de 0-3 km)	Dominance agricole

	Dominance forestière
Proximité des routes	Friche enclavée
	Friche non enclavée
Drainage	Adéquat
	Inadéquat
Exposition de la friche (N, NE, E, SE, S, SO, O, NO)	Donnée informative concernant la direction de la pente
Proximité des cours d'eau	Adjacente à un cours d'eau
	Non adjacente à un cours d'eau

Figure 1 : Clé dichotomique utilisée pour la classification des friches agricoles



Validation des résultats

Afin de valider la méthodologie utilisée, des visites sur le terrain ont été planifiées. L'objectif était de visiter 20 % des friches situées en milieu agricole inventoriées lors de l'étude des données géomatiques. Par souci de représentativité, le 20 % a été appliqué à chaque catégorie de potentiel. Au total, 136 sites ont été visités. Des fiches d'évaluation ont été remplies pour chaque site, afin de valider les cinq éléments suivants :

- ⇒ La présence ou non de la friche;
- ⇒ La densité;
- ⇒ La hauteur;
- ⇒ La pente;
- ⇒ Le drainage;

Lors de la visite, la vocation du terrain était aussi notée (agricole, résidentielle, forestière). Un exemple de fiche d'évaluation est retrouvé à l'annexe 3.

3. Résultats

Au total, 958 terrains ont été identifiés lors de la première étape, en utilisant les orthophotos 2007 et les données numériques du 4e inventaire écoforestier. De ce nombre, 618 terrains sont situés en zone agricole permanente (ZAP) et 340 en dehors de la ZAP. La superficie totale atteint 5046 hectares, dont 73 % est situé en zone verte. La Carte 1 présente la localisation et la classification des friches, tandis que les tableaux 2 à 4 présentent les résultats de l'analyse des données géomatiques.

Carte 1 : Localisation et potentiel agricole des friches

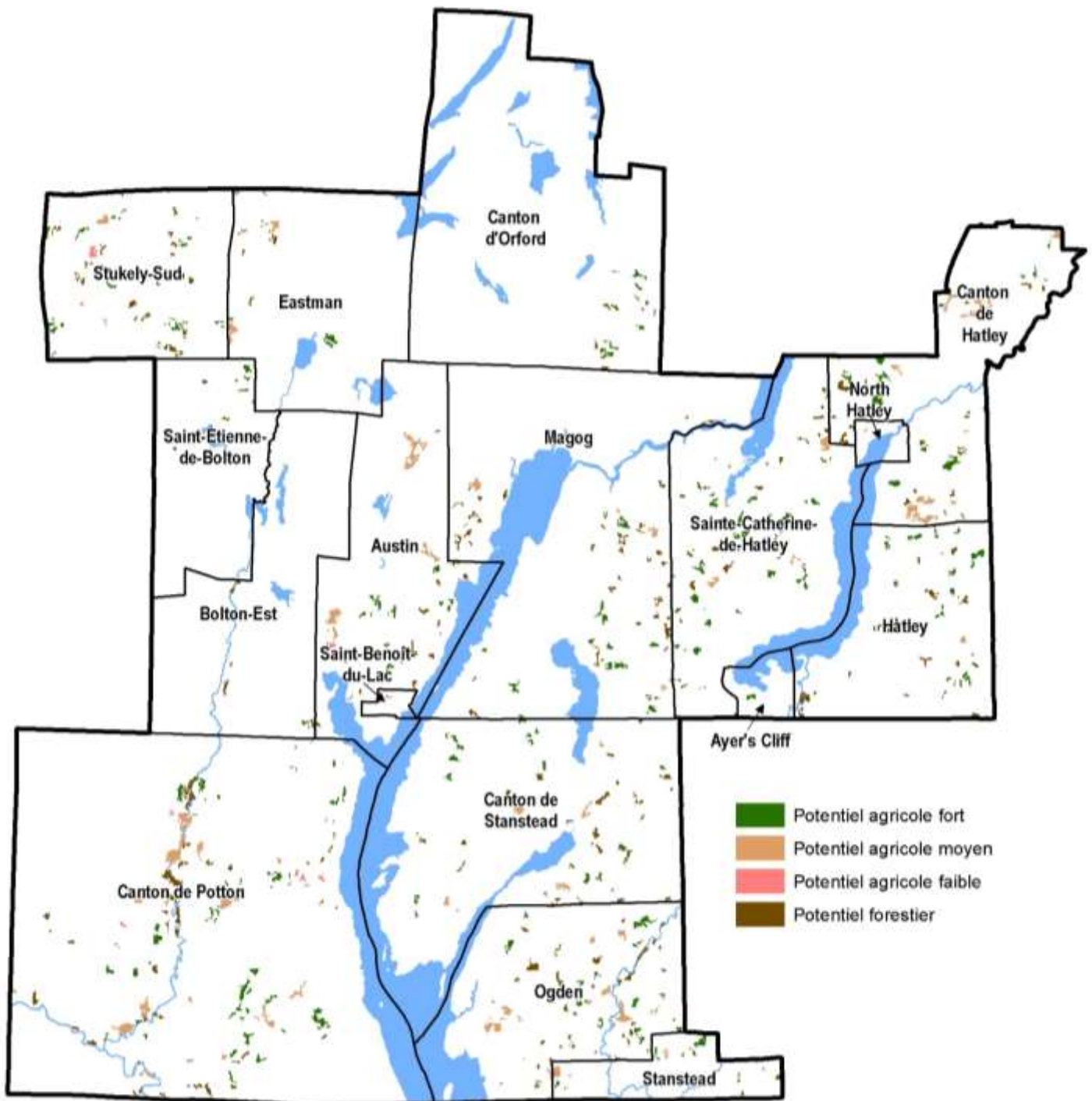


Tableau 2 : Superficie des friches par municipalités

Municipalité	Superficie des friches (ha)			Prorata de la MRC
	En ZAP	Hors ZAP	Total	
Austin	236.11	58.34	294.45	6%
Ayer's Cliff	7.05	0	7.05	0%
Bolton-Est	72.01	100.34	172.35	3%
Canton d'Orford	74.60	148.79	223.40	4%
Canton de Hatley	398.25	198.28	596.53	12%
Canton de Stanstead	329.11	71.91	401.02	8%
Eastman	115.33	186.04	301.37	6%
Hatley	189.70	4.22	193.93	4%
Magog	272.05	82.79	354.84	7%
North Hatley	10.60	0	10.60	0%
Ogden	336.79	51.31	388.09	8%
Potton	817.10	161.45	978.55	19%
Saint-Benoit-du-Lac	2.18	0	2.18	0%
Saint-Étienne-de-Bolton	46.80	197.92	244.72	5%
Sainte-Catherine-de-Hatley	301.04	24.23	325.27	6%
Stanstead	120.97	41.47	162.44	3%
Stukely-Sud	347.62	41.58	389.20	8%
Total MRC	3677.32	1368.66	5045.98	100%

Tableau 3 : Potentiel agricole des friches (superficie)

Classe	Nombre	Superficie minimale (ha)	Superficie maximale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Superficie totale (ha)
Potentiel agricole faible	16	1,34	12,95	3,84	61,45
Potentiel agricole moyen	55	1,89	52,32	14,12	776,35
Potentiel agricole fort	206	0,50	25,28	5,26	1 079,53
Potentiel forestier	341	0,25	33,00	3,15	1 076,73

Tableau 4 : Potentiel agricole des friches (nombre)

Classe	0 à 2 ha		2 à 4 ha		4 ha et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Potentiel agricole faible	3	19%	9	56%	4	25%
Potentiel agricole moyen	2	4%	9	16%	44	80%
Potentiel agricole fort	35	17%	62	30%	108	53%
Potentiel forestier	138	40%	117	34%	86	25%
Total	178	29%	197	32%	242	39%

Au total, 136 sites ont été visités, soit près de 20 % des friches inventoriées en milieu agricole. On observe qu'environ 65 % des 136 sites visités étaient réellement des terres à vocation agricole ou agroforestière. Les autres sites se sont avérés être des terrains résidentiels (49 sites), des milieux humides (5 sites) ou des boisés (3 sites). Des 136 sites visités, seulement 18 % sont réellement des friches (potentiel agricole, mais actuellement laissées à l'abandon) et 30 % sont utilisées comme pâturage. Au total, 18 sites servaient de plantation.

Les taux de correspondances suivants représentent le pourcentage des sites dont les observations sur le terrain correspondent à l'analyse géomatique :

- Densité de la végétation : 72 %
- Hauteur de la végétation : 63 %
- Pente du terrain : 46 %
- Drainage du terrain : 27 %

4. Recommandations

À la lumière des résultats obtenus suite aux visites sur le terrain, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Ajouter un critère supplémentaire en amont de la clé dichotomique pour identifier les sites à vocation résidentielle;
- Utiliser des orthophotos récentes (moins de 5 ans);
- Utiliser les données du relevé topographique (LIDAR) plus précises pour évaluer la pente;
- L'évaluation du drainage à partir des données géomatiques n'est pas représentative de la réalité observée sur le terrain;
- Réaliser une analyse au cas par cas pour les friches à potentiel agricole identifiées lors de l'analyse géomatique afin de valider la vocation et l'utilisation réelle du site.

5. Conclusion

Au total, 958 friches ont été identifiées à l'aide des données géomatiques. De ce nombre, 618 sont situées en ZAP. La pondération des friches en fonction de différents critères organisés en clé dichotomique a permis de définir le potentiel des friches inventoriées : agricole faible (47 sites), agricole moyen (124 sites), agricole fort (418 sites) et forestier (29 sites). Évidemment, cette pondération est effectuée à partir d'un modèle de données géomatiques qui ont une précision variable; cette classification n'est donc que le point de départ à une évaluation plus précise subséquente.

Suite à un sondage transmis aux productions agricoles membres de l'UPA en janvier 2014, nous avons réalisé que la méthodologie de caractérisation développée par la MRC surestime le potentiel de friche pouvant être remises en culture, à tous le moins pour les superficies détenues par des producteurs actifs enregistrés au MAPAQ. En effet, près de 70% des répondants au sondage ont affirmé ne pas avoir de terres abandonnées. Il a donc été conclu qu'un important travail de communication devra être réalisé afin de contacter les propriétaires de friches qui ne sont pas enregistrés au MAPAQ (ni à l'UPA), et dont nous n'avons pas les coordonnées. Un projet de type « banque de terre », tel que mis sur pied par la MRC de Brome-Missisquoi, pourrait à cet effet s'avérer fort utile.

Annexe 1 : Liste et sources des données géomatiques

Nom et contenu de la couche	Provenance et traitement de la couche	Utilisée pour les variables
<p>Zone_agricole_2013</p> <p>Limite de la zone agricole permanente</p>	<p>Commission de protection du territoire agricole du Québec</p> <p>Détermine notre territoire d'étude pour le PDZA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone verte (ZAP) vs zone blanche
<p>Friches_utilisation_2008</p> <p>Image statique de l'été 2007 du territoire / Photo interprétation de l'ortho photo 2007</p>	<p>Gouvernement du Québec et la Conférence régionale des élus de l'Estrie</p> <p>Détermine par interprétation les friches dans le cadre d'un travail de création d'une carte de l'utilisation du sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficie de la friche ▪ Occupation du sol autour ▪ Accessible d'une route ▪ Près d'une résidence
<p>dde_20k_peu_eco_total_clip1</p> <p>Mosaïque d'informations forestières par parcelles</p>	<p>Ministère des Ressources naturelles du Québec – Secteur des forêts</p> <p>Groupement par classes des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation de notre photo interprétation ▪ La hauteur des friches ▪ Milieu humide ▪ Classe de pente
<p>hypso_llg_0000 Pente_Friche_SG_dissolve</p> <p>Courbe de niveau au 10 mètres Modèle numérique de terrain Pentes</p>	<p>Ministère des Ressources naturelles du Québec via la BDTQ et bonification de la MRC</p> <p>Groupement par moyenne afin d'effectuer des classes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe de pente
<p>ARDA_MRC</p> <p>Mosaïque d'informations en agroenvironnement par parcelles</p>	<p>Institut de recherche et de développement en agroenvironnement</p> <p>Groupement par classes des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe de sol
<p>MRC450_Mhumi_ssg_2008</p> <p>Délimitation des milieux humides qui se retrouve dans la cartographie du PSAD-1 de la MRC</p>	<p>Ministère des Ressources naturelles du Québec via la BDTQ et bonification de la MRC</p> <p>Traitement déjà fait</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Milieu humide
<p>VuePano_interet_reg_ss_1102_Project teinter_I_1298_Project teinter_ss_1102_Project interet_esth_10_06_region_Pr paysagenaturelinteretsup_reg</p>	<p>MRC de Memphrémagog et Ministère des Ressources naturelles du Québec (1 : 20 000) et Ministère des Ressources naturelles du</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur d'intérêt

<p>Localisation des territoires d'intérêt reconnus par la MRC dans son SAR en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue panoramique d'intérêt régional ▪ Route pittoresque et panoramique ▪ Paysage champêtre ▪ Secteur d'intérêt esthétique et visuel ▪ Paysage naturel d'intérêt supérieur ▪ Corridor visuel d'intérêt supérieur 	<p>Canada (1 : 50 000)</p> <p>Croisement avec la couche des friches, afin d'attribuer si oui ou non la friche se trouve dans un secteur d'intérêt</p>	
---	---	--

Annexe 2 : Table d'attributs de la couche finale des friches

<u>NoFriche_G</u>	<u>NoFricheSG</u>	<u>CL_Hauteur</u>	<u>OccSol3km</u>	<u>CL_Sol</u>	<u>CL_Slp_dom</u>
415	415	4 m et plus	Dominance forestière	Classe 4	2 @ 5 %
419	419	4 m et plus	Dominance forestière	Classe 7	5 @ 10 %
420	420		Dominance forestière	Classe 4	2 @ 5 %
421	421	#	Dominance agricole	Classe 4	0 @ 2 %
425	425	4 m et plus	Dominance agricole	Classe 3	0 @ 2 %

<u>Pro_route</u>	<u>Int_pano</u>	<u>Int_champ</u>	<u>Int_pitto</u>	<u>Int_pay_na</u>	<u>Int_cor_10</u>	<u>Int_sec_in</u>
Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non

<u>Potentiel</u>	<u>Echantillo</u>	<u>Class_fina</u>	<u>Pente2</u>	<u>Residence</u>
Potentiel agricole	Oui	Potentiel agricole_paysage	0 @ 7	Non
Potentiel agricole faible	Oui	Potentiel agricole faible	0 @ 7	Non
Potentiel agricole	Oui	Potentiel agricole	0 @ 7	Non
Potentiel agricole	Oui	Potentiel agricole_paysage	0 @ 7	Non
Potentiel agricole	Oui	Potentiel agricole_paysage	0 @ 7	Non

<u>Ter_Int</u>	<u>Sol_6_7</u>	<u>Sol_1a5</u>	<u>Mil_humide</u>	<u>CLASS_2014</u>
Oui	Non	Oui	Non	Potentiel agricole moyen
Oui	Oui	Non	Non	Potentiel agricole moyen / analyse à faire
Non	Non	Oui	Non	Potentiel agricole fort
Oui	Non	Oui	Non	Potentiel agricole fort
Oui	Non	Oui	Non	Potentiel agricole moyen

Description des champs

NoFriche_G : nom de la friche lors de sa création

NoFricheSG : nom de la friche lors d'un regroupement

CL_Hauteur : classe de hauteur de la friche

OccSol3km : occupation du sol prédominante dans un rayon de 3 km de la friche

CL_Sol : classe de sol de ARDA

CL_Slp_dom : classe de pente dominante

Pro_route : proche d'une route

Int_pano : se trouve dans une vue panoramique d'intérêt régional

- Int_champ** : se trouve dans un dans paysage champêtre
- Int_pitto** : se trouve adjacente à une route pittoresque et panoramique
- Int_pay_na** : se trouve dans un paysage naturel d'intérêt supérieur
- Int_cor_10** : se trouve dans le corridor visuel d'intérêt supérieur (autoroute 10)
- Int_sec_in** : se trouve dans un secteur d'intérêt esthétique et visuel
- Potentiel** : résultat d'une première classification du potentiel pour la MRC
- Echantillo** : visite terrain
- Class_fina** : classement pour la MRC
- Pente2** : classement par type de pente
- Residence** : proche d'une résidence
- Ter_Int** : se trouve dans un des six (6) secteurs d'intérêt
- Sol_6_7** : classe de sol 6 et 7
- Sol_1a5** : classe de sol 1 à 5
- Mil_humide** : se trouve dedans ou adjacent à un milieu humide
- CLASS_2014** : classification selon la clef dichotomique de la CREE

Annexe 3 : Fiche des visites terrain (exemple)

Fiche d'analyse des terres en friche

Fiche no. 6

Municipalité : **Austin**

Propriétaire (s) :

Adresse approximative :

Superficie :

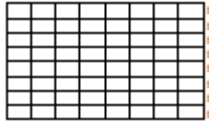
Points GPS :


Route d'accès :



Appréciation visuelle du drainage

Validation de la pente _____ %

Profil général 

Orientation 

Recouvrement

%	Type	Hauteur	Espèce dominante
<input type="checkbox"/> 0-25 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 75-100 %	Herbacée	<input type="checkbox"/> 0 - 1 m <input type="checkbox"/> 1 - 4 m <input type="checkbox"/> 4 - 12 m	
<input type="checkbox"/> 0-25 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 75-100 %	Arbustive	<input type="checkbox"/> 0 - 1 m <input type="checkbox"/> 1 - 4 m <input type="checkbox"/> 4 - 12 m	
<input type="checkbox"/> 0-25 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 75-100 %	Arborescente	<input type="checkbox"/> 0 - 1 m <input type="checkbox"/> 1 - 4 m <input type="checkbox"/> 4 - 12 m	

Limitations apparentes

Type de culture dominante aux alentours :

Commentaires autres :

Période de réalisation :

Date : _____

Heure : _____

Signature : _____

Annexe 2 : Extraits des pages ZOOM



Parution du 24 juillet 2013 :

Plan de développement de la zone agricole



Un projet d'envergure!

Cette année, la MRC se lance dans un vaste chantier en réalisant un Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Il s'agit d'un outil de planification visant à :

- Favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC;
- Favoriser une occupation dynamique de la zone agricole;
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités à caractère agricole.

Le PDZA sera réalisé en concertation avec de nombreux partenaires du milieu. Une consultation est au programme à l'automne prochain. Enfin, il sera une occasion privilégiée pour déterminer des actions permettant de mettre en place des conditions favorables au développement de la zone agricole et au maintien du paysage.



Zone agricole permanente (ZAP)

Une première question se pose : mais qu'est-ce que la zone agricole?

La zone agricole permanente a été mise en place par le gouvernement du Québec entre 1978 et 1981. L'objectif poursuivi est de s'assurer que les sols de bonne qualité soient réservés à la pratique de l'agriculture. Pour ce faire, toute activité autre qu'agricole réalisée à l'intérieur de ces territoires devra recevoir l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Source : MRC de Memphrémagog

Pour la MRC de Memphrémagog, la zone agricole est de 70 000 hectares soit 53 % du territoire total de la MRC. Elle est illustrée en vert sur la figure ci-cotée. La grande majorité des activités agricoles de la MRC y est concentrée. Il est toutefois possible de retrouver certaines activités agricoles à l'extérieur de cette zone.

Les activités agricoles dans la MRC

En 2010, on comptait 213 exploitations agricoles enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sur le territoire de la MRC. Si on ne considère pas la Ville de Sherbrooke, il s'agit de la MRC en Estrie où l'on retrouve le moins d'exploitations agricoles enregistrées. Toutefois, à ces producteurs s'ajoutent de nombreuses petites entreprises agricoles œuvrant sur le territoire et qui contribuent à dynamiser le milieu rural.

Selon les données disponibles, le bovin de boucherie représente la principale production animale. Quant aux productions végétales, 13 % des exploitations agricoles ont déclaré produire du fourrage.

En comparant la MRC de Memphrémagog aux autres MRC de l'Estrie, on remarque que certains éléments la distinguent. La MRC de Memphrémagog est celle qui compte le plus grand nombre de fermes œuvrant dans le secteur de production de la volaille et dans celui des chevaux. Elle arrive au second rang pour la production de cultures abritées (légumes) et la production de fruits.

Secteur de productions agricoles enregistrées de la MRC en 2010



Produit	Pourcentage
Bovin de boucherie	27%
Production animale	46%
Fourrage pour bovins	13%
Production végétale	31%
Aviculture	12%
Bois	4%

Source : MAPAQ

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

CRÉ DE L'ESTRIE

UPA SYNDICAT LOCAL DE L'ESTRIE DE MEMPHRÉMAGOG

Parution du 4 septembre 2013



Plan de développement de la zone agricole

Portrait du secteur agroalimentaire

Dans la foulée de la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC vous présente quelques faits saillants qui vous permettront d'en apprendre davantage sur le secteur agroalimentaire de la région.

Rappelons que le PDZA est un outil de planification visant, entre autres, à favoriser le développement du plein potentiel agricole du territoire. Une consultation est prévue à l'automne prochain dans ce dossier.

Une offre intéressante de produits en circuit court

Au total, 40 producteurs œuvrant dans le secteur agroalimentaire et offrant des produits en circuit court ont été répertoriés sur le territoire de la MRC en 2013. Certaines entreprises produisent plusieurs types de produits. Au total, une cinquantaine de produits ont été recensés dans les sept catégories suivantes : fromages; fleurs; produits de l'érable et miel; vins et produits alcoolisés; viande, volaille et poisson; légumes et fines herbes; et fruits.

Les catégories « Légumes et fines herbes » et « Viande, volailles et poissons » sont les plus représentées avec respectivement 12 et 10 producteurs répertoriés.

Sur le territoire de la MRC, les quatre marchés fermiers des municipalités suivantes offrent des produits agroalimentaires et maraîchers pendant la période des récoltes : Ayer's Cliff, North Hatley, Pottton et Ville de Stanstead.

Le Répertoire des produits agroalimentaires de la MRC regroupe les fiches d'information pour chaque producteur répertorié et peut être consulté au www.mrcmemphremagog.com/repertoire.

Ce répertoire a été développé dans le but de faire connaître les producteurs et ainsi favoriser l'achat local et l'accès à des produits frais en circuit court.

Nombre d'entreprises par type de produit



Type de produit	Nombre d'entreprises
Érables	7
Fleurs	4
Fromage	1
Fruits	7
Légumes	12
Miel	2
Viande	10
Vin	4
Marché fermier	4



L'agriculture et l'environnement : l'importance des sols

Les activités agricoles sont intrinsèquement liées à l'environnement. Ainsi, le sol est l'élément essentiel sur lequel repose l'agriculture. Toute perte de sol a des conséquences autant pour le producteur que pour l'environnement. C'est pourquoi différentes pratiques sont utilisées afin d'améliorer le bilan environnemental des fermes comme :

- Le semis direct;
- Les techniques de travail réduit du sol;
- Les cultures intercalaires;
- La rotation des cultures.



Le recensement agricole de 2011 de Statistique Canada permet de constater que, sur le territoire de la MRC, 28 % des fermes ayant déclaré préparer des terres pour les semis maintiennent la plupart des résidus de récolte à la surface afin de diminuer l'érosion et que 29 % procèdent sans travail du sol (semis direct). En région, le regroupement Semi direct Estrie, qui compte de plus en plus de membres, permet aux producteurs de partager leur expérience et d'échanger sur la pratique du semis direct. On remarque une augmentation entre 2006 et 2011 du nombre de fermes utilisant différentes méthodes de conservation comme :

- L'utilisation d'engrais verts destinés à être enfouis pour augmenter la fertilité du sol (ex. : sarrasin, trèfle rouge);
- L'implantation de culture de couverture d'hiver (ex. : trèfle blanc, moutarde);
- L'établissement de haies brise-vent;
- L'aménagement de bandes riveraines.

Mise en place de cultures intercalaires afin de protéger le sol de l'érosion, Club agroenvironnemental de l'Estrie.

N'oubliez pas l'événement Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles

Le 8 septembre prochain, de 10 h à 16 h

15 fermes vous ouvrent leurs portes en Estrie, dont 5 de la MRC Memphrémagog.

Tous les détails sur le [site www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca)





Parution du 25 septembre 2013 :

Plan de développement de la zone agricole



Les friches agricoles : un potentiel à exploiter

Dans la MRC, on retrouve de nombreux terrains, autrefois utilisés à des fins agricoles, qui sont laissés plus ou moins à l'abandon. La végétation s'y implante graduellement et croît avec les années.

On dénombre ainsi plus de 900 friches sur le territoire. La grande majorité des friches se trouve en zone agricole et elles sont constituées d'un sol qui pourrait être propice à des activités agricoles.

Compte tenu de leur importance sur le territoire, un mandat sera donc octroyé cet automne dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin d'établir un portrait plus précis des friches agricoles.

L'objectif est de déterminer, pour chacune des friches, si elle présente un potentiel davantage agricole ou forestier.

En plus de leur valeur agricole, les friches présentent aussi une valeur paysagère potentielle. Le retour à des activités agricoles sur certaines friches peut contribuer à améliorer le paysage de la MRC. Cet aspect sera également considéré dans le cadre des travaux à venir.



Une pomme à croquer? Pourquoi ne pas la cueillir chez nous!

On retrouve plusieurs variétés de pommes produites au Québec, dont la McIntosh, la Cortland, la Spartan et l'Empire. La récolte des pommes s'étale des mois d'août à octobre. Le territoire de la MRC compte trois producteurs de pommes : l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, le Verger familial CR à Magog et le Verger Steven Orchard à Stanstead. Afin de diversifier leur production, différents sous-produits de la pomme, comme le cidre, les conserves, les confitures ou les jus, peuvent aussi être mis en marché par les producteurs. Il est donc possible d'acheter différents produits locaux, ce qui permet de dynamiser le secteur agricole de la MRC.

Un des défis auxquels doivent faire face les producteurs de pommes consiste à diminuer l'utilisation de pesticides tout en continuant à offrir un produit de qualité. Certains producteurs se sont engagés dans une agriculture durable et ont développé des usages alternatifs aux pesticides. Par exemple, le Verger familial CR a réalisé plusieurs projets de recherche et d'innovations technologiques afin de remplacer l'utilisation d'insecticides. D'autres gestes pour protéger l'environnement ont aussi été posés :

- Mise en place de mécanismes de dépistage de la tavelure des pommiers, principale maladie fongique pouvant affecter la récolte.
- Aménagement de haies brise-vent et plantation d'arbres afin de minimiser la dérive des pesticides.
- Adoption de pratiques de fertilisation à impact limité pour l'environnement.
- Mise en place de conditions propices à la présence des amis du verger (ex. : coccinelles, oiseaux).

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

CRÉ
CENTRE RECHERCHE
ET INNOVATION

UPA SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE MEMPHRÉMAGOG

Parution du 23 octobre 2013 :

Plan de développement de la zone agricole



De nouvelles étapes sont franchies

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Memphrémagog est en cours de réalisation depuis quelques mois maintenant. Quelques étapes importantes ont été franchies au cours des dernières semaines dans ce dossier ou le seront sous peu. En voici les faits saillants.

Visites terrain pour la caractérisation des friches

Dans le cadre de la préparation du portrait de la zone agricole de la MRC, un modèle a été élaboré afin de déterminer le potentiel de chacune des friches sur la base de différents critères (pente, classe de sol, proximité de la route, hauteur de la friche, etc.). Les friches ont été regroupées selon leur potentiel pour la remise à l'agriculture ou la foresterie. En ce qui a trait à la MRC, l'aspect paysager a également été considéré et constitue un facteur favorable pour un retour de l'agriculture. À la fin du mois d'octobre et au début de novembre, des visites sur des friches du territoire de la MRC seront effectuées par un consultant afin de valider sur le terrain le modèle réalisé et de vérifier son niveau d'exactitude. Environ 20 % des friches répertoriées seront visitées. Les propriétaires des friches visées seront avisés à l'avance et auront la possibilité d'être présents lors de la visite.

Portrait de l'agriculture

Le dépôt du portrait de la zone agricole est prévu pour le mois de novembre prochain. Suite à ce dépôt, des consultations seront entreprises afin de valider auprès de la population l'exactitude de ce portrait. La population sera conviée à participer à ces consultations et plus de renseignements à ce sujet seront communiqués d'ici la fin de l'année.

Sondage auprès des agriculteurs et des grands propriétaires terriens

Enfin, deux sondages seront réalisés dans les prochains mois. Un premier visera plus spécifiquement les agriculteurs de la MRC. Ce sondage permettra d'obtenir de l'information sur les entreprises agricoles, les types de productions, la relève, etc. Un second sondage sera fait auprès des grands propriétaires terriens de la MRC afin de connaître leurs intérêts à utiliser leurs terres à des fins agricoles ou forestières dans le but de dynamiser l'occupation du territoire et de mettre en valeur l'aspect paysager.

Portes ouvertes – Merci aux visiteurs

Plus de 3350 personnes ont visité l'une des cinq fermes participantes de la MRC lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles le 8 septembre dernier. Merci! Savez-vous que ces fermes, de même que bien d'autres sur le territoire de Memphrémagog vendent des produits à la ferme tout au long de l'année?

Ces jours-ci, les kiosques de légumes offrent encore des citrouilles, des courges et différents produits de la région. Il demeura ensuite possible de se procurer de la viande ou des produits transformés chez plusieurs producteurs. Encourageons l'achat local. C'est bon pour l'économie et c'est bon au goût!

Vous avez un projet d'affaires?
Présentez-le à l'Œil de Memphré!

Vous possédez une entreprise du domaine agroalimentaire ou agrotouristique et vous avez un projet d'expansion? Vous souhaitez démarrer une telle entreprise? Présentez votre projet à l'Œil de Memphré!

Cette initiative a été lancée récemment par le CLD de la MRC de Memphrémagog et ce, pour une deuxième année consécutive. Ainsi, d'ici au 1er novembre prochain, les entrepreneurs sont invités à déposer leur projet d'affaires au CLD. Suite à une analyse de celui-ci, ils pourraient avoir l'occasion de le présenter à un panel d'experts provenant d'institutions financières et de différents organismes et ministères, pouvant les aider à le concrétiser. Ce faisant, les promoteurs pourront sauver du temps et de l'énergie.

Également, en présentant un projet, les entrepreneurs courent la chance de remporter la Bourse Entrepreneurship Québecor Média Estrie, d'une valeur de 10 000 \$, qui sera remise à l'entreprise qui se sera démarquée par une stratégie de développement des affaires et de communication innovatrice et distinctive pour rejoindre ses clientèles cibles.

Les entrepreneurs ont jusqu'au 1er novembre 2013, à 16 h, pour déposer leur dossier au CLD. Les formulaires d'inscription, ainsi que tous les détails sur l'Œil de Memphré, sont disponibles à l'adresse www.oeildememphre.com.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

CRÉ
DU QUÉBEC
CONFÉDÉRATION RÉGIONALE

UPA
SYNDICAT
LOCAL DE L'UPA
DE MEMPHRÉMAGOG

Parution du 4 décembre 2013 :



Plan de développement de la zone agricole

Planifier de façon durable l'implantation résidentielle tout en protégeant la zone agricole : est-ce possible?

Évidemment, la zone agricole est prioritairement dédiée aux activités agricoles. Toutefois, suite à un exercice d'analyse et de planification durable réalisé par la MRC et les municipalités en 2011, il sera désormais possible de construire une nouvelle résidence dans certains secteurs ciblés de la zone agricole permanente (zone verte). En mars 2012, la MRC de Memphrémagog, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont conclu une entente permettant une approche globale dans le traitement des demandes d'autorisation pour les usages résidentiels en zone agricole sur tout le territoire de la MRC (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles).

L'objectif de cette démarche est d'assurer une meilleure protection des activités agricoles dans la MRC et d'établir des règles claires quant à l'implantation de nouvelles résidences. Une cohabitation harmonieuse des différents usages est aussi visée. Pour les secteurs déterminés lors de l'analyse du territoire, la procédure pour obtenir le droit de construire sera simplifiée : les citoyens n'auront plus à déposer de demande individuelle, mais devront respecter des conditions préétablies. Ces secteurs sont :

- Des îlots déstructurés de la zone agricole. Il s'agit de secteurs de faible superficie, bien délimités dans l'espace et déjà occupés majoritairement par des usages non agricoles. Ces îlots représentent 2,5 % du territoire de la MRC;
- Des secteurs identifiés au schéma d'aménagement à l'intérieur de la zone agricole. Ceux-ci pourraient accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés de superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole (minimum de 5 ou 10 hectares, selon le cas). Ces secteurs représentent au total 30,5 % du territoire de la MRC.

Le morcellement des terrains est interdit, sauf dans les îlots prévus au schéma d'aménagement. S'il est permis, il devra se faire en respect de la réglementation municipale applicable. Les îlots déstructurés en zone agricole peuvent se trouver autant en affectation agricole qu'agroforestière.

L'ensemble des municipalités de la MRC ont débuté le processus de modification de leur règlementation d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles règles permettant d'émettre les permis nécessaires au lotissement et à la construction de résidences dans les secteurs ciblés. Les premiers permis pourront être émis à la fin de l'hiver ou au début du printemps prochain.

Le lait d'ici
(collaboration UPA de Memphrémagog)

Certaines personnes ont pris l'habitude d'aller faire le plein d'essence au sud de la frontière et en profitent pour acheter du lait, soi-disant moins cher aux États-Unis. Il est vrai que le lait américain se vend sous les 0,80 \$ le litre, mais que cache ce prix?

D'abord, il faut savoir que Santé Canada interdit la présence d'antibiotiques dans le lait. Lorsqu'une vache doit être soignée à l'aide d'antibiotiques, son lait est jeté.

De plus, les producteurs laitiers d'ici n'utilisent pas d'hormones de croissance. L'utilisation de la somatotrophine pour stimuler la production laitière est interdite au Canada, mais permise aux États-Unis. Santé Canada a pris la décision d'interdire les hormones de croissance sur la base d'avis scientifiques qui considèrent l'utilisation de la somatotrophine comme dommageable pour la santé des animaux.

Aussi, les producteurs d'ici sont soumis à une certification obligatoire qui assure la très grande qualité du lait qu'ils produisent.

Enfin, les producteurs laitiers américains reçoivent une aide gouvernementale pour pallier les variations parfois importantes de l'offre et de la demande. Ce sont donc les contribuables américains qui subventionnent le prix du lait. Au Canada, le système de quotas laitiers répartis entre les producteurs pour répondre à la demande, est la façon qu'ont choisie les producteurs d'ici afin de ne pas dépendre du gouvernement.


Acheter le lait d'ici, produit par des fermiers-propriétaires d'ici et leur famille, c'est favoriser l'économie d'ici.



QUÉBEC		ÉTATS-UNIS	
0,40 \$ PART DU PRIX DE VENTE AU DÉTAILANT ET AU TRANSFORMATEUR	0,20-0,23 \$ PART DU PRIX DE VENTE AU DÉTAILANT ET AU TRANSFORMATEUR	0,12 \$ PART DU PRIX DE VENTE AU DÉTAILANT ET AU TRANSFORMATEUR	0,22 \$ Prix de détail moyen
0,08 \$ PART DU PRIX DE VENTE AU PRODUCTEUR	0,08 \$ PART DU PRIX DE VENTE AU PRODUCTEUR	0,18 \$ PART DU PRIX DE VENTE AU PRODUCTEUR	
	0,05 \$ AIDE GOUVERNEMENTALE AU PRODUCTEUR		

Sources : Fédération des producteurs de lait du Québec, Institut de la statistique du Québec, USDA, étude Nielsen - Fédération internationale du lait

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec



CRÉ DE L'ESTRIE
CONFÉDÉRATION RÉGIONALE



UPA SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE MEMPHRÉMAGOG

Parution du 22 janvier 2014 :

Plan de développement de la zone agricole



Sondage sur le portrait agricole de Memphrémagog

Dans le cadre de la réalisation de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC de Memphrémagog a fait parvenir un sondage aux agriculteurs de son territoire. Ce sondage vise à recueillir des informations sur les entreprises agricoles, les types de productions, la relève, etc. Ce sondage est important afin de compléter le portrait agricole de la MRC et de bien cerner les enjeux auxquels les agriculteurs font face. De plus, celui-ci permet de proposer des actions qui feraient en sorte de dynamiser l'agriculture et le monde agricole.

Rappelons qu'une réponse au sondage serait appréciée au plus tard le 31 janvier 2014 afin de compiler les résultats rapidement. Ces données serviront à préparer les consultations publiques sur le PDZA qui auront lieu au mois d'avril prochain dans la MRC. Prière de retourner le questionnaire dûment rempli par courrier dans l'enveloppe affranchie à cet effet.

Pour obtenir de plus amples informations sur la démarche, vous pouvez contacter la MRC de Memphrémagog par téléphone au 819 843-9292.

La forêt (collaboration UPA de Memphrémagog)

Ce n'est pas d'hier que la foresterie fait vivre bon nombre de travailleurs.

On nomme sylviculture la culture de la forêt. Cette technique a pour objectif de reproduire les phénomènes naturels, au bon moment et sur des individus choisis dans une perspective d'améliorer la performance et le rendement d'un boisé.

La forêt estrienne est constituée à 92 % de forêt privée, contrairement au reste du Québec dont les terres sont majoritairement du domaine public.

Dans la MRC Memphrémagog, toutes les terres à bois sont privées. En 2012, 79 producteurs, représentant 6 % des producteurs estriens, ont produit 9 % du volume total de bois livré sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.*

Les sylviculteurs d'ici ont tout avantage à produire de façon raisonnée afin de maintenir le potentiel de production. Leurs pratiques novatrices limitent les coupes abusives, protègent les cours d'eau, les boisés voisins, les infrastructures municipales et les érablières en production.

La sylviculture contribue tout autant à la protection du paysage que la mise en valeur des terres en friches, les superficies en culture ainsi que les bâtiments qui s'y trouvent.

* Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, Rapport annuel 2012, p.30.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec





Parution du 26 février 2014 :

LA FORÊT

Une richesse de la région de Memphrémagog

La forêt représente une portion importante du territoire de la MRC de Memphrémagog. Ainsi, à la lecture de nos prochaines chroniques sur le sujet, vous serez certainement à même de constater toute l'importance qu'elle occupe, non seulement en termes de superficie, mais également d'un point de vue environnemental et économique.

Voici donc quelques données, qui vous permettront de mieux connaître cette richesse de notre région.

Le territoire

La superficie de la MRC de Memphrémagog est de 1,444 km², ce qui représente 14 % du territoire de la région de l'Estrie. Le territoire de tenure privée occupe 91 % de la superficie totale de la MRC.

Au Québec, les forêts privées appartiennent à près de 130 000 propriétaires et couvrent 70 000 km², dont 66 246 km² de territoires forestiers productifs. (Source : ministère des Ressources naturelles.)

Couvert forestier

Le territoire privé est composé principalement d'un couvert forestier dans une proportion de 77 % (100 101 ha). Les peuplements feuillus et mélangés à tendance feuillue dominent le paysage forestier (75 % ou 73 300 ha). Cette dominance est la plus importante en région. Cette forêt est composée principalement de peuplements d'érables (couvert feuillu), d'érables rouges (couvert mélangé) et de sapins (couvert résineux et mélangé).

Une forêt aménagée

Sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, le nombre de propriétaires forestiers est estimé à 733. 57 % d'entre eux (418) sont reconnus producteurs forestiers, c'est-à-dire qu'ils possèdent un plan d'aménagement forestier de leurs propriétés. La superficie forestière considérée sous aménagement représente 22 176 hectares, soit 22 % du couvert forestier de tenure privée de la MRC.

Certification forestière

108 propriétaires forestiers ont adhéré à la certification forestière FSC jusqu'à maintenant. Une superficie boisée de 5 763 hectares est certifiée, représentant 6 % du territoire forestier de la MRC.

Qu'est-ce que la certification FSC?

La certification des territoires forestiers vise à assurer aux consommateurs que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent d'une forêt ayant été aménagée de façon durable et responsable.

Le système de certification adopté en Estrie est le Forest Stewardship Council (FSC). Ce système réfère à 11 principes à respecter déclinés selon trois volets : économique, social et environnemental.

Biodiversité

Vingt-cinq écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ont été identifiés, en plus de 38 espèces végétales précaires (169 occurrence), de 19 espèces fauniques précaires (175 occurrences) et de 32 habitats fauniques reconnus selon les bases de données gouvernementales. La MRC de Memphrémagog compte six réserves naturelles reconnues en milieu privé, dont la plus vaste au Québec, soit celle des Montagnes-Vertes. Trois sites sont également protégés en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec. À ce nombre, on ajoute les sites protégés par une charte d'organisme privé (servitude de conservation) ou propriétés d'organisme de conservation.

Vous pourrez lire la suite de cette chronique dans la page Zoom sur la MRC du mois prochain.

Source : Agence de mise en valeur de la forêt privée, janvier 2012.



Plan de développement de la zone agricole

Une consultation publique à venir

À l'automne 2012, la MRC de Memphrémagog a obtenu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que de la Conférence régionale des élus de l'Estrie une aide financière afin de contribuer financièrement à la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC. Cet outil vise à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. Il repose sur un portrait précis et détaillé de la situation de l'agriculture et sur l'identification des possibilités de développement des activités agricoles.

Au cours des derniers mois, la MRC a travaillé en collaboration avec ses partenaires afin de dresser le portrait des activités agricoles sur le territoire de la MRC. Un vaste sondage auprès des producteurs agricoles a permis de dégager des constats. Au fil des prochaines semaines, des tables de concertations permettront de mieux cerner les différentes réalités et d'élaborer des pistes de solution afin de dynamiser l'agriculture.

Une grande consultation publique sur le projet de PDZA et son plan d'action aura lieu le **11 avril prochain**, à l'Estrimont Suites et Spa. Plus de détails suivront au cours des prochaines semaines.

La production acéricole dans la MRC de Memphrémagog (Collaboration UPA de Memphrémagog)

La production de sirop d'érable et de ses différents produits de transformation occupe une place importante dans l'économie agricole de la région. Il y a 43 producteurs acéricoles dans la MRC de Memphrémagog, selon les données du MAPAQ. Ces derniers exploitent plus de 120 000 entailles sur une superficie totale de 541 hectares d'érablières. Le couvert forestier de la MRC représente environ 100 000 hectares et de cette superficie, 20 000 hectares détiennent un potentiel d'entailage classé « EXCELLENT » par une étude du MAPAQ. Une forte proportion de ce potentiel est située dans le canton de Potton. Il existe donc un potentiel de croissance dans ce type d'exploitation.

Une étude récente de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval confirme que les vertus nutritives du sirop d'érable sont indéniables. Ces recherches ont révélé que notre sirop d'érable regorge d'antioxydants naturels (forte concentration de polyphénols), ce qui stimule l'absorption du glucose par les cellules humaines, dotant notre produit du terroir national d'un faible indice glycémique.

L'impact du dernier épisode de verglas de la période des Fêtes aura été limité. Certaines exploitations auront subi des dommages plus considérables que d'autres à leurs infrastructures de canalisation de l'eau d'érable et aux arbres eux-mêmes. Tous les producteurs sont à l'œuvre présentement afin d'entreprendre la saison 2014 avec optimisme.



UPA SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE MEMPHRÉMAGOG

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

CRÉ DE COOPÉRATION

COMITÉ LOCAL D'AGRICULTURE

Parution du 26 mars 2014 :



LA FORÊT

Une ressource économique importante
La forêt est omniprésente dans la région de Memphrémagog. De par sa diversité, elle joue un rôle déterminant d'un point de vue environnemental, mais également économique.
Les paragraphes suivants fournissent quelques renseignements intéressants qui démontrent bien l'impact économique de nos forêts dans la région.

Mise en marché de la matière ligneuse
Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a mis en marché un volume de 234 213 m³ solides pour la période 2006-2010 en provenance de la MRC de Memphrémagog, ce qui représente 8 % du volume régional. La valeur au chemin de ce volume de bois est évaluée à 12 M\$.

Emplois reliés à la transformation du bois
On retrouve 23 entreprises qui œuvrent à la transformation du bois dans la MRC de Memphrémagog (1^{er}, 2^e et 3^e). Celles-ci emploient 254 personnes.

Agroforesterie
La MRC compte 43 producteurs acéricoles reconnus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ces érablières occupent une superficie totale de 981 hectares.
La production d'arbres de Noël est également présente avec cinq entreprises qui cultivent 341 hectares et qui génèrent des revenus évalués à 452 100 \$.
La culture de produits forestiers non ligneux est en émergence. Les sites de culture de plantes médicinales (1 propriétaire, 1 200 m²), de champignons comestibles, d'arbres à noix et d'arbres à glands présentent de nouvelles pistes de mise en valeur et de diversification du milieu forestier.

Récréation et villégiature
La forêt procure également, entre autres, des habitats fauniques pour des espèces prisées par les pêcheurs, chasseurs et trappeurs ce qui entraîne des retombées économiques importantes et plus de participer au contrôle des populations comme celle du cerf de Virginie.
L'offre d'activités récréotouristiques et de plein air est intimement liée aux paysages forestiers. L'expérience de randonnée dans les nombreux sentiers pédestres de la MRC, sur la véloroute ou dans les sentiers de quads ou de motoneiges, d'observation de la nature ou de la pratique du ski alpin, à titre d'exemple, ne serait pas aussi agréable et attrayante sans la présence de la forêt. La MRC de Memphrémagog se démarque en région en misant sur un pôle récréotouristique et de villégiature dynamique.
Source : Agence de mise en valeur de la forêt privée, janvier 2012.

Plan de développement de la zone agricole



C'est le temps d'en profiter!

(Collaboration : UPA de Memphrémagog)

Arrive enfin le printemps, par l'allongement de la période de clarté, l'apparition de stalactite de glace à la bordure des toitures, premier signe d'alternance de gel-dégel essentiel au processus de coulée de l'eau d'érable. La température extérieure augmente ainsi que l'intensité de la chaleur du soleil et voilà ! Nous sommes rendus au temps des sucres !

L'équinoxe de printemps arrive et c'est en plein le temps de visiter nos producteurs acéricoles pour un repas à la cabane, une visite des installations, ou simplement pour acheter le merveilleux sirop et les autres produits de l'érable. En effet, certains producteurs se concentrent sur la production de gros volumes (vente en gros), d'autres vont favoriser les ventes directes aux consommateurs (vente au détail) et certains vous accueillent dans leurs installations pour vous offrir l'ensemble des produits. Pour vous y retrouver, nous vous suggérons différents sites : cabaneasucre.org, cantonsdelest.com et pagesjaunes.ca. Plusieurs acériculteurs de la MRC y sont annoncés.

La caractérisation du sirop d'érable et l'arrivée de la roue de saveurs

La variété de saveurs de l'érable est très étendue. Pour aider le consommateur dans son choix, un système de classification est basé sur la coloration du sirop (AA ou extraclair, A ou clair, B ou médium, C ou ambré, etc.) Compte tenu de la subtilité de la palette de saveur du sirop d'érable, les chercheurs d'Agriculture Canada et du centre ACER ont innové en proposant un nouveau système de classification basé sur la saveur du sirop plutôt que sur sa teinte. Le vocabulaire acéricole deviendra-t-il aussi riche que celui du vin ?

Consultation publique à venir

Une grande consultation publique sur le projet de Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et son plan d'action aura lieu le **11 avril prochain, à l'Estrimont Suites et Spa**.

Les thèmes suivants seront entre autres abordés : les types de production agricole, les paysages, les contraintes à l'agriculture, la disponibilité des terres et des services, la reconnaissance et la mise en valeur de l'agriculture, ainsi que la relève.

Plus de détails à ce sujet seront dévoilés sous peu. Si vous désirez un complément d'information ou que vous êtes intéressé à participer à cette journée, contactez la MRC de Memphrémagog au 819 843-9292.







Parution du 24 avril 2014 :



Plan de développement de la zone agricole

Forum sur l'agriculture 2014 : une réussite!

La MRC de Memphrémagog a tenu, vendredi le 11 avril dernier, un forum sur l'agriculture dans le cadre de la réalisation de son plan de développement de la zone agricole. Plus de 120 personnes ont assisté à cette journée d'échanges. Les participants ont pu proposer des actions afin de répondre aux objectifs qui ont été retenus suite à l'élaboration du portrait de la zone agricole, d'un sondage auprès des agriculteurs et de consultations sectorielles.

Au cours des prochaines semaines, la MRC, en collaboration avec ses partenaires, déterminera les actions prioritaires parmi celles proposées et verra à identifier les organismes qui pourront s'impliquer dans ces actions. La sélection d'indicateurs permettra de suivre l'évolution des mesures prises pour réaliser des actions concrètes dans le but de soutenir et développer l'agriculture sur le territoire de Memphrémagog.

Enfin, la MRC désire souligner l'apport de ses partenaires sans qui ce projet ne pourrait se concrétiser, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Conférence régionale des élus de l'Estrie et l'Union des producteurs agricoles-Estrie et secteur Memphrémagog.

La production bovine
(Collaboration : UPA de Memphrémagog)



Lors de votre prochaine balade estivale sur nos routes rurales, il y a de fortes chances que vous observiez quelques troupeaux de bovins. Malgré un certain déclin depuis une décennie, Memphrémagog compte 122 producteurs passionnés qui cherchent à nous livrer une viande de qualité, à un prix abordable et répondant à des critères d'appréciation pouvant varier d'un consommateur à l'autre.

Pour satisfaire tous les goûts, chaque race a ses particularités. On connaît tous la race Angus, mais que savons-nous de la race Parthenais, Piémontaise, Charolais ou Highland ? Chacune se distingue par ses propriétés gustatives, sa teneur en gras, sa tendreté et sa jutosité.

Afin d'obtenir les bêtes les plus performantes possibles, une forte proportion des producteurs ont mis en place des programmes d'améliorations génétiques permettant d'obtenir des sujets de grande qualité. Chaque producteur choisit le mode d'élevage convenant le mieux au troupeau.

La mise en marché ne permet pas encore de distinguer la provenance de la viande achetée en épicerie mais plusieurs producteurs vendent à la ferme. Vous en trouverez quelques-uns sur le site www.boeufquebec.com.

Parution du 28 mai 2014 :

Plan de développement de la zone agricole



La commercialisation de la viande bovine dans la MRC de Memphrémagog
(Collaboration : UPA de Memphrémagog)

De façon surprenante, une étude récente du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (mars 2014), nous indique que 85 % du bœuf commercialisé au Québec provient du commerce interprovincial¹, que 6 % de la production québécoise est exportée et finalement, que seulement 9 % de la production québécoise est vendue ici.

Une bonne proportion de producteurs écoule ses produits à travers différents circuits dont les encans spécialisés, les enchères électroniques et autres intervenants. Si le consommateur d'ici veut encourager un producteur d'ici, il est peu probable qu'il puisse le faire en visitant une grande surface ni même en visitant sa boucherie préférée, car l'origine de la viande de bœuf n'est pas inscrite sur l'étiquette.

Cependant, le consommateur peut se tourner vers certains producteurs qui ont décidé de relever le défi de la commercialisation à la ferme. Bien qu'embryonnaire, ce type de mise en marché est de plus en plus ciblé, car il permet de « voir » comment notre bœuf a été élevé, de s'assurer du bien-être animal, et de promouvoir l'achat local, minimisant ainsi l'émission de gaz à effet de serre.

Quelques sites pourront vous aider à retrouver certains de nos producteurs locaux :

mrcmemphremagog.com/repertoire • boefquebec.com • www.monboeuf.com

¹ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/AbattagecommercialisationboeufQc.pdf>





Annexe 3 : Sondage transmis aux producteurs agricoles



QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

IMPORTANT - Les renseignements fournis dans le présent questionnaire demeureront confidentiels à moins d'une autorisation préalable du répondant.

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

1. Nom du répondant :
2. Adresse courriel :
3. Coordonnées téléphoniques
Tél. :
Fax :
4. Âge du répondant :
5. Depuis combien d'années êtes-vous à la tête de votre entreprise agricole?
6. Est-ce que l'agriculture représente une activité principale pour vous?
 Oui Non
Si vous avez répondu non, est-ce :
 Une activité à temps partiel
 Un travail d'appoint
 Une activité d'agrément
 Autre : _____

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

7. Nom de l'entreprise agricole :
Si votre ferme est détenue par plus d'une entreprise agricole, prière d'inscrire également le nom de ces dernières.
8. Dans quels grands types d'entreprises agricoles situez-vous la vôtre?
 Propriétaire unique
 Entreprise en coexploitation / cogestion
 o Société
 o Compagnie
 o Indivision
 Coopérative
 Autres
9. Quelle est la superficie de terres que possède l'entreprise?
_____ hectares _____ acres

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

10. Mis à part vous (le répondant), combien de personnes travaillent au sein de votre entreprise?

	Nombre de personnes	
	Temps plein	Temps partiel
Propriétaire		

Sociétaire / Personnel administratif		
Relève		
Employés spécialisés ou non en agriculture		
Bénévoles		

S'il n'y a pas d'employé(s), passez à la question 15.

11. S'il y a un ou plusieurs employés, avez-vous eu de la difficulté à le(s) recruter?
 Oui Non
 Si vous avez répondu oui, est-ce pour une (des) tâche(s) particulière(s) et laquelle ou lesquelles?
12. Avez-vous déjà recruté de la main-d'œuvre immigrante (ex. Guatémaltèque, mexicaine, etc.)?
 Oui Non
 Si vous avez répondu oui, est-ce pour une (des) tâche(s) particulière(s) et laquelle ou lesquelles?
13. Avez-vous bénéficié d'une aide pour obtenir votre main d'œuvre (Centre d'emploi agricole, Emploi Québec, etc.)?
 Oui Non
 Si vous avez répondu oui, laquelle?
14. Avez-vous de la difficulté à retenir votre main d'œuvre?
 Oui Non
 À votre avis, quelles en sont les raisons?

TRAVAUX À FORFAITS

15. Pour réduire votre surcharge de travail, déléguez-vous certaines tâches à des personnes externes à votre entourage familial, sur une base de travaux à forfait?
- Tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle : Oui Non
- Préparation de sol : Oui Non
- Fertilisation organique et/ou liquide : Oui Non
- Ensemencement : Oui Non
- Traitement et/ou aspersion de produits sanitaires dans les bâtiments : Oui Non
- Traitement et/ou aspersion de produits sanitaires dans les cultures : Oui Non
- Récolte fourragère : Oui Non
- Récolte céréalière : Oui Non
- Récolte maraîchère et/ou fruitière : Oui Non
- Séchage des grains : Oui Non
- Transport des récoltes : Oui Non
- Soins manucures pour bétail : Oui Non
- Soins corporels pour bétail : Oui Non

16. Pour réduire votre surcharge de travail, utiliseriez-vous différents services de travaux à forfait s'ils étaient davantage développés et/ou accessibles?

Tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle : Oui Non

Préparation de sol : Oui Non

Fertilisation organique et/ou liquide : Oui Non

Ensemencement : Oui Non

Traitement et/ou aspersion de produits sanitaires dans les bâtiments : Oui Non

Traitement et/ou aspersion de produits sanitaires dans les cultures : Oui Non

Récolte fourragère : Oui Non

Récolte céréalière : Oui Non

Récolte maraîchère et/ou fruitière : Oui Non

Séchage des grains : Oui Non

Transport des récoltes : Oui Non

Soins manucures pour bétail : Oui Non

Soins corporels pour bétail : Oui Non

RELÈVE AGRICOLE

17. Quand pensez-vous arrêter votre activité professionnelle?

Au cours de la prochaine année

Dans moins de 5 ans

Dans 5 à 10 ans

Dans 10 à 15 ans

Dans 15 à 20 ans

Ne sais pas encore

18. Quelles sont vos intentions quant à l'avenir de votre entreprise agricole?

Vendre en bloc

Vendre à la pièce (démantèlement par encan, fusion de terrains pour expansion)

Location

Transférer

Transférer à forfait

Ne sais pas encore

19. Y a-t-il une relève potentielle intéressée à s'impliquer dans votre entreprise?

Relève active (déjà à l'emploi de l'entreprise)

Relève certaine non à l'emploi de l'entreprise pour le moment

Relève incertaine

Si relève, quel est le lien avec l'entreprise?

Âge de la personne relève?

Pas de relève

Si pas de relève, seriez-vous intéressé à en avoir une?

Oui Peut-être

Non Ne sais pas

20. Seriez-vous favorable à ce qu'une éventuelle personne intéressée à prendre la relève communique avec vous à ce sujet?
- Oui Non

DESCRIPTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

21. Dans quelle(s) catégorie(s) de production(s) agricole(s) situez-vous votre entreprise?
- Production végétale (précisez) :
- Production animale (précisez) :
- Production d'aliments transformés (précisez) :
22. Quel est le mode de production utilisé?
- Conventionnel
- Biologique
- OGM
- Autre (précisez) :

AGROTOUTISME ET TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

23. Êtes-vous un producteur agrotouristique?
- Oui Non

Si vous avez répondu non, passez à la question 25.

24. Si vous êtes un producteur agrotouristique, quels types d'activités et de production réalisez-vous?
- Vente de produits alimentaires naturels et transformés (précisez) :
- Restauration / table champêtre / repas de cabane à sucre / mettant notamment en valeur les produits de la ferme
- Hébergement sur la ferme
- Visite de la ferme, animation, activités de plein air, etc.
- Visite de boisé avec camping sauvage
- Autre (précisez) :
25. Assurez-vous vous-même la transformation des produits vendus à la ferme?
- Oui Non
- Précisez :
26. Pour la transformation alimentaire, avez-vous recours à de l'assistance?
- Main-d'œuvre spécialisée Oui Non
- Cuisine industrielle Oui Non
- Prétraitement externe à votre entreprise Oui Non
- Finition de produits à l'externe de votre entreprise Oui Non
27. Votre entreprise est-elle active toute l'année?
- Oui Non
- (précisez) :

28. Estimez-vous exploiter le plein potentiel de cette activité qu'est l'agrotourisme?
 Oui Non

Si vous avez répondu non, quelles en sont les raisons?

- Manque de temps
- Manque de ressources humaines
- Manque de ressources financières
- Trop de contraintes réglementaires
- Autre : précisez

DESCRIPTION DES SURFACES CULTIVABLES

29. Avez-vous des surfaces cultivables qui pourraient être louées?
 Oui Non
 ...ou vendues?
 Oui Non

Si vous avez répondu oui, quelle superficie les surfaces louables représentent-elles?

- Moins de 5 ha (moins de 12 acres ou moins de 15 arpents²)
- 5 à 15 ha (12 à 37 acres ou 15 à 44 arpents²)
- 15 à 40 ha (37 à 99 acres ou 44 à 117 arpents²)
- + de 40 ha (+ de 99 acres ou + de 117 arpents²)

Si vous avez répondu oui, quelle superficie les surfaces vendables représentent-elles?

- Moins de 5 ha (moins de 12 acres ou moins de 15 arpents²)
- 5 à 15 ha (12 à 37 acres ou 15 à 44 arpents²)
- 15 à 40 ha (37 à 99 acres ou 44 à 117 arpents²)
- + de 40 ha (+ de 99 acres ou + de 117 arpents²)

Si vous avez répondu non, avec l'assurance que les parcelles ne seraient pas louées ou vendues pour de l'épandage de tout type de fertilisants organiques, seriez-vous plus enclin à les louer ou à les vendre?

- Oui Non

Si vous avez répondu non, passez à la question 36.

30. Actuellement, quelle est l'utilisation de ces surfaces?
- Culture
 - Pâturage pour animaux d'élevage
 - Friche
 - Boisé
 - Site de pâture pour la faune
 - Autre (précisez) :

31. Quelle en était l'utilisation auparavant?

- Pâturage pour animaux d'élevage
- Fourrage
- Céréales
- Culture maraîchère
- Culture fruitière

- Ne sais pas
- Autre (précisez) :

32. D'après vous, que peut-on y cultiver?

- Pâturage
- Fourrage
- Céréales
- Culture maraîchère
- Culture fruitière
- Ne sais pas
- Autre (précisez) :

33. La qualité du sol de ces terres est-elle?

- Très bonne
- Moyennement bonne
- Pauvre
- Très mauvaise
- Ne sais pas

Connaissez-vous la classification canadienne (ARDA) de la qualité de sol de vos terres (catégorisé entre 1 et 7)?

34. Quelles sont les qualités de ces terres?

- Localisation (accessibilité routière, par champ)
- Topographie (plateau, pente, vallon)
- Potentiel de production
- Microclimat favorable (courant d'air chaud, haie de protection, humidité, air sec, etc.)
- Bon drainage souterrain
- Bon écoulement naturel
- Peu à moyennement rocailloux
- Ne sais pas
- Autre (précisez) :

35. À l'inverse, quelles en sont les contraintes ou les limitations?

- Accès difficile (route, rivière, zone humide, enclave)
- Éloignement
- Mauvais drainage
- Infrastructure gênante
- Mauvaise exposition climatique
- Saturé d'eau
- Très rocailloux
- Roc en surface, à découvert
- Ne sais pas
- Autre (précisez) :

36. Avez-vous des bâtiments agricoles qui pourraient être loués?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu oui, précisez (grandeur, localisation, etc.)

37. À l'inverse, êtes-vous à la recherche de terres à vendre ou à louer pour les besoins de votre entreprise?

- Non
- Oui (précisez) :

38. Acceptez-vous que des matières fertilisantes organiques, minérales ou industrielles soient appliquées et/ou enfouies selon les besoins sur vos surfaces agricoles?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu non, précisez lesquelles et pourquoi

Matières organiques animales :

Matières minérales :

Matières industrielles et/ou municipales (boues d'usine de traitement des eaux usées, boues de compostage) :

39. Acceptez-vous que des amendements alcalins naturels ou industriels soient appliqués ou enfouis selon les besoins sur vos surfaces agricoles?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu non, précisez lesquelles et pourquoi

Pierre à chaux :

Cendres industrielles :

Tubrex (résidus de cimenterie) :

40. Avez-vous vécu des problèmes de cohabitation avec votre voisinage à cause de votre production agricole?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu oui, précisez lesquels :

TERRES EN FRICHE

41. Est-ce que votre propriété comporte des superficies zonées agricoles en friche ou à l'abandon?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu oui, est-ce :

- Moins de 1 ha
- 1 à 5 ha
- + de 5 ha

42. D'après vous, quels sont les facteurs qui ont contribué à l'abandon des terres à la friche?

43. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour remettre votre terre en valeur?

44. Que désirez-vous effectuer ou faire effectuer avec vos surfaces en friche?

- Indifférent
- Laisser la nature suivre son cours au fil des décennies
- Reboiser

- Améliorer la topographie par du drainage et du nivellement
- Remettre en culture
- Autre (précisez)

45. Seriez-vous intéressé à ce que votre terre soit mise en valeur par :

- L'agriculture
- Le reboisement
- Autre (précisez)

46. Êtes-vous préoccupés par les paysages :

- Oui et je voudrais contribuer à l'amélioration des paysages
- Oui, mais je n'ai pas d'intérêt à y contribuer
- Non je n'y vois pas d'importance

BOISÉ

47. Votre entreprise comporte-t-elle un boisé?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu non, veuillez passer à la question 49.

Si oui, ce boisé est :

- À l'état naturel indigène varié
- À l'état naturel jardiné et éclairci
 - Aménagé en reboisement pur
 - Aménagé en reboisement avec des variétés à croissance rapide
 - Aménagé en reboisement bi-variétés
 - Mature et prêt à être récolté
 - Une érablière en production avec quota de mise en marché
 - Une érablière en production sans quota de mise en marché
 - Une érablière non utilisée

48. Votre boisé est-il sous supervision d'aménagement par un ingénieur forestier?

- Oui
- Non

Si oui, précisez si l'ingénieur œuvre :

- Pour un groupement forestier
- Pour un bureau d'ingénieurs-conseils
- À son compte

RÈGLEMENT DE ZONAGE

49. D'après vous, l'utilisation de vos terres est-elle limitée par le zonage agricole?

- Non
- Oui : précisez

50. D'après vous, l'utilisation de vos terres est-elle limitée par la réglementation du droit de produire, de 2001 (Règlement sur les exploitations agricoles)?

- Non
- Oui : précisez

51. D'après vous, les règlements environnementaux et/ou municipaux limitent-ils le développement de votre entreprise?

- Non
- Oui : précisez

GESTION

52. Quel est votre niveau de scolarité?

53. Avez-vous suivi des cours en gestion agricole dans les dernières années?

- Oui
- Non

54. Avez-vous suivi d'autres formations spécifiques à l'agriculture de production, de transformation et/ou de commercialisation locale, nationale ou internationale?

- Non
- Oui : lesquelles?

55. Avez-vous des besoins précis de formations qui ne vous sont pas offertes?

- Non
- Oui : lesquelles?

56. Dans le cadre de votre activité professionnelle utilisez-vous un ordinateur.

- Oui
- Non

... et Internet?

- Oui
- Non

Si autre, précisez

INVESTISSEMENT DE GROUPES

57. Connaissez-vous la formule de partage des investissements par copropriétés, syndicat d'instruments / matériels agricoles ou CUMA (coopérative d'utilisation de matériels agricoles)?

- Oui
- Non

58. Souhaiteriez-vous assister à un après-midi d'informations sur ces différentes formules?

- Oui
- Non

MISE EN MARCHÉ

59. Avez-vous déjà expérimenté la production et la mise en marché local des produits agroalimentaires issus de vos surfaces cultivées?
- Non
 - Oui : quels produits?
60. Vos produits alimentaires actuels ou une partie de ces derniers sont-ils commercialisés par des agences de ventes spécialisées (fédérations agricoles, coopératives agricoles en aliments pour bétail)?
- Non
 - Oui : quels produits?
61. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché local de vos produits agroalimentaires?
- Oui Non
- Si oui, quels sont les produits que vous pourriez mettre en marché à court ou moyen terme (moins de 3 ans)?
62. Accepteriez-vous d'être contacté à ce sujet?
- Oui Non
63. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché local de vos produits agroalimentaires pour animaux?
- Oui Non
- Si oui, quels sont les produits que vous pourriez mettre en marché à court ou moyen terme (3 prochaines années)?
64. Accepteriez-vous d'être contacté à ce sujet?
- Oui Non
65. Souhaiteriez-vous vendre vos produits dans un marché public?
- Oui Non
66. Êtes-vous membre d'un réseau de mise en marché de vos produits?
- Non
 - Oui : lequel?
67. Souhaiteriez-vous vendre des produits alimentaires pour animaux via un réseau d'information local ou supra-local (ex : babillard agricole sur internet)?
- Oui Non
68. D'après vous, y a-t-il des lacunes concernant les outils de mise en marché pour la vente ou location de terres agricoles?
- Non
 - Oui : lesquelles?
69. Accepteriez-vous que votre club-conseil ou que la Financière agricole du Québec nous transmette les fichiers numériques de vos surfaces cultivées, accompagnés d'une description des variétés?
- Oui Non Si oui, un document vous sera transmis par la poste à cet effet.

REGARDS SUR LA VIE AGRICOLE

70. Croyez-vous que dans 5 ans votre entreprise ou exploitation agricole sera dans une meilleure condition ou dans une pire condition qu'elle l'est maintenant?

- En bien meilleure condition,
- En aussi bonne condition
- Un peu pire
- En bien pire condition
- Aucune de ses réponses

71. Si une connaissance ou un membre de la famille envisageait de faire sa vie en agriculture ou dans un domaine connexe, seriez-vous enclin à l'encourager?

- Oui fortement,
- Oui légèrement
- Non légèrement
- Non fortement
- Aucune de ses réponses

72. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir stressé en lien avec votre domaine d'emploi?

- Jamais,
- Rarement
- La moitié du temps
- Fréquemment
- Presque toujours

73. Parmi les situations suivantes, lesquelles vous occasionnent le plus de stress ou seraient susceptibles de vous occasionner le plus de stress ?

✧ Sources de stress	Niveau de stress (classement de 1 à 10, 1 étant le plus important)
1 Charge de travail	
2 Concurrence mondiale	
3 Endettement	
4 Bris de machinerie	
5 Conciliation travail/vie familiale ou personnelle	
6 Difficulté à trouver de la relève	
7 Relations avec les associés de la ferme	
8 Relations avec les employés de la ferme	
9 Relations avec les voisins	
10 Diminution des revenus	
11 Augmentation des dépenses	
12 Obligations environnementales	
13 Bureaucratie	
14 Instabilité des marchés	
15 Maladie des animaux	
16 Coûts et incertitude des quotas	

17 Imprévisibilité de la météo	
18 Obligations de performance	
19 Rareté de la main-d'œuvre agricole compétente	
20 Transfert de ferme	

74. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir désespéré en pensant à l'avenir de votre entreprise?
- Jamais,
 - Rarement
 - La moitié du temps
 - Fréquemment
 - Presque toujours
75. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir seul?
- Jamais,
 - Rarement
 - La moitié du temps
 - Fréquemment
 - Presque toujours
76. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir découragé?
- Jamais,
 - Rarement
 - La moitié du temps
 - Fréquemment
 - Presque toujours
77. Comment trouvez-vous votre vie sociale?
- Satisfaisante,
 - Passablement satisfaisante
 - Peu satisfaisante
78. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos problèmes?
- Oui
 - Non
- Précisez :
79. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un qui peut vous remplacer sur la ferme en cas de maladie ou congé?
- Oui
 - Non
- Précisez :
80. Y a-t-il une personne à qui vous pouvez vous adresser pour vous orienter lorsque vous avez besoin de conseils ou d'informations?
- Oui

Non

Précisez :

81. Ressentez-vous une solidarité au sein de votre communauté rurale?

Oui

Non

Précisez :

82. Avez-vous le sentiment que votre travail est reconnu par la société?

Oui

Non

Précisez :

Pour finir, avez-vous des commentaires ou des suggestions dont vous aimeriez nous faire part?

Merci d'avoir pris le temps de remplir le questionnaire!

Questionnaire complété par :

Date et heure :

Veuillez retourner le présent sondage dûment rempli par courrier dans l'enveloppe affranchie à cet effet. Merci de votre collaboration

Annexe 4 : Compilation des réponses au sondage

1. Le sondage

Un sondage contenant 81 questions (choix multiples et questions ouvertes) a été transmis aux producteurs agricoles en collaboration avec l'UPA dans la semaine du 16 décembre 2013. Les participants avaient jusqu'au 31 janvier 2014 pour transmettre leur formulaire complété. Un suivi a été effectué par la permanence de l'UPA, ce qui a sans doute contribué à augmenter la participation. Un taux de réponse de 39 % a été enregistré : 97 sondages complétés ont été reçus par la MRC, sur 250 formulaires envoyés. Le sondage est retrouvé à l'annexe 1 du présent document. Les résultats sont présentés à la section suivante.

Le sondage était divisé en fonction des thématiques suivantes :

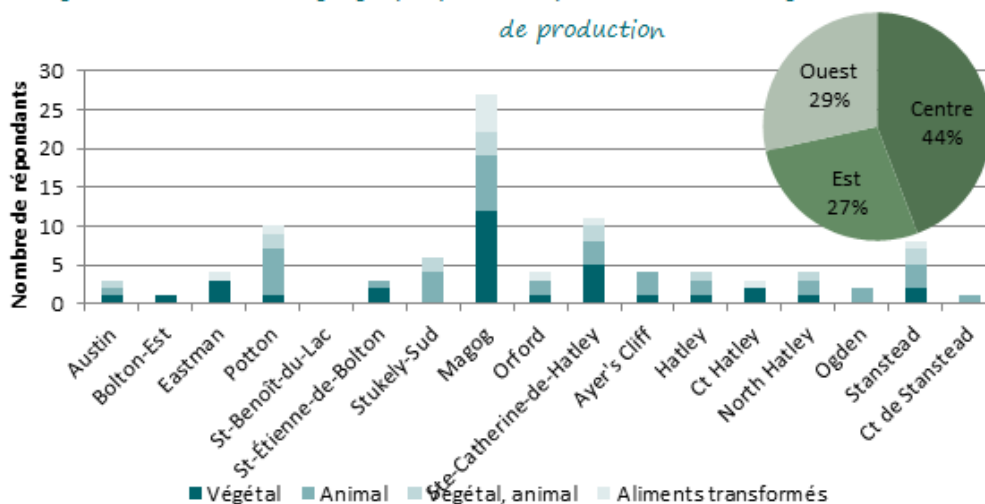
- Identification du répondant et de l'entreprise agricole;
- Main-d'œuvre agricole;
- Travaux à forfait;
- Relève agricole;
- Agrotourisme et transformation alimentaire;
- Description des surfaces cultivables;
- Terres en friche;
- Boisé;
- Règlementation;
- Mise en marché;
- Regards sur la vie agricole.

2. Les résultats

2.1. Identification du répondant et de l'entreprise agricole

La majorité des répondants (28%) proviennent de la Ville de Magog. Une relativement bonne représentativité des différents secteurs⁹ géographiques a été obtenue. Selon les données du MAPAQ, les entreprises agricoles enregistrées sont distribuées comme suit : secteur ouest : 27%; secteur centre : 33%; secteur est : 40%.

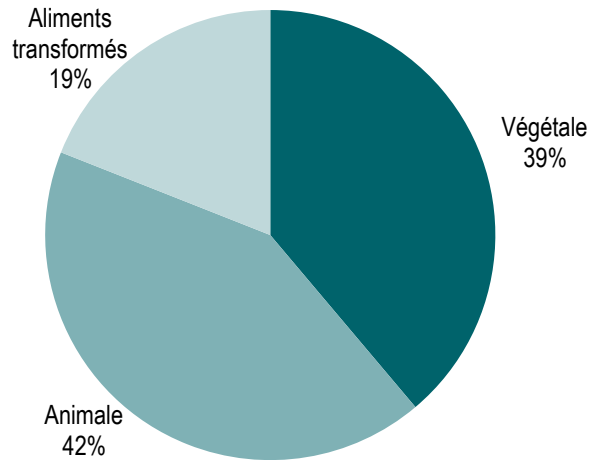
Figure 1. Distribution géographique des répondants au sondage, en fonction des types de production



⁹ Secteur ouest : Austin, Bolton-Est, Eastman, Potton, St-Benoît-du-Lac, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud
 Secteur centre : Magog, Orford, Ste-Catherine-de-Hatley
 Secteur est : Ayer's Cliff, Hatley, Ct Hatley, North Hatley, Ogden, Stanstead, Ct de Stanstead

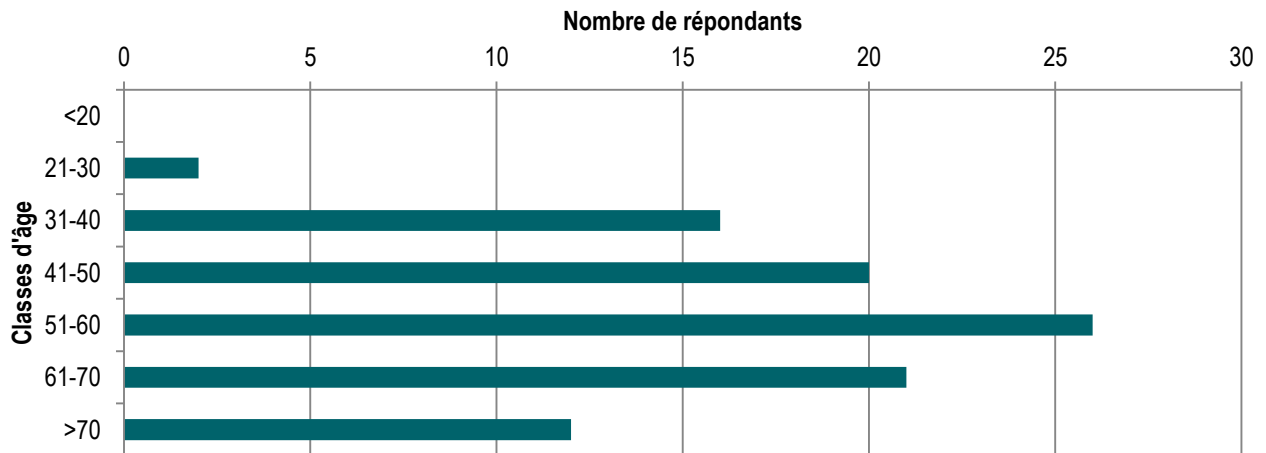
Figure 2 Types de productions déclarés par les répondants au sondage

Une bonne représentativité a aussi obtenu en ce qui a trait aux différents types de productions agricoles. Une forte proportion des répondants utilise un mode de production conventionnel (77%); 27% produisent en mode biologique.



La classe d'âge la plus représentée est celle des 51 à 60 ans, avec 27% des répondants, suivis des 61 à 70 ans (22%) et des 41 à 50 ans (21%).

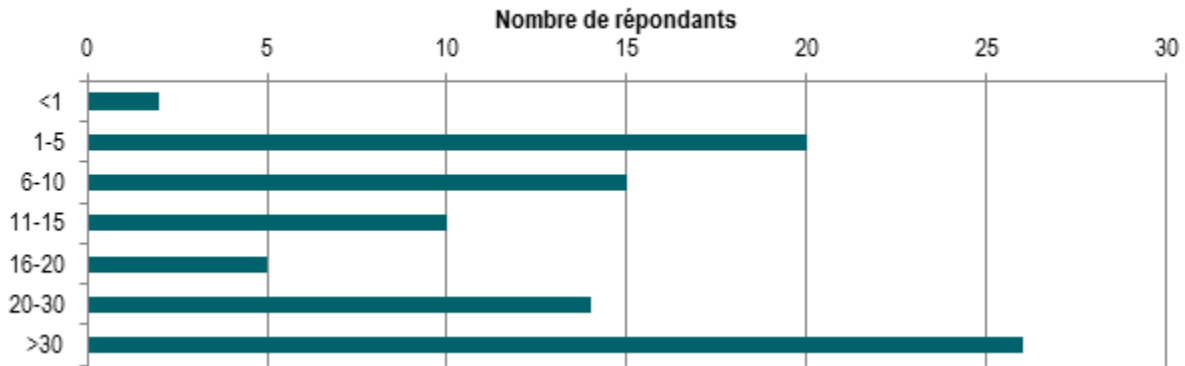
Figure 3. Répartition des répondants en fonction des différentes classes d'âge



Une question du sondage portait sur le nombre d'années que le répondant était à la tête de l'entreprise agricole. Trois situations distinctes se sont révélées :

- Les agriculteurs âgés de près de 70 ans qui sont à la tête de l'entreprise depuis plus de 30 ans;
- Les agriculteurs de 35 à 50 ans, à la tête de leur entreprise depuis qu'ils ont environ 20 ans;
- Les répondants d'environ 60 à 65 ans qui sont devenus producteurs au cours des dernières années (<5 ans);

Figure 4. Nombre d'années que le répondant est à la tête de l'entreprise agricole



Pour la moitié des répondants, la production agricole ne représente pas une activité principale, mais plutôt un projet de retraite, une activité d'agrément, un travail d'appoint ou une activité à temps partiel. En ce qui a trait à la gestion de l'entreprise, 62 % des répondants ont déclaré être propriétaire unique, tandis que les autres œuvrent principalement en société (16 %) ou en compagnie (17 %).

2.2. Main-d'œuvre agricole

Il s'est avéré que 90% des entreprises sont de petite taille (1 à 5 employés), et le recrutement de la main-d'œuvre est problématique pour 30% des répondants (production végétale : 3 répondants; production animale : 2 répondants; productions végétale et animale : 3 répondants; aliments transformés : 5 répondants). Les principales raisons énumérées concernaient la difficulté du travail, les faibles salaires et, dans une faible proportion, le manque de main-d'œuvre qualifiée.

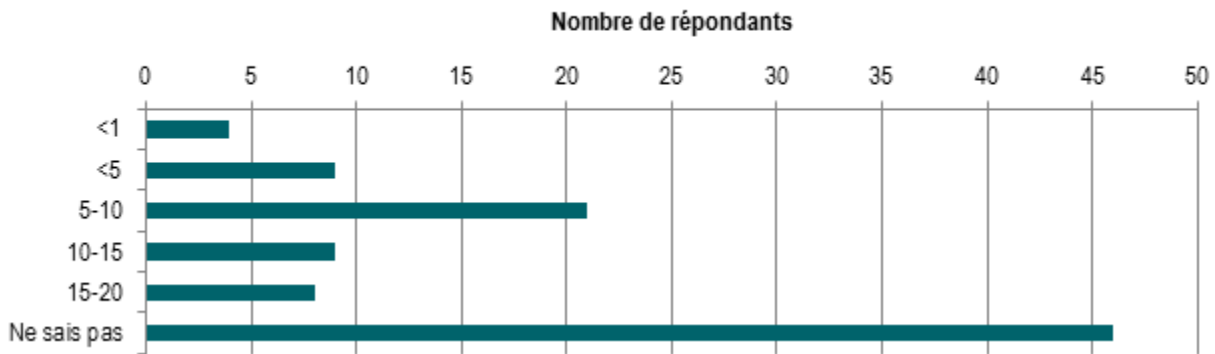
2.3. Travaux à forfait

Concernant la délégation de travaux à forfait, 64% des répondants ont affirmé utiliser différents services pour réduire leur surcharge de travail, telle que la tenue de livres, la préparation des sols, la fertilisation, les récoltes, les soins du bétail, etc. La moitié des répondants ont affirmé qu'ils souhaiteraient utiliser des services de travaux à forfait s'ils étaient plus développés ou accessibles.

2.4. Relève agricole

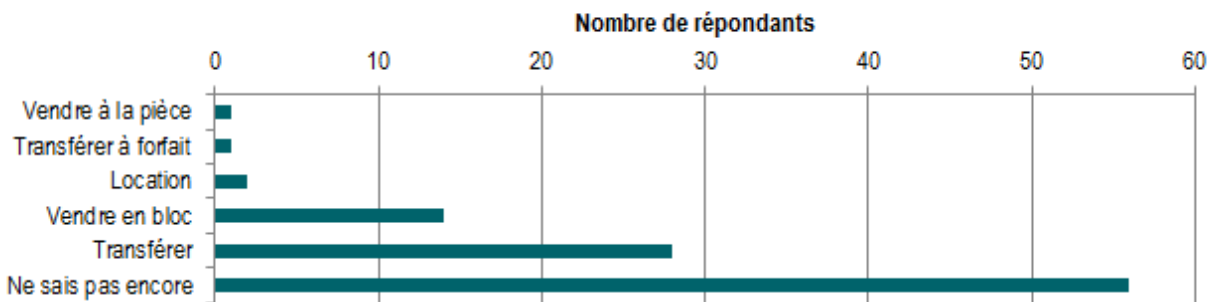
Près de la moitié des répondants, toutes classes d'âge confondues, ont affirmé ne pas savoir dans combien de temps ils prévoient arrêter leur activité professionnelle.

Figure 5. Nombre d'années dans lesquelles le répondant prévoit cesser ses activités



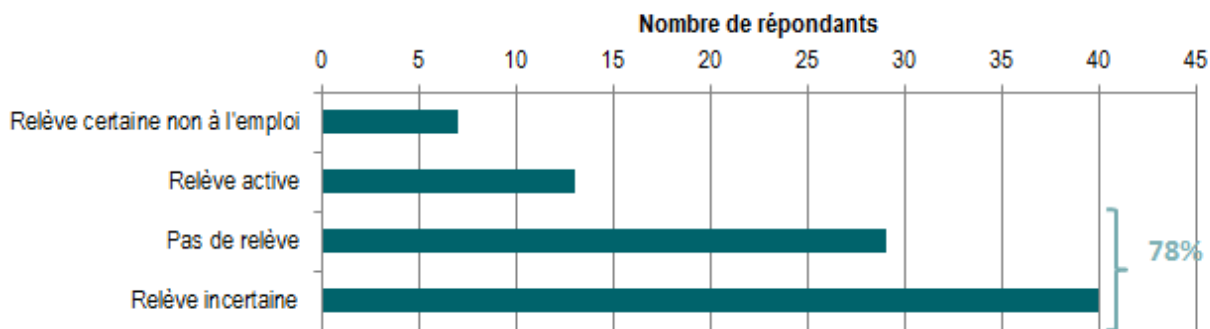
Près de 60% des répondants ont affirmé ne pas savoir ce qu'ils feront de leur entreprise lorsqu'ils cesseront leurs activités.

Figure 6. Avenir de l'entreprise agricole



L'absence de relève potentielle semble être un problème généralisé : 78 % des répondants ont affirmé ne pas identifier de relève ou avoir une relève incertaine. Bien que la majorité des répondants n'ayant pas de relève aient affirmé qu'ils seraient peut-être intéressés à en avoir une, 80 % ne désire pas être contacté par une personne potentiellement intéressée.

Figure 7. Relève potentielle pour l'entreprise



2.5. Agrotourisme et transformation alimentaire

Le quart des répondants ont affirmé être producteurs agrotouristiques¹⁰ (23 personnes). De ce nombre, 77 % affirmaient vendre leurs produits directement à la ferme. Les visites de la ferme et autres activités de plein air ont été déclarées par 11 répondants.

Figure 8. Activités agrotouristiques déclarées par les répondants

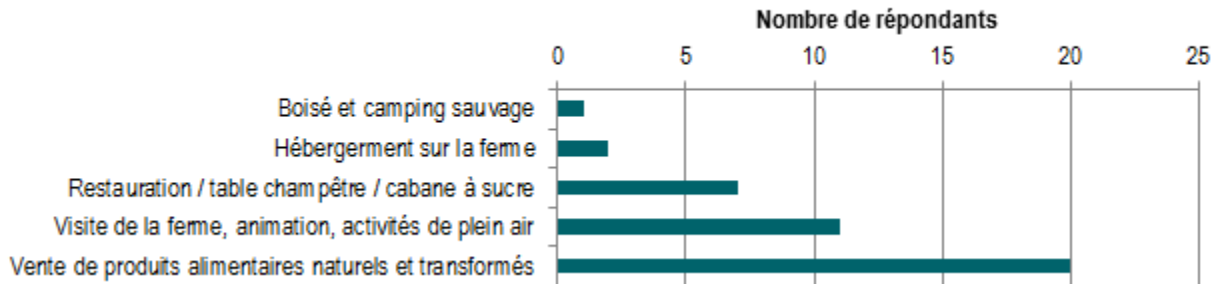
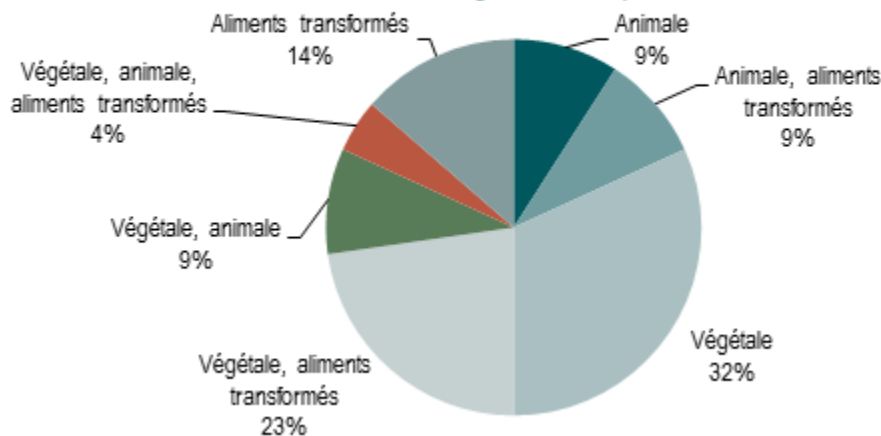


Figure 9. Types de productions déclarés par les répondants affirmant réaliser des activités agrotouristiques



Seulement 6 répondants ont affirmé exploiter le plein potentiel agrotouristique de leur entreprise. Pour les autres, les principales raisons évoquées, par ordre de priorité, étaient le manque de temps, trop de contraintes réglementaires et le manque de ressources financières et/ou humaines.

¹⁰ La question adressait le terme « agrotourisme » au sens large, sans expliquer ou demander de prendre en considération la définition et les critères du MAPAQ.

2.6. Description des surfaces cultivables

Une section du sondage visait à mesurer l'intérêt des répondants concernant les superficies et les bâtiments agricoles qui pourraient potentiellement être loués ou vendus.

Trois questions ont été posées :

4. Avez-vous des **surfaces cultivables** qui pourraient être :

Louées		Vendues	
Oui : 24 %	Non : 76%	Oui : 13%	Non : 87%
Superficies:		Superficies:	
Moins de 5 ha :	5 répondants	Moins de 5 ha :	2 répondants
5 à 15 ha :	5 répondants	5 à 15 ha :	1 répondant
15 à 40 ha :	8 répondants	15 à 40 ha :	5 répondants
Plus de 40 ha :	4 répondants	Plus de 40 ha :	4 répondants

5. Avez-vous des **bâtiments agricoles** qui pourraient être :

Loués	
Oui : 15 %	Non : 85 %

6. Seriez-vous intéressés à acheter ou louer des terres agricoles?

Oui : 20 %	Non : 80 %
------------	------------

Les caractéristiques des répondants ayant affirmé avoir des superficies à louer ou à vendre sont présentées dans les figures suivantes.

Figure 10. Superficies à louer : types de productions

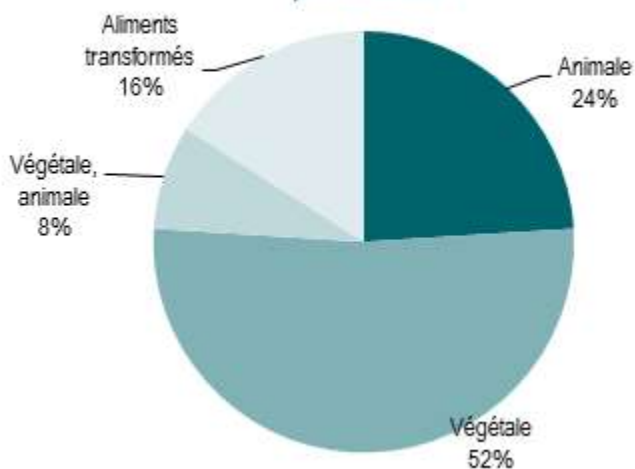
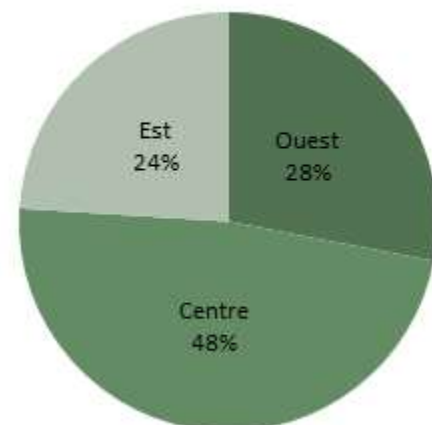


Figure 11. Superficies à louer : répartition géographique



Il est toutefois possible que le sondage sous-estime l'intérêt des propriétaires de terres à louer certaines superficies, car seules les entreprises agricoles enregistrées ont été sondées; un intérêt plus marqué est attendu si l'on inclut les propriétaires de terres zonées agricoles qui ne sont pas enregistrés au MAPAQ.

Près de 20% des répondants (14 personnes) ont déclaré avoir vécu des problèmes de voisinage (production végétale : 1 répondant; production animale : 8 répondants; productions végétale et animale : 4 répondants; aliments transformés : 0 répondant). Le bruit des animaux et de la machinerie et les odeurs semblent être les principaux irritants.

2.7. Terres en friche

Une section du questionnaire concernait les superficies laissées en friche. Près de 70 % des répondants ont affirmé ne pas avoir de terres abandonnées. Pour ceux ayant répondu par l'affirmative (28 personnes), les superficies varient entre moins de 1 et 5 hectares (17 répondants) et plus de 5 hectares (11 répondants). Les deux tiers ont déclaré être intéressés à ce que leurs terres en friche soient mises en valeur par l'agriculture, et l'autre tiers par du reboisement.

Figure 12. Terres en friche : types de production

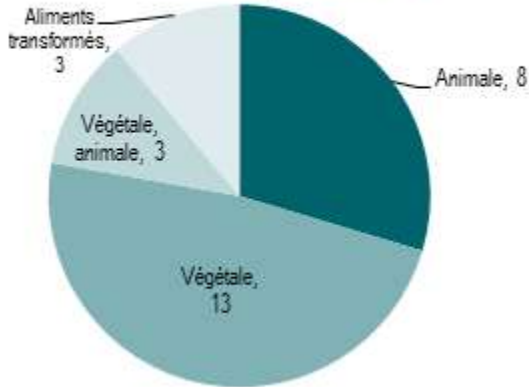


Figure 13. Terres en friche : répartition géographique

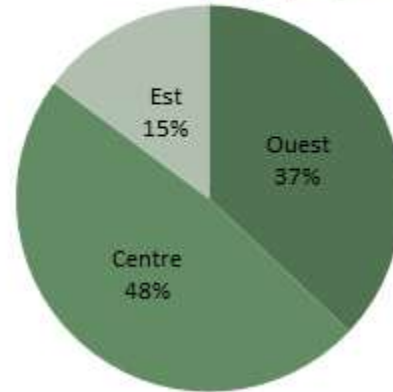
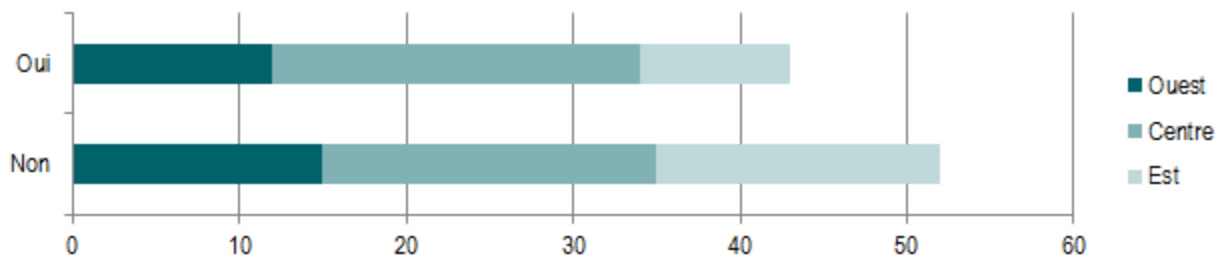


Figure 14. Raisons évoquées pour expliquer l'abandon des activités agricoles



Seulement 58 personnes ont répondu à la question concernant les paysages; de ce nombre, 64% ont déclaré se sentir concerné et désirer contribuer à l'amélioration des paysages, 14 % se sont dit sensibles, mais n'ont pas d'intérêt à y contribuer et 13 % ont déclaré n'y voir aucun intérêt. Si l'on additionne ceux qui n'ont pas répondu à la question, un total de 52 répondants ne semble pas y voir d'intérêt. Cette opinion semble plus marquée dans les secteurs ouest et est; un nombre similaire de répondants pour les deux opinions a été enregistré pour le secteur centre.

Figure 15. Intérêt pour les paysages en fonction de la répartition géographique des déclarants



2.8. Boisé

Au total, 92% des répondants ont déclaré posséder un boisé et seulement le tiers utilisent les services d'ingénieurs forestiers pour superviser l'aménagement du boisé.

2.9. Réglementation

Une section du questionnaire visait à déterminer si, selon l'opinion du répondant, les divers règlements limitent le développement des entreprises agricoles.

Figure 16. Impact des divers règlements sur le développement des entreprises agricoles

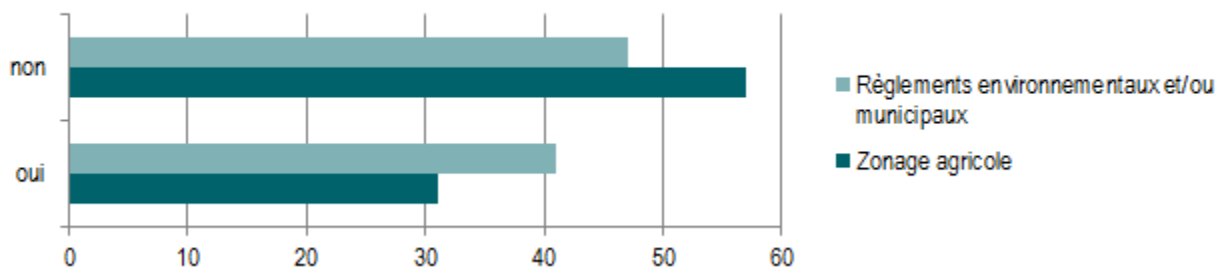


Figure 17. Limitation de l'utilisation des terres par le zonage agricole

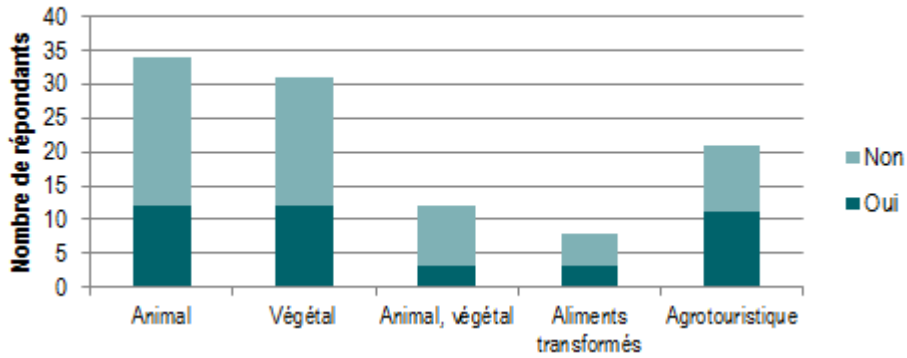


Figure 18. Limitation de l'utilisation des terres par la réglementation du droit de produire (de 2001)

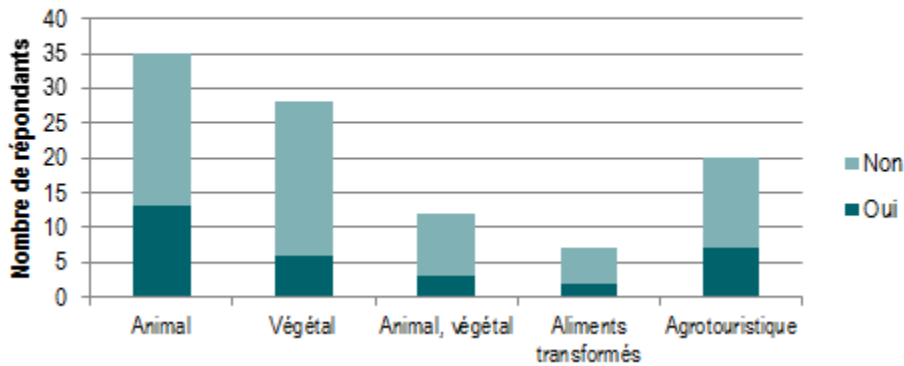
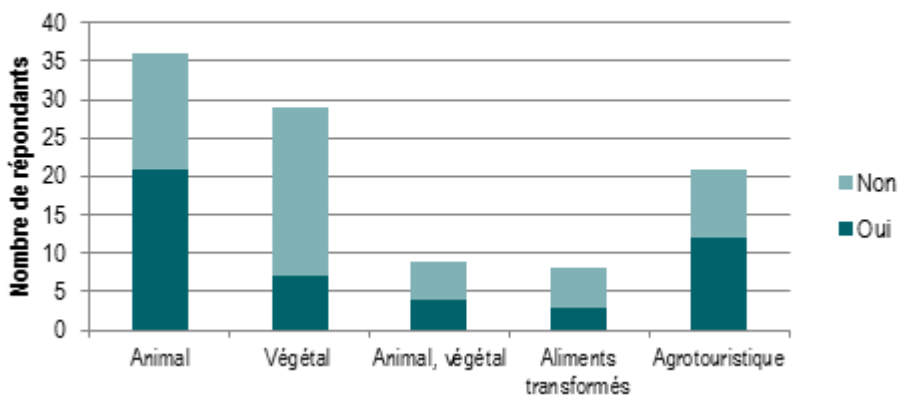


Figure 19. Limitation de l'utilisation des terres par les règlements environnementaux ou municipaux



2.10. Mise en marché

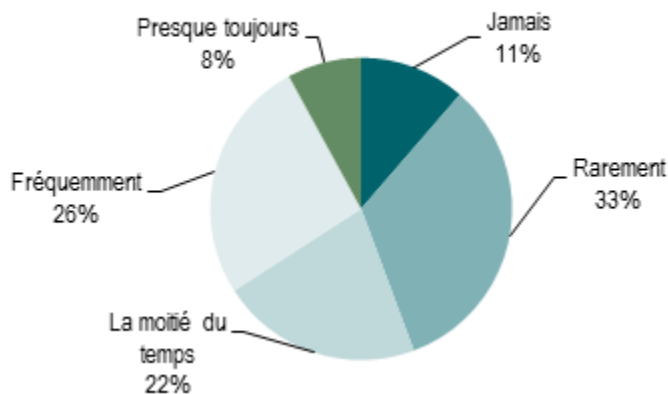
Le tiers des répondants ont affirmé avoir déjà expérimenté la production et la mise en marché local de leurs produits agroalimentaires. La même proportion a répondu que leurs produits sont commercialisés par des agences de ventes spécialisées, principalement des producteurs laitiers et acéricoles. 35 répondants ont démontré un intérêt pour le développement de la mise en marché local de leurs produits agroalimentaires, mais seulement une dizaine de personnes

étaient intéressées par la mise en marché de produits alimentaires pour animaux ou la mise en place d'un réseau d'information pour la vente de ces produits. 20 personnes, contre 72, se sont dites intéressées à vendre leurs produits dans un marché public.

2.11. Regards sur la vie agricole.

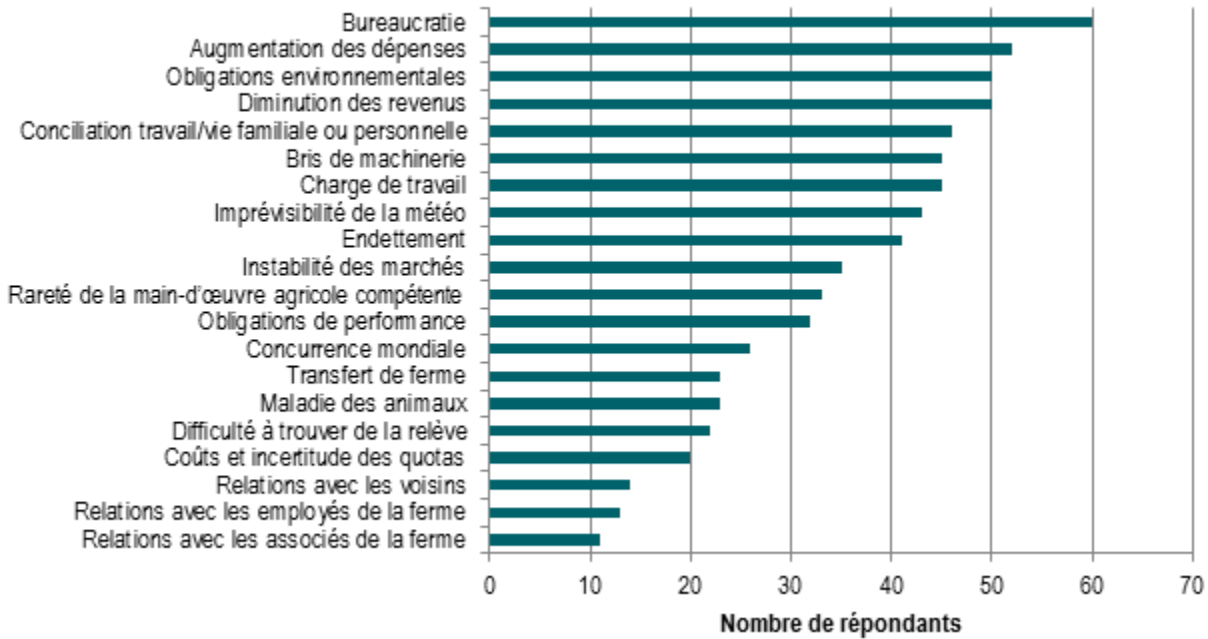
Finalement, la dernière section du sondage portait un regard sur la vie agricole. 81% des répondants croient que dans 5 ans leur entreprise sera dans une bien meilleure ou une aussi bonne condition qu'elle l'est maintenant. 68% encourageraient une connaissance ou un membre de sa famille à entreprendre une carrière agricole. Toutefois, seulement 11% ont déclaré ne jamais se sentir stressés par leurs activités agricoles.

Figure 20. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir stressé par vos activités agricoles?



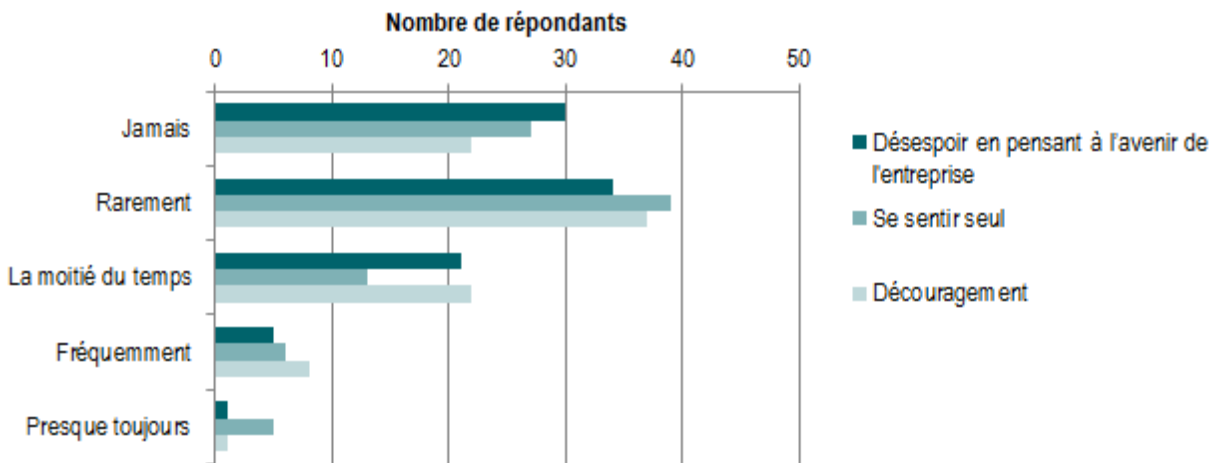
Les principales sources de stress énoncées concernent la bureaucratie, l'augmentation des dépenses et la diminution des revenus et les obligations environnementales.

Figure 21. Principales sources de stress énoncées par les répondants



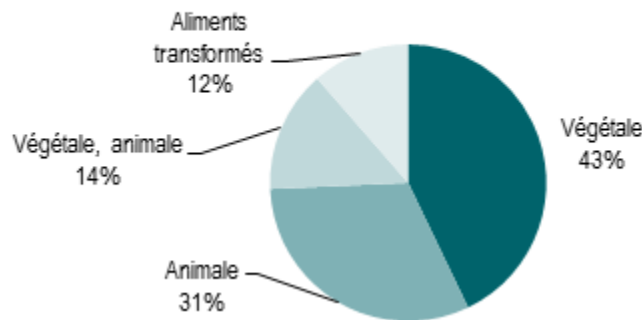
Trois questions portaient sur les sentiments face à l'avenir de l'entreprise, la solitude et le découragement.

Figure 22. Vie agricole : perception des répondants



Les répondants affirment avoir des personnes à qui parler de leurs problèmes dans leur entourage ou vers qui se tourner pour obtenir des conseils, mais 42% n'ont personne pour les remplacer sur la ferme en cas de maladie ou congé. Les deux tiers des répondants ressentent une solidarité au sein de leur communauté, mais la moitié affirme ne pas sentir que son travail est reconnu par la société.

Figure 23. Secteurs d'activité des producteurs ayant déclaré ne pas avoir de remplaçant en cas de maladie ou de vacances



3. Les constats

- Deux types d'agriculteurs ont été identifiés : les agriculteurs ayant débuté leurs activités dès le début de la vingtaine et passant leur vie professionnelle à la tête de leur entreprise, ainsi que les répondants âgés de 60 à 65 ans qui ont débuté leurs activités au cours des dernières années.
- Pour la moitié des répondants, la production agricole ne représente pas une activité principale, mais plutôt un projet de retraite, une activité d'agrément, un travail d'appoint ou une activité à temps partielle.
- La majorité des entreprises sont de petite taille (moins de 5 employés). Le recrutement de la main-d'œuvre est problématique pour 30% des répondants et est partagé en fonction des différents types de production. Les principales raisons énumérées concernent la difficulté du travail, les faibles salaires et, dans une faible proportion, le manque de main-d'œuvre qualifiée.
- Une proportion considérable des répondants (64%) utilisent différents services à forfait pour réduire leur surcharge de travail. La moitié des répondants ont affirmé qu'ils souhaiteraient utiliser des services de travaux à forfait s'ils étaient plus développés ou accessibles.
- Près de la moitié des répondants, toutes classes d'âge confondues, ont affirmé ne pas savoir dans combien de temps ils prévoyaient arrêter leur activité professionnelle. De plus, ils ne savent pas ce qu'ils feront de leur entreprise.
- Près de 80% des répondants ont affirmé ne pas avoir identifié de relève ou avoir une relève incertaine. Bien que la majorité des répondants n'ayant pas de relève aient affirmé qu'ils seraient peut-être intéressés à en avoir une, 80% ne désire pas être contacté par une personne potentiellement intéressée.
- Le quart des répondants (23 personnes) ont déclaré pratiquer des activités agrotouristiques. La majorité œuvre en production végétale. Vingt répondants ont déclaré vendre des produits à la ferme; quelques entreprises (11 répondants) offrent des visites, de l'animation et/ou des activités de plein air.
- Seulement 6 répondants affirment exploiter le plein potentiel agrotouristique de leur entreprise. Pour les autres, les principales raisons évoquées, par ordre de priorité, étaient le manque de temps, trop de contraintes réglementaires et le manque de ressources financières et/ou humaines.

- En moyenne, une vingtaine de répondants se sont dits intéressés à louer ou à vendre une partie de leurs surfaces cultivables ou de leurs bâtiments agricoles. Les répondants œuvraient principalement en production végétale. La même proportion s'est dite intéressée à acheter ou à louer des terres agricoles. L'intérêt pourrait toutefois être sous-estimé étant donné que seules les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ ont été sondées.
- Une trentaine de répondants ont déclaré avoir des superficies en friche. Les répondants œuvraient principalement en production végétale. Une très faible proportion provenait du secteur est. Les deux tiers des répondants seraient intéressés à ce que leurs terres soient mises en valeur par de l'agriculture, l'autre tiers par du reboisement.
- Les principales raisons évoquées pour expliquer l'abandon des terres en friche sont : peu de rentabilité, manque de ressources financières et humaines, conditions naturelles peu propices à l'agriculture (roches, mauvais drainage, forêt, cours d'eau) et le manque de temps ou d'équipement.
- Une quarantaine de répondants se sont dits sensibles aux paysages. Une majorité de personnes ont répondu par la négative (ou n'ont pas répondu à la question) dans les secteurs ouest et est; l'opinion semble toutefois partagée pour le secteur centre.
- Plus de 90% des répondants affirment posséder un boisé; seulement le tiers utilise les services d'ingénieurs forestiers pour en superviser l'aménagement. Selon les données du MAPAQ (EAE), seulement 12 producteurs auraient déclaré des revenus provenant de l'exploitation de la forêt en 2010.
- La majorité des répondants sont d'avis que le zonage et les règlements ne limitent pas le développement de leur entreprise. Une quarantaine de personnes sont toutefois d'avis que les règlements environnementaux ou municipaux contraignent leurs activités. Cette opinion est plus commune chez les déclarants œuvrant en production animale et en agrotourisme. Les contraintes liées au zonage semblent aussi être problématiques pour ces derniers.
- Le tiers des répondants ont affirmé avoir déjà expérimenté la production et la mise en marché local de leurs produits agroalimentaires; un autre tiers a cependant démontré un intérêt. La même proportion a répondu que leurs produits sont commercialisés par des agences de ventes spécialisées, principalement des producteurs laitiers et acéricoles. Seulement une dizaine de personnes étaient intéressées par la mise en marché de produits alimentaires pour animaux ou la mise en place d'un réseau d'information pour la vente de ces produits (ex. babillard électronique).
- Une vingtaine de personnes se sont dites intéressées à vendre leurs produits dans un marché public.
- La majorité des répondants se sont montrés positifs face à l'avenir de leur entreprise, croyant qu'elle serait en bien meilleure ou en aussi bonne condition dans cinq ans. Toutefois, le deux tiers a affirmé ressentir du désespoir en pensant à l'avenir de l'entreprise, de la solitude et du découragement.
- Les principales sources de stress identifiées sont, par ordre d'importance : la bureaucratie, l'augmentation des dépenses et la diminution des revenus, les obligations environnementales, la conciliation travail/famille, les bris de machinerie, la charge de travail, l'imprévisibilité de la météo et l'endettement.
- La moitié des répondants ont affirmé ne pas sentir que son travail est reconnu par la société.
- Près de la moitié des répondants ont déclaré n'avoir personne pour les remplacer sur la ferme en cas de maladie ou pour prendre des vacances.

Annexe 5 : Liste des participants aux rencontres de secteurs

Secteur Ouest :

- Denis Côté, Érablière Simard et Côté, Acériculture
- Michel Dame, Ferme Michel Dame enr., Agriculture– bovins, terres en friche
- Guylaine Maillé, GBL Highland inc., Agriculture – bovins, terres en friche
- Josée Sauvageau, GBL Highland inc., Agriculture – bovins, terres en friche
- Lise Arès, Agriculteurs – bovins, Acériculture
- Daniel Simard, Serre Noël Simard senc, Agriculture – fruits et légumes, agrotourisme
- Diane Trudel, Serre Noël Simard senc., Agriculture – fruits et légumes, agrotourisme
- Michel Viscogliosi, Ferme bovine et maraîchère Viscogliosi, Agriculture – grandes cultures
- Joan Westland-Eby, Mairesse de Bolton-Est
- Lisette Maillé, Mairesse d’Austin
- Louis-Pierre Veillon, Maire de Potton
- Yvon Laramée, Maire d’Eastman
- Michèle Turcotte, Mairesse de St-Étienne-de-Bolton
- Jean-Pierre Lavoie, Conseiller à St-Étienne-de-Bolton
- Luc Lamontagne, St-Benoit-du-Lac
- Étienne Vincent, Producteur forestier
- Michael Head, Agriculture, marché public de Potton
- Nicolas Gauthier, Marché de solidarité de Magog
- Patrick Chalifour, Conseiller en aménagement, MAPAQ-Estrie
- Ronald Boucher, Conseiller en économie, MAPAQ-Estrie
- Lucie Hébert, Observatrice
- Dany Senay, Conseiller en ressources naturelles et territoire, CRÉ-CRRNT
- Guillaume Dame, Ferme Michel Dame enr, Agriculture– bovins, terres en friche
- Alexandra Roy, MRC de Memphrémagog
- Hughes Ménard, MRC de Memphrémagog
- Jonathan Roberge, MRC de Memphrémagog
- François thomas, Responsable de l’aménagement, UPA Estrie
- Serge Beauvais, Agriculture - bovins, acériculture, UPA Estrie

Secteur Est :

- Alain Bouffard, Ferme Bouffard & Fils, Acériculture
- Ralph L. Toohey, Robyn’s West Farm, Agriculture – chevaux
- Gilles viens, Ferme vimo, Agriculture – porcs
- Marjolaine anctil, Ferme bio La Marjolaine, Agriculture – fruits et légumes
- Jean-Pierre Lemonnier, Ferme bio La Marjolaine, Agriculture – fruits et légumes
- Janick Bouffard, Ferme Janick Bouffard, Agriculture – grandes cultures
- Chantal Montminy, Conseillère à Hatley, Agriculture – Laitier
- Alec van zuiden, Maire d’Ayer’s Cliff

- Denis Ferland, Maire de Hatley
- Christian Laporte, Conseiller, Canton de Stanstead
- Martin Primeau, Maire du Canton de Hatley
- Sylvain Duchesneau, Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Michel Raymond, Producteur forestier
- Roger Ferland, Union des producteurs agricoles
- Armin Ruf, Agriculture – chevaux, bovin
- Thomas Dandurant, CSSS – Organisateur communautaire
- Huguette Martel, Conseillère en grandes cultures, MAPAQ-Estrie
- Patrick Chalifour, Conseiller en aménagement, MAPAQ-Estrie
- Judith Côté, MAMROT-Estrie
- Alexandra Roy, MRC de Memphrémagog
- Hughes Ménard, MRC de Memphrémagog
- Jonathan Roberge, MRC de Memphrémagog
- Ghislain Boisclair, Les lapins de Stanstead, Agriculture – Lapins, transformation agroalimentaire, mise en marché
- François Thomas, Responsable de l'aménagement, UPA Estrie

Secteur Centre :

- Serge Beauvais, Ferme Magolait, Agriculture - Laitier, acériculture – UPA local
- Jacques Lamontagne, Agriculture – volaille
- Richard Lamontagne, Agriculture – volaille
- David Duchesneau Marchand, Agriculture - Apiculture
- Marie-Thérèse Bonnichon, Ferme Au pied Levé, Agriculture – bovins, produits transformés
- Marc Chiasson, Verger familial CR, Agriculture – fruits et légumes
- Lise Routhier, Agriculture – grandes cultures
- Renald Couture, Agriculture – laitier
- André Beaucher, Ferme de l'étang aux bouleaux, Agriculture – fruits et légumes
- Jocelyn Brouillard, Citrouilles et tournesols, Agrotourisme
- Christian Bolduc, Au vignoble d'Orford, Agriculture - viticulture, agrotourisme
- Louise Delisle, Au vignoble d'Orford, Agriculture - viticulture, agrotourisme
- Cécile Messier, Conseillère municipale, Canton d'Orford
- Nicole Brodeur, Conseillère municipale, Canton d'Orford
- Vicki May Hamm, Mairesse de la Ville de Magog
- Gérald Routhier, Agriculteur - Grandes cultures
- Noël Morin, Producteur forestier
- Sylvain Rajotte, Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Pierre Bellavance, Groupement forestier coopératif St-François
- Noël Ménard, Producteur forestier
- Marianne Guillemette, Centre d'éco-initiative populaire
- Bernard Bergeron, Serres de l'espoir
- Jocelyn Jussaume, Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog
- Martin Paré, Conseiller en transformation alimentaire, MAPAQ-Estrie
- Patrick Chalifour, Conseiller en aménagement, MAPAQ-Estrie

- Alexandra Roy, MRC de Memphrémagog
- Hughes Ménard, MRC de Memphrémagog
- Jonathan Roberge, MRC de Memphrémagog
- François thomas, Responsable de l'aménagement, UPA Estrie
- Benoit Simard, Agriculture, relève
- Jacques Demers, Maire de Ste-Catherine-de-Hatley, Préfet de la MRC de Memphrémagog
- Jean-Charles Bellemare, MRC de Memphrémagog

Annexe 6 : Bilan des rencontres de secteurs

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

9 h 30 - Accueil des participants

10 h - Activité brise-glace

10 h 15 Thème 1 : Production

Présentation des faits saillants (5 min) / Échanges (20 min) / Résumé (5 min)

10 h 45 Thème 2 : Paysages

Présentation des faits saillants (5 min) / Échanges (20 min) / Résumé (5 min)

11 h 15 Thème 3 : Contraintes à l'agriculture

Présentation des faits saillants (5 min) / Échanges (20 min) / Résumé (5 min)

11h45 - Dîner

13 h 15 Thème 4 : Disponibilité des terres et des services

Présentation des faits saillants (5 min) / Échanges (20 min) / Résumé (5 min)

13 h 45 Thème 5 : Transformation, distribution et mise en marché

Présentation des faits saillants (5 min) / Échanges (20 min) / Résumé (5 min)

14 h 15 Thème 6 : Vie agricole et relève

Présentation des faits saillants (5 min) / Échanges (20 min) / Résumé (5 min)

14h45 Conclusion de la journée et étapes suivantes

Thème 1 : la production agricole

1.1 Augmentation du nombre d'entreprises agricoles enregistrées (depuis 2007) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Comme les valeurs foncières sont élevées, les nouvelles entreprises œuvrent principalement en culture maraîchère (ou autre nécessitant moins de superficies), en agrotourisme; • Bien que de petits producteurs ne soient pas enregistrés au MAPAQ, il est important de les répertorier et de leur offrir du soutien; • Soutenir les petits producteurs, car ils ont moins de ressources, mais une plus grande capacité d'adaptation, plus de facilité à vendre ou transférer une petite entreprise lors de la retraite.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines mesures actuelles soutiennent les gros producteurs (ex. remboursement de taxes en fonction du seuil de 8\$ revenus agricole/100\$ d'évaluation foncière); mais très peu d'outils disponibles pour les petits producteurs, pour ceux qui désirent démarrer une entreprise agricole; • Dans la MRC: diversification des entreprises, exploration de nouveaux créneaux, produits en circuit court répondent aux besoins des consommateurs (villégiature); • Ce ne sont pas seulement des jeunes qui démarrent une entreprise agricole, il faut penser à adapter le soutien et les outils aux personnes plus âgées; • L'occupation du territoire est modulée par les types de culture (ex. grandes cultures et plus grosses fermes en milieu rural vs petites entreprises agrotouristiques en milieu périphérique urbain et/ou de villégiature); • Compte tenu de la valeur des fermes laitières, les nouvelles entreprises peuvent difficilement œuvrer dans ce type de production; • Certaines fermes sont achetées par des gens riches, qui donnent l'entretien minimal à forfait, ce qui contribue à faire augmenter la valeur des terres et à diminuer le dynamisme agricole.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux phénomènes sont observés: une diversification des activités au sein des entreprises et l'intégration des entreprises au sein de grosses compagnies; • Les modalités administratives de remboursement de taxes contraignent le développement et/ou la diversification des entreprises agricoles; • Il est difficile de se lancer dans des grosses productions qui nécessitent de grandes superficies (valeur foncière très élevée et inaccessible). Le zonage ne permet toutefois pas de morceler des terres dans des secteurs où les propriétés sont surévaluées; • Les petites entreprises dynamisent l'occupation du territoire; • Les néo-ruraux qui se lancent en affaire sont quelques fois désillusionnés, il y aurait peut-être lieu de développer les services et l'accompagnement. • L'agrotourisme semble être une valeur ajoutée pour les nouvelles petites entreprises.

1.2 Types de production diversifiée, répartition géographique en zone agricole permanente :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait y avoir encore plus d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC; • Les consommateurs sont au rendez-vous, c'est une force sur laquelle on peut miser pour favoriser le développement des entreprises agricoles; • Favoriser la diversification des productions sur le territoire, mais aussi au sein d'une même entreprise, tout en considérant la viabilité des entreprises; • Encourager les petits producteurs, explorer les nouvelles productions et les nouvelles façons de produire (ex. de l'agriculture sous couvert forestier); • Miser sur l'aménagement et l'exploitation durable des boisés; • Éviter la concentration d'une production dans un secteur du territoire (ex. bovin);
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises sont diversifiées, mais les types de production sont concentrés dans certains secteurs (ex. laitier et grandes cultures à l'Est, boisés à l'Ouest); • Attention de ne pas conclure que les sols sont moins propices à l'agriculture, les producteurs peuvent améliorer le sol; • Bassin de consommateurs dans la MRC (tourisme): demande pour des produits frais de qualité.

CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de représentation au sein des comités, conseils municipaux, donc difficile de représenter les intérêts, la réalité des producteurs agricoles lors de l'élaboration des règlements, des plans d'urbanisme; • La réglementation est trop rigide: contraintes dues au zonage, difficile de développer les entreprises; • Production forestière est plus développée à l'ouest qu'à l'est; • La mixité des types de culture, de la grosseur des entreprises et de la distribution géographique favorise le dynamisme agricole, l'occupation de la zone agricole et l'accès aux agriculteurs; • Développer l'offre, car la demande n'est pas comblée; • Faire connaître les produits locaux et les coûts réels de production; • La diversification des productions contribue à l'attractivité de la région; • Les plans d'urbanisme peuvent limiter la production sur les terres les plus fertiles; • Proximité des consommateurs, mais pression de la part des villégiateurs.
--------	--

1.3 Production animale : Diminution du nombre de producteurs, augmentation de la taille des cheptels :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent, lorsque les producteurs laitiers prennent leurs retraites, ils vendent leur quota de lait et la ferme est transférée à la relève, qui poursuit en production bovine; • Les prix des produits sur le marché influencent les types de productions (bœuf, porc, maïs, soya, etc.); • Moins d'impacts sur l'environnement si les productions ne sont pas concentrées, si la production n'est pas industrielle; • Production bovine: les petites entreprises n'arrivent pas à être assez rentables pour rester en affaire, il y a une masse critique nécessaire pour être rentable; • Baisse des familles agricoles; • Il faut trouver des façons alternatives de développer et de soutenir la mise en marché; • Grosses productions animales: difficulté de gérer les fumiers, lisiers.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Grosses productions: difficulté pour la relève d'accéder à la propriété; • Un seul modèle de production bovine reconnue, ce qui limite les façons de produire et de développer; • La viabilité et la rentabilité de l'entreprise sont différentes en fonction du type de production; • En production animale, il semble nécessaire d'avoir une grosse production pour arriver à être rentable, car il y a plusieurs contraintes: coûts de la machinerie, des terres, réglementation environnementale, main d'oeuvre restreinte. • S'il y a une main d'oeuvre familiale, c'est plus facile.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes pour la production de volaille sont les mêmes que pour la production porcine, mais les activités sont très différentes; • Incohérence entre les règlements municipaux et provinciaux; • Le zonage et les plans d'urbanisme excluent ou limitent certains types de production dans certains secteurs, nonobstant les conditions naturelles favorables; • La fiscalité a un impact sur les types de production et l'occupation du territoire; • Cohabitation entre les différents usages est parfois difficile; • Le revenu minimum reconnu (fiscalité) favorise les grosses exploitations, qui ont des impacts plus importants sur l'environnement; • Les possibilités de location de terres sont limitées par la spéculation et l'achat des terres par des villégiateurs qui ne les utilisent pas à des fins agricoles.

1.4 Production végétale : Diminution des superficies en culture pour certaines productions et augmentation pour d'autres :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • La demande mondiale influence les productions locales; • La hausse de la culture des OGM paraît préoccupante; • Favoriser la cohabitation entre les activités agricoles et de villégiature.
-------	---

EST	<ul style="list-style-type: none"> • Certains types de productions peuvent créer des pressions plus grandes sur l'environnement; • Les types de cultures et les façons de cultiver (bio vs pas bio) peuvent compliquer la location de terres; • Importance des rotations de culture dans la préservation et l'équilibre des sols; • Évaluer les possibilités pour introduire de nouvelles espèces (ex. panic érigé) • Les risques par rapport au marché doivent être équitables pour le producteur; • Aucune disposition ou mesure fiscale n'est en place pour encourager la culture, empêcher la friche; • Plusieurs néo-ruraux qui font l'acquisition de propriétés agricoles ne cultivent pas la terre.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer à petite échelle, effectuer des rotations pour diversifier le mode de production; • Les contraintes géologiques peuvent avoir un impact sur l'accès aux terres et les types de production possibles; • Explorer les nouvelles tendances; • La rotation des cultures permet d'augmenter la qualité des récoltes et de diminuer les maladies; • La productivité d'une terre est proportionnelle à sa qualité.

1.5 Émergence de nouvelles productions à plus petite échelle (fruits et légumes, ornemental) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Petites productions: le nombre minimal d'unités ou le revenu minimal pour être reconnu par le MAPAQ est limitatif; • Manque d'information au sujet des nouvelles cultures: débouchés, mode de production, mise en marché, demande; • Documenter les productions qui conviennent aux types de terrain, aux réalités du côté ouest; • Une meilleure organisation des productions consoliderait l'offre et permettrait de soutenir la viabilité des entreprises; • Outils, soutien, accompagnement pour les cultures émergentes et les petits producteurs; • Production à petite échelle permet un meilleur respect de l'environnement; • Documenter le marché potentiel pour les petites productions émergentes.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au marché pour écouler les produits est difficile, possibilité de regroupement pour faciliter la mise en marché et la distribution; • Les grands acheteurs (supermarchés) nécessitent de gros volumes, impossible pour un petit producteur d'y écouler ses produits, car pas assez grand volume; • Difficile pour certains producteurs de développer la mise en marché et la distribution de leurs produits, ils préfèrent se concentrer sur leur production agricole; • L'agrotourisme peut être utilisé comme outil de mise en marché des produits, les consommateurs sont présents sur le territoire; • Les petites productions contribuent à la diversification des activités agricoles; • Petites productions peuvent être difficile sur un territoire où l'occupation agricole est plus conventionnelle; • Favoriser des productions uniques, spécialisées; • Transmettre les difficultés aux administrations et élus municipaux, favoriser le dialogue et le soutien des municipalités, revoir la fiscalité pour qu'elle soit plus adaptée et modulée à la réalité agricole; • Manque de soutien financier adapté à ce type de production pour favoriser l'implantation et le démarrage, nécessité de revoir les conditions d'admissibilités aux programmes de financement et de soutien.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Les petites productions sont plus accessibles pour les gens qui se lancent en agriculture; • Permet d'habiter le territoire agricole de façon dynamique; • Le consommateur peut retracer la provenance des aliments, contact avec le producteur, voir l'entreprise et mieux comprendre la production agricole; • Développer les outils, le support offert pour les petites productions; • S'adapter aux changements dans la demande: les consommateurs veulent être plus proches des producteurs.

1.6 Mise en valeur et aménagement des boisés en milieu agricole (production forestière) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise qualité des boisés dus au manque d'aménagement durable au fil des années: peu d'essences de valeur, faible potentiel de rentabilité; • Plan d'aménagement, équipement, travaux à forfait font en sorte qu'il ne reste plus beaucoup de profit aux agriculteurs; • Les règlements limitent le potentiel d'exploitation de la forêt; • Les agriculteurs font des prélèvements, mais n'ont toutefois pas recouru à des plans d'aménagement et à des services d'ingénieurs, car l'exploitation n'est pas rentable; • Reboisement: replanter des essences nobles, favoriser l'aménagement écosystémique des boisés; • Soutien à la délimitation d'unité de protection, d'espaces de conservation;
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile de développer des projets intégrés: production agricole, exploitation forestière et développement résidentiel; • Identifier les peuplements à protéger et augmenter les limites de prélèvement pour les zones d'exploitation forestière; • Le prix du bois est trop bas, ne rentabilise pas les coûts d'exploitation; • Services des regroupements forestiers sont méconnus; • Avantages d'aménager la forêt sont méconnus; • Perte de potentiel forestier lorsque les boisés ne sont pas aménagés; • Certains producteurs agricoles sont spécialisés dans leur type de production, exploiter la forêt leur demande temps et argent pour peu de rentabilité; • Main d'œuvre qualifiée est rare, la machinerie est coûteuse; • Beaucoup de règlement, de bureaucratie, peu d'uniformité sur le territoire; • Manque d'information sur la question de la responsabilité professionnelle.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements forestiers désuets, rigides, mal adaptés à la réalité et aux technologies actuelles; • Les producteurs agricoles manquent de temps, d'argent, de connaissance des services, ne connaissent pas les programmes disponibles et le potentiel de revenu d'une forêt aménagée; • Aménagement des forêts peut contribuer aux paysages; • Instabilité du marché; • Mythe qu'il est mieux pour l'environnement de laisser aller la nature; • Difficulté propre à la région: les cerfs de Virginie endommagent les tubulures d'érablière; • Peu de demandes donc peu d'offres de services; • Les boisés ont d'autres potentiels: tourisme, chasse, captation des GES; • Manque d'informations sur les débouchés, sur le marché du bois.

Thème 2 : Paysages

2.1 Perte des paysages agricoles par l'abandon de l'agriculture :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Les forêts aussi sont des éléments importants du paysage; • La notion de dynamisme, d'occupation du territoire est-elle considérée dans le paysage; • La notion d'attachement aux paysages semble une préoccupation citadine, urbaine; • Soutien financier aux agriculteurs pour leur contribution aux paysages; • Conscientisation des agriculteurs sur les impacts de leurs activités et de leur rôle; • Possibilité de développer un corridor patrimonial dans la MRC.
-------	--

EST	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils protégeant les paysages sont trop rigides, laissent peu de place à l'adaptation aux changements, à la mouvance des paysages` • Le secteur Est semble moins touché, car l'agriculture y est plus active; • La fermeture des paysages est probablement plus problématique lorsque le territoire est très morcelé; • D'un autre côté, l'impossibilité de diviser les grandes terres peut entraîner une diminution des activités sur certaines portions du territoire (friches); • Les pressions environnementales privilégient la forêt; • Certains bâtiments agricoles ne sont pas entretenus, faute de moyens; • Aucun outil pour supporter, inciter la mise en valeur des paysages et bâtiments agricoles; • Les néo-ruraux ne sont pas nécessairement sensibilisés à l'importance des activités agricoles sur le maintien des paysages; • Remise en culture des friches est difficile (contraintes environnementales, coût des travaux).
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Notion d'évolution doit être intégrée à la préservation des paysages; • Coût des terres en friche est surévalué (valeur foncière); • Le rôle des agriculteurs dans les paysages est méconnu; • Aucun soutien financier pour la mise en valeur d'élément contribuant au paysage (champs, bâtiments, etc); • Pressions environnementales sont élevées, ce qui limite le dynamisme agricole.

2.2 Perte de percées visuelles par l'abandon de culture ou pâturage :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les producteurs agricoles à la problématique; • Développer des outils, un soutien financier pour l'entretien des champs, prairies et bâtiments contribuant aux paysages; • Une vision à long terme est nécessaire; • Les haies brise-vent sont parfois nécessaire, mais peuvent refermer les vues; • L'ajout de contraintes réglementaires augmenterait la pression sur les agriculteurs et les problèmes de cohabitation.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur Est est probablement moins touché, car l'agriculture y est plus dynamique et la taille des exploitations plus grosses; • Le relief a aussi un impact sur les percées visuelles; • L'alternance entre les boisées et les champs en culture est bonne pour l'environnement; • Moyens sont limités pour entretenir les paysages; • En tant que bien collectif, l'entretien des paysages doit être soutenu par la collectivité, pas seulement aux frais des agriculteurs; • En encourageant le développement des petites fermes, on favorise une occupation dynamique du territoire et protège les paysages; • La rotation des cultures est nécessaire, mais peut causer des problèmes de cohabitation.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Certains producteurs choisissent de reboiser (rentabilité, diminution de la charge de travail); • Certains producteurs se soucient des paysages et du tourisme, mais très peu de reconnaissance de leurs actions; • Aucun soutien financier pour la mise en valeur des paysages en secteur touristique; • Valoriser l'apport économique des paysages; • Ce n'est pas seulement au milieu agricole à faire sa part, ex. des haies de cèdres en milieu résidentiel rural; • Il est nécessaire d'inventorier les points de vue et d'offrir un soutien pour les protéger; • Valorisation des éléments agricoles dans les paysages champêtres; • Il ne faut pas que le maintien des points de vue se fasse au détriment de l'environnement.

2.3 Sensibilisation des agriculteurs sur l'importance de l'agriculture sur le paysage :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Les producteurs agricoles ont comme souci premier de cultiver leur terre, la préservation des paysages doit s'inscrire dans le cadre de leurs activités; • Valorisation des éléments agricoles dans les paysages patrimoniaux; • Possibilité de soutenir les paysages comme valeur collective; • Sensibiliser les propriétaires résidentiels et villégiateurs; • Les producteurs agricoles se soucient de la valeur touristique de la région et seraient prêts à participer à la préservation des paysages s'ils sont sensibilisés et soutenus; • Faciliter le dialogue entre les producteurs agricoles et les néo-ruraux.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les points d'intérêt majeurs, évaluer la possibilité d'acquérir le terrain de façon collective; • Tous les propriétaires devraient être sensibilisés et impliqués dans la préservation des paysages, pas seulement le rôle des agriculteurs; • Ce n'est pas une priorité pour les agriculteurs, qui doivent exploiter leurs terres de façon rentable; • Sensibiliser les néo-ruraux qui achètent des propriétés et qui ne cultivent pas à l'importance des percées visuelles dans la conservation des paysages.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Les municipalités devraient reconnaître et offrir un partenariat aux agriculteurs qui contribuent aux paysages, à l'attraction touristique; • Développer des modèles d'affaires; • Conscientisation des touristes, de la communauté au rôle joué par les agriculteurs et respect de la propriété et du travail agricole; • Les petits producteurs sont plus conscients de leur contribution aux paysages, car dépendent plus du tourisme; • Faire un lien avec la préservation des paysages lors de la mise en location de superficies.

2.4 Ouverture à de nouvelles cultures ou à la location de terres :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté du maillage entre les propriétaires et les agriculteurs (clôtures, assurances, gestion des ententes de location, détermination des coûts); • La façon dont le MRN soutient le reboisement favorise la monoculture et la fermeture des paysages; • Explorer la possibilité de soutenir les champs communautaires; • Projet de location de parcelle à de jeunes agriculteurs: problème de logement, d'investissement et de rentabilité à long terme, de services pour les familles; • Manque de ressource d'accompagnement pour les ententes de location; • Lien entre les taux de location, les valeurs foncières et la rentabilité pour les propriétaires vs locataires; • Les superficies en location sont généralement grandes, peu de modèles/outils disponibles pour la location à des fins de petites cultures; • Projet de fiducie pour les terres agricoles: à explorer, mais évaluer la baisse de taxation associée.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la mixité des usages sur les terres agricoles pour pouvoir louer de petits lots, développer des parties qui ne sont pas cultivées; • Possibilité de projets communautaires pour dynamiser l'occupation du territoire; • Développer les possibilités de cultures émergentes; • Favoriser la diversité paysagère; • Soutien à la culture en mode bio; • Sensibiliser les néo-ruraux lors de l'achat d'une terre agricole à l'importance de cultiver, aux options de location.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage entre les producteurs, les entrepreneurs et les terres disponibles; • Les paysages attirent les touristes, ce qui contribue à l'essor de l'agrotourisme; • Accompagner les propriétaires/locataires; • Sensibiliser à l'entretien des boisés; • Sensibiliser à la notion paysages en tant que de bien collectif, le droit de propriété est très fort; • Diffuser l'offre agrotouristique (ex. vignobles de la région lors de la Fête des Vendanges).

Thème 3 : Contraintes à l'agriculture

3.1 Contraintes réglementaires et bureaucratiques (règlements environnementaux, zonage, etc) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés et délais pour obtenir un permis; • Manque de communication entre les instances, soucis de confidentialité complique la collaboration; • Procédures bureaucratiques très compliquées, plusieurs instances, difficile d'obtenir les informations; • Miser sur les services de l'UPA, du MAPAQ, du club agroenvironnemental; • Complexité des démarches; • Rigidité des règlements qui n'évolue pas avec les technologies, les connaissances; • Soutien aux agriculteurs pour la protection des bandes riveraines, la protection des cours d'eau; • Plusieurs niveaux décisionnels; • Sensibiliser les élus aux impacts des règlements; • Faciliter la concertation entre les intervenants; • Développer la fierté de l'achat local; • Réflexion sur le développement agricole devrait se faire au sein des municipalités.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Incohérence au niveau des règlements, entre autres concernant l'utilisation des propriétés agricoles à des fins résidentielles, mais impossibilité de construire une nouvelle maison pour la relève ou les retraités; • Impossibilité de développer des sections de la terre à des fins résidentielles pour faire du profit, tout en maintenant les activités agricoles sur les parties rentables; • Rigidité des règlements, des exigences du MAPAQ limitent les possibilités de diversification des productions; • Aucune mesure pour limiter la spéculation liée au lotissement des terres agricoles ou obliger la mise en culture sur les terres à vocation agricole; • Faciliter l'accès aux différents programmes soutenant le développement agricole; • Absence de reconnaissance des acquis professionnels en guise de diplôme scolaire (impact sur l'admissibilité aux programmes de soutien); • Charge administrative très élevée pour les PME; • Frais liés aux demandes de permis et certificats; • Revoir, adapter les règlements en fonction des objectifs; • Miser sur la sensibilisation, la conscientisation; • Duplication des niveaux d'intervention complexifie les demandes, entre autres au plan forestier.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer des représentants du secteur agricole lors de la refonte réglementaire, comité consultatif agricole dans les municipalités; • Définir la notion de cours d'eau permanent vs intermittent ou fossés ou étang artificiels; • Assouplir le cadre réglementaire pour permettre une meilleure adaptation aux réalités, à l'évolution; • Laisser place au jugement cas par cas lors de l'application réglementaire; • Développer la culture d'entreprise, l'entrepreneuriat; • Cadre réglementaire trop conservateur; • Accompagnement de l'agriculteur dans l'entrepreneuriat, les démarches bureaucratiques; • L'objectif des règlements doit être d'éviter les abus, et non pas d'empêcher le développement; • Uniformiser les règlements d'abattage d'arbres; • Assurer les compétences des inspecteurs; • Fixer les objectifs de développement et de protection et ajuster le cadre réglementaire en conséquence; • Regrouper les règlements et évaluer les contradictions, les dédoublements.

3.2 Augmentation de la valeur des propriétés foncières et perte des avantages fiscaux :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des revenus ne suit pas celle des valeurs foncières; • Trouver une façon de limiter l'augmentation de la valeur des terres agricoles causée par la spéculation immobilière; • Trouver une façon de taxer les propriétaires qui ne cultivent pas leurs terres; • Adaptation des mesures fiscales municipales à la réalité des agriculteurs; • Bassin d'acheteurs potentiels fortunés, les agriculteurs subissent les conséquences; • Crédit de taxes lorsque les terres sont louées: profite aux propriétaires; • Fixer l'utilisation agricole de la terre pour limiter l'augmentation de la valeur foncière due à la spéculation; • Perte du pouvoir d'achat des agriculteurs, ce qui a un impact sur la relève et le développement des entreprises; • Plan de conservation: fait augmenter la valeur des terrains en périphérie.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des valeurs foncières limitent la possibilité pour la relève et leur famille de s'établir; • Fiducie: fixe l'usage de la terre, limite l'augmentation de la valeur foncière, mais perte de l'héritage; • Les producteurs victimes de la spéculation pourraient obtenir un soutien financier de la municipalité; • Ajuster la fiscalité municipale, le zonage en fonction de la valeur des terres; • Poids important sur les épaules des agriculteurs: règlements, bureaucratie et augmentation des valeurs foncières (la rentabilité est difficile); • Taux de taxation pourrait être distinct pour les terres en culture.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité de taxer certains services en fonction du nombre de porte, plutôt que par la superficie des terres; • Capacité de payer proportionnelle à la rentabilité, mais les règlements limitent la croissance; • Modulation du taux de taxe en fonction de l'usage; • Potentiel de revenus: droit de chasse; • Difficile de contester les évaluations foncières; • Revoir les régimes de taxation au niveau provincial.

3.3 Recrutement de la main-d'œuvre :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Travail très difficile, peu payant; • Les meilleurs ouvriers agricoles sont ceux qui ont grandi sur des fermes; • Travail saisonnier; • Les équipements valent cher, il est important que les employés aient de l'expérience; • Syndicalisation des ouvriers menacerait les entreprises agricoles; • Sensibiliser les jeunes aux réalités agricoles, mettre en place des avantages (bourses); • L'agriculture est un mode de vie, les jeunes sont désillusionnés par la réalité; • Main-d'œuvre étrangère: très travailleurs, très bien organisé, diffuser l'offre; • Valoriser le métier d'agriculteur; • Faciliter l'établissement des jeunes en agriculture pour pouvoir garder la main d'œuvre familiale; • Les valeurs varient entre les générations, ce qui peut rendre la collaboration et la cohabitation conflictuelle; • Développer les réseaux d'entraide.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de main d'œuvre est généralisé en production primaire; • Les salaires sont bas, aucune option pour s'établir en agriculture, difficile pour les jeunes d'y voir de l'avenir; • Développer des mesures pour inciter les jeunes à entrer en agriculture; • Valoriser l'agriculture, mettre les jeunes en contact avec le travail sur la ferme; • Faire valoir le mode de vie, la santé physique des agriculteurs; • Horaires atypiques; • Leviers pour favoriser le maillage entre ceux prêts à cultiver (organismes, jeunes, etc) et ceux qui ont de la terre.

CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de la CSST sont difficiles à suivre lorsqu'on a un roulement des employés ou du personnel occasionnel; • Compétence, persévérance, force des employés; • Impossible d'engager des jeunes pour les emplois d'été; • Offrir des outils de gestion aux agriculteurs; • Programmes de subvention sont compliqués; • Réglementation mal adaptée à la réalité: les agriculteurs ont des besoins spécifiques et saisonniers; • Faire la promotion du mode de vie, du métier d'agriculteur; • Les gens ne savent plus c'est quoi : par exemple, cours au secondaire pour découvrir les différents métiers • agence de main-d'oeuvre étrangère nécessaire pour recruter • La nouvelle réglementation sur la syndicalisation de la main-d'oeuvre étrangère pourrait nuire au recrutement; • Difficile d'inclure les employés dans l'entreprise et d'offrir une rémunération basée sur les profits.
--------	---

Thème 4 : Disponibilité de terres et de services

4.1 Terres et bâtiments agricoles disponibles pour la location :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager des possibilités pour le court terme et le long terme; • Sensibilisation des nouveaux propriétaires, diffusion des outils disponibles, accompagnement; • Faciliter l'émergence de petites cultures, les ententes, les contrats, le maillage entre propriétaires et locataires; • Inventaire des terres et bâtiments disponibles; • La location offre un faible revenu pour le propriétaire, mais beaucoup de responsabilités; • Locataire: compétences, assurances, rentabilité.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Location facile et très présente du côté est; • Sonder l'intérêt et les superficies disponibles chez les propriétaires qui ne cultivent pas; • Conditions de location, terme des baux peut être contraignant pour les propriétaires ou les locataires; • Location des terres, mais locataire doit posséder machinerie; • Certains propriétaires ont peur de louer, car ils perdent le contrôle de ce qui est cultivé sur leur terre; • Accompagnement pour ne pas épuiser la qualité de la terre; • Difficile de louer en partenariat (plusieurs locataires sur le même lopin de terre ou se partageant un bâtiment agricole); • Rôle de la municipalité dans l'inventaire et le maillage entre les propriétaires et les locataires potentiels; • Centraliser l'information à un seul endroit pour obtenir un portrait régional.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile de déterminer qui assume les investissements lorsque la terre est louée; • Cadre réglementaire ne permet pas de morceler une terre pour la location; • Disponibilité et frais des services: eau, électricité, machinerie; • Durée des baux de location et rentabilité des investissements nécessaires; • Impact des contrats de location sur la valeur de la terre; • Bâtiments désuets et irrécupérables: qui doit assumer les travaux?

4.2 Services de sous-traitance ou travaux à forfait : offre et demande

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Distance entre les producteurs diminue la rentabilité d'offrir des services en sous-traitance; • Contraintes bureaucratiques (ex. traçabilité des animaux, fertilisation et PAEF); • La CUMA fonctionne bien; • Facilite le travail des petits producteurs, diminue leur endettement, car pas besoin d'acheter et d'entretenir la machinerie; • L'offre de services pour les travaux en forêt gagnerait à être développée et diffusée; • Transmettre les informations pour les services comptables; • Accompagnement pour le développement et la mise en place d'une offre de services qui répond aux besoins et réalités des agriculteurs; • Coordonner, répertorier les services, les agriculteurs disponibles; • Développer le maillage entre les producteurs et les entrepreneurs qui se spécialisent dans la transformation, la mise en marché; • Services disponibles du côté Est; • Offrir des formations aux agriculteurs (informatique, comptabilité);
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage pour le transport, la mise en marché, la distribution; • Moins les activités agricoles sont dynamiques et moins il y a de services de sous-traitance disponibles.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Crise forestière a fait chuter l'offre de services en sous-traitance dans ce domaine d'activité; • Développer un répertoire et un guichet unique pour l'offre de services; • Support pour la bureaucratie, les demandes de permis, les formulaires; • Services-conseils pour : agronome, comptabilité.

4.3 Abandon de parcelles cultivées qui se retrouvent en friches :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Si la friche n'est pas trop avancée, elle peut être utilisée comme pâturage; • Pour la location: qui est responsable de défricher? • Certaines terres ne sont pas propices à l'agriculture conventionnelle: déterminer le potentiel et le type de culture appropriée; • Documenter le marché pour les cultures énergétiques émergentes (ex. panic); • Inventorier, classer et faire l'historique des terres (avantages, inconvénients, types de culture); • Manque de ressources humaines et financières pour la remise en culture; • Valoriser les terres appartenant aux municipalités; • Limiter la spéculation qui favorise l'abandon des terres; • Fixer l'usage agricole des terres ayant un bon potentiel;
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un zonage qui permettrait une meilleure mixité des usages sur la terre; • Adopter des types et méthodes de production adaptées aux différentes parties du territoire; • Faire la promotion auprès des producteurs; • Offrir un soutien; • Assouplir la réglementation pour permettre la location en plusieurs morceaux; • Favoriser le maillage entre les propriétaires et les producteurs intéressés à cultiver les superficies en friche; • Centraliser les inventaires et les informations à la MRC.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Avec les outils et la machinerie appropriés, il est possible de remettre en culture une terre en friche; • La plantation (reboisement) sur des terres en culture est généralement refusée par le MAPAQ; • Offrir plus de flexibilité pour le défrichage; • Trouver des façons de valoriser les petits lots en friche; • Acquisition des terres pour la spéculation: superficies en friche, aucune culture; • Moins de friches lorsque l'occupation du territoire agricole est dynamique; • Lorsque la terre cesse d'être entretenue, il y a une baisse de la qualité.

Thème 5 : Transformation, distribution et mise en marché

5.1 Présence de quatre marchés publics (aucun marché à Magog) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • La municipalité de Potton appuie et collabore au développement du projet de marché public, entre autres en mettant un site, les infrastructures et les services à la disposition; • Trouver une solution pour les produits non vendus au marché; • Coordonner l'offre agroalimentaire au marché, pas seulement les surplus de jardins, car peu de variété et les consommateurs ne seront pas au rendez-vous; • Réflexion sur le type de produits offerts au marché: produits locaux, régionaux, agroalimentaires, frais, transformés, etc.; • Des événements ponctuels pourraient être organisés dans les villages pendant les récoltes pour offrir aux consommateurs des produits frais; • Distribution dans les marchés d'alimentation serait plus intéressante financièrement et logistiquement; • Reconnaissance des différents rôles du marché public: social, alimentaire, économique, etc. • Équilibre entre l'offre et la demande sur le territoire de la MRC est difficile à prédire (certains marchés fonctionnent bien, d'autre non); • Possibilité de marché public à Magog; • L'expérience au marché ne remplace pas la visite à la ferme, possibilité d'activités complémentaires (à développer); • Marché public permet aux producteurs éloignés de faire connaître et de vendre leurs produits; • Marché de solidarité offre une alternative différente; • Favoriser le regroupement, la complémentarité et la coordination entre les différents marchés sur le territoire; • Stimulation de la production locale.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Miser sur le cachet du marché, l'ambiance, sur l'expérience pour le consommateur; • Souplesse de la structure organisationnelle pour s'adapter aux changements; • Les municipalités peuvent faciliter l'accès aux sites et offrir des services (eau, électricité); • Initiative doit venir des producteurs, l'organisation doit impliquer les producteurs; • Déterminer les besoins des consommateurs et ajuster l'offre en conséquence; • Opportunité pour rencontrer les producteurs, accès à des produits frais; • Soutenir la promotion, favoriser l'achalandage; • Évaluer la demande locale et considérer l'achalandage des touristes comme une valeur ajoutée.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer l'UPA et s'inspirer de l'expérience des autres marchés régionaux; • Moduler les coûts pour obtenir un kiosque afin de ne pas gruger trop les profits des producteurs; • Initiative de marché public nécessite une volonté politique, une vision de laisser une vitrine aux producteurs agricoles; • Permet de dynamiser la production locale; • Idée des paniers pour offrir plus de diversité et soutenir la production; • Les marchés publics doivent compléter l'offre agrotouristique; • Certains marchés d'alimentation ne voient pas la venue d'un marché public d'un bon oeil; • Main d'oeuvre nécessaire pour préparer les produits, vendre au marché et ramener les produits non vendus; • Développer une infrastructure légère, abordable, conviviale, accueillante.

5.2 Vente de produits à la ferme :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendamment du type de production et de l'intérêt du producteur, il peut être difficile d'avoir quelqu'un pour accueillir les consommateurs; • Nécessité d'une variété de produits pour attirer la clientèle; • Coordination de l'offre: assurance, permis, bâtiments, ressources, main d'œuvre, accessibilité, promotion; • Produits de niche peuvent attirer les consommateurs; • Jumelé avec une expérience agrotouristique; • Regroupement pour diminuer les sites et augmenter les ventes; • Ouverture des municipalités et du MAPAQ, assouplissement des règlements.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'offre sur le territoire pour regrouper et non pas vampiriser; • La démarche doit interpeller les producteurs pour qu'ils s'impliquent; • Vitrine pour la vie agricole; • Difficile de rentabiliser les investissements liés à l'agrotourisme; • Demande beaucoup d'organisation et de polyvalence; • Possibilité de développer un circuit touristique; • Événements du type "journée à la ferme", Comptonales: étudier la rentabilité; • Soutenir la promotion; • Main d'œuvre spécialisée pour la vente et la transformation des produits est difficile à trouver; • Contact direct avec le producteur, traçabilité des produits; • Aucun service d'abattoir local.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur administrative pour avoir les permis; • Bassin de touristes en été fait augmenter la demande; • Difficile d'assurer une présence au kiosque quand il faut faire les travaux agricoles; • Promotion du Répertoire des produits agroalimentaires de la MRC; • Développer et coordonner en circuit agrotouristique; • Vente de paniers à la ferme; • Vitrine lors des événements municipaux, festival, etc.

5.3 Potentiel de développement de l'offre agrotouristique :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans l'organisation de l'événement "journée à la ferme", très belle participation; • Développer une image de marque pour la MRC; • Promotion de la région et de l'offre agrotouristique; • Développer l'offre sur les axes routiers touristiques; • Coordination, planification, promotion régionale de l'offre; • Revenu additionnel; • Développer l'offre agrotouristique en complément des activités agricoles; • Bassin de touristes et de villégiateurs intéressés à l'offre.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Les municipalités doivent faciliter l'implantation de projets structurants pour la communauté (ex. de la fromagerie au coeur du village d'Ayer's Cliff); • Conciliation entre le développement du potentiel agrotouristique de l'entreprise et la production agricole peut-être difficile pour certaines personnes; • Manque de main-d'oeuvre, de temps, d'argent; • Complexité et coût des démarches; • Manque de support professionnel, d'accompagnement pour les producteurs qui désirent démarrer un projet; • Possibilité d'impliquer la relève dans le développement du projet, ce qui permet une diversification des activités agricoles; • Développer des stages en entreprises agrotouristiques avec le GRIFA; • Formule "vacances à la ferme", expérience des citoyens en milieu agricole.

CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire et l'achalandage touristique offrent un bon potentiel de marché pour les entreprises agrotouristiques; • Mettre sur pied une association, un regroupement pour développer l'offre de façon complémentaire sur le territoire; • Trouver un créneau pour la MRC (ex. Route des vins dans Brome-Missisquoi, Destination Sherbrooke); • Différentes activités peuvent être offertes, ex. du camping, canot, aire pique-nique, halte cycliste; • Possibilité d'offrir l'expérience cabane à sucre à l'année; • Ce ne sont pas tous les producteurs qui ont de l'intérêt, qui sont disposés à se lancer en affaire.
--------	--

Thème 6 : Vie agricole et relève

6.1 Reconnaissance du rôle de l'agriculture : vitalité, économie locale, paysages :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du rôle fondamental joué dans l'économie; • Soutien à l'interprétation agricole; • Message doit venir de tous les acteurs, en commun; • Développer la promotion des activités agricoles, avoir une vision régionale concertée et en faire la promotion; • Image de marque pour la MRC; • Le contact entre les producteurs et les citoyens est important, différentes façons de faire (journée porte ouverte, agrotourisme, festival, etc.); • Valoriser le rôle des producteurs.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de sensibilisation, de promotion (ex du documentaire sur la vie agricole); • Activité de reconnaissance pour les agriculteurs; • Diffuser de l'information sur le rôle de l'agriculture dans l'économie locale; • Sensibiliser les enfants dès l'école; • Détruire le mythe du producteur qui pollue, miser sur l'acceptation sociale; • Développer le sentiment d'appartenance de la communauté envers les producteurs locaux; • Vocation d'être producteur; • Amener le consommateur à payer le juste prix pour les produits locaux.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'incompréhension chez les inspecteurs municipaux; • Expliquer le prix des produits locaux aux consommateurs; • Valoriser les produits locaux; • Sensibiliser la communauté aux bienfaits de l'aménagement durable des forêts; • Expliquer le travail des agriculteurs, les méthodes de production, les projets locaux; • Sensibiliser les élus municipaux; • Diffuser les bons coups dans la région.

6.2 Méconnaissance ou sous-estimation de la présence agricole sur le territoire :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter l'information sur les producteurs et propriétaires qui ne sont pas inscrits au MAPAQ; • Diffuser les bons coups; • Bottin des fermes de la MRC; • Projet de mise en valeur organisé par la MRC (ex festival annuel); • Sensibiliser les conseils municipaux.
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Dépend du secteur de la MRC et à qui on se compare; • Faible densité des producteurs, secteurs où l'occupation est moins dynamique; • Améliorer la mise en valeur des produits comme vitrine sur la vie agricole; • Reconnaître les activités agricoles dans les rapports économiques du CLD; • Communiquer les investissements et les projets agricoles;

CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Incompréhension de la ressource forestière et de l'aménagement des forêts de façon durable; • Informer les gens, connaissance de la ressource; • Répertoire et identifier les producteurs (pancartes, bottins).
--------	---

6.3 Absence de plan de relève :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les impacts de l'endettement sur les agriculteurs; • Difficultés liées au transfert des fermes; • Accompagner, aider la relève; • Valoriser le métier; • Trouver des modèles qui favorisent la relève (financement, maillage, soutien, accompagnement, apprentissage, accès aux terres);
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement majeur (financier, temps, conciliation travail-famille); • Nécessite des connaissances, une formation; • Difficile de laisser la place à la relève tout en obtenant l'argent pour sa retraite; • Endettement des jeunes, travail peu rentable; • Aucune possibilité de construire pour loger la famille, la relève; • Impossible de morceler pour conserver une partie pour la relève familiale et obtenir un profit pour la retraite; • Possibilité d'association entre le propriétaire et ses employés; • Difficultés liées au partage du pouvoir.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un diplôme pour être admissible aux prêts agricoles; • Doit avoir une fibre entrepreneuriale; • Possibilité de stage; • Les jeunes agriculteurs ont une vie très différente de celle de leurs amis; • Manque de soutien, d'accompagnement vers la retraite, pour la relève; • Peut être difficile de céder peu à peu sa place au sein de l'entreprise; • Manque de planification à long terme, d'accompagnement, de connaissance des différentes options pour le transfert; • Concessions à faire pour laisser l'entreprise aux enfants.

6.4 Le manque d'intérêt à rencontrer de la relève :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le contact avec les jeunes qui sortent de la technique; • Choc des générations, différence de mentalité • Peur du changement • Coaching, programme de mentorat
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les liens entre les producteurs et les jeunes • Les producteurs désirent rester actifs professionnellement, n'ont pas envie de prendre leur retraite et se retrouver à ne rien faire; • Manque de planification de la retraite, de plan B; • Manque d'informations au sujet des différentes options (céder en succession, vente à profit, transfert, etc) • Être certains que la relève extérieure va s'investir,
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun outil, accompagnement pour la relève de plus de 35 ans; • Profession agricole est un type de vie • Nombre d'heures élevé, cela peut décourager la relève • Risque climatique • C'est comme si on vous disait : êtes-vous intéressé à faire un gros don? • Plus difficile de céder à un non-apparenté

6.5 Vieillesse des propriétaires :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de planification de la retraite, car les travailleurs autonomes, dont agriculteurs, aiment leur travail et ne pensent pas à arrêter. • Possibilité d'impliquer les plus vieux pour aider les plus jeunes • Banque de terres : option pour amener les jeunes sur les fermes
EST	<ul style="list-style-type: none"> • C'est une réalité dans d'autres domaines aussi : en agriculture, en forêt, etc. • Promouvoir le Programme provincial de soutien pour le transfert non-apparenté • Les jeunes désirent un équilibre travail-famille, travailler 5 jours sur 7 et pouvoir prendre des vacances.
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Relève va bien quand c'est payant (ex. lait) • Mettre en place des conditions gagnantes pour la relève

6.6 Près d'un agriculteur sur deux a un autre revenu principal (activités agricoles constituent un revenu d'appoint) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Probablement un choix personnel ou familial dans plusieurs cas; • Lorsque c'est un projet de retraite, les enjeux ne sont pas les mêmes • Différence entre le gentleman-farmer et le gestionnaire
EST	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de travail à temps partiel si la production nécessite peu de présence; • De plus en plus impossible dans les nouvelles productions • Spécifique à la MRC : petites entreprises, coût de production élevé, absence de rentabilité
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture est un projet de couple, vocation familiale, mode de vie • Si tâches bureaucratiques étaient allégées, ce serait plus facile pour un conjoint de travailler à 100% sur la production agricole • Personne ne vit de la forêt, revenu d'appoint

6.7 La majorité des entreprises agricoles sont de petite taille (moins de 5 employés) :

OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les petites entreprises, celles qui sont enregistrées et celles qui ne le sont pas; • Endettement • Il faut soutenir les petits producteurs en favorisant la structuration de l'offre de services collectifs pour la mise en marché, la main d'oeuvre, etc" • Supporter les fermes familiales
EST	<ul style="list-style-type: none"> • 5 employés et moins en production de fruits et légumes, c'est une entreprise de petite taille. En grande culture et production animale, c'est une grosse entreprise; • Machinerie et mécanisation font en sorte que le nombre d'employés est minimal;
CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de soutien pour pouvoir s'absenter • Problématique salariale des jeunes (besoin plus d'argent/plus de dépenses)

Annexe 7 : Liste des participants au forum du 11 avril 2014

Agriculteurs :

- Alain Bouffard, Ferme Bouffard & Fils
- Armin Ruf
- Bernard Gravel, Ferme forestière
- Diane L Mayer, Vignoble Chemin de la Rivière
- Guillaume Dame, Ferme Michel Dame enr.
- Harvey Stevens, Verger Stevens Orchard
- Jacques Lamontagne, Ferme Lamontagne
- Jean-Philippe Côté, Ferme Malaco inc.
- Jean-Pierre Lemonnier, Ferme La Marjolaine
- Jocelyn Brouillard, Citrouilles et Tournesols
- Lise Arès, Ferme L.R. Arès
- Lise Routhier
- Louise Delisle, Au Vignoble D'Orford
- Marc Chiasson, Verger familial CR
- Michel Viscogliosi, Ferme bovine et maraîchère Viscogliosi
- Nancy Vézina, Jardin de la pleine lune
- Noël Ménard, producteur forestier
- Pascal Viens, Ferme Vimo
- Richard Lamontagne, Ferme Orford inc.
- Vincent Laverdure
- Sacha Laverdure
- David Marchand
- Noël Morin, UPA- Secteur forestier
- Serge Beauvais, UPA-Memphrémagog
- Josée Sauvageau, GBL Highland

Élus municipaux :

- Gérald Allaire, Municipalité de Stukely-sud
- Jacques Demers, Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley
- Lisette Maillé, Municipalité d'Austin
- Louis-Pierre Veillon, Municipalité du Canton de Potton
- Alec Van Zuiden, Municipalité d'Ayer's Cliff
- Martin Primeau, Municipalité du Canton de Hatley
- Vicki May Hamm, Ville de Magog
- Cécile Messier, Municipalité d'Orford
- Christian Laporte, Municipalité du Canton de Stanstead
- Claire Garon, Municipalité d'Orford
- Jean-Pierre Lavoie, Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton
- Robert Paquette, Municipalité d'Orford
- Robert Ranger, Ville de Magog

Fonctionnaires municipaux :

- Alexandra Roy, MRC de Memphrémagog
- Hughes Ménard, MRC de Memphrémagog
- Jean-François Joubert, MRC de Memphrémagog
- Jean-Charles Bellemare, MRC de Memphrémagog
- Joanie Brière, Ville de Magog
- Jocelyn Jussaume, CLD de Memphrémagog
- Jonathan Roberge, MRC de Memphrémagog
- Josiane Pouliot, Municipalité d'Austin
- Louise Champoux, MRC de Memphrémagog
- Lysanne Hébert, Ville de Magog
- Mélissa Charbonneau, Ville de Magog
- Rachel Pommier, Municipalité d'Austin
- Sylvie Lefebvre, Municipalité d'Ogden
- Véronique Lacasse, CLD de Memphrémagog
- Yvan Lanthier, Centre local de développement
- Nathalie Bournival, Ville de Magog

Ministères et organismes :

- Caroline Turcotte, MAPAQ-Estrie
- Catherine Frizzle, COGESAF
- Christopher Chapman, Groupement forestier du Haut-Yamaska
- Dany Senay, CRÉ-CRRNT
- François Thomas, UPA-Estrie
- Huguette Martel, MAPAQ-Estrie
- Judith Côté, MAMROT
- Julie Grenier, COGESAF
- Martin Paré, MAPAQ-Estrie
- Michel Saikali, CRÉ-CRRNT
- Patrick Chalifour, MAPAQ-Estrie
- Pierre Bellavance, Groupement forestier coopératif St-François
- Robert Trudeau, UPA-Estrie
- Roberto Toffoli, MAPAQ-Estrie
- Ronald Boucher, MAPAQ-Estrie
- Serge Roy, MAPAQ-Estrie
- Sylvain Rajotte, Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Thomas Dandurand, CSSS-Memphrémagog
- Valéry Martin, UPA-Estrie

Autres organismes :

- Benoit Truax, Fiducie recherche forêt Canton de l'Est
- Christine Ouellet, Sol-éco inc.
- Francine Hone, Memphrémagog Conservation inc.(MCI)
- Ghislain Lefebvre, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
- Joelle Guay, Cegep de Sherbrooke

Citoyens :

- Anne-Marie Dumas
- Brigitte Flamand
- Claude Terral, Eastman
- Gaétan Drouin, Sainte-Catherine-de-Hatley
- Jean-Noël Leduc, Magog
- Johanne Fillion, Canton de Potton
- Lise Rousseau, Ogden
- Luc Pelletier, Magog
- Luce Dessureault, Magog

- Marianne Guilmette, Projet écoinitiatives de la Terre à l'assiette
- Mélanie Lelièvre, Corridor Appalachien
- Michaël Head, Marché public de Potton
- Mylène Brassard, AGC Communications
- Sébastien Bérard, Marché do solidarité de Magog
- Jean-Claude Thibodeau, Association pour la protection du lac Magog

- Manoushka Ross
- Maryel Bousquet, Magog
- Patrick Désilets, Magog
- Paul Andrew, Magog
- Paul-Émile Guilbault, Austin
- Pierre Yves Robidoux, Magog
- Sandra Dikes
- Suzanne Isabelle, Eastman

Annexe 8 : Bilan des activités, forum du 11 avril 2014

Démarche consultative
**Plan de développement de la Zone agricole
de Memphrémagog
(PDZA)**

Mai 2014



Préparé par

Lucie Hébert

Consultante Animatrice

Introduction

En 2013, la MRC de Memphrémagog a été sélectionnée par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Le PDZA vise à favoriser une occupation dynamique de la zone agricole et à mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités.

Cette démarche prend tout son sens pour une région où la forêt, la villégiature, le développement résidentiel et industriel ainsi que l'agriculture se côtoient, alors que 49 % du territoire fait partie de la zone agricole permanente (zone « verte »).

Cette démarche de planification permet :

- « D'acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles
- De créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu
- D'établir un lieu d'échanges propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture
- De déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes. »

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementrejonial/Pages/PDZA.aspx>

Une telle démarche ne peut se faire qu'en consultant les personnes et organismes concernés par le développement de l'agriculture sur le territoire. Par cette consultation, on souhaite s'assurer de répondre aux préoccupations du milieu et de mobiliser celui-ci lorsque sera venu le temps de la mise en œuvre du plan.

On souhaite un développement agricole qui s'harmonise avec les autres secteurs du développement dans une approche de développement durable qui tient compte de l'aspect social, économique et écologique.

Le présent rapport relate les différentes étapes consultatives qui mènent à l'adoption du PDZA au conseil des maires en juin 2014, suivi de son dépôt au MAPAQ et de sa mise en œuvre.

Objectifs

Les objectifs locaux du PDZA de la MRC Memphrémagog sont de :

- Acquérir une meilleure connaissance des enjeux reliés à l'agriculture;
- Développer ou soutenir de nouvelles filières agricoles (par exemple : l'agrotourisme, l'agriculture biologique, la transformation agricole);
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités;
- Favoriser une occupation et une dynamique de la zone agricole en freinant l'abandon des parcelles agricoles et en supportant le retour à l'agriculture sur les terrains en friche.

Forum sur l'agriculture 2014

L'ensemble du processus consultatif a culminé par le Forum sur l'agriculture 2014 qui s'est tenu le 11 avril à l'auberge Estrimont Suites & Spa, à Orford.

L'objectif du Forum est de permettre aux participants de dégager une vision concertée du développement, de prioriser les objectifs et d'identifier des pistes d'action.

Ordre du jour de la journée Forum

- 1- Mot d'introduction de Monsieur Jacques Demers , préfet de la MRC de Memphrémagog
- 2- Présentation du déroulement et des objectifs de la journée
- 3- Présentation des faits saillants du portrait
- 4- Atelier de travail dynamique
- 5- Identification d'une vision concertée
- 6- Mots de clôture
 - a. Serge Beauvais, UPA Memphrémagog
 - b. Serge Roy, directeur régional adjoint du Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation pour l'Estrie
 - c. Jacques Demers, préfet de la MRC Memphrémagog et maire de Ste-Catherine d'Hatley.

Ateliers dynamiques :

Pour cette partie centrale de la journée, les organisateurs ont voulu miser sur une approche qui favorise le rapprochement d'intérêts variés, la multiplication des rencontres et la prise de parole d'un maximum de personnes. Essentiellement, on a voulu miser sur l'intelligence et les savoirs collectifs des acteurs concernés pour l'atteinte des objectifs.

C'est donc une approche inspirée de la technique d'animation World Café, qui a été privilégiée.

- Dans la salle étaient installées huit tables de discussion identifiées aux quatre grands thèmes issus des consultations (deux tables par thème).
- Les participants étaient invités à se joindre à quatre rondes de discussion d'environ 45 minutes leur permettant de prendre part aux discussions sur les quatre thèmes. Ils devaient passer d'une table thématique à l'autre selon une séquence prédéterminée. Cette séquence de participation visait à ce que les participants de champs d'intérêt distincts se mélangent et se rencontrent différemment à chaque ronde de discussion.
- À chaque ronde de discussion, des secrétaires animateurs invitaient les participants à prioriser les objectifs en ordre d'importance, pour ensuite identifier des pistes d'actions pour chacun des objectifs.
- L'essentiel des échanges était noté par les animateurs secrétaires sur des documents préparés à cette fin.
- Entre chaque ronde de discussion l'animatrice invitait les animateurs secrétaires à identifier une idée importante issue des discussions et de les partager en grand groupe.

Cette technique a pour effet de dynamiser les échanges et stimuler l'émergence d'idées nouvelles. Elle a de plus l'avantage d'éviter les plénières répétitives.

Thèmes et objectifs soumis aux participants.

1. Le développement de la production
 - 1.1. Favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production
 - 1.2. Aider au démarrage d'entreprises agricoles (sans contrainte jeunes entrepreneurs)
 - 1.3. Favoriser l'aménagement durable des forêts
 - 1.4. Soutenir les modes de production biologique ou sans OGM
2. La transformation, distribution, mise en marché et agrotourisme
 - 2.1. Favoriser l'accès à des produits locaux
 - 2.2. Soutenir les initiatives en transformation alimentaire
 - 2.3. Inciter les regroupements entre producteurs, transformateurs et distributeurs
 - 2.4. Poursuivre de développement de la filière agrotouristique de la MRC (circuit)
3. Occupation dynamique du territoire
 - 3.1. Favoriser et supporter l'implantation d'entreprises agricoles de plus petite taille
 - 3.2. Diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles (taxation municipale, valeurs foncières)
 - 3.3. Mettre en valeur les paysages agricoles
 - 3.4. Favoriser le maillage entre les propriétaires terriens et les producteurs potentiels

4. Vie agricole et relève
 - 4.1. Alléger la bureaucratie pour les agriculteurs (services, règlements, permis, autorisations, etc.)
 - 4.2. Promouvoir les activités agricoles de la MRC
 - 4.3. Promouvoir et supporter l'entrepreneuriat et la relève agricole

Vision

Afin de déterminer les mots clés d'une vision commune, chacune des tables de discussion est invitée à identifier 5 ou 6 mots qui qualifieraient la région agricole de la MRC de Memphrémagog, dans un horizon de 10 à 15 ans.

Chacun de ces mots est inscrit un à un dans un logiciel, qui traite le nombre de fois que les mots sont apparues et les ressort sous la forme d'un « nuage de mots ». La taille des mots dépend du nombre de fois où ils sont nommés, ce qui permet aux participants d'apercevoir en un coup d'œil les mots clés d'un énoncé de vision.

Conclusion

Les responsables sont extrêmement satisfaits de la réponse du milieu, près de 125 personnes issues de tous les secteurs se sont présentées pour participer avec enthousiasme à l'exercice. Les échanges furent dynamiques et le taux de participation au-delà des espérances.

Suite à l'ensemble de cette démarche, les responsables peuvent donc affirmer que le PDZA est le fruit d'une réelle concertation du milieu et des acteurs concernés par l'agriculture. Il reflète également le dynamisme de la MRC de Memphrémagog, ainsi que les enjeux vécus sur le terrain.

Le processus consultatif aura mobilisé les citoyens et les instances pour favoriser le déploiement de l'agriculture, et ce en harmonie avec les autres secteurs de développement du territoire.

Annexe 9 : Tableaux de suivi

Données du recensement de l'agriculture de Statistiques Canada

Indicateurs	Évolution	
	2011	2016
Évolution du nombre de fermes	296	
Évolution de la superficie agricole	26 134 ha	
Évolution du nombre de producteurs agricoles	435	
Évolution des revenus agricoles bruts totaux	37 815 604 \$	
Évolution du nombre total de salariés	399	

Données de sources diverses

Indicateurs	Évolution	
	2010	2015
Évolution du nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	213	
Évolution du nombre de déclarants en production végétale	631	
Évolution des superficies (hectare) en production végétale	13 391 ha	
Évolution du nombre de déclarants en production animale	144	
Évolution du nombre de têtes déclarées en production animale	13 081	
Présence de relève dans les exploitations agricoles enregistrées	27	
Évolution des revenus agricoles chez les EAE (000 \$)	28 084	
Évolution du nombre d'entreprises en mode biologique	17	
Nombre de producteurs forestiers enregistrés à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (2013)	408	
Production annuelle de matière ligneuse commerciale (2012)	56 260 MCS	
Évolution du nombre d'entreprises en agroalimentaire (2012)	31	
Évolution du nombre d'entreprises en agrotourisme (2013)	13*	
Nombre de terres en friches converties en agriculture	-	

* Donné provenant du répertoire des produits agroalimentaires de la MRC de Memphrémagog qui recense 43 producteurs offrant une cinquantaine de produits. Seulement les entreprises offrant une expérience « agrotouristique » selon la définition du MAPAQ ont été comptabilisées.

Nombre de producteurs selon le secteur de production du principal revenu

Secteur de production du principal revenu	Nombre de producteurs	
	2013	2018
Acériculture	25	
Total production acéricole	25	
Bovins de boucherie	69	
Lait	17	
Chevaux	8	
Autres élevages	0	
Ovins	5	
Volailles	8	
Porcs	2	
Total production animale	107	
Foins	23	
Horticulture	10	
Fruits	9	
Céréales et protéagineux	8	
Légumes	7	
Cultures abritées	6	
Total production végétale	64	
Total	196	

Transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog : Nombre d'entreprises par secteur d'activité

Nombre d'entreprises par secteur d'activité	Année	
	2012	2018
Fruits et légumes	6	
Boissons alcoolisées	6	
Viandes, volailles et poissons	5	
Boulangeries et pâtisseries	4	
Produits laitiers	2	
Produits de l'érable	1	
Produits du miel	1	
Mets préparés	0	
Autre (café, thé, épices, chocolat, etc.)	6	
Café, thé, épices	1	
Céréales et oléagineux	0	
Autres produits d'origine végétale	4	
Chocolat et confiseries	1	
Total	31	